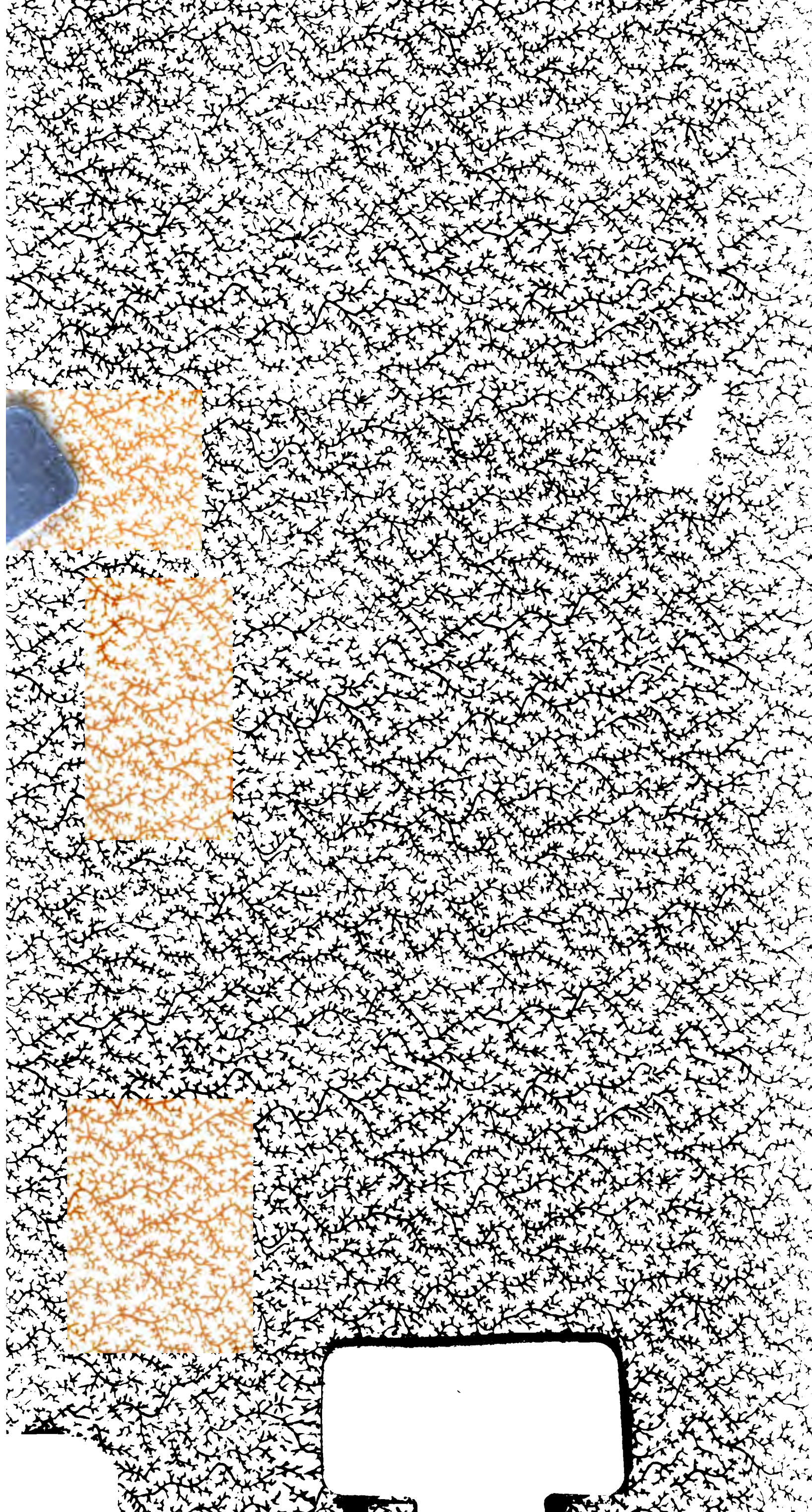


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137086 4



Capetta

HISTOIRE

DE LA RÉFORME,

DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

VI.

IMPRIMERIE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8.

HISTOIRE

DE LA

RÉFORME,

de la Ligue,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

PAR M. CAPEFIGUE.

> J'ai souvent réfléchi au mot de mon aïeul Henri IV : *Paris vaut bien une messe ;* ma messe à moi c'est la Charte.
>
> *Paroles de* LOUIS XVIII *à un de ses ministres.*

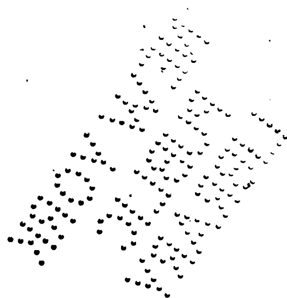




PARIS.

DUFÉY, LIBRAIRE, RUE DES MARAIS S. G. 17.

M DCCC XXXIV.



HISTOIRE

DE LA RÉFORME,

DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

CHAPITRE LXXXIV.

DÉVELOPPEMENT DU TIERS PARTI NÉGOCIATEUR. — SIÉGE DE PARIS.

Le tiers parti politique et négociateur à Paris. — Dans le camp de Henri IV. — Mort de Charles X. — Le duc de Mayenne. — Attaque contre le tiers parti. — Sorbonne. — Parlemens. — Siége de Paris. — Ménagemens de Henri de Navarre. — Conférence de Noisy. — Marche du duc de Parme. — Levée du blocus de Paris.

1590.

Dès la mort de Henri III, il s'était formé à Paris, et dans les villes soumises à l'union, un tiers parti de négociateurs qui voulait pré-

parer une heureuse fin aux troubles de la France; tous admettaient la nécessité d'un roi catholique; tous excluaient Henri de Navarre tant qu'il persisterait en une malheureuse hérésie. Un trône huguenot, élevé sur les ferventes cités, paraissait une impossibilité dans les idées sérieuses des hommes même les plus modérés. Mais si Henri de Navarre se laissait instruire et convertir, s'il adoptait la foi romaine, n'était-ce pas un moyen d'en finir avec les tristes débats et les guerres civiles? Le droit successorial de Henri de Navarre était le moins contestable; pour soutenir celui de l'Espagne, il fallait abolir la loi salique, principe fortement défendu par les parlementaires; et pour faire triompher les prétentions des Guise, n'était-il pas également nécessaire de frapper d'usurpation l'avénement des Capet? Avec Henri de Navarre, on n'invoquait plus que le droit politique, l'application des principes existans et reconnus.

Ce parti de négociateurs trouvait une double expression, soit dans le camp de Henri de Navarre, soit dans les villes de l'union. En tête se trouvait Gonzagues, duc de Nevers, modéré

d'opinion, ardent ami de Catherine de Médicis; il se plaçait entre les partis pour profiter également de toutes les chances. Biron était plus décidé; mais chef des royalistes unis à Henri de Navarre, il cherchait à donner, par les négociations, le premier rang à ses compagnons de bataille, effacés sous la chevalerie calviniste. Villeroy, l'actif ministre, passait d'un camp à un autre, et gagnait la confiance du roi de Navarre par une dextérité de principes et de conduite qui le rendait utile à tous. Puis, au dessus d'eux, Charles X, vieillard maladif, homme timide, qui gardait la couronne comme un bien acquis et dû, mais qui se réservait de la transmettre à Henri de Navarre son neveu, s'il se convertissait au catholicisme. Ce parti de transaction avait ses représentans dans les cours de justice, dans une minorité du parlement que conduisait le président Brisson. A tout prendre, le duc de Mayenne n'était pas éloigné de s'arranger avec lui; il cherchait à tenir une position mixte entre les opinions populaires, représentées par les seize quarteniers, colonels et le tiers parti négociateur. S'il ne pouvait assurer un trône à sa

race, le duc de Mayenne aurait fait volontiers ses conditions au Béarnais, de manière à se donner un grand gouvernement de province.

Le parti populaire voyait bien que c'en était fait de la sainte-ligue, des libertés et franchises de la cité, si les négociateurs amenaient l'armée royale de Henri de Navarre dans les murs de Paris. Le but des ligueurs devait être d'attaquer vigoureusement les consciences timides qui parlaient de transiger, lorsqu'il fallait mourir pour le service de Dieu et les franchises municipales. Le conseil des seize quarteniers et colonels se réunissait tous les jours; on délibérait de prendre des mesures violentes, d'atteindre d'abord les doctrines, et d'arriver ensuite aux actes. Le parti populaire fit encore publier une suite de brochures et de pamphlets contre les politiques, et Henri l'hérétique, le Béarnais relaps, excommunié. On criait aux rues de Paris : « Avis et exhortation en toute humilité et obéissance à messeigneurs du conseil d'Estat général de la saincte-union de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, contre les blasphémateurs du nom de Dieu, et de ceux qui seront trouvés en adultère et paillardise; en-

semble contre ceux qui soutiennent les hérétiques et politiques de ce temps, et qui de leurs langues intimident les bons et fidèles chrestiens au service de la saincte-union, pour estre poursuivis par voye de justice ainsi que de raison. Plus, un advertissement audict conseil, d'oster les boutiques des perruquières qui vendent les cheveux des morts et des vivans[1]. »

« Les impostures et calomnies des huguenots, politiques et athéistes, pour colorer le massacre commis ès personnes de messeigneurs les cardinal et duc de Guise par Henry de Valois, avec la réfutation, et comme on se doibt comporter contre l'inhumanité des massacreurs et tyrans, et de la punition nécessaire d'iceux[2]. »

« La vie, mœurs et déportemens de Henry Béarnois, soy-disant roy de Navarre, où les catholiques de ce royaume pourront descouvrir quelles sont les hypocrisies de celui qui les voudroit dominer, et envahir la couronne très-chrestienne à Charles, cardinal de Bourbon, roy de France[3]. »

1 Paris, Denis Binet, 1589.
2 Lyon, 1589.
3 Paris, Pierre Deshayes, 1589.

Le conseil des seize quarteniers ne se contentait pas de jeter le ridicule et la haine sur le parti négociateur; maître du bureau de la ville, des échevins, du conseil de l'union, de tout ce qui commandait l'obéissance dans la cité, il appela une manifestation publique et légale des sentimens populaires contre tout arrangement avec Henri de Navarre. Le moyen que le tiers parti voulait employer était, ainsi qu'on l'a dit, la conversion de Henri IV; les pamphlets de la ligue avaient répondu à cette théorie, en posant en fait qu'on ne pouvait absoudre un hérétique, relaps, un homme qui avait déjà renoncé à sa foi pour embrasser l'hérésie. Ce principe, on le fit proclamer par tout ce qui était pouvoir dans la cité. La Sorbonne était fortement ligueuse, et d'ailleurs les quarteniers, à la tête du peuple, n'auraient pas souffert qu'une autre opinion fût exprimée. Il fut déclaré par la Faculté en assemblée solennelle : « qu'il estoit de droict divin inhibé et deffendu aux catholiques recevoir pour roy un hérétique ou fauteur d'hérésie et ennemi notoire de l'Eglise, et plus estroitement encore un relaps et nommé-

ment excommunié du saint-siége; que s'il eschet qu'aucun diffamé de ces qualités ait obtenu, en jugement extérieur, absolution de ses crimes et censures, et qu'il reste toutefois en danger évident de feintise et perfidie, et de la ruine et subversion de la religion catholique, iceluy néanmoins doibt estre exclu du royaume par mesme droit. Et quiconque s'efforce de faire parvenir un tel personnage au royaume, ou luy ayde et favorise, ou mesme permet qu'il y parvienne y pouvant empescher, et le devant selon sa charge, cestuy faict injure aux sacrés canons, et le peut-on justement soupçonner d'hérésie et réputer pernicieux à la religion et à l'Eglise; et pour ceste cause on peut et doibt agir contre luy, sans aucun respect de degré ou prééminence. Et partant, puisque Henry de Bourbon est hérétique, fauteur d'hérésie, notoirement ennemi de l'Eglise, relaps et nommément excommunié par nostre Sainct-Père, et qu'il y auroit danger évident de feintise et perfidie et ruine de la religion catholique, au cas qu'il vinst à impestrer extérieurement son absolution, les François sont tenus et obligés en conscience de l'empescher de tout leur pouvoir

de parvenir au gouvernement du royaume très-chrestien et de ne faire aucune paix avec luy, nonobstant ladicte absolution, et quand ore tout autre légitime successeur de la couronne viendroit à décéder et quitter de son droict; et tous ceux qui luy favorisent font injures aux canons, sont suspects d'hérésie et pernicieux à l'Eglise, et comme tels doivent estre soigneusement repris et punis à bon escient[1]. » C'était une mesure vigoureuse, dirigée contre le tiers parti. Comment songer encore à une transaction avec un hérétique notoirement relaps?

Tout ceci se passait après la bataille d'Ivry que les négociateurs avaient considérée comme un événement heureux pour arriver aux fins

1 « Résolution de Messieurs de la Faculté de théologie de Paris, sur les articles à eux proposés par les catholiques habitans de la ville de Paris, touchant la paix ou capitulation avec l'hérétique, et admission de Henry de Bourbon à la couronne de France. » 7 mai 1590. — Le placard suivant fut affiché pour soulever le peuple contre le tiers parti, février 1590. — Affiches mises de nuict dans Paris, mss. de Colbert, vol. CCLII, in-fol. V. pag. 439, vers. « On faict assavoir à tous catholiques que Messieurs de la cour, du Chastelet, de la ville, secrétaires du roy, trésoriers et autres officiers et capitaines, ont faict consultation de nous couper à tous la gorge ceste nuict prochaine. »

qu'ils se proposaient. Alors le peuple de Paris était plus que jamais décidé à se défendre; l'union recevait l'espérance de puissans secours. Le légat du pape Sixte-Quint, et le duc de Feria entraient dans la cité avec ordre de soutenir et de développer le grand système de résistance préparé par les villes catholiques contre la gentilhommerie huguenote et montagnarde qui venait avec les étrangers pour attaquer ses murailles. Le duc de Feria était l'homme de confiance de Philippe II, l'ambassadeur officiel auprès de l'union sainte et municipale. A mesure que cette union prenait plus de consistance, le roi d'Espagne avait pensé qu'un envoyé spécial, porteur de ses instructions intimes, répondrait mieux aux besoins des circonstances. Le duc de Feria, habile négociateur, tête de mouvement et d'énergie, précéda le légat de quelques jours seulement, et dut se concerter avec lui sur les intérêts communs de la ligue.

La papauté, cette immense institution, s'était alors personnifiée dans un pauvre moine, homme de modération et de tempérament. Il fallait agir avec énergie, et Sixte-Quint négo-

ciait avec tous les partis, cherchant à les attirer à lui par des concessions. Quand les Guise avaient été frappés, c'était le cas de lancer la fatale excommunication contre Henri III, dont la main n'avait pas tremblé devant la pourpre du cardinalat; Sixte-Quint reçut des explications, se borna à des menaces; et comme lui-même était aux prises avec les grandes familles de Rome, il oublia les intérêts du catholicisme pour applaudir à un exemple qui, reproduit dans sa capitale contre ses adversaires, pouvait raffermir son pouvoir temporel. Henri III joint son armée aux huguenots, attaque de front la ligue; le consistoire des cardinaux veut l'excommunier; Sixte-Quint se contente de quelques explications royales « sur les impostures des ennemis de Sa Majesté [1]. » Il reçoit l'ambassadeur, M. de Luxembourg, envoyé par les princes ligués aux huguenots [2], et qui se déclarent très-dévots au saint-siége, en même temps qu'ils attaquent le principe catholique; enfin, bercé par la pensée de la conversion de Henri IV, il abandonne la ligue en ses périls :

1 Mss. Colbert, vol. 30, reg. en parchemin.

2 Mss. Dupuy, vol. 245.

heureusement l'actif légat s'éloigna de ses instructions timorées pour adopter hautement les couleurs de l'union municipale.

Ce légat, Henri Caïetano, appartenait aux opinions fortement catholiques; expression de la grande papauté du moyen âge, il sentait que du triomphe de la ligue devaient résulter la puissance et la durée de l'autorité pontificale; Caïetano et le duc de Feria étaient des hommes énergiques au milieu d'une population fervente et dévouée. On ne peut dire avec quel enthousiasme fut reçu le légat; tous les meubles de la couronne furent portés à l'archevêché; les rues étaient tapissées de broderies, représentant les persécutions des premiers chrétiens par les malheureux infidèles; les bons bourgeois étaient tous sous les armes et formaient une double haie d'arquebuses : *Vive notre sauveur! vive le soutien des vrais catholiques!* criait-on de toutes parts, et l'artillerie se faisait entendre sur la place de Grève; les bourgeois y répondaient par de nombreuses décharges d'arquebuse, tellement « que le légat avoit grand'peur que quelques malintentionnés ne chargeassent à

plomb ou ne tirassent maladroictement. C'est pourquoy il leur faisoit signe de cesser; mais eux, croyant que ce fussent bénédictions, deschargeoient de plus belle[1]. »

Caïetano et le duc de Feria se mirent immédiatement en communication avec les chefs des quarteniers, et tous deux concertèrent un système de défense, au cas où Henri le huguenot viendrait assiéger la ville de Paris, capitale de la sainte-union. Dans cet intervalle si rempli d'événemens, le vieux Charles X avait succombé aux douleurs de la pierre; captif de Henri de Béarn son neveu, il avait été traité avec dureté, comme pour lui faire expier la couronne d'or qui pesait sur ses cheveux blancs[2].

[1] *Journal de Henri IV*. L'influence du légat était immense, il dirigeait même les opérations militaires. — Le 6 janvier 1590. Déclaration du roi Henri IV sur la venue d'un légat en France, sans qu'il en eût été prévenu par le pape. Le roi défend à ses sujets de le reconnaître, et audit légat d'exercer aucune fonction sans en avoir obtenu le consentement de Sa Majesté, et que ses pouvoirs aient été enregistrés dans les parlemens légitimes. — Mss. de Béthune, vol. cott. 8898, fol. 11.

[2] Le cardinal de Vendôme écrivait au duc de Nevers, le 16 mai 1590 : « Monsieur, je crois que vous aurez entendu la perte que nous avons faicte de feu Monsieur, qu'il a plu à Dieu appeler à soy après avoir esté fort travaillé de la pierre, qui lui a donné une rétention et inflammation d'urine, et faict jeter le

La mort de Charles était prévue, mais elle soulevait la plus grave question de succession. Philippe II allait-il subir un nouveau roi ou réveillerait-il les droits de l'infante, que déjà son ambassadeur avait secrètement invoqués ?

Une dépêche de Don Bernardino Mendoça donna l'avis à San-Lorenzo de la mort de Charles X. « Au moment ou je songeois à faire cognoistre à Vostre Majesté les évènemens qui ont eu lieu, j'ai vu arriver à mon hostel mesdames de Montpensier, de Mayenne et le président Neuilly, pour me monstrer une lettre que des soldats de garde dans le bois de Vincennes ont saisie sur un

sang qui luy a apporté une fièvre continue, et enfin la mort, qui est une des plus grandes afflictions que j'eusse pu recevoir ; en laquelle d'autant que vous y participez, je n'ai voulu faillir vous en advertir pour me condouloir avec vous et tascher par ce moyen à modérer notre commune douleur. J'ai aussitost despesché vers le roy pour me permettre de faire venir à Fontevrault ou en ceste ville le corps, attendant la commodité de le faire dignement porter à la Chartreuse de Gaillon où il a eslu sa sépulture, et son cœur à Rouen. Vous suppliant, Monsieur, de croire que tant que Dieu me donnera le moyen, je n'oublierai ni espargnerai rien de ce que je dois à l'honneur de sa mémoire, pour ne me rendre seulement successeur des charges qu'il m'avoit résignées en l'Eglise, mais aussi héritier de ses sainctes intentions et de l'affection que je sçais qu'il vous portoit. » — Mss. de Mesmes, intitulé : *Mémoires de la Ligue*, tom. VI, cot. 893¹/₇.

gentilhomme qui estoit expédié au Béarnois. Ceste lettre était escrite par le capitaine Lagueule, qui estoit de service auprès du roy (cardinal de Bourbon); son contenu apprenoit au prince de Béarn la mort du cardinal, laquelle avoit eu lieu à Fontenay, le 9 mai à neuf heures du matin. Il avoit esté assisté de cinq médecins qui l'avoient fait ouvrir le jour suivant pour constater les causes des trois attaques qu'il avoit esprouvées depuis six mois. Ceste lettre, toute fraische en date, ce gentilhomme envoyé exprès pour porter la nouvelle, font croire que le Béarnois ne l'aura point reçue encore par d'autre voye, mais qu'il en sera instruit. Bien que l'âge du cardinal de Bourbon fust de soixante-huit ans, encore peut-on soupçonner que les tracasseries suscitées par le prince de Béarn ont hasté le moment de ceste mort, pendant laquelle le cardinal s'est montré sans doute, comme pendant sa vie, inviolablement attaché à la desfense et à la gloire de Dieu, et plus envieux de la couronne du ciel que des grandeurs de la terre[1]. » L'ambassadeur ajoutait :

1 14 mai 1590. — Archives de Simancas, cot. B, 64 [145].

« Je joins ceste lettre à celle que j'envoye à Vostre Majesté pour la prévenir que d'Aumale est venu chez moy pour me demander comment il devoit se comporter depuis la mort du roy cardinal; s'il ne seroit pas convenable d'escrire de ma part à Mayenne, et de tenir jusqu'à nouvel ordre ceste nouvelle secrète. Je luy ai respondu qu'il falloit sans doute l'advertir de suite de cet évènement, mais en lui faisant observer qu'il ne devoit traiter avec personne autre de cet object; que luy et ceux de sa maison n'avoient pris les armes que pour le triomphe de la cause catholique en France, et que l'on n'y pouvoit recognoistre pour roy que celuy qui le seroit du consentement des Estats. Je ne suis entré dans aucune autre particularité sur ce poinct. J'ai adjouté qu'il falloit en prévenir le légat qui l'ignoroit encore. Le légat a dict comme moy qu'il convenoit d'attendre sur ce poinct les ordres que Vostre Majesté voudroit bien me transmettre; j'expédie donc un courrier exprès, pour donner nouvelle à Vostre Majesté de cet heureux évènement, si toutefois on peut appeler de ce nom la mort du cardinal-roy. Il n'est pas probable qu'elle donne au prince de

Béarn des ressources et des forces plus grandes que celles qu'il avoit précédemment ; et dans le cas cependant où Vostre Majesté seroit obligée de soutenir directement la cause catholique, le roy Charles étant mort, il faudroit que ce fust avec des moyens plus considérables. Quant à la demande de tenir cette nouvelle secrète, j'ai répondu que ce ne pourra estre que pendant peu de jours, parce que le Béarnois se hastera de la publier au moment où il l'apprendra. Il paroist que, d'après ma réponse, on a expédié un courrier à Mayenne pour le prévenir[1]. »

Henri de Navarre s'était rapidement porté sur Paris de ce champ de bataille d'Ivry, si glorieux pour ses armes ; il y était servi par les intelligences du tiers parti qui voulait, en réduisant le peuple à une extrémité déplorable, seconder la première voix de paix et de repos qui se faisait entendre parmi la bourgeoisie. Cette armée du Béarnais, composée de reistres, d'Anglais, de sa chevalerie calviniste, et d'un débri du parti royaliste, marcha pour investir

[1] Archives de Simancas, cot. B65[138].

Paris, se saisissant de tous les points qui protégeaient l'arrivée des subsistances. Ces dispositions tendaient à effrayer le peuple par l'appareil formidable d'un siége meurtrier. On connaissait mal la multitude belliqueuse des halles et des confréries, son dévouement à sa religion et à la cité. Tandis que le tiers parti voulait ouvrir des conférences à Noisy, le peuple s'organisait en armes, et l'activité puissante du légat et du duc de Feria réveillait les sentimens d'énergie et de patriotisme municipal.

Dès le 15 mars, le serment de l'union catholique avait été renouvelé par tous les habitans. « M. d'Aubray, colonel, disait le bureau de la ville; nous vous prions et au besoin mandons que demain, une heure de relevée, vous fassiez comparoir avec vous, en la grande salle de l'Hostel-de-Ville, tous les capitaines, lieutenans et enseignes qui sont sous vostre charge, afin de signer le serment de l'union par vous et eux presté ès mains de monseigneur le légat [1]. Ayez aussi à assembler tous les capitaines qui sont sous vostre charge, et leur enjoindre de

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 585.

par nous, de bien faire sçavoir à tous les bourgeois qui sont sous leurs enseignes, et qui ont accoutumé de porter mousquet et arquebuse, de se garnir de bonne heure et en la plus grande diligence qu'ils pourront, de la plus grande quantité de balles, mesches et poudre à canon, et de tenir leurs armes en bon estat, pour s'en servir, quand la nécessité s'en présentera, et qu'ils aient à conserver lesdictes munitions sans tirer inutilement ni les dissiper. 20e mars[1]. »

Et comment n'auraient-ils pas été confortés, les bons bourgeois, dans la résolution d'une belle défense, quand ils recevaient la lettre suivante de M. de Mayenne? « Messieurs, je fais toute la plus grande diligence qu'il m'est possible, afin de vous pouvoir aller secourir avec toutes les commodités que je vous pourrai mener; croyez, je vous supplie, que je n'y perds une seule heure de temps, pour le desir que j'ai de vostre conservation, qui m'est plus chère que toute autre chose, ayant donné charge à ce gentilhomme de vous dire plus particuliè-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 589 vers.

rement de mes nouvelles [1]. » « Or, le jeudy 3e de may, en assemblée générale faicte en la grande salle de l'Hostel-de-Ville de Paris, de MM. les prevost des marchands, eschevins, conseillers, desputés des cours souveraines, corps, colléges, chapitres et communautés, quarteniers, capitaines, lieutenans et enseignes, et six notables bourgeois de chascun quartier, sont venus messeigneurs les duc de Nemours, l'archevesque de Lyon, en présence desquels et de toute la compagnie, M. le prevost des marchands a amplement faict entendre comme il estoit très-nécessaire adviser sur la nécessité urgente qui se présentoit de fortifier, garder et défendre la ville contre les entreprises des ennemis qui approchoient, et si les forces des bourgeois et habitans d'icelle estoient suffisantes pour empescher l'ennemi d'entreprendre aucune chose; ou bien, si en cas d'extresme nécessité et estant assiégés, l'on feroit entrer et loger des forces estrangères. Le tout mis en délibération, a esté advisé et conclu que l'on doit se remettre à la prudence et sage conduicte de M. le duc de Ne-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 13, vers.

mours, et le supplier ne nous abandonner, selon ce que ci devant il luy a plu de promettre, et que son plaisir soit, de ne placer aucune force ni garnison en cette ville, si ce n'est qu'il le juge très nécessaire, auquel cas seront logés ès maisons les plus proches des portes et appartenant aux absens et estant du parti contraire à nostre saincte-union, et sera prescrit toute obéissance audict seigneur; et parce qu'il faut avoir quelques moyens pour donner du pain aux Suisses, lansquenets et autres, semblera bon de lever encore l'impost sur les riches pendant un mois[1]. »

Le 10 mai, règlement pour les guets et gardes; et le 18, mesures pour la conservation des chaînes[2]. « Les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, ayant recognu le zèle et affection des bourgeois et habitans de la ville à la conservation et manutention de nostre saincte religion et de l'Estat, toutes les fois que l'usurpateur d'icelles s'est efforcé de l'altérer, par intelligences,

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 17.
2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 20 à 22.

pratiques et menées des fauteurs et partisans qu'il a parmi nous, mesme en ce qui s'est dernièrement passé ès fauxbourgs de Sainct-Denis et Sainct-Martin, d'où il n'a rien emporté que la honte et confusion. Si nous voulions recognoistre nos forces, il ne nous eust tenu de si près assiégés, par les sorties que les plus affectionnés d'entre nous eussent faictes sur lui, s'ils en eussent esté requis et recherchés. Afin qu'advenant une bonne occasion de leur courir sus et faire esloigner de ladicte ville, nous ne manquions de forces, MM. les colonels sont priés de faire assembler tous les capitaines de leur colonelle, pour en desputer par leur quartier tel nombre qu'ils adviseront, et rechercher parmi les bourgeois ceux qui voudront monter à cheval ou aller à pied, avec quelles armes et équipages, dont ils feront un rôle, contenant les noms et armes qu'ils se voudront servir, pour marcher toutes les fois qu'il leur sera ordonné, sous la charge de sages capitaines, nobles, gentilshommes ou autres que monseigneur le duc de Nemours ou nous nommerons. 26e may[1]. » Et Paris s'était garni

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 23.

de sa bonne artillerie bourgeoise : « Au boulevard de la porte Sainct-Antoine y a deux pièces auxquelles seront commis : Pierre Guérin, menuisier, demeurant rue Sainct-Antoine, à l'enseigne de *la Coupe*, et Sébastien Sevellier, aussi menuisier, demeurant de mesme audict logis. A la platte-forme du moulin d'Ardoise, y a trois pièces sous Guillaume de Grerge, tailleur d'habit, demeurant rue Pastourelle, et Jean Aubert, menuisier. Au boulevard de la porte du Temple y a trois pièces et sont en nombre treize canonniers. A la grande platte-forme d'entre la porte du Temple et la porte Sainct-Martin, y a deux pièces. Joignant la porte Sainct-Martin, y a un peu plus loin trois pièces; en sera transportée une delà les ponts; et pour la garde des deux autres seront commis : Rolland Puiguières, menuisier, demeurant rue Beaubourg, et M. Antoine Lescuyer, demeurant naguère à Melun. Sur la porte Sainct-Denis, où y a une pièce, sera commis : Pierre Coulonge, bourgeois de Paris, demeurant rue Vieille-Monnoie. Vers la porte Montmartre y a une pièce, à laquelle sera commis : Jehan Billeheu, clerc des arquebusiers. Au moulin des Petits-Champs y

a deux pièces où seront commis : Nicolas Simon, tailleur d'habit, Jean Richardière, laboureur. A la Porte-Neuve y a une pièce, à laquelle seront commis : Mathieu Ruelle et Pierre Desmoneaux, bourgeois de Paris, demeurant rue des Mesnestriers. Faict au bureau, le 7e jour de juin 1590[1]. »

C'était dans cet état des esprits, dans cette effervescence de la population que les parlementaires rêvaient encore un arrangement. Le duc de Mayenne, que l'on considérait comme disposé à ces négociations, écrivait à don Bernardino Mendoça : « Monsieur; je vous ay dict plusieurs fois et l'ay escrit à Sa Majesté catholique, que je n'entrerois jamais en aucun traité avec le roy de Navarre que ce ne fust par

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 26. Une nouvelle entreprise de Henri de Béarn contre les faubourgs fut vigoureusement repoussée. On chantait :

Chanson nouvelle des farriniers, et se chante sur le chant de Martot.

Ce fut dimanche au matin
Que ce cocu roi genain
Nous a voulu par bravade
Surprendre par escalade.

Ils commencèrent à parler,
Et les gardes appeler,
Disant : ouvrez-nous la porte,
Sont des vivres qu'on apporte.

Si sont vivres que avez,
De vers la rivière allez,
Vous y trouverez les gardes
Qui vous serreront vos hardes.

advis et commandement du roy d'Espagne. J'ay plus d'occasion de continuer en ceste volonté que jamais, et sçais bien considérer que ce seroit lascheté d'y entendre et le vray moyen de ruiner les affaires de la religion. Néanmoins, je vous veux bien advertir, Monsieur, de quelques propos que M. de Villeroy m'a tenus sur ce subject, pour vous supplier que n'en preniez aucun ombrage, et que vous croyiez que je suis homme de bien qui, pour chose du monde, ne ferois jamais rien en cette cause qui soict contraire à la promesse que j'ay donnée. Ledict sieur de Villeroy m'a dict avoir conféré de luy-mesme avec le sieur du Plessis à Noisy (c'est un des plus confidens serviteurs et des plus advisés qu'ait le roy de Navarre) sur les moyens qu'il y auroit de revenir à la paix, luy remonstrant qu'elle ne se pouvoit espérer, sinon que le roy de Navarre se fist catholique et fust approuvé par l'Eglise. A quoy ledict sieur du Plessis lui auroit respondu qu'il vouloit premièrement estre recognu pour roy de tous ses subjects, et après qu'il se feroit instruire et donneroit tout contentement aux catholiques. Il m'a semblé, pour allentir s'il est possible l'ef-

fort que le roy de Navarre veut faire contre Paris en attendant nos forces, qu'il est expédient de feindre de le trouver bon; je ne le veux toutefois faire sans vous en advertir, afin de traicter ceste cause qui est commune, par l'advis de ceux à qui elle touche et à qui je veux perpétuellement déférer la première et principale auctorité. Je vous supplie que je aye incontinent de vos nouvelles [1]. »

Comment croire que la multitude catholique, qui comptait sur les secours effectifs du duc de Parme et des bandes espagnoles, se laisserait aller aux belles promesses du Navarrois? Tout était destiné à Paris pour réveiller son énergie; les sermons ardens préparaient les halles à la défense de la foi et de la cité, comme dans le forum de Rome les orateurs remuaient les entrailles du peuple-roi. MM. les prevôt et échevins faisaient vœu de belles offrandes à Notre-Dame-de-Lorette, au cas où la ville serait délivrée du maudit Béarnais et de sa forte chevalerie : « Nous, Michel Marteau, sieur

1 Archives de Simancas, cot. B 64 [198].

de la Chapelle, prevost des marchands, les eschevins, conseillers et officiers de la ville de Paris, pour et au nom de tous et chascun des bourgeois et habitans de la ville, avons voué et vouons à sa divine Majesté, que s'il luy plaist nous deslivrer de la calamité où nous sommes réduicts et des mains de ceux qui ont conjuré la ruine de son Eglise, au plustost qu'il nous sera possible et qu'il nous en donnera les moyens, nous envoyerons aucunes notables personnes qui seront exprès desputées, en l'église Nostre-Dame-de-Lorette en Italie, lieu où sont les marques et vestiges du haut mystère de son incarnation, pour luy faire nos humbles prières et présenter nos offrandes et luy rendre très-humbles actions de graces. Aussi nous vouons faire semblables remerciemens et supplications ès églises de Nostre-Dame et Saincte-Geneviève en cette ville et Sainct-Denis en France, et aller en chascune église à pied et en la plus grande desvotion que pourrons.

« Et le dimanche premier jour de juillet, lesdicts prevost, eschevins et autres se sont transportés en l'église Nostre-Dame à Paris, où la messe du jour ayant esté célébrée par monseigneur

le cardinal de Gondy[1], évesque de Paris, en présence du révérendissime légat Cajetan, de monseigneur le duc de Nemours, de M. l'archevesque et comte de Lyon, primat des Gaules, et autres seigneurs et prélats, ledict vœu fut prononcé devant le grand autel ès mains dudict cardinal évesque de Paris. Après lequel serment fut faicte la prédication publique sur le mesme subject par M. Jean Boucher, docteur en la faculté de théologie, curé de Sainct-Benoist. Et en outre, pour disposer plus particulièrement les bourgeois de cette ville à se rendre dignes de la grace de Dieu, monseigneur le légat et monseigneur l'évesque de Paris ont faict publier et enjoinct une communion générale au précieux corps et sang de N. S. J. C. par

1 « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris : M. Robert Danes, quartenier; priez MM. les colonels, capitaines, lieutenans, enseignes et autres de vostre quartier de se trouver, et vous pareillement, demain, sept heures du matin, en l'Hostel de ceste ville, pour nous accompagner en l'église Nostre-Dame, où se trouveront toutes les processions des paroisses et clergé, et de là aller en l'église et monastère Madame-Saincte-Geneviève rendre l'un des vœux faicts pour la délivrance de la ville, où se chanteront les louanges et actions de graces à ce requises; et cela faict, revenir à Nostre-Dame pour chanter la messe et accomplir le second vœu. Et n'y faictes faute. » 22e septembre 1590. — Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 79, v°.

tous les bourgeois et habitans de ladicte ville, le dimanche suivant, 8e du mois, avec pardon général et pleine rémission[1]. »

Après cette communion, en face des autels couverts de cierges et de beaux luminaires, il y eut enrôlement complet de bourgeois. « De par le duc de Genevois et de Nemours et les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris : MM. les colonels ; sur plusieurs de nos mandemens à vous adressés pour sçavoir quel nombre de bourgeois volontaires voudroient s'enrosler pour aller à la guerre, vous nous avez envoyé les rôles d'aucunes compagnies de vos colonelles, par lesquelles nous ne pouvons faire estat certain des forces, telles que nous avons estimé tirer de cette ville, pour s'en servir à une bonne occasion. Et pour ce, nous vous prions et ordonnons de faire montre générale de tous les bourgeois et habitans des dixaines de vos colonelles, de quelque qualité et condition qu'ils soient, depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à soixante, capables de porter armes, au lieu et place que vous jugerez le plus commode en

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 35, vers.

vostre quartier; nous avertissant un jour avant du jour et heure de ladicte montre, pour nous y trouver en personne. 19e juillet 1590. »

Et puis, on était perpétuellement en la place publique afin de délibérer sur la défense municipale de Paris. On renouvelait toutes les cérémonies qui pouvaient émouvoir la multitude; les processions surtout, les revues d'armes, d'étudians, le dénombrement des forces catholiques. Il y eut un de ces grands dénombremens que les pamphlets du tiers parti ont rendu ridicule en le désignant sous le nom de *procession de la ligue;* et qu'est-ce qu'il peut y avoir de ridicule dans un peuple faisant le vœu de se défendre contre une armée qui presse ses murailles? dans cette cité qui soutient un siége meurtrier avec une persévérance héroïque? Une autre nation, aux temps modernes, eut aussi ses processions, ses curés armés d'arquebuses, ses étudians le casque en tête, et ses femmes le poignard à la main. Dans les bulletins du vainqueur, on qualifia ces héros du nom de *fanatiques;* on appela ces armées *des ramassis de moines et de brigands;* on les caricatura sur des estampes couvertes de

l'aigle; eh bien! qui oserait aujourd'hui parler de ridicule, en racontant ces grandes scènes de la guerre de l'indépendance? Et moi, je m'agenouillai de terreur et de respect sur le plus petit pan de muraille de Sarragosse! Il y eut donc procession religieuse et municipale à Paris, immense réunion de toutes les confréries et métiers, des halles, des écoliers de l'Université et de divers ordres religieux. Tous, le casque en tête, la cuirassine sur le dos, étaient armés de dagues et pistolets, même Monseigneur Guillaume Rose, évêque de Senlis, et le prieur des chartreux, qui chacun portaient arquebuses en la main. Le légat fermait la marche, donnant à tous la bénédiction pontificale, et le bruit du canon venait encore augmenter l'exaltation des masses. Dans tous les quartiers, on entendait force coups d'arquebuse; un bourgeois maladroit venait de tuer un des domestique du légat à la suite de son maître, et ce légat, objet de la vénération publique, était entouré; chacun voulait toucher sa robe sainte et recevoir sa bénédiction.

A la suite de ce grand dénombrement des forces municipales et catholiques, de nouvelles

mesures de police et de défense étaient arrêtées : « Il est prohibé à toutes personnes, de quelle qualité qu'elles soient, d'envoyer aucune lettres, missives, marchandises, ny autre chose ès villes de Sainct-Denis, Poissy, Senlis, Mantes, Meulan et autres, tenant le parti des hérétiques, sous peine de confiscation, amendes arbitraires et autres plus grandes punition, selon que le cas escherra[1]. » — « Monsieur Costeblanche, colonel; nous vous prions de présentement fournir au sieur de Forest ou autres porteurs de la présente ordonnance, trente tonneaux pour estre employés à réparer la bresche qui est entre la porte Sainct-Honoré et Montmartre, sur l'advertissement qui vient d'arriver présentement, qui est de grande importance, vous priant n'y vouloir faillir[2]. » — « Messieurs les curé et paroissiens de Sainct-Jacques-de-la-Boucherie sont priés, de la part de monseigneur le duc de Mayenne et de Messieurs les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, de donner une partie de leurs cloches et qui sont superflues, pour estre employées à la fonte

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 92.
2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 118, v°.

des balles, ordonnée par mondict seigneur, nécessaires pour la prise et délivrance des passages et advenues de ladicte ville, attendu qu'il ne se trouve aucune matière pour faire lesdictes balles et boulets; et pour cet effect, s'assembler incontinent et en donner response au bureau de la ville. » — Pareil mandement à Saint-Germain-des-Prés, abbaye, à Saint-Sauveur, à Saint-Martin-des-Champs, à Saint-Victor, à Saint-Nicolas, à Saint-Jean, à Saint-Gervais et à Saint-Paul[1].

Les habitans avaient bien besoin de ces démonstrations qui frappaient si vivement les yeux, car Henri de Navarre avait coupé toutes les communications, et menaçait Paris par lettres et bravades[2] : « Manans et habitans de nostre

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 86. — *Nota.* « Messire Charles Boucher, seigneur d'Orsay et de Dampierre, conseiller d'Estat, maistre des requestes et président au grand conseil, a esté élu prevost des marchands, dans une assemblée générale tenue en l'Hostel-de-Ville de Paris le 17e octobre 1590, suivant la forme ancienne, et en présence de plusieurs conseillers des cours souveraines et des plus notables bourgeois d'icelle ville. » — Les échevins étaient Brethe, Boucher, Desprez, Langlois.

2 16 juillet 1590. Lettre de Henri IV, datée de Saint-Denis, aux habitans de Paris.

ville de Paris, si la raison, le devoir naturel et les anciennes lois et constitutions du royaume n'ont pu fléchir vos cœurs à la recognoissance de nostre légitime vocation à ceste couronne, abusés par les artifices de ceux qui, au dépend de vos vies et moyens, osent aspirer à l'usurpation d'icelle; la nécessité en laquelle ils vous ont réduict, frustrés du secours tant de fois promis et par vous si longuement attendu en vain, vous devroit au moins faire tourner les yeux à autre voye de salut que vous ne devez douter de trouver en notre grace et bonté quand vous voudrez y avoir recours. Voulant encore, pour particulier tesmoignage, vous annoncer que nous sommes advertis que certains étrangers auxquels vous n'avez donné que trop de part et créance entre vous, et qui vous tenoient desjà pour butin assuré de leur convoitise, se voyant prests à descheoir de leur dessein, pratiquent sous main de faire mettre la ville au pillage, ne faisant difficulté ny conscience de vous sacrifier à leurs passions, pour rendre inutile la réduction d'icelle; à quoy vous ouvrirez les yeux et y pourvoyerez si bon vous semble, selon que le faict vous touche. Dieu vous

fasse la grace de bien faire vostre profit de nostre paternelle admonition[1]. »

Paris était alors dans un bien triste état, exténué de sa défense héroïque. Un témoin oculaire, un fervent catholique, raconte ainsi toutes les souffrances et la patiente résignation du peuple : « Les gens riches et aisés qui vivent à leur plaisir, au lieu des viandes délicates qu'ils avoient accoutumé de manger, n'usoient plus que de pain d'avoine et de chair d'asne, mulets et chevaux, encore s'en trouvoit-il peu et bien cher; les autres, pauvres petites gens qui vivent au jour la journée, ne gagnoient pas un liard, et n'avoient pas de quoi acheter des bouillies faites de son, d'avoine, qui estoit tout ce que mangeoient les pauvres. Voilà donc l'estat de cette louable ville tant pressée de faim[2],

1 Bibliothèque du Roi, mss. in-fol. cot. 8351/43.

2 Voici les mesures qui furent prises par le conseil municipal pour la famine : « De par le duc de Genevois et de Nemours et les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris; il est très-expressément enjoinct à tous paysans, manans et habitans des villages alentour ceste vile, de sortir présentement et aller en leurs maisons desdicts villages, pour faire amener en ceste ville tous les bleds, vins et autres vivres qui y sont; pour conduire lesquels avec toute assurance, leur sera baillé escorte à ce qu'il ne leur soit faict aucun tort; à faute de quoy vingt-

que non seulement les pauvres en mouroient, mais aux plus grandes maisons et plus riches. La chair estoit fort chère, à cause de la grande quantité de chevaux et mulets que l'on y avoit mangés, et les pauvres mangeoient des chiens, des chats, des rats, des feuilles de vigne et autres herbes qu'ils trouvoient, encore estoient-elles fort chères. Et beaucoup de ceux qui n'avaient de quoi acheter de ces petites choses mouroient par les rues, et s'en voyoit quelques matinées cent, cent cinquante, et quelquefois jusques à deux cents de morts de faim sur les places; et de compte fait, il se trouve qu'en trois mois il est bien mort treize mille personnes de faim. La musique qu'on entendoit, estoient les cris des pauvres, des vieilles gens, pauvres femmes et petits enfans qui demandoient du pain sans que personne leur en

quatre heures après la publication de ces présentes, tous leurs biens, bleds, vins, vivres sont déclarés de bonne prise à quiconque les pourra appréhender. 30e aoust 1590. »—Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 64. — Et un mandement du 31 confiait la garde des vivres dans les faubourgs aux bons bourgeois en armes, afin d'empescher qu'il ne soit enlevé aucun desdicts vivres et autre commodité qui pourront s'apporter. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 64.

pust donner ny les secourir. La médecine qu'ils y faisoient estoit la patience[1], et ne laissoit-on de faire infinies processions, avec les indulgen-

1 Je n'ai trouvé nulle part qu'Henri IV ait fait entrer du blé dans Paris pour en nourrir la population; on a confondu sans doute une ruse de guerre avec un acte de bienfaisance. En effet Henri IV déguisa des soldats en fariniers pour surprendre la ville, et c'est là le seul fait historique. Les misères de Paris furent chantées d'une manière différente par le catholique et le huguenot.

Complaincte des pauvres catholiques de la France, et principalement de la ville de Paris, sur les cruautés et rançons que l'on leur a faict, et se chante sur le chant : Voulez-vous ouïr; *chanson de ce mauvais gendarme.*

Mon Dieu, ne permettez
Que tous ces hérétiques
Qui sont hommes transis,
Supposts des politiques,
Veulent par l'hérésie
Abolir notre foy,
Faisant par tyrannie
Mourir gens de la foy.

Est-ce pas cruauté
D'affamer telle ville?
Est-ce pas cruauté
De prendre aussi les vivres?
Et puis par leur grand ire
Faisoient contelacer
Ceux qui les apportoient;
Ils estoient massacrés.

Lors ils ont faict mourir,
Dans Paris noble ville,
Et de faim fait languir
Hommes, femmes et filles,
Encore plus de dix mille;
Sans les pauvres enfans
Qui mouroient aux mamelles
Des mères languissans.

Stances sur la misère du siége de la ville de Paris. — Juillet 1590.

LES MARINIERS FRANÇAIS AUX LIGUEURS.

Nous sçavons bien, Messieurs, que vostre presvoyance
Suffit pour abréger de nos maux le circuit;
Nous l'avons bien cognu quand avant l'indigence
Vous aves bien pourvu de serrer le biscuit.

ces et pardons que le légat leur donnoit, qui se gagnoient en la plupart des églises, avec les sermons qu'ils oyoient, qui leur faisoient prendre tant de courage, que les sermons leur tenoient lieu de pain ; et quand un prédicateur les avoit assurés qu'ils seroient secourus dans huict jours, ils s'en retournoient contens, et s'entretenoient de ces espérances, encore qu'on leur eust donné beaucoup de telles remises et dilations, et ne leur souvenoit plus de ce qu'ils avoient enduré[1]. »

Au milieu de ces souffrances de toute une population, les passions politiques s'agitaient ;

Messieurs qui nous presches pendant ceste famine
Qu'il vaut bien mieux mourir qu'à bord tendre les bras ;
Il est vrai, mais suivant les lois de la marine,
Il faut plustost aussi qu'on mange les plus gras.

Il est bien aisé lorsque la pance est pleine
Dire que ce n'est rien que d'endurer la faim,
Et pour dessus nos dos toujours tondre la laine,
Nous promettre un secours du jour au lendemain.

Nostre barque se perd si l'on n'y remédie,
Et nul n'y faict profit que quelques garnemens ;
Tout chascun y languit, tout le monde y mendie,
Mais le plus grand danger, c'est du retardement.

1 « Discours brief et véritable des choses plus nostables arrivées au siège mémorable de la renommée ville de Paris, et desfense d'icelle par monseigneur le duc de Nemours contre le roy de Navarre ; par Pierre Corneio, ligueur. » 1590.

on publiait des pamphlets de toute nature; un des plus curieux, œuvre des parlementaires, est dirigé contre le gouvernement des Seize : « Ta vertu, Brutus, est-elle anéantie? Ne crois-tu la respublique assez oppressée pour la sauver d'un danger? Ne crains point, je te supplie, Brutus; au contraire, tu avois osé bien commencer; poursuis la pointe de ton entreprise, et que ni la mort ni aucune espèce de supplice te retarde de deslivrer ta patrie d'une servitude beaucoup plus infame et dangereuse que ne fut jamais celle qu'elle a soufferte sous la domination de César. Quoi! tu crains donc quelques inférieurs à ton illustre race, César ayant esté ruiné par leurs moyens? tu n'as point assez de courage pour exterminer cinq à six petits tyranneaux, les fondemens de la domination desquels estant desbiles, sont tant plus aisés à desmolir! On t'appelle aujourd'hui à desrouiller les armes, et par le fer esmoulu abattre quelques testes de pavots qui par leur froideur dangereuse engourdissent les membres de ce bel Estat; bel Estat, dis-je, mais en grand danger d'essuyer une chute trop lourde. Mais qu'attends-tu? Vingt mille ames

te regardent et n'attendent qu'à te voir commencer. Tout le peuple t'appelle et regrette en ta nonchalance la vertu de ton père trépassé. Dire que nous n'ayons plus que la face et l'extérieur d'hommes, que nous soyons plus abrutis que les bestes mesmes, plus couards, mols et efféminés que femmes, pour endurer qu'une douzaine ou deux de coquins désespérés gouvernent et commandent à leur volonté à Rome française! Paris, jadis appelé sans pair, comme estant la plus belle ville du monde et la plus fameuse cité de l'univers, gourmandée par un petit tas de coquins et bellistres affamés! Tu tournes le cousteau sur toi-mesme, sans connaître celui qui te cause tant de mal. Ah! pauvre peuple! tu mérites bien de souffrir, puisque tu fais si peu d'estat de ton aise et de ta liberté; tu laisses emporter ce beau joyau à un Mayenne, qui comme bufle, par le nez te mène; vrai démon, ennemi de ton bien? Pourquoi ajouter ta foi à des larrons infames? Mais, ô miracle des miracles, et l'unique prodige de ce temps! sur ce point souvent je m'arrête, et mon esprit se trouble, ne pouvant comprendre comment il se peut

faire qu'une poignée de canaille ayant du bled en son grenier et du vin en sa cave, puissent avec des paroles et artifices trompeurs, persuader à tout un peuple qui meurt de faim, d'endurer plutost toutes les extrémités que de pourvoir à son salut. Gens sans religion, qui trouvent une religion à mourir de faim pour trente ou quarante mille ames languissantes, et la leur n'est qu'à faire bonne chère. Ah! petits commandereaux, cadets lorrains, masles et femelles, Olivier, Senault, Louchart, Bussy, et vous, prescheurs, à qui pensez-vous avoir affaire? M. de Mayenne, disent nos petits dominateurs, viendra dans peu de jours donner bon ordre et amener du secours? Posé le cas qu'il soit ainsi (ce que toutefois on sçait assez estre esloigné du vrai), estes-vous surs de rompre la teste à vostre ennemi. Vous, Messieurs les bons bourgeois et citoyens de Paris, je parle à vous comme à gens hébestés, quelle grande obligation avez-vous à ceux qui vous procurent aujourd'hui tant de malheurs? Qui sont-ils? d'où sont-ils venus? Ce sont des estrangers sortis d'une estrangère race. Et puis l'on voit nos curés et nos moines se mesler de

traiter en leurs chaires nos affaires d'Estat; un Perrinet avec son importun babil. Et Boucher! vraiment tel, car tu despèces, tu tailles, tu descoupes, tu assommes. Il faut, dis-tu, mourir de faim? Hé! mon gros et gras Boucher, que le mot te coule doux de la bouche! demeure donc six jours seulement (je ne te donne pas plus long-temps) sans pain, viande et breuvage, si tu ne vas pas faire un voyage à nos pères trespassés, si tu continues d'une voix effroyable à dire et prescher que mourir de la faim est un soulagement, je me rendrai à ta créance! En l'attente est le danger, et la patience irritée tourne en fureur. S'il advenoit, ce que Dieu ne veuille, que pour remédier à tant de malaises et pauvretés, Brutus n'eust pas le cœur assez masle, je m'assure que pour suppléer au desfaut, Spartacus se trouvera ressuscité[1]! »

1 L'Anti-Damoclès, pamphlet publié à Paris au plus fort de la famine, le jour Sainct-Louis, 25e aoust 1590. — Mss. Dupuy, vol. 770, fol. 165. — On plaisantait encore à Paris même dans ses douleurs; on lisait ces vers sur les murs :

De l'état de Paris durant le siége.

Paris est mort et Paris vit encore;
Paris n'a rien, et tout y est encore;

L'héroïque défense de Paris était soutenue de l'espoir que le duc de Parme arrivait au secours de ses braves habitans, avec sa belle et bonne armée d'Espagnols formée aux Pays-Bas. On recevait au bureau municipal une lettre du duc de Mayenne ainsi conçue : « Messieurs, nostre armée s'approche de Paris ; il y pourra aller beaucoup de gentilshommes et soldats, qui se desbanderont, et par ce moyen ceste armée se pourroit beaucoup diminuer. Je vous prie de ne laisser entrer aucun qui n'ait passeport de M. le duc de Parme ou de moy ; et m'assurant qu'y sçaurez donner très-bon ordre, je prierai Nostre Seigneur qu'il vous ait en sa saincte et digne garde[1]. »

Le duc de Feria écrivait courrier sur courrier, pour prévenir le duc de Parme qu'il eût à marcher en toute hâte, si l'on ne vou-

Paris est nud, et si est chaud encore,
Paris ne mange et se soutient encore ;
Paris ne boit et son cœur rit encore ;
Paris sans bois, et si se chauffe encore ;
Paris sans rois, et obéit encore ;
Paris sans mitre, et est dévot encore ;
Paris sans lois est policé encore ;
Paris perdu, Paris se trouve encore ;
C'est le phénix qui mort revit encore !

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 70.

lait que Paris, la tête de l'union, n'ouvrît ses portes aux huguenots. Philippe II s'était enfin décidé à porter secours efficace et actif à l'union menacée; il levait dans cet objet une dîme sur le clergé d'Espagne; mesure qu'il annonçait au grand chancelier Gaspard de Quiroga : « Nous avons bien voulu despescher vers votre révérence le commandeur de Castille, avec mémoire et instructions pour dresser un estat des bénéfices de nos royaumes, pays, terres et seigneuries qui pourront soudoyer en partie les deux armées que nous faisons dresser pour le secours du royaume de France qui est en très-grand péril, si l'on n'y remédie promptement; à quoi nous désirons porter tout l'effort de nos armes, pour exterminer les hérésies, et pour deslivrer de captivité nostre frère et bon ami le très-chrestien roy Charles dixième [1], ce qui ne se peut faire sans un notable fond de finance, qu'on ne peut trouver en France, à cause des calamités et guerres civiles qui y ont cours. Nous vous prions faire assembler en diligence les conciles provinciaux et taxer rai-

1 Ces lettres sont antérieures à la mort de Charles X.

sonnablement, selon leur qualité, tous ceux qui tiennent bénéfices en nosdictes provinces, et nous renvoyer les procès-verbaux, afin que sur iceux nous puissions faire estat de tout ce qui est nécessaire pour l'entretenement desdictes forces[1].»

Philippe II répondait ensuite aux plaintes des catholiques de France, qui prétendaient n'avoir pas reçu des secours suffisans dans les périls qui les menaçaient. Le roi d'Espagne les avait entraînés à un soulèvement contre l'hérétique; les abandonnerait-il dans leur détresse? En réponse, Philippe rappelait, dans une dépêche à son ambassadeur, les preuves du zèle et de bonne foi qu'il avait multipliées. « Au nord, disait-il, le duc de Parme a pénétré dans le royaume; au midi, la comte Hiéromyque de Lodron a renforcé avec ses Allemands le duc de Joyeuse et les catholiques du Languedoc; en Bretagne, le duc de Mercœur a reçu de ma munificence des

1 « Lettre du roy d'Espagne à Gaspard de Quiroga, archevesque de Tolède, grand chancelier et souverain président de la saincte-inquisition, le neufvième mars mil cinq cent nonante. »

secours, pour qu'il eust à purger cette province des hérétiques. Si donc les catholiques s'aident eux-mesme autant que je les ai aidés, il n'est aucun doute que la religion ne triomphe; si le succès est retardé, la faute en est à eux. J'ai faict plus pour mon compte qu'aucun n'eust osé me le demander [1]. »

Enfin, des lettres précises mandèrent au duc de Parme de s'avancer au secours de Paris. Le prudent général, à la tête des vieilles bandes espagnoles, quitta la Flandre pour opérer sa jonction avec le duc de Mayenne. L'armée des Pays-Bas était nombreuse, bien pourvue d'artillerie, de vivres et de munitions; la discipline la plus sévère était observée. Cette armée était précédée par un corps de dix mille hommes sous les ordres du duc de Mayenne qui lui servait d'avant-garde. Après une marche

1 *Pues yo he hecho mas que nadie pudiera pensar mi pedir* *.

* Archives de Simancas, cot. A57/174. Il existe sous ce titre : *Puntos principales de los despachos del duque de Feria, de J. B. Taxis*, etc..., une analyse de la correspondance de ces personnages. Ils informent Sa Majesté Catholique de ce qui se passe en France, où le duc de Mayenne veut la couronne pour lui, tandis que d'autres ligueurs la demandent pour son neveu (Guise). Ils insistent sur ce que le roi catholique empêche Sa Sainteté d'admettre Henri IV à l'absolution.

longue, pénible, au milieu des chaleurs de l'été, ces deux armées firent leur jonction à Meaux le 22 août. « Le lendemain de son arrivée, le duc de Parme publioit partout qu'il donneroit la bataille, et de faict, estant ledict duc de Parme joinct avec le duc de Mayenne, ils commencèrent à cheminer, et passèrent le ruisseau qui coule au village de Claye et au chasteau de Fresne où ils logèrent. »

Henri de Navarre se trouvait dans un grand embarras; sa vaillante chevalerie ne pouvait lutter contre les régimens espagnols réunis aux troupes de la sainte-union. Il fallait pourtant prendre un parti, risquer une bataille générale, ou se décider à lever le blocus de Paris. Henri rassembla son armée en bataille au-dessus du village de Chelles, dans une position avantageuse et en face de l'ennemi. Il chercha par tous les moyens à faire accepter le combat; il harcelait l'Espagnol à chaque instant; mais telle n'était pas la tactique du duc de Parme. Par une manœuvre d'une active habileté, il replie son armée sur elle-même, la dérobe à la vue de l'ennemi, s'empare d'un point important qu'il se hâte de faire fortifier, et avec toute son

artillerie le général espagnol se porte rapidement sur Lagny. Au-dessus de cette ville, située sur la Marne, la ligue avait fait établir des magasins de vivres et des provisions considérables destinés à secourir Paris, dès que la rivière serait libre. Le duc de Parme devait donc réunir toutes ses forces sur ce point de la plus haute importance, puisqu'une fois au pouvoir des catholiques, Paris était délivré. Cette manœuvre, exécutée avec promptitude, lui réussit complètement; Lagny, vigoureusement attaquée, céda au nombre; la ville est emportée sous les yeux de l'armée huguenote, arrivée trop tard à son secours.

La marche des Espagnols avait été admirable; la prudence de Farnèse avait obtenu, sans compromettre son armée, le résultat qu'il désirait. Pourquoi aurait-il cherché à se prendre à la lance et à l'arquebuse avec la brave et dure chevalerie huguenote? Le duc de Parme faisait une pointe militaire pour débarrasser une ville, pour ravitailler une population. La cité était délivrée; l'abondance régnait dans Paris; la multitude sentait renaître son courage, parce que ses espérances n'avaient pas été déçues,

parce que les auxiliaires arrivaient à jour fixe, et qu'on pourrait les invoquer encore. Que de témoignages de reconnaissance pour ces braves seize quarteniers et les colonels qui seuls n'avaient pas désespéré de sauver la bonne ville de Paris! Le lendemain on vit arriver abondance de blé sur les ports et la Grève; le conseil municipal s'y rendit pour procéder à la distribution régulière de ce secours, qui ramenait le bien-être dans la bonne ville.

Le 19e septembre 1590. — « Un mandement du bureau de la ville réglait les distributions de bleds arrivés au port de la Grève ès bateaux de Jacques Morin et autres voituriers par eaux, faisant ensemble cent quatorze muids et quatre setiers; et voici quelle fut ceste répartition : à l'Hostel-Dieu, huict muids; aux couvens des Carmes, des Jacobins, des Augustins, ensemble six muids; au couvent de l'Ave-Maria, un muid et demi; à la société des jésuites de Sainct-Louis, un muid; autant aux jésuites de la rue Sainct-Jacques; aux pauvres archers du guet, onze muids; aux pauvres lansquenets de la garnison de Paris, sept muids; à Bersoit, pauvre chantre et conducteur de la musique ecclésiastique, un

setier en un sac; à la veuve du capitaine Boissard, qui commandoit à la porte Sainct-Martin, lequel est mort au service de la ville, un setier. Ensuite se faisaient les distributions par les divers quartiers pour répartir aux pauvres habitans : six muids et demi au quartier du Temple; deux au quartier des Saincts-Innocens; deux au quartier Saint-Jean en Grève; cinq au quartier Saint-Honoré; quatre au quartier Notre-Dame; trois à Saint-Gervais; deux au Saint-Esprit; trois au Sépulcre; cinq muids et demi au quartier Sainct-Severin; trois et demi à Sainct-Jacques-de-la-Boucherie; quatre et demi au quartier Sainct-Anthoine; six et demi à Sainct-Martin-des-Champs; trois et demi à Sainct-Jacques-de-l'Hospital; *item*, à Sainct-Germain-l'Auxerrois, et six au quartier de Sainct-Eustache [1]. »

Que de remercîmens ne devait-on pas voter aux braves troupes qui avaient délivré la cité municipale [2], et au chef qui les avait conduites!

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 73 v° à 79.

2 Henri IV, après avoir levé le siége de Paris, voulut tenter de surprendre la ville; il détacha à cet effet le comte de Châtillon avec une bonne partie de l'infanterie, et le suivit avec de la cavalerie. Châtillon arriva sur les onze heures du soir dans

« Monseigneur, écrivaient les prevôt des marchands et échevins au duc de Parme; ceux qui n'ont vu le misérable estat auquel, par un long siége, a esté reduicte la ville capitale, autrefois la plus florissante de ce royaume, ne peuvent juger de la grandeur de nostre obligation envers Sa Majesté catholique, réservée du ciel en terre pour la conservation des bons et terreur des méchans. Nous qui, fondés en la

le faubourg Saint-Jacques, « qui estoit abandonné depuis que l'armée royale s'en estoit saisie pendant le siége. Les troupes ne purent marcher si secrètement qu'on n'entendist quelque bruit vers Saincte-Geneviève : comme tout le monde, sans en excepter les ecclésiastiques et religieux, montoit la garde, les jésuites, dont le collége estoit dans le voisinage, la faisoient en cet endroit; ils donnèrent l'alarme, et aussitost les bourgeois accoururent sur le rempart. Chastillon fit alte et ordonna un profond silence à ses gens. Les Parisiens n'entendant plus rien, crurent que c'estoit une fausse alarme et se retirèrent : ils laissèrent seulement dans le corps-de-garde les jésuites et quelques autres. A la faveur d'un brouillard, les soldats royaux se coulèrent doucement et appliquèrent sept à huit eschelles justement au quartier que les jésuites gardoient, et où l'un d'eux, avec Nicolas Nivelle, imprimeur, et Guillaume Balden, avocat anglois, estoient en sentinelle. Tous ceux qui sautèrent sur le rempart furent culbutés par le jésuite armé de sa hallebarde, secondé de l'avocat et du libraire. Les corps-de-garde voisins vinrent au secours, et on accourut de toute part; on jeta des bottes de paille allumées dans le fossé, et en peu de temps les murailles furent remplies de soldats. Chastillon dès lors fit sonner la retraite. » — Biblioth. royale, cabinet des estampes, règne de Henri IV.

divine bonté, avons cru qu'elle n'abandonneroit ses fidèles serviteurs, avons, sur la vérité de vos promesses, passé en ce siége les termes de l'humaine résistance, soit aux supports de nos nécessités, aux efforts de nos ennemis ou aux conspirations de leurs partisans. Confessons franchement qu'à vostre altesse nous ne pouvons rendre graces dignes d'une œuvre si mémorable, qui est ce salutaire et propice secours, par le moyen duquel non seulement Paris, mais toute la France, et non seulement la France, mais nous osons dire toute la chrestienté, qui périclitoit en sa religion, est pour ce coup delivrée. De quoy attendant qu'il plaise à Dieu nous donner moyen, par quelque bon service, vous faire recognoissance, nos desputés vous portent à vive voix les remerciemens très-humbles et les tesmoignages de nostre obligation à vostre altesse, laquelle nous supplions très-humblement leur donner autant de créance que si la ville en corps y estoit présente[1]. » 15 septembre 1590.

Puis, on accueillait en frères les braves Espa-

[1] Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 71.

gnols qui avaient délivré la cité : « Il est expressément enjoinct aux maistres et gouverneurs des hospitaux de ceste ville de recevoir et loger les soldats espagnols blessés et navrés ; leur administrer les commodités qu'il est accoutumé de fournir aux malades ; et outre est mandé aux principaux boursiers et procureurs des colléges èsquels il n'y a exercice ny escoliers, recevoir pareillement iceux malades, à la charge toutefois qu'ils ne seront tenus leur fournir aucune chose que le logis et couvert seulement [1]. » Et l'on jetait des fleurs sur ces braves soldats qui traversaient la ville armés de leur bonne arquebuse et de leurs piques de bataille !

1 Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 72. — « 18e jour de septembre 1590. En assemblée cejourd'huy faicte au bureau de la ville de MM. les prevost des marchands, eschevins et conseillers de la ville, pour ouyr la response faicte à MM. les desputés vers messeigneurs le duc de Mayenne et prince de Parme, ensemble adviser sur le vœu faict pour la délivrance d'icelle ville. Après avoir ouy les sieurs desputés en leur légation, a esté délibéré et conclu que l'on doict dresser des articles nécessaires pour le bien et sureté de ceste ville, ensemble pour faciliter la venue des vivres en icelle, et pour le regard du vœu faict par la ville, que l'on en doict communiquer avec MM. les grands-vicaires et MM. du chapitre de l'église de Paris, pour sur ce prendre et suivre leur advis. » Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 73.

CHAPITRE LXXXV.

MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE ET ULTRA-MUNICIPAL. — LE TIERS PARTI REPREND SON ASCENDANT.

Mesures des seize quarteniers. — Commission des dix. — Violences contre le tiers parti. — Confiscation. — Proscription. — Pendaison dans le parlement. — Domination municipale. — Arrivée du duc de Mayenne. — Répression. — Triomphe de la riche bourgeoisie.

1590 — 1591.

Durant le blocus de Paris par Henri de Navarre, les chefs populaires des halles et des métiers n'avaient ignoré aucune des menées du parti négociateur auprès du roi des hugue-

nots. Ce parti avait inondé la ville de pamphlets laudateurs; il avait salué l'hérétique du nom de Henri IV, l'avait béni quand tout souffrait par ses armes, l'avait exhalté pour quelques sacs de blé que le Béarnais montrait, par ruse, pour surprendre Paris, quand la population broutait l'herbe des rues; n'était-ce pas l'éveil donné à la garde bourgeoise qui avait seul sauvé la grande ville de la trahison infâme? n'y avait-il pas des traîtres, et ces traîtres quels étaient-ils? si ce n'est ces négociateurs tremblans, ces hommes de tous les partis, et qui sollicitaient de tous des salaires et des récompenses!

Ainsi raisonnait le peuple de Paris, les prédicateurs, les quarteniers et colonels de la garde bourgeoise; et quand la ville eut été délivrée, après d'immenses efforts, ne dut-il pas y avoir une réaction naturelle contre ce tiers parti qu'on accusait d'avoir vendu les libertés municipales, et avec elles l'image de la Vierge, la croix du Christ et le saint révéré des confréries? Senault, Bussy Leclerc, Louchard, Ameline, Esmonnot, Auroux, Cochery, tous ces noms populaires et influens étaient dans ces

convictions ardentes. Ne fallait-il pas épurer les traîtres qui voulaient livrer la ville, si l'on se décidait à donner une nouvelle énergie à l'union catholique? Le duc de Parme avait vu la situation de ses propres yeux; vainqueur, il avait naturellement usé de son influence; et comme il savait que ce qu'il y avait de plus dangereux, c'était la réunion des politiques et des royalistes avec Henri IV, il poussait les magistrats populaires à certaines mesures de répression et de terreur pour en empêcher le retour. A ce moment d'ailleurs arrivait à Paris le fils de Guise, nouvellement arraché de sa prison de Tours. C'était toute une légende que cette miraculeuse délivrance du pauvre captif, sautant d'une haute tour, bravant soudards et gardiens. Il arrivait à Paris sous la conduite d'un bon ligueur, et déjà l'on chantait dans les rues la chanson de la délivrance du duc de Guise, sur l'air *des Fariniers*. «C'estait un jour de jeudi, environ sur le midi, qu'il s'était sauvé, le brave enfant; tout le monde en avait été joyeux, criant : « Sus, sus, gens d'armes, que chacun prenne les armes! » Et quand le Béarnais avait appris cette nouvelle, il en avait été si

surpris qu'il en avait perdu courage[1]. » L'arrivée du jeune de Guise donnait une grande énergie au parti municipal contre le tiers parti bourgeois du duc de Mayenne.

Le duc de Feria s'était plaint aussi de la faiblesse du conseil-général de l'union; cette assemblée lui paraissait trop nombreuse, mollement composée; ne serait-il pas nécessaire de concentrer le pouvoir dans les mains d'un petit nombre d'hommes du peuple qui seraient mieux en rapport avec les circonstances?

1 « Le quinzième de ce mois d'aoust, écrit Pasquier, jour de l'Assomption Nostre-Dame, est advenu en ceste ville de Tours le plus admirable trait d'histoire que l'on ait jamais vu ni lu. M. de Guise s'est sauvé. Je ne puis vous dire quelle sera la fortune de ce jeune prince, mais remettant devant mes yeux la sagesse, la magnanimité et l'heur qui se sont trouvés dans cet acte, je ne puis rien promettre de petit de luy à l'advenir. » — Est. Pasquier, liv. xiv, lett. 11.

Chanson de la miraculeuse délivrance du duc de Guise, et se chante sur le chant des Fariniers.

Ce fut le jour d'un jeudy,
Environ sur le midy,
Que le vaillant duc de Guise
S'est sauvé par bonne guise.

De quoy chacun estonné,
Une allarme on a sonné
En disant : Sus, sus, gendarmes!
Que chacun prenne les armes!

Les habitans de Paris
Fort grande joie en ont pris
Oyant si bonnes nouvelles
Que de long-temps n'eurent telles.

Et les Espagnols aussi
Ayant ouy tout ceci,
S'esgayent par braverie
A coups d'escapolerie.

Le Béarnois estourdi
S'en est si fort resfroidi,
Qu'à peu près vaincu de rage
Il n'ait perdu le courage.

Dès le 16 septembre 1591 le prevost des marchands et les échevins de Paris s'étaient mis directement en rapport avec l'Espagne pour solliciter l'appui de Philippe II : « Sire, nous recognoissons que Vostre Majesté veille continuellement, employant les grandes forces et moyens que Dieu a réservés et mis comme en dépost en ses mains, plus qu'en aucun autre prince souverain de la terre, pour empescher que nostre religion ne reçoive un changement, et que ce pays, qui a tousjours esté florissant et sans tache ou souillure, ne soit infecté de ceste pernicieuse contagion d'hérésie qui ne s'est jamais attachée à Estat qu'elle ne l'ait ruiné, si promptement n'y a esté pourvu. En quoi, Sire, Vostre Majesté s'acquiert vers la postérité le plus illustre titre et marque d'honneur que jamais monarque se soit acquis, celui de protecteur et desfenseur de la religion, et d'estre l'Hercule chrestien qui deschassera l'hérésie de ce royaume. Nous avons pris une belle confiance que ses paroles ne seront vaines, et qu'en ressentirons en bref les effects plus grands que les promesses de sa royale libéralité, pour donner force à ceste ville naguère très-florissante, et à

présent réduicte en toute extrémité de misères et de nécessités, pour le seul subject d'avoir esté constante en la desfense de nostre saincte religion, et d'avoir souffert la faim et la mort plustost que de se soumettre sous la domination d'un roy hérétique; dorénavant tout le mal que pourrons endurer nous sera tolérable sous la faveur et bienveillance de Vostre Majesté, laquelle nous supplions avec l'humilité qu'il convient à ses très-humbles et très-obligés serviteurs, nous vouloir continuer et proportionner les remèdes que Vostre Majesté jugera indispensables à la nécessité qu'en avons[1]. »

Et les seize quarteniers de Paris joignaient à cette dépêche un mémoire particulier adressé à Philippe II : « Au roy catholique nostre protecteur; Vostre Majesté nous ayant esté tant bénigne que de nous avoir faict entendre par le très-religieux et révérend père Mathieu, non seulement ses sainctes intentions au bien général de la religion, mais particulièrement ses bonnes affections et faveurs envers ceste cité de Paris naguère très-florissante, mainte-

1 Archives de Simancas, cot. B 71 [126].

nant fort désolée, nous a induicts à prendre la hardiesse de luy escrire pour lui faire recognoissance des estroites obligations que nous luy devons, et pour espandre en son sein qu'elle nous ouvre comme à ses enfans, nos larmes et douloureuses complainctes. Quant aux obligations, nous recognoissons et confessons devant le ciel et toute la terre, qu'avec l'assistance de Dieu, nous retenons jusqu'à maintenant la saincte religion catholique, apostolique et romaine, remerciant Vostre Majesté du secours dont nous avons été soutenus et advancés dès le commencement. Qu'après la mort du duc d'Anjou, celuy que nous recognoissions roy, tenta d'introduire l'hérétique à la succession de ceste couronne, et que les princes catholiques du royaume résolurent de s'y opposer; ce que dès lors nous déclara le bon et valeureux duc de Guyse, afin que par ignorance ne fussions ingrats à Vostre catholique Majesté; lequel secours sans aucune ambitieuse prétention il luy a plu continuer jusques à maintenant, laissant et remettant à un autre temps beaucoup de belles occasions qui s'offrent, et réussiroient à son bien particulier.

Ce qui nous est une obligation si grande que nous n'estimons point que nous le puissions acquitter; et quiconque de nostre nation ne le recognoist, pour s'advouer perpétuellement très-obligé serviteur à Vostre catholique Majesté et à la postérité d'icelle, nous le tenons pour ennemi de Dieu, de la religion, du repos et paix publique de cet Estat, voire toute la chrestienté.

« Quant à nos larmes, deux maux nous les font espandre ; le premier l'affliction générale de la maison de Dieu, la longue continuation d'icelle, la pollution des saincts temples, la ruyne des sacrés autels, la discontinuation en beaucoup de lieux du sainct sacrifice et de toute la liturgie des chrestiens, les cruelles et inhumaines persécutions contre les prestres, les sainctes vierges à Dieu sacrées, corrompues et violées par ce *puant bouc* (Henry IV) et les siens, la perte de tant d'âmes qui périssent par l'hérésie, nostre ville comme déserte, nos beaux colléges vuidés, nostre Université despeuplée, n'y restant en bon nombre que la faculté de théologie, laquelle par ses divines admonitions estreint tousjours plus estroitement la saincte

union entre les princes, seigneurs et peuple catholiques. Le second, c'est la misère particulière de ceste ville tant excellente et renommée par tout le monde, laquelle misère est telle que nos pères n'en ont ouy parler en ce royaume de plus estrange, ni peut-être de semblable, dont nous sommes tellement oppressés qu'à grand'peine pouvons-nous respirer, et en serions de brief du tout opprimés sans secours humain, si Vostre catholique Majesté n'en prenoit le soin, la tuition et desfense.

« Vostre bonne protection nous arrive durant le mois d'aoust, lequel depuis quelques années Dieu nous a rendu prospère en ceste mesme cause. Car l'an 1572, les conspirations de Chastillon (la Saint-Barthélemy) recognues, il fut ignominieusement traicté selon ses démérites. Assez long-temps après, une ligue très-dangereuse, poursuivie et advancée pour le Béarnois, par aucun des premiers du parlement et autres cours souveraines, fut en ce mesme mois descouverte et le cours d'icelle arrêté du tout. Il y a deux ans que ceste cité assiégée fut miraculeusement deslivrée par la mort estrange et inopinée de celuy que nous avions recognu

pour roy, mais rejeté pour ses perfidies envers Dieu et les hommes; l'année dernière passée 1590, que notre ennemy nous tenoit par l'espace de quatre mois fort estroitement assiégés, nous fusmes garantis en ce mois de plusieurs grands périls que les traistres demeurés en ceste cité nous avoient préparés, et finalement nous fusmes sauvés de ce long et cruel siége par les armées de Vostre catholique Majesté, sous la prudente et généreuse conduicte du duc de Parme, lequel y vint tant à propos que trois ou quatre jours de remise nous contraignoient d'ouvrir les portes à nostre ennemy sous conditions iniques, cruelles et misérables.

« C'est une merveille surpassant le sens humain, que ce grand peuple parisien, lequel n'avoit accoutumé que l'aise, se soit résolu de souffrir tant de disettes, voire plustost mourir que de subir le joug de l'hérésie. Dieu se sert et s'est servi entre les plus grands combats pour ce grand œuvre, des sainctes et prophétiques prédications, exhortations et advis de nos bons pères de la faculté de théologie, maistres de nos consciences, et de la diligence, veilles continuelles et résistance au mal qu'il

luy a plu faire la grace à nostre compagnie des seize quartiers de la ville de Paris d'y pouvoir apporter, de laquelle ces bons docteurs sont modérateurs et y président. Sous ceste conduicte nous avons souffert tout ce qu'il estoit possible de souffrir de disettes et toutes sortes de nécessités et misères, lesquelles ne nous sont encore allégées, mais croissant de jour en jour, nous tiennent sur le poinct d'en estre accablés, si le Dieu du ciel ne nous suscite un libéral bienfaicteur, lequel nous tende sa main charitable, paternelle et puissante pour nous relever de nostre trébuchement. Car Paris ayant longtemps porté tout le faix de la guerre, frayé plus de cinq millions d'or, tant pour lever l'armée générale plusieurs fois deschue, que pour les armées particulières des provinces, jusqu'à ce qu'il ait plu à Vostre Majesté l'en soulager; n'ayant aussi, depuis trois années, rien recueilli de ses terres et héritages, rien perçu de ses rentes, les officiers rien reçu de leurs gages, ni les marchands faict aucun trafic, qui sont les quatre moyens qui pouvoient luy apporter splendeur, il est impossible qu'elle ne soit fort desnuée et le peuple réduict en grande néces-

sité. Nous pouvons certainement assurer Vostre Majesté que les vœux et souhaits de tous les catholiques sont de vous voir, Sire, tenir le sceptre de ceste couronne de France et régner sur nous, comme nous nous jetons très-volontiers entre ses bras; ou bien qu'elle en establisse quelqu'un de sa postérité, ou nous en donne un autre qu'elle-mesme luy est plus agréable; qu'elle se choisisse un gendre, lequel, avec toutes les meilleures affections, toute la desvotion et obéissance qu'y peut apporter un bon et fidèle peuple, nous recevrons roy et luy obéirons. Car nous espérons tant de la bénédiction de Dieu sur ceste alliance, que ce que jadis nous avons reçu de ceste grande et très-chrestienne princesse Blanche de Castille, mère de nostre très-chrestien et religieux roy sainct Louis; nous le recevrons, voire au double de ceste grande et vertueuse princesse fille de Vostre Majesté, laquelle par ses rares vertus arreste tous nos yeux à son object, y resplendissant l'union du sang de France et d'Espagne pour, en alliance perpétuelle, faire fraterniser ces deux grandes monarchies sous leurs roys, à l'advancement

de la gloire de Nostre Seigneur Jésus-Christ, splendeur de son Église, et union de tous les habitans de la terre sous les enseignes du christianisme[1]. » Les seize quarteniers exprimaient ici l'opinion des halles, des confréries, des métiers de Paris, qui se tournaient tous alors vers l'Espagne comme vers le seul appui dans le mouvement catholique. Le mariage de l'infante et de l'enfant de Guise était l'idée qui souriait le plus aux cités de la ligue; n'était-ce pas réunir et concilier les affections de famille et la ferveur religieuse? Le fils du grand duc de Guise mort pour la cause du peuple, et la fille du roi catholique, le protecteur de l'union! Mais pour cela il fallait délivrer la cité des traîtres vendus au roi de Navarre, des politiques tièdes, des parlementaires négociateurs.

Un des membres du conseil des seize quarteniers nous a laissé le procès-verbal des délibérations qui furent alors concertées pour se débarrasser des ennemis de la fédération catholique: « Le samedi 2 du mois de novembre 1591,

1 Archives de Simancas, cot. B 71 [124].

après disner, quelques bourgeois s'assemblèrent en la maison du sieur Boursier, rue de la Vieille-Monnoye; le sieur de Launoy y présidoit, et proposa qu'il estoit besoin d'obvier aux taxes et imposts que l'on vouloit faire sur le peuple. Le sieur de Crosne, premier opinant, dict qu'il ne falloit point s'arrester à choses si légères; qu'il se présentoit bien des affaires de plus grande importance auxquelles il estoit besoin de remédier. Le curé de Sainct-Jacques, qui estoit présent, voyant qu'on ne vouloit rien résoudre, usa de ces mots : « Messieurs, c'est assez connivé; il ne faut pas jamais espérer ni justice ni raison de la cour de parlement; c'est trop endurer; il faut jouer du cousteau. » Auxquelles paroles les deux tiers de la compagnie se turent; pour lors un bourgeois nommé Gourlin se leva de sa place et alla parler à l'oreille dudict curé de Sainct-Jacques; ce qu'aucuns trouvèrent mauvais. Ledict Gourlin retourna à sa place, et le curé se levant dict : « Messieurs, je suis adverti qu'il y a des traistres en ceste compagnie; il faut les chasser et jeter en la rivière; » dont toute la compagnie se trouva fort scandalisée et se despartit.

«Le mardy huictième dudit mois, l'assemblée fut faicte au logis du sieur de La Bruyère père, où se trouva grande compagnie et y présidoit le sieur de Launoy : il y avait, entre autres, les sieurs Achari, Sanguin, Ravesant, Crosne, Crucé, Hameline et cinquante autres personnes; et auroit ledict sieur de Launoy proposé que, suivant ce qui avoit esté résolu en la dernière assemblée, il falloit donner ordre et deslibérer sur deux poincts très-nécessaires : le premier d'eslire dix bourgeois de la compagnie bien assurés et affidés pour le conseil secret, desquels on avouerait les actions et portemens; l'autre point estoit de réitérer le serment de l'union plus estroit que jamais, attendu la nécessité des affaires et le nombre effréné des traistres qui estoient en la ville, desquels on faisoit si peu de cas de faire justice, témoin le gouverneur de Paris, auquel on devoit avoir toute fiance, et lequel néanmoins, à la dernière sortie qui fut vers Sainct-Denis, embrassa le sieur de Crillon en pleine compagnie, citoyen toutefois ennemi capital de ceste ville, témoin le jour des barricades. Touchant l'élection des dix pour le con-

seil secret, il fut décidé qu'on y procéderoit par ballottage, et qu'à ceste fin, le lendemain mercredy 9 du mois, la compagnie s'assembleroit pour y adviser, et chascun apporteroit son billet dans lequel il nommeroit dix de la compagnie pour estre du conseil secret.

« Ledict mercredy suivant, l'assemblée fut faicte en la maison dudict Boursier, après disner, où chascun porta son billet; les sieurs de Launoy et Martin, docteurs, y présidoient. Thivaut, bourgeois, lieutenant de M. Dufour, colonel, est nommé par ledict de Launoy pour controsler lesdicts billets, ce qu'il accepta fort volontiers. Lesdicts billets estant onverts et rédigés par escrit par Louchon, greffier de la compagnie, fut trouvé que les dix qui ensuivent eurent le plus de voix, et furent arrestés pour estre du conseil secret; savoir : les sieurs de Sainct-Yon[1], Achari, Le Goys[2], Hameline, Louchart, Thivaut, Borderet-Rosny, Du Rideau, Ruissant et Besançon[3]. »

1 On trouve ce nom municipal déjà dans la révolte sous Charles VI; c'était une famille de bouchers.

2 Le Goys était aussi une célèbre famille municipale.

3 Mss. de Mesmes, intitulé : *Mémoires du règne d'Henri III*,

La commission des Dix, concentrant tous les pouvoirs, dut prendre une série de mesures de sûreté et de violences en rapport avec ses opinions et les besoins peut-être d'une crise si menaçante; elle confisqua les biens de tous ceux qui suivaient le parti huguenot. La peine de mort fut appliquée à quiconque songerait à traiter avec Henri de Navarre : ceux des membres du bureau de la ville qui n'étaient pas corps et biens dans ce mouvement populaire, furent remplacés; car pouvait-on compter sur eux? ne fallait-il pas s'emparer de leurs fortunes comme gage? « De par les prévost des marchands et eschevins, il est ordonné que les meubles des sieurs de Harlay, premier président, et d'Harmam, absent, tenant le parti contraire des catholiques, seront saisis et fait inventaire et description par Jacq. Poisse, huissier; auquel Poisse est enjoinct et lui avons permis se transporter ès maisons qui lui seront nommées, et d'icelles faire faire les ouvertures des lieux et endroicts qui lui seront in-

tom. III, cot. 8771/4, fol. 29, et mss. de Colbert, vol. 500, in-fol. parchem. pièce 9.

diqués, et où l'on prétend lesdicts meubles estre cachés; à la charge de faire restablir ce qui sera démoli, si besoin est. — 9e janvier 1591 [1]. — Il est ordonné qu'à la requeste du procureur du roy, les biens, meubles, bagues, joyaux, or et argent monnoyé et non monnoyé, cédules, brevets, obligations, papiers, titres, enseignemens, librairies et autres choses appartenant à Mornac, avocat au parlement de Paris, absent et tenant le parti contraire, en quelques lieux et endroicts où ils puissent estre cachés et recélés, seront saisis, et description d'iceux faite par Nicolas Michelot, l'un des sergens de la ville de Paris, à ce commis [2]. — Il est enjoinct au premier huissier ou sergent royal sur ce requis, se transporter en la maison de la veuve de feu M. le président Séguier, entre les mains de laquelle il saisira et arrestera tous et chascun des biens, meubles, or, argent monnoyé et non monnoyé, bagues, joyaux, titres et papiers qu'elle a en sa possession, appartenant à la dame Crisite

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 121.
2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 233.

Séguier, sa fille, pour lesdicts biens estre deslaissés en la garde et possession de ladicte dame, jusqu'à ce qu'autrement ait esté ordonné sur la confiscation requise par le procureur du roy, comme estant ladicte dame absente, et tenant le parti contraire [1]. — De par les prevost des marchands et eschevins, il est ordonné que l'huissier Radot se transportera en l'hostel de M. de Chiverny, chancelier, absent, et tenant le parti contraire, pour saisir et faire inventaire des meubles estant en ladicte maison, pour icelui fait, estre apporté par devers nous, pour en ordonner ce que de raison [2]. »

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 216.

2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 216, vers. Il y avait aussi des mesures de réquisitions; j'en donne ici un exemple : « De par Monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat et couronne de France; le seigneur de Saint-Paul, conseiller d'Estat, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, Brie et Rethelois; maire, manans et habitans de Mareuil; vous ne faudrez incontinent la présente reçue donner ordre d'envoyer et faire porter dedans trois jours au bourg de Vincennes la somme de huit escus ès mains de Jérosme Moëls, sous sa quittance, à laquelle vous estes taxés pour votre part de l'entretenement de la garnison y establie, et ce pour une semaine commencée le 17e de ce mois, à quoi ne ferez faute, et de continuer par chascune semaine tant et si longuement que

Le parlement fut également invité à punir les traîtres qui correspondaient avec le conseil huguenot. Bientôt les chefs des halles dénoncèrent la trahison de ce parlement. Brisson s'était jeté dans la ligue, mais par peur; on a rapporté la protestation qu'il avait écrite pour se bien maintenir avec le parti royaliste. Le peuple avait eu vent de sa conduite incertaine, timorée; et ce peuple, qui ne pardonne pas, avait suivi toutes les actions du parlement. Il se trouva une circonstance qui parut confirmer les indices de cette trahison : un nommé Brigard, procureur de la ville, avait été accusé d'intelligence avec le Béarnais; renvoyé devant le parlement, on instruisit son procès, et au bout de quelque temps, les chambres prononcèrent l'acquittement de l'accusé. L'irritation populaire fut à son comble; absoudre un traître à la cité, à la religion catholique, n'était-ce pas le plus grand des crimes aux yeux de cette population qui avait combattu naguère avec dés-

ladicte garnison aura lieu, sous peine d'y estre contraincts et à vos despens par toutes voies dues et raisonnables. Donné à Rheims, le 15e jour de décembre 1590. — Collection mss. de Mesme, intitulé : *Mémoires de la ligue*, t. VI, n° 89 3/7.

espoir pour le maintien de sa foi? Le conseil des Dix présenta requête au duc de Mayenne, afin d'obtenir la punition exemplaire du coupable. Après quelques hésitations, M. de Mayenne promit de faire faire justice; mais cette promesse ne s'exécutait pas; n'était-il pas plus simple d'attaquer le parlement lui-même? Pelletier, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, s'écria de nouveau : « Bons bourgeois; c'est assez connivé; il ne faut pas espérer jamais avoir raison de la cour de parlement en justice; c'est trop endurer; il faut jouer des cordes à cette heure! dans ce parlement il y a des traistres, il faut les chasser et jetter dans la rivière! »

Le conseil des Dix connaissait toute l'indignation du peuple contre les magistrats. N'était-ce pas favoriser les traîtres que de proclamer l'impunité de Brigard? « Un de la compagnie devisant avec Crosne de la difficulté qu'il y auroit quant à présent d'avoir raison de l'injustice qu'on prétendoit avoir été faicte en son procès, ledit Crosne répondit : « Non, non, ne craignons point, nous avons de bons bras et de bonnes mains pour venger une injustice si

esvidente, faicte à la vue d'un chascun [1]. » En ceste assemblée le serment de l'union est mis en deslibération ; chascun s'entend pour le faire et signer ; Bussy, assisté de dix ou douze de la compagnie, monte en la chambre haute du sieur La Bruyère pour, comme il disoit, rédiger par écrit les articles dudict serment. Mais tout soudain il redescend, tenant en sa main un grand papier, et dict à l'assemblée de ville ces mots : « Messieurs, nous serions trop long-temps à resdiger les articles par escrit du serment, et craindrions que la compagnie s'ennuyast ; mais s'il vous plaist signer ce papier après moi et plusieurs autres gens de bien qui signeront les premiers, ce sera autant de temps gagné ; nous laisserons de l'espace par-dessus les signatures, pour après resdiger les articles du serment. » Plusieurs s'y accordèrent, et à l'instant de Launoy pressoit fort et importunoit chascun de ce faire ; toutefois il y en eut un qui dict qu'il seroit raisonnable que ce qu'on entendoit signer fust escrit auparavant ; que cela n'estoit point

1 Mss. de Mesme intitulé : *Mémoires du règne de Henry III*, vol. III, cote 8771/4, fol. 29, et mss. de Colbert, vol. 500, in-fol. parchemin, p. 7.

si pressé, que l'on attendist encore un jour, et que dans deux heures lesdicts articles pouvoient estre écrits; auquel fut respondu par de Launoy que s'il avoit peur, qu'il ne signast point. Ledict bourgeois remarqua lors que les dix du conseil firent mettre deux sergens à la porte de la chambre pour empescher que aucun ne sortist qu'il n'eust signé. Et pour donner à entendre que tout ne se faisoit que pour le serment de l'union, La Bruyère apporta sur la table un missel pour jurer sur iceluy. L'affaire estant conduicte de ceste sorte, personne n'osa refuser de signer ce papier blanc, et ainsi que chascun se préparoit à signer, de Launoy faisoit mettre la main sur l'Esvangile et prononcer le serment. Mais d'autant que l'assemblée ne sembloit assez grande, elle fut remise au dimanche ensuivant en la maison du sieur Sanguin, chanoine à Nostre-Dame, auquel lieu Bussy se présenta garni de son grand papier avec un missel, à un bon nombre d'honnestes bourgeois qui n'en avoient encore ouy parler, lesquels signèrent tous en voyant tant d'autres avant eux; ce que faict, il serra le papier en son sein. Sur quoi, aucun de ceux

qui avoient signé voyant que ledict papier n'étoit pas rempli, soupçonnèrent quelque chose de mal là-dessous; même quelqu'un dict tout haut : « M. de Bussy nous vient voir à ceste heure en nostre compagnie bien souvent; il a la réitération du serment de l'union merveilleusement à cœur; Dièu le veuille conserver en ceste bonne volonté; mais nous trouvons fort estrange qu'on nous fasse signer un papier sans sçavoir ce que c'est. » Et sur ce, la compagnie s'en alla. Le même jour le conseil des Dix s'assemble chez de Launoy, où ils avoient avisé de faire leur assemblée lors de ladicte élection; l'on ne sçait ce qui y fut advisé : tant y a que le jour suivant au matin le conseil se tint, et l'après-disner aussi où Bussy fut mandé. Le mardi un bourgeois de la compagnie ordinaire trouve le matin par les rues Borderet-Rosny, un des Dix, auquel il demande ce qui avoit esté résolu en leur conseil touchant l'affaire Brigard, lequel Borderet répondit : « M. de Bussy a charge de voir MM. de la Sorbonne pour demander si en sureté de conscience l'on pourroit exécuter quelque entreprise; je crois que nous en sçaurons aujourd'hui le court et le long.

Le mercredy 13 du mois, le conseil secret des Dix se tint le matin et soir chez de Launoy, où se trouvèrent aussi Bussy, le curé de Saint-Cosme et autres; et, comme on dict, fut faict par Bussy le rapport de la response de la Sorbonne, et ne sçait-on quelle elle pouvait être; tant y a que l'après-disner l'assemblée ordinaire se tenant chez Boursier, Bussy y survint; et là fut proposé généralement qu'il fallait réprimer aux traistres et aux conspirations qui se faisoient contre la ville. »

Bussy Leclerc fut donc le chef de l'entreprise; à la tête du conseil des Dix, il prononça l'arrêt de mort du président Brisson, du conseiller Larcher, et de Jean Tardif, conseiller au Châtelet, expressions de la faiblesse et de la couardise dans la judicature. Le 16 novembre, des députés de ce conseil envahissent la demeure du malheureux président, le saisissent et le conduisent prisonnier au Châtelet; il n'y resta pas long-temps : après quelques heures d'attente, on lui signifie un jugement qui le condamne à être pendu et étranglé comme fauteur d'hérésie, ennemi et traître de la ville, et sur-le-champ la sentence est exécutée à

correspondre aux sentimens du peuple; le pouvoir tomba tout-à-fait de la classe bourgeoise aux halles. Là commence le gouvernement démocratique de la municipalité de Paris, sous la direction d'une commission populaire; alors se développe une série de mesures de violences et de confiscations contre les timides[1].

1 « De par les prevost des marchands et eschevins. Il est ordonné que M. Devaux, assisté du procureur du roy de la ville, et des sieurs Lebresle et Sainctyon, se transporteront présentement en la maison du sieur président Brisson, pour en icelle faire faire inventaire et description des biens, meubles, titres et enseignemens qui se trouveront en ladicte maison, et icelle laisser garnison. » 15e novembre 1591. — « Il est ordonné que l'huissier Bazin se transportera présentement en la maison du sieur Tardif pour procéder par voie de scellé sur tous et chascun des biens qui se trouveront en ladicte maison, et ce en présence de deux ou trois bourgeois du quartier qu'il voudra choisir. » 16e novembre 1591. — Registre de l'Hostel-de-Ville, XIII, fol. 242 v°. « Il est ordonné que le sieur Chaillou se transportera présentement en la maison de la veuve de desfunt sieur Brigard, docteur en médecine, ès chambres et estudes qu'occupoit en ladicte maison M. François Brigard, cy-devant procureur du roy en ladicte ville, et d'icelles seront apportés tous les sacs, registres, titres, papiers et enseignemens qui se trouveront èsdicts lieux concernant le faict de la ville, et de tout ce que ledict Brigard a faict et géré de son temps, pour estre mis en la chambre du procureur du roy qui est à présent, pour prendre par luy instruction desdicts papiers, et poursuivre ce qui sera à poursuivre pour le bien et conservation de la ville. » 19e novembre 1591. — Registre de l'Hostel-de-Ville, XIII, fol. 243 r°.

Tout cela s'était passé en l'absence du duc de Mayenne, l'homme de la bourgeoisie, du parlement, de la révolution modérée; il était alors en Flandre, où il avait suivi le duc de Parme afin d'appeler de nouveaux secours pour l'union. MM^mes de Montpensier et de Nemours, les riches bourgeois, lui écrivirent le triomphe complet des halles, événement grave qui présageait la chute entière du pouvoir de la maison de Guise, car le peuple se plaignait de ce que cette maison avait perdu son illustre et beau dévouement pour la cause catholique. La lettre était pressante, et le duc de Mayenne se hâta de se rendre à Paris[1] dans l'objet de ressaisir le pouvoir.

Dès l'origine de cette révolution municipale,

1 « Monsieur le président de Neuilly; nous vous prions vous trouver ce matin, neuf heures, en l'Hostel de ceste ville, pour adviser ce qui est à faire sur l'arrivée et réception de monseigneur le duc de Mayenne, à quoy nous vous prions de ne faillir. » 28e novembre 1591. — « Monsieur Dufresnoy, colonel; nous vous prions de nous venir trouver avec deux ou trois capitaines de vostre colonnelle, à cheval si c'est possible, à une heure après midy, pour nous assister et accompagner à la réception que nous entendons faire de M. et Mme de Mayenne, à la porte Sainct-Anthoine. » 28e novembre 1591. — Registre de l'Hostel-de-Ville, XIII, fol. 246, rect. et vers.

on voit le duc de Mayenne inquiet sur les intentions et les volontés des habitans de Paris; il écrivait à l'évêque de Plaisance, vice-légat du pape, influence immense sur les halles : « Monsieur; vous m'obligerez de me faire entendre les plainctes que les Parisiens pensent avoir de moy, et je vous supplierai aussi de recevoir mes excuses; je ferai tousjours profession de ce qui est d'un prince d'honneur. J'ai assez recognu le zèle et piété de ce bon peuple et l'affection particulière qu'il porte aux miens et à moy; aussi ne peut-il douter que sa conservation ne me soit plus chère que la mienne propre; j'ai mis peine à le luy tesmoigner en toutes les grandes et importantes occasions, luy ayant laissé en dépost mes précieux gages et accouru à son secours quand le besoin l'a requis; et vous puis-je dire, Monsieur, que ma volonté ne sera jamais autre que de me sacrifier plustost que de ne le deslivrer de tout péril : j'ai bien regret des incommodités qu'il souffre[1]. »

Il ajoutait, quelques jours après : « Monsieur;

[1] Mss. de Mesmes, intitulé : *Mémoires de la Ligue*, tom. VII, nº 893 1/8, in-fol.

je ne doute point que MM. de Belin et le prevost des marchands ne soient en peine pour la nourriture des gens de guerre, n'ayant ni bleds ni argent, et à ceste occasion je m'estois acheminé à la Ferté-Milon, pour vous faire faire un grand convoy de bled qui est tout prest; mais aussitost que le roy de Navarre en eut advis, il se vint loger avec toutes ses troupes au devant de moy, si bien qu'il n'y a eu moyen au monde de passer plus outre, si ce n'estoit en hasardant ma petite troupe contre leur armée quatre fois plus forte; maintenant que ladicte armée est divisée, comme j'en suis bien adverti, et que dès hier une partie avoit passé la rivière d'Oise et le reste se devoit séparer aujourd'huy, il sera aisé de vous faire couler une bonne provision de bled; je vous baise les mains[1]. »

Le 20 juillet 1591, le duc de Mayenne s'expliquait d'une manière plus nette à l'égard de la révolution municipale : « Je ferai, Dieu aidant, en sorte que Paris ne souffrira plus telles incommodités, et qu'on y pourra demeurer commodément en repos et sureté; et si toutes cho-

1 Mss. de Mesmes, in-fol. tom. VII, n° 893/8.

ses ne me sont directement contraires, vous en verrez bientost des effects. Vous aurez vu ce que je vous ay escrit touchant le conseil de l'union et ce que je priai le père provincial de vous faire entendre; je veux croire que ceux qui desirent des nouveautés à Paris n'auront pas passé plus outre à l'establissement dudict conseil, ayant vu ce que je leur en ay escrit; s'ils l'avoient faict, j'aurois grande occasion et de m'en plaindre et de ne le point souffrir. Je considère bien toutefois qu'il faut mettre un bon ordre à Paris, et que ma présence y est très-requise; c'est pourquoy j'ay résolu de m'y rendre dans fort peu de jours, pour, avec vostre advis et des gens de bien, establir et pourvoir à tout pour le mieux. Jusques-là je ne suis pas d'advis que l'on change rien aux affaires, et vous supplie d'y tenir la main et d'opposer vostre auctorité aux passions de ceux qui ne cherchent que la confusion[1]. »

Dans cet intervalle la ville s'était démocratiquement organisée; le parloir des bourgeois

1 Mss. de Mesmes : intitulé : *Mémoires sur la Ligue*, in-fol, tom. VII, n° 89³/₄.

s'emplissait incessamment d'un peuple d'ouvriers ; et là on délibérait en commun sur les affaires de la ville. Bussy Leclerc exerçait la plénitude de toute autorité ; nouveau tribun, il présidait à toutes les résolutions soudaines, instinctives qui caractérisent le gouvernement de la multitude. On appelait chaque jour des mesures de proscription contre les traîtres. Rien de plus implacable que les articles sur lesquels les catholiques de Paris exigèrent qu'il fût hâtivement pourvu. Ils les présentèrent aux prevôt et échevins : « Les catholiques demandent qu'il soit establi une chambre ardente de douze personnages qualifiés et gradués, d'un président et un substitut du procureur-général, et un greffier, qui soient notoirement de la sainte-ligue, pour faire le procès aux hérétiques, traistres, leurs fauteurs et adhérens, et qui seront nommés par le conseil des seize quarteniers de la ville [1]. Que l'exécution faicte contre les emprisonnés soit présentement advouée par MM. du conseil de

1 Il y a ici une immense ressemblance avec l'institution du tribunal révolutionnaire en 1793.

la ville, comme faicte pour le bien de la religion, de l'Estat et de la ville. Qu'il soit establi un conseil de guerre en ceste ville, composé de M. le gouverneur et de M. du Saulzay, de M. de Beaulieu, gouverneur du bois de Vincennes, du sieur de Bussy, capitaine du chasteau de la Bastille, des deux colonels des garnisons espagnoles et napolitaines, et du sieur de Sainctbyon, commandant au régiment des Valons, du sieur de Champagne, commandant au régiment de Picardie, et des colonels de ceste ville qui seront nommés par le conseil des seize quarteniers. Le conseil se tiendra pour le moins deux fois la semaine. Qu'aucune conférence ne soit faicte avec les ennemis par aucune personne, de quelque qualité qu'elle soit, sans l'advis dudict conseil de guerre. Qu'il soit aussi promptement et présentement pourvu aux places des conseillers de ville qui sont absens, au profit de ceux qui seront nommés par le conseil des seize quarteniers. Qu'il soit eslu et choisi en chascun quartier de ladicte ville un homme capable, pour tous ensemble, ouyr les comptes des deniers qui ont esté levés extraordinairement en ceste ville, et ce par un

bref estat; à laquelle audition il soit procédé sans discontinuation. Que M. le gouverneur soit supplié se fier des bourgeois de ceste ville comme ils se fient de luy, et qu'à ceste fin il n'ait autre garde que la fidélité et amitié desdicts bourgeois[1]. »

Mais ce gouvernement, qui s'agitait dans des mesures extraordinaires, qui demandait des proscriptions, des conseils de guerre, des tribunaux et des chambres ardentes, n'avait pas pour lui les forces militaires, le parti des riches, qui fournissait l'argent et les hommes de batailles. Aussi le duc de Mayenne, à peine arrivé, osa un coup hardi : il était appuyé par la classe bourgeoise; une petite armée le suivait : sa première manœuvre fut de s'emparer de la Bastille. Bussy Leclerc, qui la commandait, la remit entre ses mains par surprise et par peur, à la condition de n'être nullement recherché pour la mort des infortunés parlementaires. Mayenne fait prendre les armes à tous les bourgeois, établit à chaque coin de rue de bons corps-de-

1 Mss. de Mesmes, intitulé : *Mémoires du règne d'Henri III*, tom. III, n° 8777/1, fol. 34.

garde; s'assure de tous les points importans; fait occuper les places et les principales hauteurs. Cinq jours se passent en préparatifs. Enfin, dans la nuit du 3 au 4 décembre, on se saisit de Louchard, Auroux, Esmonnot et Ameline, chefs populaires, et ils furent incontinent pendus dans une salle basse du Louvre; Croné et Cochery prirent la fuite; le greffier et le bourreau furent pris quelques temps après et également pendus et étranglés en place de Grève, au milieu d'une double haie de bourgeois armés qui applaudissaient à la chute du gouvernement des halles.

Cette exécution rapide, militaire, des chefs, atteignit le mouvement démocratique de la municipalité de Paris; le duc de Mayenne, l'homme de la bourgeoisie, profita de cet événement pour remettre le pouvoir à cette classe. La plupart des quarteniers reçurent des successeurs pris dans des hommes modérés, tous catholiques, mais sans énergie. Une semblable direction fut donnée à l'Hôtel-de-Ville, qui s'organisa en rapport avec les idées et les intérêts de la bourgeoisie. Le pouvoir du parlement fut reconstitué; le bas peuple, était mis hors de

ligne; on n'allait pas tout-à-fait au parti négociateur; on restait dans la ligue. La commission des Dix était dissoute, pour laisser pleine liberté aux autorités régulières du parlement et de l'association catholique. On déclarait enfin que les membres de l'union n'avaient qu'un pouvoir provisoire et de transition, en attendant la convocation des Etats-Généraux. Le triomphe du duc de Mayenne fut le commencement de la contre-révolution qui prépara le retour d'Henri IV. Dans un mouvement populaire, quand le parti modéré s'empare du gouvernement, on peut dire que la fin approche et qu'une restauration n'est pas loin. La multitude est violente, désordonnée, mais elle est énergique; elle a du cœur, du courage et se bat. Quand la bourgeoisie touche le pouvoir, son idée est l'ordre, la paix; une autorité paisible peut seule la lui donner; elle y court comme à un refuge dans la tempête.

Le duc de Mayenne et les bourgeois parlementaires étaient maîtres de la ville de Paris; ils en avaient expulsé les âmes courageuses et dévouées. Dès lors tout s'empreignit de ce caractère de mollesse et de transaction poli-

tique. Dans la crainte de voir se renouveler le gouvernement des Dix, le duc de Mayenne imposa des sermens à l'Hôtel-de-Ville, des engagemens sévères de respect et d'obéissance envers l'autorité légitime instituée par le parlement; car il fallait l'entourer d'une puissance morale qu'elle avait perdue. « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris; M. le colonel : nous vous envoyons la forme du serment qui a esté ordonné estre faict par tous les bourgeois et habitans de ceste ville ès mains de leurs capitaines, pour le bien, sureté et repos d'icelle; vous priant que vous ayez incontinent à faire faire ledict serment, et mandez à tous les capitaines de vostre colonelle de faire le semblable, et le faire signer au pied d'iceluy par tous les bourgeois et habitans de vos dixaines, sans distinction des qualités et conditions d'aucune personnes; et s'il y en a qui soient refusans ou deslayans vous ne faillirez de nous en advertir incontinent, et nous rapporterez le présent serment après qu'il aura esté signé, afin de cognoistre ceux qui auront obéi ou failli. 13 décembre 1591. La formule du serment imposé à la bourgeoi-

sie tendait à reconstituer fortement une autorité centrale, à ramener l'obéissance dans le peuple, à réorganiser la hiérarchie violemment détruite : « Nous, bourgeois et habitans de la dixaine, et sous la charge de tel capitaine, jurons et promettons à Dieu, sur les saincts Évangiles, de vivre et mourir en l'union des catholiques, en l'amitié et concorde les uns envers les autres, sans plus nous souvenir des injures et offenses passées; de nous joindre ensemble d'une mesme volonté comme bons catholiques et concitoyens doivent faire, pour nous opposer aux hérétiques, leurs fauteurs et adhérens; desfendre et conserver nostre saincte religion catholique, apostolique et romaine, et ceste ville en sureté et repos sous l'auctorité de monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat royal et couronne de France, à qui nous promettons rendre toute obéissance, fidélité et service, attendant qu'il ait plu à Dieu nous donner un roy très-chrestien et catholique; de recognoistre aussi et respecter la cour de parlement et obéir à nos magistrats et supérieurs, chascun en leurs charges, et ne prendre et lever les armes pour quelque cause,

couleur ou prétexte que ce soit, sinon pour le service de la ville, par le commandement de nostre colonel, capitaine, lieutenant et enseigne, et sous l'auctorité de monseigneur le gouverneur, de MM. les prevost des marchands et eschevins, à peine d'estre tenus pour traistres, séditieux et criminels de lèze-majesté divine et humaine; et si nous sçavons aucun qui fassent entreprises, monopoles, conspiration, ou tiennent aucun conseil et fassent assemblées secrètes en maisons particulières ou couvens et monastères, contre les desfenses portées par les lettres de Monseigneur le duc de Mayenne, pour quelle cause que ce soit, nous jurons aussi et promettons en advertir incontinent lesdicts magistrats, colonels et capitaines, afin de faire prendre et punir ceux qui se trouveront y avoir contrevenu, et que cy-après le repos et sureté puisse demeurer à tous les habitans de ladicte ville sous la seule crainte de Dieu, des lois et des magistrats, nous déportant de tous sermens, promesses et associations que nous pourrions avoir faicts et signés cy-devant[1]. »

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 253.

Jamais mesure n'avait produit une si vive et si profonde impression : où voulait-on aller? substituerait-on l'autorité d'un seul au vieil et bon pouvoir du peuple? On conservait bien l'unité catholique; mais à quelles mains confiait-on ses destinées? aux traîtres du parlement, au duc de Mayenne, timide défenseur de la cause bourgeoise! Allait-on prohiber les parloirs publics, peut-être même la prédication? N'était-ce pas livrer la ville au Béarnais! La majorité des habitans refusa de signer la nouvelle formule imposée, et le duc de Mayenne s'en plaignit : il écrivait aux prevôt des marchands et échevins de Paris : « Messieurs; ayant esté adverti qu'il y avoit quelques capitaines qui n'ont faict le serment en la cour, en nos présences, suivant le mandement qui leur en avoit esté faict, et pour ce que nous ne pouvons croire qu'ils aient différé faire une si bonne et saincte action, sinon pour ne l'approuver et n'avoir pareille et semblable volonté que tous les autres capitaines, et ne seroit raisonnable qu'après avoir failli, ils demeurassent en charge, ayant sçu que du nombre ceux qui ont faict ladicte faute, Monjol, Thuol, Godard, Thomas, Jossel, Rain-

dant, Le Normand, Nicolas, Soly, Dupuy, Saincthyon, Courcellet, Cochery, Gontier et Cruce, capitaines, en estoient et n'avoient faict ledict serment; à ceste occasion nous avons bien voulu advertir que nostre intention est qu'ils soient desmis et deschargés de leur charge, et qu'il soit pourvu présentement en leur lieu et place de personnes capables, gens de bien et affectionnés à ceste saincte cause et repos de la ville; à quoy nous assurons que pourvoirez promptement et nous advertirez de l'eslection qui aura esté faicte, pour les faire venir devers nous prester le serment comme ont faict tous les autres[1]. »

Toutes ces démarches étaient si impopulaires que le conseil des bourgeois fut obligé de prendre des précautions militaires pour protéger le bureau de la ville, chaque jour insulté, parce qu'on le croyait vendu au duc de Mayenne. « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris : il est ordonné aux capitaines des trois compagnies des archers de ladicte ville que du nombre d'archers qui entrent chaque jour en garde en l'Hostel de la Ville, il y en

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 248.

ait tousjours quatre qui accompagnent nous prevost des marchands, partout où nous irons, soit en nous retirant dudict Hostel-de-Ville, ou allant ailleurs, et tant que leur ordonnerons; et du reste, que deux d'iceux accompagnent chascun de nous eschevins, se retirant dudict Hostel-de-Ville le matin et le soir, ou allant ailleurs. 18e décembre 1591[1]. » Le conseil était donc perpétuellement menacé par le peuple; et comment ne l'eût-il pas été lorsqu'on savait la trahison des principaux membres du parlement et du conseil de ville et leur alliance avec Henri de Navarre?

Afin de détruire ces fâcheuses impressions, et d'empêcher surtout la dissolution de la ligue des cités, le conseil municipal épuré adressa une circulaire aux maires et échevins d'Orléans, Bourges, Poitiers, Amiens, Abbeville, Beauvais, Meaux, Sens, Auxerre, Dijon, Troyes, Reims, Riom et Pontoise, villes très-dévouées à l'union. « Messieurs; comme ces jours passés, l'assurance des forces préparées au secours de nostre saincte religion nous faisoit espérer que la misère en laquelle nous avons esté réduicts en

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 254 vers.

ceste ville pourroit prendre quelque fin, il nous est au contraire advenu un malheur des plus grands et fascheux qu'il nous eust sçu arriver, ayant esté entrepris par quelques particuliers de faire mourir cruellement et contre toute forme de justice, par les mains du bourreau, et supposant une forme de justice prise sans auctorité ni pouvoir, feu M. le président Brisson, seul président resté parmi nous, depuis ces troubles, et des premiers et plus doctes hommes de ce royaume, et MM. Larcher, conseiller en la cour, et Tardif, conseiller au Chastelet, ayant recherché des prétextes ordinaires de trahison descouverte. Et estant monseigneur de Mayenne adverti de ce qui s'estoit exécuté, a jugé qu'il devoit promptement y pourvoir, en sorte qu'un tel accident ne pust cy-après survenir; ce qui luy auroit faict quitter son armée pour quelques jours et venir en personne par deçà pour en prendre cognoissance; où, après avoir vu que les menaces d'aucuns principaux chefs de ladicte entreprise ne pouvoient celler leur animosité et desir de parachever sur tous les gens de bien, principaux de la ville et zélés et affectionnés à ceste saincte cause, ce qu'ils

avoient si misérablement commencé, mondict seigneur a esté contraint, pour comprimer ceste insolence, pour punition du crime et deslit perpétré et servir d'exemple à l'avenir, d'en faire punir et chastier jusques au nombre de quatre seulement, usant de sa douceur et clémence naturelle envers tous les autres, qu'il a cru s'estre engagés à un tel faict, plustost par simplicité et induction de quelques malins esprits que par discours et deslibération préparée, leur donnant une abolition générale qui a esté publiée et vérifiée au parlement avec la resjouissance de tous les bons catholiques; et pour prévenir cy-après un tel inconvénient et éviter tous remuemens et séditions qui se pourroient faire à la ruine de la ville, a pris et reçu le serment en présence de MM. de la cour, de tous les colonels, capitaines, lieutenans et enseignes de ceste ville, pour luy rendre cy-après obéissance et aux magistrats, et ne prendre jamais les armes sans leur auctorité et commandement, au contraire s'opposer et courir sus à toutes personnes qui l'oseront entreprendre; ce que nous espérons devoir cy-après apporter un repos et tranquillité en ceste ville,

joint l'establissement faict par mondict seigneur de la cour de parlement, en laquelle il a faict choix de quatre présidens, des premiers et plus capables et dignes hommes qu'il a pu choisir et sur tous qui sont très-affectionnés à la religion et à ce parti, dont nous vous avons bien voulu advertir, afin qu'à nostre exemple vous puissiez prévenir tels malheurs et establir si bel ordre parmi vous en vostre ville qu'un semblable accident ne vous puisse arriver[1]. »

Peu de cités répondirent à ces explications. Le parti de la bourgeoisie n'avait plus qu'un faible ascendant sur le peuple; la démocratie municipale formait les bases de la ligue. Partout on savait les trahisons et les bassesses des parlementaires. A quoi aboutissait ce nouvel ordre administratif institué à Paris, cette proscription de tout ce qui avait le cœur haut et la main ferme? A l'inévitable transaction avec Henri IV. La bourgeoisie se séparait du peuple; elle voulait avoir son gouvernement, gouvernement sans force, qui, tôt ou tard, devait passer aux gentilshommes batailleurs, sous

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 255, vers.

leur roi Henri de Navarre. C'est une des conditions de la bourgeoisie de ne pouvoir jamais long-temps seule établir son gouvernement politique. Elle doit, par la force des choses, ou s'unir au peuple, qui est son origine, ou se jeter aux bras des hautes classes. Quand elle n'a voulu ni de la multitude ni des gentilshommes, elle a fondé je ne sais quoi de faible et de honteux qui a duré tout juste le temps de tomber de mépris.

CHAPITRE LXXXVI.

VACANCE DU TRÔNE APRÈS LA MORT DE CHARLES X. — PRÉTENTIONS CONFUSES DES PARTIS.

Parti espagnol pour l'infante. — Parti de la maison de Lorraine. — L'enfant de Guise. — Le duc de Mayenne. — Tiers parti pour Henri de Navarre. — Pamphlets pour la loi salique. — Réunion de Reims. — Négociation de Jeannin à Madrid. — Question des subsides. — Condition de l'élection.

1591.

Le mouvement municipal dont je viens de décrire les graves circonstances, laissait entière la question d'avènement à la couronne, quoique cette question se fût liée à toutes les secousses populaires. Qui choisirait-on pour

roi catholique, pour souverain de l'union? Quel serait le prince salué par les nuances diverses du parti des cités fédérées? La mort de Charles X avait ouvert une large voie à toutes les prétentions à la belle couronne de France. C'est en vertu de deux principes qu'agissaient les candidats à la grande dignité royale : l'hérédité et l'élection. Le principe de la vacance du trône n'était pas admis assez incontestablement pour que les prétendans ne fissent valoir que des services catholiques et leur popularité; tous invoquaient les droits de famille, la transmission héréditaire à des titres divers. Les États convoqués et toujours suspendus, parce que le duc de Mayenne voulait perpétuer sa lieutenance générale, ne devaient reconnaître que la légitimité des droits : ce n'était pas une élection aux champs de guerre, ou sous la tente, comme l'eussent fait les vieilles assemblées de France, proclamant un roi au bruit de la framée.

Il régnait quelque chose de confus et d'indécis encore dans les prétentions à la couronne; les États-Généraux n'étaient point réunis; tout se passait en intrigues, en sollicitations, en démarches préparatoires. Alors se renouvelaient

les hautes réclamations de l'infante, fille de Philippe II et d'Elisabeth de France. On a vu déjà que dans ses instructions secrètes, le roi d'Espagne ordonnait à ses ambassadeurs de pressentir les chefs de l'union sur les droits de sa fille. Charles X régnait alors; mais lorsqu'il quitta la vie et la couronne, Philippe II n'usa plus d'aucune précaution; il réclama hautement le trône de France comme un droit et une propriété. « Don Diégo d'Ibarra, écrivait-il; je pense qu'il est de la dernière urgence pour la France qu'un roy y soit sur-le-champ proclamé; il n'y a plus à penser, ny à traiter en aucune manière avec la maison de Bourbon pour y choisir un monarque. — Le prince de Béarn d'abord est hérétique relaps, desclaré inhabile à régner par le consistoire apostolique et les Estats-généraux de France à Blois. Tous deux de la mesme maison sont ou entachés d'hérésie ou fauteurs d'hérétiques; quant à la branche de Lorraine, comme beaucoup de villes et de seigneurs se sont desclarés contre l'eslection du cardinal de Bourbon, il est clair que si l'un des Lorrains venoit à régner, ce seroit une guerre interminable entre

les bons catholiques et les obstinés ennemis de Dieu ; la seule personne donc à qui revienne de bons droits et convenances la couronne de ce royaume, après le roy Henry III, mort sans enfans, est sans doute l'infante dona Isabelle, comme fille de la reine dona Isabelle, sœur aisnée dudict roy Henry III. Quant à l'objection de la loy salique, la response est facile de l'aveu des François, cette loy fust une violence sans cause ny fondement[1]. Pour en revenir à l'infante Isabelle, à qui la couronne de France échoit par les droits du sang, il faut absolument que les François, obéissant à la justice, la déclarent *royne propriétaire de France*[2]. Si ceste condition leur paroist dure, qu'ils fassent au moins, sous les apparences d'une eslection, ce qui appartient par droict de succession. Les François doivent peser d'une part les droiots de l'infante; de l'autre penser qu'à cela seul tient leur sureté, leur bonheur avec la fin de leurs maux; que c'est la plus sure manière d'intéresser directement Sa Majesté Catholique

1 Archives de Simancas, cot. A 57²²⁷.

2 *Declarando la señora infanta dona Isabel por reyna propietaria de Françia.*

dans leurs affaires. Gardez cependant la mesure convenable à leur égard, de manière à contraindre leur volonté sans les irriter[1]. » Il n'était point encore question d'agir ouvertement; aucune assemblée n'était réunie pour juger et apprécier ces divers droits; tout consistait en prétentions secrètes, en instructions intimes pour préparer les esprits. On verra plus tard aux Etats les réclamations se régulariser, le nombre des prétendans s'agrandir et s'accroître, les intrigues se multiplier.

La maison de Lorraine invoquait sa vieille popularité; elle aussi se divisait en deux branches de prétendans. L'héritier de Guise venait de s'échapper de sa prison de Tours. Fils du grand Henri de Guise, l'enfant miraculeusement en liberté était chéri de la multitude et des halles; le duc de Mayenne tentait vainement de se mettre en concurrence avec lui; l'oncle rappelait ses services; mais le peuple n'avait d'affection véritable que pour le fils du martyr de Blois. Les gros bourgeois et les parlementaires l'eussent préféré à

1 *Pero guardado en el proceder el termino que conviene para obligar los con el antes que irritar los.* — Archives de Simancas, col. A 58²³.

la succession espagnole, au cas où leur combinaison d'espérance et de prédilection, celle de Henri IV converti au catholicisme, viendrait à échouer. Quant aux instructions subséquentes de Philippe II, elles portaient, que si son ambassadeur ne pouvait obtenir l'élection de l'infante sans condition, il proposerait son mariage avec le duc de Guise, élevés l'un et l'autre, par cette union, à la couronne. Henri de Béarn invoquait les droits de sa royauté, en vertu d'autres principes. Il ne reconnaissait pas la puissance des Etats-Généraux, pour déférer une couronne qui lui était acquise par l'hérédité. Il appelait de son droit à son épée, des voix du peuple à l'assentiment de sa chevalerie.

Pour combattre la combinaison espagnole de l'infante, qui répondait aux sympathies des halles et de l'union, les royalistes du camp béarnais publièrent une suite de pamphlets qui roulaient sur ces deux propositions : « Que les François n'ont jamais pu souffrir estranger régner sur eux ; que la domination des femmes a esté calamiteuse. » Ces pamphlets servaient à démontrer que personne ne pouvait entreprendre guerre contre qui que ce

soit sans la permission du prince. « Si donc les particuliers ne peuvent faire la guerre entre eux, comment osent les subjects entreprendre de s'eslever contre leur roy et leur prince souverain? c'est un crime si horrible, que ceux qui cognoissent qu'il y en ait qui se veulent eslever, et ne le révèlent incontinent, mais quelques tems après, le prince leur pardonne sans leur donner récompense. Ce crime-là est si meschant que voire après la mort du rebelle l'on peut informer contre luy, condamner sa mémoire et confisquer son bien. Nous conseillons aux bons et naturels François de se ranger sous l'obéissance de nostre bon, vrai et naturel roy, qui est extrait de nostre propre sang, et qu'ils ostent leur affection qu'ils ont mise en un prince estranger, foible, de peu de moyens et pouvoir, qui n'a aucun droit au royaume et si n'est du sang françois. En persévérant en telle erreur et crime, ils désobéissent aux ordonnances de Dieu; sainct Paul a dict: qu'il falloit obéir à son prince encore qu'il ne soit guère bon. Nous avons maintenant à déduire les calamités du royaume lorsque les femmes ont tenu le timon et gouvernement d'iceluy. En

France les femmes ne peuvent ny doivent régner; si Brunehaut espagnolle n'eust pas régné en France, elle n'eust pas fait mourir dix-huit princes du sang royal; Fredegonde, femme impudique, fit tuer un roy au milieu de son armée; la mère du roy saint Louis conseilla à sondict fils la guerre contre les Sarrazins, laquelle fut calamiteuse aux François; la femme du roy Charles VI troubla le royaume; Clotilde, femme de Clovis, roy de France, a entretenu ses enfans en querelle, tout le royaume de France en troubles; la régente, mère du roy François Ier, par tout le temps qu'elle a régné a fait tous ses efforts pour desfaire, raser et déraciner entièrement toute la maison de Bourbon et tous ceux qu'elle cognoissoit leur estre favorable. Toutes lesquelles choses enseignent par expérience aux François, de ci-après n'admettre à manière quelconque les femmes au régime et gouvernement du royaume de France[1], afin de ne plus retomber en tant de misères qu'il a esté forcé de souffrir tant de fois, et que présentement

1. « Briefs et simples discours sur l'estat des affaires de France. »

on souffre, et desquelles on ne sçait encore quelle ou quand en sera la fin et issue. »

Les pamphlets n'avaient pas un grand retentissement parmi des populations toutes préoccupées de la question religieuse ; que leur importaient les lois fondamentales, les principes parlementaires! il s'agissait de sauver l'union municipale, et les secours de Philippe II favorisaient ce résultat. Il faut répéter qu'à cette époque les questions de nationalité n'avaient pas cette puissance d'opinion que depuis elles ont obtenue; la pensée religieuse agissait avec une énergie bien autrement saisissante.

En résultat, c'était aux Etats-Généraux qu'allait être déférée la solution de ces droits et de ces prétentions diverses. Le duc de Mayenne avait promis au roi d'Espagne la convocation des Etats; le lieu en avait été fixé à Reims [1],

1 Du mercredi 8e may 1591. « En assemblée ledict jour, faicte au petit bureau de la Ville, de MM. les prevost des marchands, eschevins et conseillers de la ville de Paris, pour entendre la lecture des lettres envoyées par monseigneur le duc de Mayenne touchant l'estat des affaires, pour icelles vues, donner advis. Après que mondict sieur le prevost des marchands a faict entendre à la compagnie qu'il avoit reçu lettre de M. le duc de Mayenne, par lesquelles il requéroit que l'ont eust à adviser la forme que l'on doit tenir pour desputer personnes pour aller

ville de France, catholique, et les pouvoirs du duc de Feria étaient même spéciaux pour se présenter devant cette grande assemblée: « Grands, magnifiques et mes bien-aimés seigneurs, leur disait le roi Philippe, je prends un si vif intérest aux affaires de toute la chrestienté et particulièrement de la France, que vous me voyez tousjours prest à assister ce royaume dans toutes les circonstances qui intéresseront la religion. Je n'en veux d'autres preuves que les secours que je luy ay fournis et que

aux Estats et procéder à l'eslection d'un roy catholique, qui se doivent tenir en brief en la ville de Rheims. Sur quoy lecture faicte a esté advisé qu'au premier jour, et le plus tost que faire se pourra, l'on doit faire assemblée pour y estre desputées et nommées personnes capables pour aller auxdicts Estats, auxquelles sera baillé d'amples mémoires, lesquels ils ne surpasseront. » — Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 158.

Du 13e jour de may 1591. « En assemblée générale, la compagnie a esté d'advis de desputer personnes notables pour assister à ladicte convocation et y proposer et requérir ce qu'ils verront y estre nécessaire pour la conservation de la religion et de l'Estat, et du particulier de la ville. Suivant lequel advis et conclusion ont esté nommés et desputés pour eux trouver en ladicte assemblée, M. le prevost des marchands, M. de Neuilly, premier président de la cour des aydes, M. d'Orléans, avocat du roy en la cour de parlement, et M. Roland, grand audiencier de France. » — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol 159 vers. à 160 vers.

je luy fourniray encore. Mais aujourd'huy je ne me suis pas borné là; j'ay envoyé auprès de vous un personnage de la qualité, de l'importance du duc de Feria, pour qu'il assistast en mon nom aux Estats, et pour qu'ils ne se séparassent pas sans avoir pris une résolution définitive : eslire un roy aussi catholique que les circonstances présentes l'exigent, afin que le royaume de France remonte à ce haut degré de splendeur religieuse qu'il occupoit autrefois. Vous saisirez, j'espère, l'occasion qui se présente de me payer de tout ce que me doit la France, et cela autant dans vostre intérest que dans le mien qui est aussi celuy de vostre pays. Plein de ceste pensée, j'espère vous voir mettre au grand jour les preuves de tout ce que peut vous inspirer le zèle du service de Dieu, zèle que vous avez si bien soutenu jusqu'à ce jour. C'est là le moyen de salut, le chemin de la victoire, ainsi que vous le dira le duc de Feria, auquel je remets ces pleins pouvoirs [1]. »

Il n'était pas un parti à Paris qui ne se tournât

1 Archives de Simancas, cot. A57[365]. — Philippe II aux Etats-Généraux de France.

vers le roi d'Espagne, parçe que là étaient les deux grands mobiles dans le mouvement qui se préparait : l'argent et les hommes de guerre. Le duc de Mayenne, antipathique de droits et d'intérêts avec Philippe II, avait confié une ambassade spéciale au président Jeannin auprès de ce prince, et les conditions que sollicitait le duc de Mayenne pour soutenir les prétentions de l'infante se trouvent encore dans les archives de Simancas. « Sa Majesté catholique est suppliée de la part de monseigneur le duc de Mayenne, au nom de tous les catholiques-unis de la France, de leur vouloir accorder pour quelque temps l'entretenement de deux armées conduites par tels chefs qu'il luy plaira, et si elle l'a agréable, l'une par monseigneur le duc de Parme, l'autre par mondict seigneur le duc de Mayenne, qui soient les deux ensemble de trente-six ou quarante mille hommes de pied françois; six ou huit mille Suisses, pour entretenir les cantons catholiques de ceste nation recherchée bien fort par l'ennemy, en l'affection qu'ils ont à nostre party, et le reste de telle nation et tout ainsi que Sa Majesté jugera pour le mieux. Que l'une de ces deux armées ayt charge de s'opposer au prince

de Béarn, de l'empescher d'entreprendre, et faire mieux si l'occasion s'en offre. L'autre qui pourra estre moindre s'employera à assiéger places et commencera par la liberté entière de Paris. Que les deniers ne soient point deslivrés comme du passé hors de saison avec tant de change et intérests, perte sur les espèces et dommage très-grand pour les avoir d'un lieu en un autre, qui a souvent et presque tousjours faict consommer le tiers ou le quart de l'argent contre l'intention de Sa Majesté qui ne laisse de faire la despense et toutefois n'en est pas si bien servie, ny la cause si bien secourue. Outre la force dont nous avons besoin, il est aussi du tout nécessaire que nous ayons un roy catholique, car les François accoutumés à ceste façon de gouvernement ne peuvent plus estre maintenus en aucune obéissance et devoir que par le respect de ce nom, titre et dignité : seulement on n'est pas d'accord sur celuy qu'ils doivent appeler à ceste dignité. Sa Majesté en fera, s'il luy plaist, le jugement et le choix. Aucuns sont d'advis, avant que de venir à l'eslection d'un nouveau roy, qu'il faudroit prier et requérir le prince de Béarn de retourner à l'Eglise,

afin que par son refus duquel ils se disent estre assurés, il soit abandonné des catholiques qui le suivent. Mais les plus affectionnés catholiques, qui ne le veulent point recognoistre pour ce qu'il est hérétique, et ne se peuvent fier en sa conversion quand il la feroit, rejettent du tout ce conseil qui luy mettroit en main le moyen de nous tromper. Les autres tiennent ceste opinion, et le nombre en est grand, qu'il se faudroit arrester à un prince catholique de la maison de Bourbon, comme estant ceste famille appelée par les loyx à la couronne. C'est à Sa Majesté de juger s'il y a sureté ou non, et si son alliance, s'il luy plaisoit l'en honorer, pourroit suffire pour luy oster le moyen ou la volonté de mal faire. Et combien que la France ne soit préparée aujourd'huy à ce dessein, on pourroit espérer de l'y disposer. Le premier et principal moyen, seroit d'avoir bientost de grandes forces armées; faire assembler, au mesme temps que nos forces seront prestes, les Estats catholiques et non plus tost; publier que c'est pour l'eslection d'un roy catholique; montrer qu'on est tousjours disposé à recevoir les princes de la maison de Bourbon,

si quelqu'un se sépare des hérétiques et veut entrer en ce party de bonne foy; tenter après les volontés d'un chascun, tant en l'assemblée des Estats qu'ès provinces à l'égard de ceux qui peuvent ayder à ce changement; adjouter aux raisons les offres d'hommes, bienfaicts et autres rescompenses qui ont accoustumé de porter les hommes à pareils changemens. Sa Majesté en a les moyens, et il y a de quoy dans le royaume, en pairies, duchés, marquisats, etc.; sans néanmoins dissiper l'Estat de la grandeur duquel tous ses membres despendent. Pepin et Charlemagne, qui estoient estrangers et Saxons de nation, en firent ainsi pour occuper le royaume auquel ils n'avoient autre droict que celuy qu'ils acquirent par leur prudence et la force; et après eux Hugues Capet, moindre beaucoup en appuy, force et auctorité, suivant leur exemple, eut aussi la mesme fortune pour luy et sa postérité qui dure encore. Sa Majesté peut estre sure *d'en estre le roy* par monseigneur le duc de Mayenne[1] avec affection et fidélité, et qu'il n'aura jamais autre passion,

1 Archives de Simancas, cot. A57[334]. — Mémoire du président Jeannin à Sa Majesté Catholique (sans date).

but, ny dessein que l'exécution de ses volontés et commandemens. »

Le duc de Mayenne était-il de bonne foi dans les offres qu'il faisait au roi d'Espagne? N'appelait-il pas seulement des subsides pour servir ensuite sa propre cause? Dans toutes ces circonstances, le duc de Mayenne, expression de la bourgeoisie, conservait ce caractère mitoyen qui lui était propre, ce désir de traiter avec tous les partis et de les servir tous, pour éviter une crise trop vive, trop décisive, et en tous les cas retirer le profit possible de sa situation. Le roi Philippe semblait juger cette avidité bourgeoise de Mayenne quand il écrivait à son ambassadeur, Don Diégo de Ibarra : « Ce que vous me dictes sur les prétentions du duc de Mayenne me paroist fort estrange; je devois, dict-il, lui fournir cent mille escus par mois pendant le temps mentionné? — Cette demande est sans fondement; il doit se référer à la response que je fis dans le temps au président Jeannin; j'y promettois de payer les troupes du duc de Mayenne sur le mesme pied que celles sous le commandement du duc de Parme [1].

1 Archives de Simancas, cot. A 57[26] (6 novembre 1591.)

Au reste, un compte existe; il en résulte que l'entretien de deux armées, *grande et petite*, en France, me couste deux cent soixante et un mille escus par mois, et la despense pour une nouvelle levée avec approvisionnement, deux cent quatre-vingt-douze mille escus[1]. »

C'était dans l'espérance d'une convocation prochaine des Etats que ces négociations étaient engagées. Le duc de Mayenne promettait sans cesse de les réunir, car les sollicitations de Philippe II étaient vives, pressantes, les Etats pouvant seuls décider la question de la couronne. Le duc de Mayenne signait des lettres de convocation, puis les contremandait; d'un autre côté, les villes, toutes soumises à la liberté municipale, ne tenaient pas à ces réunions générales qui leur enlevaient toujours quelque partie de leur indépendance de cités; elles apportaient des longueurs, des empêchemens; elles ne permettaient pas aux députés de traverser leurs murailles, de franchir leurs portes et leurs ponts-levis. Deux instructions furent envoyées par Philippe II au duc de

1 Archives de Simancas, cot. A 57 [366].

Feria, pour sa conduite aux États-Généraux. L'une est patente, l'autre secrète. On voit dans la première que l'élection d'un roi catholique ardent est le but principal de la mission du duc de Feria : Point de régence, ou cessation des secours de l'Espagne; éloignement de tous les princes de la maison de Bourbon, et reconnaissance des droits de l'Infante. La minute de cette instruction porte *exclusion pour le prince de Béarn et* POUR CEUX DE LA MAISON DE BOURBON QUI L'AVAIENT SUIVI[1]. Philippe II a souligné ces mots et il a ajouté à cette occasion la note suivante de sa main[2]:

« Il se pourroit qu'au moment où la question sera traitée, les membres de la maison de Bourbon ne suivissent pas le prince de Béarn, ou s'en fussent séparés, comme vous sçavez que l'a faict le cardinal; et pour ceste raison, je crois qu'il seroit mieux d'effacer les mots que j'ay souslignés[3].

L'instruction secrète est toute couverte de

1 *Y los otros de la casa de Borbon que andan con el que son todos.*

2 Archives de Simancas, cot. A 56^{39}.

3 *Y por esto, yo creo es mejor quitar lo rayado.*

notes marginales de la main de Philippe II. « Pour bien vous fixer, écrit-il, lorsqu'il s'agit de choisir un roi de France, voici dans quel ordre vous devez poser vos préférences : Vous soutiendrez d'abord l'eslection de l'Infante. — 2° La mienne. — 3° Celle d'un de mes cousins d'Allemagne. — 4° Celle du duc de Guise. — 5° Enfin, celle du cardinal de Lorraine. — Et dans les troisième et quatrième cas, ce *serait conjointement par un mariage avec l'Infante.* »

Plus tard, nouvel envoi d'un long mémoire sur les droits de l'Infante de Castille au trône de France, commenté et approuvé par les docteurs Puyvesino et Perla, de Salamanque : Qu'est-ce que la loi salique? « Elle n'est pas applicable dans ce cas ; les auteurs tant anciens que contemporains ont tort d'admettre que l'exclusion des femmes au throsne a son origine dans le droit public. »

Une autre dépêche de Philippe II, commune à trois de ses agens, Mendoça, Moreo et de Taxis, porte : « 1° Qu'il faut redoubler de soins et d'activité pour empescher que le duc de Mayenne et les catholiques ne prestent l'oreille

aux propositions du prince de Béarn, ce que craint Sa Majesté Catholique; 2° Qu'il faut également surveiller les plénipotentiaires de Rome, qui travaillent à évoquer exclusivement à la cour de Sa Saincteté les affaires de la France. » Puis enfin Philippe leur recommande « une meilleure distribution des sommes énormes que lui couste la ligue et dont il est effrayé [1]. » Dans toutes les instructions secrètes ou publiques de Philippe II, on voit qu'il n'est aucunement question des prétentions du duc de Mayenne pour l'associer à la couronne. Le roi d'Espagne se défiait de lui et des parlementaires dont il était l'expression. Il n'en était pas de même du duc de Guise. Le roi savait toute sa popularité; un bon mariage avec l'Infante entrait même dans ses dernières intentions. « Mon cousin, écrivait-il à l'héritier de la grande maison; j'ai reçu avec les despesches de D. Mendo Rodrigues la lettre que vous m'avez escrite, et qui m'annonce votre esvasion; je luy ay respondu aussitost, en luy tesmoignant combien je me resjouissois de vous sçavoir en liber-

1. Archives de Simancas, cot. A 57[116].

té. J'ai reçu encore une seconde lettre de vostre main, que m'a apportée de vostre part ce religieux; j'y vois que vous marchez d'un pas ferme vers les obligations que vous impose le service de Nostre Seigneur. Tout moyen doit estre valable pour assurer un succès durable; vous réclamez à cet égard mon appui; or, croyez bien qu'en marchant sur les traces de vostre père, et de ceux qui sont morts pour la desfense de la religion catholique, vous trouverez en moy le plus zélé desfenseur et amy. C'est ce que vous répétera le sainct homme que vous m'avez envoyé, et qui s'est merveilleusement acquitté de sa mission [1]. »

Et à quelle condition proposait-on la belle et grande monarchie de France au roi catholique? Ce roi absolu, éternel, Philippe, accepterait-il toutes les clauses que voulait imposer la sainte-union? Ces clauses étaient de plusieurs natures : les unes se rattachaient à des ambitions personnelles, comme il arrive toujours dans les transactions humaines; les autres, plus noblement inspirées, donnaient pleine satisfac-

1 Archives de Simancas, cot. A 57²⁶².

tion aux opinions, aux intérêts, aux grandes libertés des villes, des partis et des États.

« 1° Que Sa Majesté procureroit de tout son pouvoir que l'hérésie fust exterminée de France, et pour ce faire mettroit sus à ses despens une ou plusieurs armées, et ne laisseroit les armes qu'il n'en fust venu à bout. Sa Majesté feroit justice exemplaire des renieurs, blasphémateurs du nom de Dieu et des saincts, et de ceux qui commettent tant de meschancetés, à ce accoutûmés par la licence que traisnent avec soy les guerres civiles. Feroit publier et observer de poinct en poinct les saincts descrets du concile de Trente. Establiroit en tout ce royaume le sainct office de l'inquisition, formidable aux meschans et desirable aux bons; mais que les inquisiteurs et leurs supposts ne prendroient aucune cognoissance ny intendance que du crime d'hérésie. Sa Majesté ne pourvoiroit aux primaties, archeveschés, esveschés, abbayes et bénéfices de ce royaume, ny aussi aux places fondées pour l'entretenement des jeunes gens pauvres, tant ès colléges que hospitaux, aucun estranger dudict royaume. Sa Majesté aussi ne pourvoiroit aux estats de connétable, de chan-

celier, des quatre mareschaux, d'admiral, de grand escuyer, de grand maistre, de grand chambellan, de grands prevosts et autres, que des François naturels. Il en seroit de même pour les charges de gouverneurs, estats et offices de judicature et autres. Nul estat seroit vénal. Toutes tailles, subsides et impositions introduites depuis le temps du roi Louis XIIe, sauf la gabelle du sel au lieu où elle est reçue, et les décimes, seront cassés, révocqués et annulés. Tous les deniers tant ordinaires qu'extraordinaires du royaume, sauf ceux du domaine, seront portés au thrésor public du royaume à Paris entre les mains du seul thrésorier de l'espargne, d'un seul controsleur de finances, pour estre employés à diverses levées de troupes de terre et de mer, à l'entretien des galères, des domaines royaux et autres, desquelles sommes on n'en compteroit que devant les Estats. Sa Majesté permettroit le trafic de tous ses pays, d'Europe, Asie, Afrique, Amérique, isle de la mer Océane, ainsi que Sa Majesté le permet aux Espagnols; le roy ne se nommeroit plus roy d'Espagne, non plus que roy de France, mais le Grand Roy ou autre tel

titre qui ne portast spécialité. Les Estats se tiendront de quatre en quatre ans, où on advisera à réformer les choses appartenantes à l'Estat, et voir si Sa Majesté aura contrevenu en aucune chose à ce qu'elle auroit promis, et en ce cas la faire amender et restablir, sinon estre absous de tout devoir de fidélité et autre, et venir à nouvelle eslection de roy qui nous les observeroit. L'utilité et bien qui résulteroient de cet establissement seroit l'extinction de l'hérésie par toute l'Europe, la ruine de l'empire des Turcs, le recouvrement de la Terre-Sainte, paix entre les catholiques, et atterrement de toute tyrannie [1]. »

Catholicisme ardent, unité religieuse, liberté municipale et politique, élection royale, souveraineté des Etats, leur convocation périodique, déchéance de la couronne au cas de la violation du serment, régularisation des taxes, examen des comptes, franchise du commerce; tel était le fondement de la sainte-union des villes, telles

1 Archives de Simancas, cot. B 72 [13 à 16]. Mémoire intitulé: *Articles qui desjà couroient par les mains des plus zélés chrestiens en France, et lesquels tendent à l'union, paix et concorde présente et future de la chrestienté sous la monarchie du grand roi.*

étaient les conditions auxquelles elles voulaient faire un roi. Mais tout cela était encore bien confus, bien indécis; tant que les Etats n'étaient pas rassemblés, on ne pouvait jeter que des projets, on ne pouvait préparer que des intrigues. Les bons députés des villes et des provinces allaient arriver à Paris; les prétendans exposeraient devant eux leurs droits respectifs, et ces droits seraient appréciés et jugés par les mandataires des trois ordres : clergé, noblesse, bourgeoisie.

CHAPITRE LXXXVII.

MOUVEMENS DE LA LIGUE EN PROVINCE. — SIÉGE DE ROUEN. — OPÉRATIONS DU DUC DE PARME.

La ligue dans la Bretagne. — Le duc de Mercœur. — La ligue dans le Languedoc. — Le duc de Joyeuse. — La ligue dans le Lyonnais et la Bourgogne. — Le duc de Nemours. — Provence. — Le duc de Savoie. — La Normandie. — Rouen. — Siége par Henri IV. — Actes des Rouennais. — Le duc de Parme les délivre. — Reconnaissance populaire.

1590 — 1592.

Dans les crises de la monarchie, toutes les fois qu'un mouvement se développait avec quelque énergie, il y avait tendance à reconstituer la vieille nationalité provinciale : que

ce mouvement vînt des villes ou des barons, il avait le même esprit; on se détachait du centre pour se grouper en provinces indépendantes, circonscriptions mieux en rapport d'habitudes, de langage avec chaque origine de peuples et d'invasions. Les ligues de cités, quoique dominées par l'unité catholique, avaient produit un résultat de morcellement; de grandes familles qui possédaient les gouvernemens héréditaires, de vastes fiefs, des droits de protection et de vieilles origines, s'étaient déclarées affranchies de toute obéissance. Il y avait des parlemens particuliers pour la justice et l'administration; des cours des comptes, aides, finances. On n'avait besoin de l'autorité royale que pour conserver une suzeraineté politique dont les liens étaient si faibles encore.

Cette démolition du principe d'unité avait commencé par la Bretagne; sa position jetée loin des mœurs et de la langue des autres provinces, l'isolement des villes, ce territoire de grands fiefs et de haute famille, favorisaient cette existence à part, cette vie d'indépendance féodale. Là il y avait un peuple encore vierge, dans un pays coupé de vieux châteaux crénelés;

de forêts séculaires, fécondes en aventures de chevalerie et en souvenirs de romans; Morgane n'y avait-elle pas laissé toute l'épopée de sa puissante magie!

La ligue s'était largement organisée dans la fervente Bretagne; le duc de Mercœur, de la famille de Lorraine, en avait secondé l'impulsion; l'ascendant qu'il exerçait sur les masses s'était accru par la faveur qu'il accordait au projet d'une fière noblesse de reconstituer l'indépendance provinciale de la vieille Bretagne avec les grandes villes de Rennes, Nantes, Ploërmel, décorées de leurs municipes antiques. La position du duc de Mercœur lui rendait urgens les secours de l'Espagne; des bords de la Loire, Henri de Béarn, dans ses marches rapides, pouvait envahir la Bretagne. A l'origine de la ligue, le duc de Mercœur appelait l'appui de Philippe II. Le 16 juillet 1590, il écrivait: « Je suis infiniment aise de la bonne espérance que le sieur de Tornabonni nous donne des régimens d'Espagne; s'ils viennent durant cette belle saison, je m'assure que avec l'ayde de Dieu je les employeray si bien que leur maistre recevra contentement, et que je

gagneray ses bonnes graces antant et plus que nul des autres qui sont en ceste cause. Mandez à Tornabonni que six mille hommes seront bien nécessaires en ceste province, afin que je puisse reconquérir tout le pays du Maine où j'ay d'assez bonnes intelligences; mandez-luy aussi que s'il avoit moyen d'avoir quelques chevaux, que cela m'accommoderoit de beaucoup, car je n'en ay plus [1]. »

Le roi d'Espagne accorda des secours d'hommes et d'argent. Les troupes espagnoles sous les ordres de don Juan de Laguila, entrèrent en Bretagne; et le 1er décembre 1590, le duc de Mercœur écrivait à Philippe II : « Sire, le secours qu'il a plu à Vostre Majesté m'envoyer pour ayder aux catholiques de cette province est tel, qu'il rend beaucoup de contentement à tous, pour l'espérance qu'ils ont que par l'assistance d'iceluy, les affaires iront bien et la religion catholique y sera assurée. » Cependant le duc de Mercœur faisait observer que les maladies avaient diminué de beaucoup ces forces; pour obliger les ennemis, il fallait les battre furieusement,

1 Archives de Simancas, cot. B 65. Cette lettre est adressée à la duchesse de Mercœur.

pourquoy il était nécessaire d'avoir des munitions et un peu d'artillerie, « il seroit donc bien requis qu'il plust à Vostre Majesté m'ayder. Et nettoyant bientôt ceste province, comme j'espère faire, par la grace de Dieu, et l'appuy qu'il plaira à Vostre Majesté me donner, l'on pourra tirer des commodités non seulement pour la conserver, mais aussi pour employer au service de l'Espagne dans l'entreprise d'Angleterre ou autre, ainsi qu'elle voudra commander, tant pour lever des gens de pied et de cheval que pour armer des navires. J'ay donné charge à ce porteur de vous faire entendre particulièrement toutes les affaires qui se passent par-deçà et les nécessités qui y sont, afin qu'il vous plaise me secourir, conformément à la promesse que Vostre Majesté m'a faicte, et le tout sera employé pour la manutention de la religion catholique et le service du magnanime roy d'Espagne [1]. »

1 Archives de Simancas, cot. B, 65. Les papiers concernant les affaires de Bretagne (huit ou dix paquets) renferment les négociations entre le duc de Mercœur, Philippe et son envoyé dans cette province. L'envoyé en Bretagne était don Mendo de Ledesma; don Juan de Laguila commandait les troupes.

Le duc de Mercœur avait raison de prévoir ce soulèvement des provinces d'Anjou et du Maine. L'envoyé auprès des braves Bretons, don Mendo de Ledesma, écrit à Philippe II : « Pierre de la Gonnière, député des provinces d'Anjou et du Maine, et le sieur de Bois-Dauphin, gouverneur d'icelles, annoncent que lesdictes provinces et gouverneurs recognoissent pour cejourd'huy qu'il n'y a roy en France, ni autre seigneur que Vostre Majesté, sous la protection de laquelle s'est conservé jusqu'à présent ce qui reste de pays catholiques audict royaume. Ils viennent à Vostre royale Majesté, comme à leur unique protecteur et seigneur, la supplient en toute humilité de leur faire grace et faveur de secourir ces deux provinces, tyrannisées par l'ennemy, de deux mille soldats espagnols à pied et deux cents chevaux, lesquels, avec autres mille soldats de pied dudict pays, et trois cents chevaux que ledict gouverneur pourra mettre en campagne, formera le tout une armée suffisante, suivant la disposition desdictes provinces, pour les réduire au service de Dieu et de Vostre Majesté ; laquelle aura aussi pour nécessité de

les vouloir secourir de quelque artillerie et munitions[1].

Le mouvement de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine se liait à la vaste province du Languedoc, à cette vieille patrie des Albigeois où l'hérésie avait été si fortement réprimée au treizième siècle. Les catholiques avaient pris les armes sous le duc de Joyeuse, de cette famille de nobles favoris, dont le chef avait été couvert de colliers d'or, de pourpoints d'une blanche soie et du cordon de l'ordre pendant sur sa jeune poitrine. Joyeuse, alors à Toulouse, écrivait aussi à Philippe II : « Sire, j'ay vu, par la lettre de Vostre Majesté, comme il lui plaist d'avoir égard à ce que je luy ay si souvent demandé, pour le bien commun de tous les catholiques de cette province de Languedoc, laquelle ne peut guère davantage subsister, s'il ne plaist à Vostre Majesté nous continuer le secours qu'elle nous a si bien commencé et duquel elle nous donne quelque espérance; car les affaires y sont en tel estat, maintenant que M. de Montmorency, voyant que je ne puis tenir plus longue-

1 Archives de Simancas, cot. B 71[28].

ment mon armée en pied, faute de moyens, assemble tous ses amis et lève de grandes forces pour exécuter ses mauvais desseins contre les pauvres catholiques de ce sainct party, et nous menace d'une grande ruine; à quoy je vois bien qu'il n'est pas en nostre pouvoir de remédier sans l'appuy, la faveur et le secours qu'un chascun s'attend de Vostre Majesté; ce qui me fait la supplier très-humblement et de toute l'affection que je puis, de nous vouloir estre favorable et nous secourir en ceste si triste nécessité. J'ay tousjours faict ce qui m'a été possible pour résister jusqu'ici avec le peu de moyens que j'ay eu; mais je prévois bien qu'à la longue l'ennemy prendra un grand avantage sur nous, si nous demeurons si foibles [1]. »

Partout dans ces provinces étaient répandus les agens de l'Espagne, parmi ces nombreux couvens, affiliation sainte qui embrassait la catholicité. Un pauvre frère Basile, capucin, était en correspondance avec le grand roi et son sécrétaire don Juan d'Idiaquez; il lui donnait des avis sur les affaires du Languedoc,

1 Archives de Simancas, cot. B 73 [16]. — Le 2 septembre 1592, le duc de Joyeuse à Philippe II.

sur la manière de se conduire pour le triomphe de la cause commune. Ce frère Basile voyait les duc et cardinal de Joyeuse, le marquis de Villars et tous les chefs catholiques du midi; il avertissait la cour d'Espagne des conférences qu'il avait eues avec eux, et surveillait ceux-là même qui étaient en rapport actif avec Philippe II[1]. La Gascogne agissait plus nettement dans les intérêts catholiques; elle adressa à son royal protecteur un mémoire pour demander aide et secours[2].

« La province de Gascogne sçachant que Sa très-catholique et très-chrestienne Majesté a laissé ses propres Estats de Flandre, pour secourir sans aucun service et mérite précédent tout le général de la France, et que le proverbe dict qu'aux grandes portes frappent les grands vents, et qu'aux grands Estats se présentent les grandes affaires; elle a véritablement honte d'importuner Sa Majesté. Ladicte province luy envoye, avec son congé, desclarer son oppression et calamité. Il plaira à Sa Majesté entendre l'utilité qui peut

2 Archives de Simancas, cot. B 67[120].

3 Archives de Simancas, cot. B 66[8].

provenir de son secours, pour l'honneur de Dieu et pour son service particulier. Il est certain que sans icelluy secours, la province de Guyenne pour l'heure présente estant destituée de moyens, sera contraincte, à son très-grand regret, de faire trève et composition, et recognoistre pour roy le Béarnois, comme les trois armées qu'elle a sur les bras, de Matignon, d'Epernon et de Béarn l'en sollicitent; promettant à la noblesse, aux villes et au peuple toute oubliance du passé et tout favorable traitement. Et si ce malheur arrivait, il est certain que le peuple, travaillé par si longues guerres et appauvri par faute de commerce, ayant gousté la douceur de la paix, ne voudra, pour quelque occasion qui se présente, retourner à faire guerre; ce que cognoissant Henry de Bourbon, il taschera de faire comme Henry VIIIe d'Angleterre; il advancera d'honneurs et de gouvernemens et d'estats de justice les plus affamés loups qu'il pourra, afin d'avoir bientost exterminé les pauvres brebis catholiques; et pour faire perdre les chiens qui les desfendent, il donnera les eveschés pour récompense aux gens de guerre, afin qu'ayant chassé les prélats et ecclésias-

tiques, il ne se fasse plus mention de la religion catholique; et les frontières de France, possédées par l'hérésie, infecteront les subjects de Sa Majesté catholique, comme le voisinage d'Allemagne a perdu les François qui sont aujourd'huy en erreur. » En réponse à cette lettre, le roi d'Espagne envoya des secours au duc de Joyeuse en Languedoc; quelques régimens passèrent les Pyrénées et prirent garnison à Toulouse et Montpellier[1].

Dans le Lyonnais et la Bourgogne le duc de Nemours obtenait le même résultat au profit de la ligue. Jamais la sainte ville de Lyon ne s'était démentie un moment de ses sympathies et de ses croyances; elle était toute pour le catholicisme et la digne association : elle en avait hautement arboré les couleurs; et pour imiter la ville de Paris, ses consuls et échevins écrivaient au roi d'Espagne, leur protecteur : « La bonté de Vostre Majesté nous faict prendre la hardiesse de lui faire représenter par le sieur de Pellissier, une partie de nos affaires et l'insuffisance des moyens de conserver ceste

1 Archives de Simancas, cot. B67.

ville, tant importante à la saincte-union des catholiques, en laquelle nous sommes les premiers volontairement entrés après le massacre des princes à Blois, et depuis, par la grace de Dieu, maintenus jusqu'ici contre toutes les entreprises que les ennemis ont bravées sur nous; pour rompre lesquelles nous avons appelé quatre compagnies de Suisses, auxquelles nous avons fié la garde de nos portes. Le dedans de la ville est gardé par les naturels habitans qui font guest jour et nuict d'un grand courage, encore que cela leur apporte une très-forte despense et incommodité indicible, qui faict qu'il nous est impossible de pouvoir lever sur eux un seul denier pour la solde desdictes quatre compagnies, outre quelques françoises, tant de pied que de cheval, qui sont à la suite de l'armée de monseigneur de Nemours. Cela, Sire, nous a donné occasion de recourir à vostre libéralité; et la supplier très-humblement qu'ayant esgard à l'importance de ceste ville convoitée par les ennemis, sur toutes autres de la France après Paris, il luy plaise de nous impartir quelques petites sommes de deniers par chascun

mois, pour employer à la solde desdictes compagnies, tant françoises que suisses. Ce secours augmentera, en général, les grandes obligations que ce royaume vous a pour avoir esté conservé en la religion catholique par vostre aide et secours[1]. »

Et en Provence quelle ferveur et quel zèle ! parlement, cités municipales, Aix, Marseille, Arles, tout se réunissait pour la conservation de la foi. Elle venait cette grande province de recevoir un secours effectif du duc de Savoie et des Espagnols, auxiliaires de la sainte-ligue. Le duc de Savoie était entré dans Aix, appelé par le parlement; Marseille voyait ses braves galères unir aux couleurs du duc ses longues flammes, ses banderolles à croix. Quelques gentilshommes sous la conduite du sire de Village, avaient voulu crier *fueros los Savoyards*. Mais le peuple, sous son premier consul Casaulx, avait salué le prince, défenseur de sa croyance et de ses libertés municipales. Comme dans la commune de Paris, toutes les rigueurs furent dirigées contre les huguenots et les *bigarras*, tiers

1 Le 22 févrir 1592. Les consuls, eschevins de la ville de Lyon au roi d'Espagne. — Archives de Simancas, B 7[56].

parti qu'on signalait ainsi dans le patois de Provence. Cependant quelques différens s'élevèrent entre le consul Casaulx et le duc de Savoie sur les priviléges de la ville; les Marseillais n'auraient jamais souffert qu'une garnison oppressive entrât dans les murs de leur république municipale, et lorsque, par surprise, le parti des gentilshommes se fut emparé du monastère de Saint-Victor, Casaulx fit pointer des canons contre ses hautes murailles, car la ville voulait elle-même défendre ses droits et sa foi religieuse. En 1591 une transaction difficile réunit les esprits dans la cause commune du catholicisme.

La possession de la Normandie était plus disputée et la ligue y régnait moins en souveraine. Cette province était alors le théâtre de la guerre; Henri de Navarre avait établi là le centre de ses opérations militaires. La Normandie nourrissait Paris de ses richesses; Rouen était toute sympathique d'opinion avec l'hôtel de Grève; c'était en quelque sorte le même peuple. Il était rare que le mouvement qui éclatait dans une de ces cités ne retentît pas profondément dans l'autre. Henri de Navarre sentait la nécessité de s'em-

parer de la seconde capitale de la ligue; et après avoir fourragé quelques temps dans les environs de Mantes et de Lisieux, il se présenta tout à coup devant Rouen, confié alors à Villars (Brancas), gentilhomme provençal, bon ligueur et capitaine de gens d'armes. Le Béarnais avait réuni ses auxiliaires anglais, ses lansquenets d'Allemagne, sa brave chevalerie; il pouvait tenter un coup de main. Néanmoins pour éviter un siége, il écrivit à ses amés et féaux les maire, échevins et habitans de la ville de Rouen: « Encore que vous ayez pu cognoistre, par le succès de mes affaires, ma bonne et saincte intention de traiter tous mes subjects comme un bon père de famille, ce néanmoins persuadé par le roy d'Espagne (qui me veut priver de ma légitime succession), que je veux abolir la religion catholique, vous continuez tousjours en vostre resbellion, encore que j'aye fait par actes le contraire dans les villes soumises en mon obéissance; de quoy j'ay bien voulu vous advertir afin que, secouant le joug des Espagnols, qui vous rendroient à jamais misérables, vous recognoissiez vostre roy légitime; autrement si vous me contraignez d'employer la force, il

n'est pas en mon pouvoir d'empescher que la ville ne soit pillée. Le secours du duc de Parme que vous attendez ne vous servira guère, car il ne pourra aller jusqu'à vous sans une bataille, et les ligueurs se souviennent de celle d'Ivry. Au camp de Vernon, 1er décembre 1591. HENRI. »

Quand les échevins reçurent, en conseil de ville, ces propositions, tous s'écrièrent : « Est-ce que le Béarnois se mocque de nous ; est-ce qu'on ne cognoist pas ses déportemens ? Croit-il que nous avons oublié la prise d'Estampes et de Louviers, où furent faicts de si cruels carnages, et de Vendosme, où il fit décoller Monsieur de la Maille Bernard, et pendre un cordelier, docteur de Sorbonne, nommé M. Gessé ? Aux ongles nous cognoissons le lyon. Nous n'avons rien à faire d'un tel hoste. Il nous reproche de servir l'estranger ; est-ce que luy-mesme ne remplit-il pas le royaume d'Allemands et d'Anglois, lesquels, outre l'hérésie, sont ennemis conjurés du royaume de France ? Allez donc, M. l'hesrault, porter nostre résolution de mourir plutost que de recognoistre l'hérétique pour roy de France[1]. »

1 Discours du siége de Rouen valeureusement soustenu contre le roy de Navarre en l'année 1591-1592.

La défense des catholiques dans Rouen fut admirable comme l'avait été celle de Paris : « Les habitans, voyant l'effort de l'hérétique, se résolurent à une ferme desfense, et encore qu'ils fussent pourvus de braves chefs de guerre, considérant que la force humaine n'est rien sans la grace divine, firent notables et solennelles processions, entre autres, une vraiment magnifique et générale le jour de la Conception de Nostre-Dame. On y vit les bourgeois de la ville sous l'estendard du Crucifix, pieds nuds, chascun un flambeau de deux livres en la main; grand nombre de petits enfans qui chantoient les litanies, et puis les saincts reliquaires de sainct Romain, de sainct Godard, de sainct Ouen et de sainct Cande. Jean Dadræus faisoit de longues prédications, il monstroit fort doctement les raisons qui empeschent de recevoir un hérétique pour roy de France : un jour fit lever la main au peuple de plustost mourir que de recognoistre Henry de Bourbon, hérétique, relaps, pour tel déclaré et condamné par les papes Sixte V et Grégoire XIV. Pendant ce temps le Béarnois attaquoit vigoureusement la Porte Sainct-Hilaire; mais les habi-

tans étoient tous sous les armes, résolus de s'ensevelir sous les ruines de la cité, et ce brave M. de Villars, à la teste des bons bourgeois, faisoit de fréquentes sorties, notamment une par la Porte Cauchoise qui fut meurtrière aux hérétiques[1]. »

La sûreté et les subsistances de Paris dépendaient de Rouen. Les membres de l'union le sentaient bien; comment lutter avec de simples troupes de bourgeoisie contre Henri de Navarre à la tête de la chevalerie huguenote? Le duc de Mayenne s'était rendu en toute hâte auprès du duc de Parme dans les Pays-Bas, pour appeler de nouveaux secours. Il lui avait exposé les besoins de la ligue, la nécessité de transiger avec le Béarnais, si Rouen n'était pas secouru comme l'avait été Paris. Le duc de Parme fit de nombreuses difficultés; il voulait faire acheter ses services; il n'avait pas été content de la reconnaissance des Parisiens après les avoir délivrés du grand danger du blocus et de la famine; quel sort allait être réservé aux

1 « Discours du siége de Rouen, valeureusement soutenu contre le roy de Navarre en l'année 1591 et 1592. »

intérêts de l'Espagne; élirait-on l'Infante dans les Etats? ferait-on quelques concessions au roi Philippe II? Le duc de Mayenne promit beaucoup, montra l'importance, avant toute chose, de ne pas subir la domination du Béarnais, résultat inévitable si l'on ne délivrait Rouen. Farnèse se décida à une seconde campagne, et les braves soldats espagnols saisirent leurs piques et arquebuses. L'armée wallone traversa de nouveau la Picardie avec cet ordre admirable qui avait si bien réussi lors de la première pointe sur Paris.

Il est facile de juger, par les lettres du duc de Parme, tous les mouvemens qui précèdent ou suivent cette campagne des Espagnols en Normandie. Alors la famille de Guise, et le jeune fils du Machabée s'étaient rendus dans les Pays-Bas. De Landrecy, le 18 décembre 1591, le duc de Parme écrivait au roi d'Espagne: « Estant le duc de Guise en icelle ville où il vint voir sa mère, il voulut s'approcher de Valenciennes, d'où il me trouva party; il fut honoré et servi par mon fils comme il estoit raisonnable, et il me l'amena icy le mesme jour que j'y arrivai, où nous nous sommes vus et

avons parlé en général. Je l'ai caressé le mieux que j'ay pu, pour l'envoyer content et satisfaict. Il me semble de bonne façon et avoir avec soy quelque noblesse qui, pour la conformité et ressemblance d'entre luy et son oncle, pourra nous ayder beaucoup. Je ne sçaurois dire combien j'ay de regret de voir les choses de ce royaume et celles de l'union en particulier dans la confusion où elles sont; ne pouvant entretenir les uns ny les autres, ny subvenir à Mayenne, ny aux François qu'on pourra avoir. J'en crains les désordres et desbandemens; Dieu y pourvoira, car Mayenne et les François sont desgoustés par faute de ne pouvoir et n'avoir moyen de leur subvenir; et selon ce que mande don Diego de Ibarra, encore qu'il soit dû peu de chose aux Allemands, il semble qu'ils se veulent mutiner; et c'est à croire que ne donnant aucune satisfaction au régiment de don Alonzo de Idiaquez, il suivra le chemin des autres, et les Wallons par ces exemples ne seront meilleurs. Et si cela nous advient en pays estranger et en une saison et affaires si importantes, Vostre Majesté considérera quel préjudice et dommage ce seroit[1]. »

[1] Mss. Dupuy, vol. 44, fol. 90. — Toutes ces dépêches ne se

Le 20 décembre le duc de Parme écrivait encore au roi: «J'ai reçu le paquet de Vostre Majesté du 6 et 24 du passé: j'ay esté fort affligé de voir venir ceste despesche sans aucune prompte provision d'argent; car estant Vostre Majesté si bien et clairement advertie de nos misères et de ce qu'il nous faut pour l'entretenement des gens de guerre de cet Estat et de la France tant des vostres que de ceux de Mayenne, je ne sçais ce qu'il en sera de nous et comment nous pourrons faire le royal service de Vostre Majesté en aucun lieu, puisque le tout sera exposé au bénéfice de la fortune, en une saison et affaires qui devroient estre bien différentes de ce qui est; de sorte que je ne sçais que dire, sinon que nous recommander à Nostre-Seigneur et en ses miracles, car autrement, il n'y a apparence, je ne dis pas d'obtenir ce que l'on prétend, mais encore de nul bons succès[1]. »

Ce fut le 15 janvier 1592 que le premier mouvement des Espagnols commença à s'effectuer sur les frontières; le duc de Parme s'em-

trouvent pas dans les archives de Simancas; les mss. Dupuy remplissent la lacune.

1 Mss. Dupuy, vol. 44, fol. 96 v°.

presse de l'écrire à Philippe II : « Sire ; je partis de Landrecy samedy dernier, et vins loger sur les limites de France ; et pour ce qu'il me falloit passer bien près de Guise, où estoient pour lors la duchesse et le duc son fils, il me sembla qu'en passant je luy devois aller baiser les mains pour sçavoir quelle seroit son intention sur les affaires de ce royaume, ce que je fis ; et à ce que je pus comprendre, par les propos de Madame qui me furent confirmés par l'évesque de Plaisance qui estoit avec elle, je cognus bien qu'elle ny son fils n'estoient aucunement contens du duc de Mayenne, se plaignant à moy du peu de compte qu'il avoit d'eux, disant qu'il ne faisoit son devoir à leur égard et qu'il prendroit plutost le chemin d'amoindrir que d'advancer l'auctorité du duc de Guise ; ayant la mère et le fils, d'après mon opinion, la prétention du premier grade de ce royaume. J'ay respondu à Madame ce qui me semble propre pour le service de Vostre Majesté, luy disant que son fils seroit tousjours respecté et honoré comme il méritoit de ceux qui estoient icy pour le service de Vostre Majesté. Au moyen de quoy elle sembla apaisée.

Sur le tard arriva le duc de Mayenne pour voir Madame, se trouver avec moy et traicter ce qu'il faudroit faire sur les choses plus pressées, et me semble que je l'ay trouvé plus retenu en ses paroles et avec plus d'ombrage et de soupçons qu'il n'avoit accoutumé, n'estant satisfaict de l'argent qui luy a esté baillé de la part de Vostre Majesté, et encore moins de la distribution qu'on en a faicte selon vos commandemens, se plaignant de don Diego d'Ibarra, et en particulier de ce qu'il l'avoit suivi ceste dernière fois à Paris, le voulant persuader de procéder avec douceur contre ceux qui avoient pendu le premier président et les conseillers. Je voulus excuser don Diego, luy disant qu'il ne falloit s'esmerveiller si ledict don Diego avoit voulu sauver la vie à ces gens-là, attendu qu'ils estoient catholiques et recognus de longue main fort zélés et affectionnés à nostre party, surtout pour le bruict qui lors couroit qu'on osteroit l'auctorité des autres catholiques; mais puisque suivant sa résolution il avoit passé outre en l'exécution, il ne devoit nullement douter de notre appuy. Et d'autant que j'ay bien cognu qu'il n'a faute de soupçon que don Diego fust

cause et n'eust quelque participation en ceste affaire, je tascheray à luy oster de la teste. Quelques jours après je me vis avec ledict duc en intention de calmer son humeur et sa résolution; estant d'advis que c'estoit ce qu'il convenoit de faire au royal service de Vostre Majesté; et il entra en mille plaintes tant pour le regard de l'argent que pour le faict de don Diego. Enfin nous entrasmes sur la matière principale de la convocation des Estats, et sur le surplus de l'eslection et déclaration d'un souverain catholique, luy rappelant l'instruction de Vostre Majesté touchant la sérénissime infante; à quoy il dit qu'il la serviroit comme il estoit obligé; mais qu'il estoit nécessaire de gagner plusieurs gentilshommes pour parvenir à ceste fin, me voulant faire entendre que sans cela, l'assemblée des Etats seroit de nul profit; monstrant par-là qu'il avoit peur de les réunir sitost, ce qui est bien loin du langage qu'il nous a autrefois tenu, quand il prétendoit bien souvent nous estonner par le moyen de ladicte assemblée; de sorte que pour dire vray, il me semble qu'il prend le chemin de reculer en ce qu'il pourra sur ces affaires. »

Cependant l'armée espagnole marchait[1] au secours de Rouen qui jetait de temps à autre ses braves défenseurs dans de périlleuses sorties. Le siége continuait avec persévérance, et les catholiques redoublaient de zèle, en face de cette troupe huguenote et royaliste qui menaçait ses murailles. La population des halles, des métiers, les bouchers, tisserands, les clercs des écoles, tous couraient aux remparts, maniaient l'arquebuse ou la couleuvrine. S'il y avait des traîtres, des hommes malintentionnés qui songeassent à Henri de Navarre, ils étaient dénoncés par le peuple, frappés par le parlement. « Vu par la cour, toutes les chambres assemblées, la requeste présentée par le procureur-général du roy, contenant qu'à l'occasion du siége mis devant ceste ville par Henry de Bourbon, prétendu roy de Navarre, aucuns malaffectionnés estant en icelle, ne séduisent le

1 Archives de Simancas, A 57[79]. — 30 mai 1592. — Philippe II à don Diégo de Ibarra : « J'ay appris avec satisfaction la nouvelle que vous me donnez sur mon neveu le duc de Parme, qui marche de nouveau au secours de Rouen, ainsi que ceste ville paroist en avoir besoin encore. Il la deslivrera, je l'espère, et obtiendra sans doute bien d'autres succès, dont vous m'informerez à temps. »

peuple, quelques uns se sont essayés de faire ces jours passés, pour, sous ombre de paix, mettre la ville sous la domination de l'hérétique, qui est la plus grande misère et calamité qui sçust advenir en ce royaume; la cour faict très-expresses inhibitions et desfenses à toutes personnes, de quelque estat, dignité et condition qu'elles soient, sans nul excepter, de favoriser en aucune sorte et manière que ce soit le parti dudict Henry de Bourbon, mais s'en désister incontinent, à peine d'estre pendus et estranglés. Ordonne ladicte cour, que monition générale sera octroyée audict procureur-général *nemine dempto*, pour informer contre tous ceux qui favoriseront ledict Henry de Bourbon et ses adhérens. Et d'autant que les conjurations apportent le plus souvent la ruine totale des villes où telles trahisons se commettent, est ordonné que par les places publiques de ceste ville et principaux carrefours d'icelle, seront plantées potences pour y punir ceux qui seront sy malheureux que d'attenter contre leur patrie; et à ceux qui descouvriront lesdictes trahisons, encore qu'ils fussent complices, veut ladicte cour leur deslict leur estre pardonné,

et outre ce, leur estre payé la somme de deux mille escus à prendre sur l'Hostel-de-Ville. Le serment de l'union faict le 22 janvier 1589, et confirmé par plusieurs arrests, sera renouvelé de mois en mois en l'assemblée générale, qui, pour cet effect, se fera en l'abbaye de Sainct-Ouen de ceste ville. Est enjoinct aux habitans de l'observer inviolablement de poinct en poinct selon sa forme et teneur, à peine de la vie, sans aucune espérance de grace. Enjoinct très-expressément à tous les habitans d'obéir au sieur de Villars, lieutenant de monseigneur Henry de Lorraine, en tout ce qui leur sera par luy commandé pour la conservation de ceste ville; comme aussy les soldats entretenus par ladicte ville seront tenus d'obéir promptement aux mandemens dudict sieur, à peine de la vie[1]. »

Et qui aurait osé affronter les arrêts de la cour! qui aurait osé parler du Béarnais au milieu de ce peuple qui défendait si vaillamment ses murailles contre les gentilshommes et les bandes d'étrangers pillards! Henri

[1] 7 janvier 1592. Arrêt de la cour de parlement de Rouen, contre Henri de Bourbon, prétendu roy de Navarre, ses fauteurs et adhérens. — Regist. du parlement.

de Navarre laissa un corps de troupes sous le maréchal de Biron, devant Rouen, et à la tête d'une nombreuse cavalerie, il courut harceler l'habile et prudent Farnèse, qui s'avançait en bataille, des frontières de Flandre. A Aumale, la mêlée fut chaude; les arquebuses et couleuvrines retentirent; Henri de Navarre s'aventura, comme il faisait toujours, avec sa témérité de gentilhomme, jusqu'au milieu des avant-postes ennemis; il en revint blessé, échappant à peine aux *regimientos* espagnols, aux braves lances wallones. Le 9 février, le duc de Mayenne annonçait des succès au légat : « J'ai eu advis, par un trompette des ennemis, que dans l'escarmouche à Aumale, le roy de Navarre avoit reçu un coup de pistolet au-dessous de sa cuirasse, qui lui avoit tout froissé le costé, et en gardoit la chambre; de façon, Monsieur, que cet effect a beaucoup accru le courage des nostres, qui n'ont autre desir que d'entrer en un combat général avec les ennemis, auquel Son Altesse et moy sommes très-résolus, et espérons que Dieu nous fera la grace de maintenir sa cause et sa saincte religion, comme c'est

le seul but auquel nous visons. Nous continuons de marcher en avant, pour la deslivrance des assiégés qui montrent beaucoup de devoir et de ferme persévérance. Et je me promets, avec l'aide de Dieu, que dans peu de jours nous les mettrons hors de peines, dont je ne manquerai de vous donner incontinent advis. Je vous supplierai en outre, Monsieur, de vouloir exciter nos desputés à ne se poinct ennuyer de la longueur; et qu'ils considèrent que cet exploit de Rouen nous est de telle conséquence et à toute la chrestienté que jusqu'à ce que Dieu nous en ait donné l'heureuse fin que nous en espérons; nous ne pouvons embrasser autre résolution quelconque; mais, après cela, qu'ils ne doutent point que je ne fasse l'ouverture en l'assemblée selon que je leur ay mandé, et j'essayerai de les secourir de quelques moyens par la première commodité qui se présentera pour leur aider à supporter la despense qu'il leur convient faire[1]. » Et le 26 février il ajoutait : « Nous partons tous demain pour nous advancer, et ne serons plus esloignés de Rouen que de six petites lieues et fort proches des enne-

1 Mss. de Mesmes, vol. in-fol. tom. VIII, n° 8931/2.

mis. Je ne faudrai de vous donner advis de ce qui se passera entre nous et eux, et Dieu nous fasse la grace que le succès en soit à sa gloire et au bien de l'Eglise [1]. »

L'armée catholique continuait en effet sa marche sur Rouen; l'avant-garde obéissait au duc de Guise, à MM. de La Châtre et Vitry: la bataille était conduite par Farnèse, le duc de Mayenne et le duc Hercule, neveu du pape Grégoire XIV; le duc d'Aumale était à la tête de l'arrière-garde. Les Suisses et l'artillerie sous les ordres des sieurs de Bassompierre et de La Motte. Deux moyens se présentaient pour la délivrance de Rouen; l'un d'attaquer en face l'armée du Béarnais, arquebuse pour arquebuse, couleuvrine pour couleuvrine; l'autre de se rendre maître de la petite ville de Caudebec, de la plus haute importance par les magasins qu'elle contenait. Ce dernier parti fut adopté et exécuté avec une grande habileté. Le duc de Parme y reçut une blessure dangereuse.

La prise de Caudebec compromettait la position de Henri IV. L'armée espagnole était si

1 Mss. de Mesmes, vol in-fol. tom. VIII, n° 89¹/₂.

menaçante, ses *regimientos* si nombreux, que le Béarnais demandait partout des secours. Alors il écrivait à M. de Beauvoir, son ambassadeur à Londres auprès d'Elisabeth, en lui donnant quelques détails sur les opérations militaires devant Rouen : « Continuez, mon amy, l'instance que je vous ay mandé faire auprès de la royne madame ma bonne sœur, qu'il luy plaise faire accélérer le secours dont je l'ay supplié me vouloir assister, et si tout ne pouvoit estre promptement assemblée, dès qu'il y auroit mille hommes prests, qu'elle les voulust faire passer, et faire suivre le reste jusqu'à quatre mille hommes que je luy ay demandés; car ayant à forcer les ennemis en lieu et assiette qui les avantage beaucoup, il importe que je sois si fort que j'en puisse surement venir à bout, comme j'espère que Dieu m'en fera la grace, avec la bonne aide de ladicte dame, laquelle elle ne me sçauroit jamais despartir plus à propos. »

P. S. (De la main du roi.) « Le duc de Parme a esté blessé d'une arquebusade ou une mire, devant Caudebec, qui luy fut rendu avant-hier par composition; et néanmoins il ne laisse

pour sa blessure de comparoistre aux affaires[1]. »

Menacé dans toutes ses positions, le maréchal de Biron leva le siége de Rouen le 22 février, sur le midy, contre le gré de ses soldats, qui, disaient-ils, « aimoient mieux mourir que de se retirer après les rigueurs de l'hyver qu'ils n'avoient pas enduré pour lascher le pied. » Le roi de Navarre était allé à Dieppe avec une partie de l'armée hérétique, tandis que les Anglais se retranchaient à Arques. Quelle joie dans Rouen pour cette bonne délivrance! « Messieurs du parlement, suivis de tous les habitans, allèrent le jour mesme à Nostre-Dame rendre grace à Dieu d'une telle nouvelle, et après le *Te Deum* chanté, furent faicts feux de joie aux places publiques, et toute l'artillerie de la ville tirée en signe d'allégresse[2]. »

A l'imitation de la bonne ville de Paris, après la délivrance, les maire et échevins écrivirent au duc de Parme, leur sauveur, et chef des braves Espagnols : « Monseigneur; ayant

1 Mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. 9675, E.

2 « Discours du siége de Rouen, valeureusement soutenu contre le roy de Navarre en l'an 1591-1592. »

plu à Dieu, par sa bonté et miséricorde infinie, nous deslivrer de la furie des hérétiques, qui s'attribuoient déjà la domination et partageoient entre eux les maisons des citoyens; de sorte que nous estions resduicts à l'extresmité; et ce qui nous y engouffroit plus avant, estoient les menées que quelques uns des nostres pratiquoient pour nous assujettir à l'hérétique, sous ombre de paix; joinct que l'armée hérétique croissoit de jour à autre, tant d'estrangers que de François (si François doivent estre appelés ceux qui, par une desloyale perfidie plus que punique, se sont unis avec l'hérétique pour égorger les catholiques); mais comme nous estions en ces événemens, après avoir invoqué l'aide de Dieu et jeté dehors ceux qui nous pouvoient nuire, et nous estant unis d'un ferme lien pour la desfense de nos autels, de nos femmes et enfans, nous reçusmes inopinément les lettres de Sa Majesté catholique, joinctes à celles de Vostre Altesse et de monseigneur le duc Mayenne, par lesquelles nous fusmes assurés du secours de l'armée catholique, qui s'acheminoit en ces quartiers; ce qui encouragea tellement le peuple, que nous nous

résolusmes d'attendre l'effect de vos promesses, sans que le dégast de l'hérétique a faict ès environs de ceste ville nous ait pu induire à traiter avec luy en quelque sorte que ce soit, encore que ses conditions fussent fort advantageuses. Mais comme c'est la coustume de l'hérétique de beaucoup promettre, et quand il est maistre, se mocquer de ceux qui se sont laissés abuser par ses promesses, Dieu nous a faict ceste grace d'avoir esté fermes et constans à maintenir ce que nous avons si solemnellement juré, en rémunération de quoi ce bon Dieu, père de miséricorde, nous a faict sentir sa paternelle providence par le secours de l'armée conduicte par Vostre Altesse, qui a préservé ceste ville de la rage des hérétiques, et sauvé par ce moyen ce royaume, dont elle est principal membre, de la persécution cruelle de l'hérésie. De sorte qu'après Dieu nous vous recognoissons, avec nos princes, sauveurs, libérateurs et protecteurs, non seulement de ceste ville, mais de tout le royaume de France, pour le salut duquel nous prions Dieu le pourvoir d'un roy vraiment très-chrestien, qui vous honore selon vos mérites de

tant de bons offices qu'avez faicts à la France[1]. » Le duc Parme ne négligeait pas ces bons rapports avec les villes municipales ; il savait toute la force, toute la puissance des Etats ; le peuple était pour lui ; ne fallait-il pas songer à l'élection de l'infante ? à ménager les conseillers et échevins ? La position de l'armée espagnole, après la délivrance de Rouen, aurait été critique, si le duc de Parme ne s'était assuré un pont sur la Seine ; ces ponts étaient rares ; plusieurs au contraire facilitaient les abords de Paris. Appuyé sur la grande cité, on pouvait effectuer ce passage à l'abri des murailles, de leurs pièces d'artillerie, des braves bourgeois armés. Les priviléges municipaux étaient alors d'une telle force, qu'aucun homme de bataille ne pouvait pénétrer dans une ville fermée sans l'avis des conseillers, magistrats et chefs de quartiers, nobles gardiens des chartes. Le 15 mai 1592, Farnèse écrivait aux échevins de Paris : « Messieurs, je ne doute que n'ayez entendu ce qui s'est passé au désassiégement

1 21 février 1592. « Lettre des maire, eschevins et habitans de Rouen à monseigneur Alexandre Farnèse, duc de Parme et de Plaisance. »

de la ville de Rouen, et comme après s'estre retiré l'ennemi, M. le duc de Mayenne et moy avons, nonobstant ma blessure, pris la ville de Caudebec, pour donner plus de commodité à ceux dudict Rouen de se ravitailler; et ayant ledict ennemi rallié ses forces et venu nous trouver, nous l'avons attendu huict jours sans qu'il ait osé nous combattre; et ne pouvant plus maintenir l'armée, nous avons trouvé meilleur, attendu qu'il se renforçoit tous les jours, et nous ne le pouvant faire, de dresser un pont sur la rivière, et nous passer par deçà; ce qui a si heureusement succédé, que sommes passés jusques en ce lieu avec ladicte armée, et mondict sieur duc de Mayenne demeure en la ville de Rouen pour l'assurance d'icelle et pour ce qu'il est très-nécessaire d'un peu rafraischir nos gens qui ont tant pasti, attendant quelques autres forces que nous avons faict lever. Nous vous en avons bien voulu advertir, et que Sa Majesté ne veut abandonner ceste cause saincte ni nous, afin que continuez et persévérez à vous comporter comme avez si bien faict jusqu'à présent; et s'il est besoin de passer par vostre ville, nous faire donner passage ou bar-

ques pour faire un pont sur la Seine, comme nous sera plus commode; et assurez-vous de nostre amitié et de l'affection que nous avons à vostre propre bien [1]. » Et que le duc de Parme avait bien compris les bons habitans de Paris! Comment auraient-ils refusé passage à l'armée catholique et libératrice qui venait de sauver une cité alliée!

« Le lundy 18ᵉ may, il y eut assemblée faicte en l'Hostel-de-Ville au petit bureau, pour adviser aux moyens de faire la réception et frais de l'entrée en ceste dicte ville [2] de MM. les prince de Parme et duc de Guise. La compagnie a esté d'advis qu'il estoit très-nécessaire d'aller cejourd'huy à la porte de Bussy, par où doivent entrer lesdicts seigneurs et leur faire la réception qui leur est due, et de là, les accompagner jusques ès maisons où ils descendront comme princes, qui le méritent s'il y en a au monde. Qu'il ne faut que lesdicts sieurs prevost des marchands et eschevins ne prennent autre habit

1 Mss. de Mesme, intitulé : *Mémoires du règne de Henri III*, in-fol., tom, III, n° 8777/4, fol. 38.

2 Jusqu'à présent on avait toujours écrit que le passage avait été refusé au duc de Parme. Voici une pièce officielle qui constate le contraire.

que le noir qu'ils portent ordinairement par la ville; et appelleront avec eux les quarteniers et quelques bourgeois de chascun quartier pour les y accompagner. Et à une heure de relevée, lesdicts sieurs s'acheminèrent pour aller à ladicte porte de Bussy; mais furent advertis à mi-chemin que les princes estoient jà arrivés, et qu'ils estoient descendus de cheval à l'hostel de Nemours, où estoit Madame, qu'ils saluèrent. Et y furent lesdicts sieurs prevost des marchands et eschevins; et y avoit du monde innombrable, tant en la cour qu'en la chambre de ladicte dame, pour la foule qui y alloit de toute part de la ville, pour voir ledict seigneur, et principalement le seigneur duc de Guise, parce qu'il y avoit long-temps qu'il n'avoit esté en ceste ville. Au sortir, lesdicts sieurs furent dans l'église Nostre-Dame pour remercier Dieu, et de là allèrent chascun en leurs maisons. Il est bien vrai que ledict seigneur duc de Guise n'y entra jusques après soupé, et soupa avec Mme de Montpensier sa tante. Et le mardy 19e du présent mois, lesdicts sieurs prevost des marchands et eschevins, et le sieur Morin, procureur de la ville, se mirent en coche et

furent au chasteau de Meudon, où estoit le duc de Parme, pour lui faire la réception et donner quelques présens au nom de la ville; lequel seigneur ils trouvèrent sur le chemin de Gentilly, et luy fut faict par M. le prevost une petite harangue, à laquelle il fit response fort honnestement, et remercia la ville de ce qu'elle lui faisoit beaucoup d'honneur. Et le 20ᵉ on distribua les présens à MM. les duc de Guise, prince de Parme et deux de ses neveux, au sieur de Plaisance, Saint-Paul, de Rosne, et plusieurs grands seigneurs qui avoient accompagné lesdicts princes[1]. »

Ce fut encore un notable résultat obtenu par la tactique du duc de Parme; Rouen était délivré comme Paris, et cela sans presque aucune perte. Farnèse épuisait en courses de montagnes et de plaines, toute la chevalerie du Béarnais; et lui, restait inexpugnable avec ses bons régimens, ses batailles de lances couvertes de chariots; partout où l'Espagnol se portait en

1 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 319 v° à 322. — Le lundi 9ᵉ novembre 1592 « fut eslu pour prevost M. Luillier, et pour les deux eschevins à remplacer, MM. Neret et Pichonnat. » — XIII, fol. 387 v° à 393 v°.

masse le but militaire était atteint. Une des grandes villes catholiques était sauvée; Henri de Navarre obligé de s'éloigner. Puis, comme les Pays-Bas avaient besoin de l'armée espagnole, le duc de Parme, harcelé par la gentilhommerie, qui croyait le retenir en son pouvoir, opéra cette retraite merveilleuse à la vue du Béarnais, «lequel ne s'en étant pas douté, ne put opposer aucune résistance.» Farnèse passe la Seine, côtoie Paris, et se rend en Flandre sans coup férir. La mort l'enleva bientôt au commandement suprême des provinces confiées à son habileté et à son courage.

CHAPITRE LXXXVIII.

RELATIONS DIPLOMATIQUES. — MOUVEMENS MILITAIRES DU CAMP DE HENRI IV.

Élisabeth d'Angleterre. — Réaction contre les catholiques. — Expédition contre Philippe II. — Le comte d'Essex. — La flotte de Dracke en Espagne. — Don Antonio de Portugal. — Pays-Bas. — Suède. — Danemarck. — Le sultan. — Suisse. — Hollande. — Allemagne. — Bulletin officiel de l'armée de Henri de Navarre. — Combat de Beaumont en Lorraine; de Villemur en Languedoc.

1588 — 1592.

Les mouvemens de la chevalerie calviniste étaient particulièrement secondés par les troupes auxiliaires. Jamais Henri de Navarre n'aurait pu, avec ses seules forces, conquérir une à une les provinces du royaume de France,

étroitement liguées. Que pouvait-il, noble et pauvre enfant de race, contre cette population active des communes, défendant ses croyances sur le champ de bataille, aux éclats des couleuvrines et arquebuses? Il se vidait sur la terre de France une vaste querelle : le catholicisme et la réforme s'étaient personnifiés dans Philippe II et Elisabeth. C'était une guerre d'influence entre l'Espagne et l'Angleterre. Les Anglais ne pouvaient souffrir l'occupation simultanée de la France et des Pays-Bas par une puissance rivale. Une flotte et des hommes de débarquement partis d'Anvers et de La Rochelle, c'en était fait de Londres et de ses barons. On se souvenait de l'effroi qu'avait produit l'apparition de l'*armada*, et lorsque la tempête eut dispersé cet immense armement, toute la préoccupation d'Elisabeth dut être d'empêcher le triomphe du catholicisme en France et en Angleterre, c'est-à-dire, l'établissement haut et durable du pouvoir de Philippe II.

Lorsqu'on pénétra profondément dans la conjuration de Marie Stuart, lorsqu'il s'agit d'examiner les élémens de succès sur lesquels

le roi d'Espagne comptait pour les victoires de son *armada*, il fut reconnu que le parti catholique en Angleterre, lié d'opinion et d'intérêt avec Philippe II, favorisait ses desseins. Ce fut le premier mobile de la nouvelle persécution contre les papistes. La vieille reine Elisabeth pouvait être fanatique de sa croyance; mais il y avait au fond de cette ardeur persévérante, de ces mesures de confiscation, de ces verdicts de mort contre les dissidens, une nécessité politique; le catholicisme était le signe visible d'une conjuration en Angleterre, comme la réforme l'avait été en France; les halles de Paris eussent brûlé un huguenot avec autant d'ardeur et de joie qu'on égorgeait les papistes dans les rues de Londres. C'était là l'expression de deux factions en armes. Mais en France l'avènement de Henri IV devint un principe de transaction. Rien de semblable ne se passa en Angleterre; et voilà pourquoi la religion romaine y fut constamment persécutée comme une opinion dangereuse et menaçante [1].

1 *Voyez* STRYPE, III, 169, 240, 419; IV, 39. — BRIDGEWATER, 375.

Cette situation bien comprise d'Elisabeth et de son conseil dirigé par Burleigh, entraîna l'Angleterre à la double mesure d'une alliance plus intime avec Henri de Navarre et d'une attaque régulière contre l'Espagne. Il était évident que si le Béarnais triomphait et avec lui la doctrine réformatrice, la puissance de l'Espagne était frappée au cœur; la France échappait d'abord à son système. Rien de plus facile que de favoriser les Pays-Bas dans leur projet d'indépendance. La Hollande était déjà organisée en Etat libre; tous les électeurs réformés de l'Allemagne, se détachant de l'unité catholique, secouaient la pesante couronne de Charlemagne. Ceci opérait un changement complet dans la situation politique de l'Europe. Si la ligue au contraire parvenait à ses fins, si une infante était saluée reine de France, tôt ou tard une révolution devenait imminente pour l'Angleterre. Philippe II pouvait diriger des escadres tout à la fois des ports de Bretagne, de la Normandie et de l'Escaut, sur la Tamise, où le parti catholique d'Irlande et d'Angleterre seconderait cette révolution.

Attaquer directement l'Espagne, la presser

dans ce premier moment d'embarras qui succéda à la défaite de l'*armada*, parut un bon projet au conseil d'Elisabeth, et surtout au jeune et brillant comte d'Essex, enfant de gloire, à l'époque héroïque où les favoris mouraient l'épée au poing à vingt ans! Le jeune homme échappa des bras de la vieille reine pour courir à bord des navires de Dracke, le marinier intrépide; loup de mer qui revenait à chaque course, un navire à plein bord chargé de doublons [1].

Il y avait alors en Angleterre deux hommes qui pouvaient servir d'instrument aux projets d'Elisabeth contre la péninsule : don Antonio, prieur de Crato, bâtard de la couronne de Portugal, et qui l'avait disputée lors de la conquête par Philippe II; et plus tard, Antonio Perez, secrétaire du roi d'Espagne; Perez avait cherché un refuge pour se soustraire au châtiment d'une trahison. Dracke prit à son bord le prieur de Crato; vingt-deux mille Anglais débarquèrent à la Corogne. Mais quelle sympathie pouvaient-ils trouver sur cette terre! il n'y avait pas deux croyances en présence. Le cardinal Albert dé-

1 MURDIN, 634.

fendit tout le littoral de l'Espagne. Le sort de l'*armada* frappa la flotte anglaise; elle fut dispersée par la tempête, et rentra en désordre dans Plymouth [1]. Le conseil d'Elisabeth ne renonça point aux projets de soulever l'Espagne, d'attaquer le catholicisme au cœur même; il envoya des agens pour provoquer les débris de la nation des Maures vaincus et dispersés. En Catalogne, à Valence, dans la Biscaye, c'étaient les anciens *fueros*, les vieilles libertés que la reine invoquait. Une dépêche d'un agent secret à Philippe II, indique toutes les trames de l'Angleterre dans les provinces d'Espagne; on y préparait des soulèvemens. Philippe écrit de sa main au bas de la dépêche: «Ceci est grave; qu'on s'en informe sur-le-champ et qu'on sévisse avec toute rigueur [2].»

Henri de Béarn n'était pas seulement aidé des forces militaires de l'Angleterre et de ses subsides; sa diplomatie était habile à se procurer partout des auxiliaires. Au siége de

1 *Voyez* CAMDEN, 601-605. — STOW, 751, 756. — STRYPE, IV, 8; et BIRCH, I, 58.

2 Archives de Simancas. Je donnerai plus tard le texte de cette dépêche.

Rouen, il parut jusque dans la Seine une flotte hollandaise pour seconder les opérations de l'armée assiégeante. La Hollande commençait à jouer un rôle dans les mouvemens de l'Europe; elle s'était constituée elle-même; elle avait proclamé son gouvernement, et alors ce gouvernement se produisait au dehors par des alliances. En même temps Henri favorisait la rébellion morale qui se produisait dans les Pays-Bas catholiques, déclarant qu'ils voulaient être gouvernés par leurs propres lois et leur propre magistrat, tandis que l'archiduc Ernest, sous l'influence de l'Espagne, venait de leur imposer garnison de troupes wallones et de lansquenets, les restes des vieilles bandes de Naples et de la Catalogne. Le Danemarck, la Suède étaient aussi dans l'alliance de Henri IV au nom de la réformation. Le Béarnais avait député auprès de ces deux cours des ambassadeurs spéciaux; et c'est peut-être un des traits de l'habileté de Henri IV, que ce choix de négociateurs actifs, allant sur tous les points de l'Europe remuer les inimitiés contre l'Espagne, objet de toutes les haines, parce qu'elle était le principe d'une grande résistance au mouve-

ment des idées et des nouveautés politiques.

J'ai déjà parlé de l'alliance intime qui s'était formée entre Henri de Béarn et le sultan Amurat. Dans cette année 1592, Henri accrédita auprès du chef des infidèles un nouvel ambassadeur, Savary de Breves, neveu de Savary Lancosme, qui venait de mourir à Constantinople. Savary était porteur de pleins pouvoirs ; et comme la puissance de l'Espagne était antipathique au développement de la grandeur de l'islamisme, Henri IV cherchait à profiter de ces rivalités contre Philippe II; il écrivait à Amurat : « Très-haut, très-puissant, très-excellent, très-magnanime et invincible prince le grand empereur des Musulmans, sultan Amurat, en qui tout honneur et vertu abondent, nostre très-cher et parfaict amy; nous avons faict entendre à Vostre Hautesse l'intention que nous eusmes, dès nostre avènement à ceste couronne, d'avoir un ambassadeur vers elle pour confirmer de nostre part l'immuable volonté qui nous accompagnera jusqu'au tombeau, de persévérer en l'amitié et bonne intelligence contractées depuis long-temps entre les grands empereurs et les roys de France, mesme

la restreindre et corroborer davantage, si faire se peut. Le roy d'Espagne continue ses entreprises contre nous, pour usurper ceste couronne sous le manteau et faux prétexte de religion. Nous avons esté advertis qu'il a envoyé vers Vostre Hautesse un ambassadeur pour entrer en quelque traicté, qui n'est en effect que pour s'acquérir du repos de la part d'icelle, et rendre ses armes et moyens plus libres contre nous à l'usurpation de ceste mienne couronne; et encore que nous soyons assurés de vostre sincère et parfaicte amitié, nous avons bien voulu vous advertir des machinations dudict Espagnol, et vous demander le bon secours et appuy qui se doict entre vrays alliés et anciens confédérés [1]. HENRY. »

L'ambassadeur réussit complètement. L'histoire de ces négociations existe encore [2], et les résultats furent favorables au développement du pouvoir de Henri IV. Le sultan soudoyait la révolte des Musulmans d'Espagne, de ces

1 FONTANIEU, portefeuilles Nos 436, 437, 438.

2 *Voyez* la correspondance du sieur de Breves; elle existe parmi les mss. du roi; 3 vol. in-fol. Gaillard en a donné des notices exactes.

braves Maures qui n'avaient rien abdiqué, ni leurs mœurs, ni leurs croyances, culte sacré qu'ils conservaient dans leurs villages dispersés. Les flottes barbaresques menacèrent les côtes d'Espagne; elles inquiétaient la tête vieillie de Philippe II. A chacune de ses victoires, à la nouvelle du plus petit de ses progrès, Henri IV se hâtait d'en écrire à son allié de Constantinople, pour appeler des secours et fortifier les liens des traités. Amurat suivait les campagnes du Béarnais et multipliait les conseils. Dans un long firman, expédié par ambassade, il lui disait : « Nous avons reçu vostre lettre, par laquelle vous nous annoncez que vous estiez sur le point d'estre recognu vray roy de France; ceste nouvelle nous resjouit beaucoup. Tous les rois de France qui ont régné avant vous ont esté nos amis, et nous les siens, et de tout temps ils nous ont montré grande affection, et nous de mesmes. Vostre ambassadeur qui est ici nous a baisé les pieds, et nous l'avons reçu et escouté de bonne grace. Il nous a dict que vous estiez roy de France, recognu de tous, et que vous n'aviez des empeschemens que du costé de

l'Espagnol, avec lequel se sont joincts et mis quelques uns de vos principaux vassaux, qui vous font la guerre jour et nuict; il nous a prié de vous aider et assister; ce que nous ferons bien volontiers si vous estes vraiment roy de France, et si les Espagnols s'y opposent; et de nostre part nous enverrons nostre armée de mer aux pays de la domination de l'Espagnol. Vostre ambassadeur sera toujours bien reçu de nous, et je crois que nous serons toujours bons amis. Advertissez-nous promptement des empeschemens que vous donnera l'Espagnol, et ceux qui sont avec luy, afin que nous ayons subject de nous préparer à vous assister, et à les disperser. — Constantinople, dans le temps du caresme[1]. » Le sultan fit plus encore; il mit ses flottes, sous pavillon musulman, à la disposition de Henri IV; et nous verrons plus tard que ses capitans-badchis menacèrent Marseille, si elle n'abaissait ses enseignes municipales devant le royal étendard.

Dans la campagne de Normandie, Henri IV eut encore le secours des Suisses réformés, et

1 La copie est aux archives de Simancas, cot. B 75[157].

des lansquenets d'Allemagne, troupes mercenaires, sans moralité, et qui couraient là comme les *condottieri* d'Italie au moyen âge. Cependant il faut le dire, quoique d'une commune nation, presque tous agissaient sous l'impulsion de leurs principes religieux. La confédération territoriale était alors si faible en face de la foi religieuse! Les Suisses des cantons catholiques ne serraient point encore la main aux Suisses des cantons protestans, et les lansquenets des électorats réformés ne déchargeaient pas leurs arquebuses sur les sujets d'un prince huguenot : la croyance, c'était la patrie!

Henri de Navarre était resté le maître de tout le plat pays de Normandie; le duc de Parme avait atteint son but : la délivrance de Rouen; mais la chevalerie du Béarnais, les Anglais auxiliaires sillonnaient en tous sens la plaine, et cette prise de possession d'une belle province était proclamée par les parlementaires comme une signalée victoire : «Monsieur, écrivait Miraumont à M. de Praslin, il me semble que je me ferois tort si je ne vous faisois part des bonnes nouvelles reçues de Sa Majesté. L'Espagnol est en vau-de-route : ceux

de Paris ont refusé le passage au prince de Parme dans leur ville[1]. On lui faict un pont au-dessus de la Bastille, mais nous doutons qu'il veuille passer à Charenton. C'est à ce coup qu'il luy faut empescher le passage pour ne plus revenir. Faictes part de ces nouvelles à chascun, et incitez tout le monde à un si bel effect.—*P. S.* Confirmations viennent de toutes parts que toute l'armée des rebelles est en déroute, leur infanterie et artillerie abandonnées. Le roy poursuit la victoire, et les bons serviteurs de Sa Majesté accourent de toutes parts[2]. »

Et le président du Blanc-Mesnil ajoutait à M. d'Inteville : « Monsieur; depuis ma dernière lettre, j'ai reçu nouvelles du roy, qui confirment tout ce que je vous ai envoyé. Et outre cela, on m'a apporté certaines nouvelles d'une grande défaicte qui fut exécutée dimanche dernier, 10 mai : sur les cinq heures du matin, le roy est monté à cheval avec le baron de Biron et plusieurs autres chefs et seigneurs, accompagnés de quatre mille che-

1 J'ai déjà dit que ce fait n'était pas exact.

2 Nogent-sur-Seine. 20 mai 1592. — Lettre du sieur de Miraumont au sieur de Praslin. Mss. de Mesme.

vaux tant français qu'allemands, puis les Anglais, Flamands et un régiment de Suisses, avec quelques gens de pied français, et a donné droit au quartier de l'ennemi avec trois pièces de campagne et une couleuvrine. Il a si bien faict que tout aussitost que Sa Majesté arriva, elle enleva un quartier où il y avoit vingt-deux cornettes logées, lesquelles ont esté contrainctes de desloger sans trompette; ils y ont perdu tous leurs chevaux et bagages. Il a esté tué plus de cinq cents hommes signalés, et plusieurs sont prisonniers. Il s'est faict un bon butin, et y a plus de deux mille chevaux pris. Les soldats ont gagné force argent : tout le bagage des ennemis est perdu. On tient qu'il y a de leurs chefs morts, mais on ne sçait encore qui. M. de Mayenne s'est sauvé de vitesse à pied dans les bois, où ils se sont tous retirés, ce qui estonne fort leur armée, avec la blessure du duc de Parme. Ces nouvelles sont du mesme jour de l'effect. Par les premiers messagers, on nous mandera les particularités, dont je vous ferai part[1]. »

1 Lettre de M. le président du Blanc-Mesnil à M. d'Inteville, mss. de Mesme.

Tout cela était bien exagéré; il fallait favoriser l'impulsion des esprits et préparer la puissance morale du parti de transaction. Il existe encore un bulletin tout entier écrit de la main du roi de Navarre sur ses opérations militaires de Normandie : « Du 28 avril. Sa Majesté, continuant son dessein de combattre le duc de Parme, usa de grande diligence pour approcher son armée, et se trouva proche d'icelle lorsqu'on l'estimoit encore bien loin. Sa Majesté se logea proche d'Yvetot, où estoient les ducs de Mayenne et de Guise, qui se retirèrent en grande diligence, et en furent tués cinq ou six cents sur la place. On a pris prisonniers le jeune baron de la Chastre, le gouverneur de Dreux, le chevalier Freton, et quarante-cinq autres. En mesme temps furent envoyés quatorze vaisseaux avec la grande galéasse de Rouen, chargés de vivre et de munitions, qui furent combattus par les Hollandois, partie pris et partie mis à fond; et tous lesdicts vivres et munitions demeurés. Il s'est perdu seulement un vaisseau desdicts Hollandois. — Du 1[er] mai. Sa Majesté partit de Vanicarville pour enlever un autre logis des ennemis, lesquels estoient

advertis et préparés. Et sortirent au-devant bien douze cents hommes de pied et quatre cents chevaux, qui furent si heureusement combattus qu'il en demeura six ou sept cents sur la place, et plusieurs prisonniers. Et de ceux de Sa Majesté il y en eut cinq de tués, et dix-huict ou vingt blessés. — Du 5 may. Sa Majesté ayant recognu que l'intention des ennemis estoit de se retirer et refuser le combat, essaya de les presser si près et leur serrer les passages, tant pour les vivres que pour leur retraite, qu'il en pust avoir la raison. Ils estoient resserrés dans leur camp retranché et fortifié, sans en vouloir sortir, encore qu'il fussent invités par toute raison de guerre. Ils avoient faict un fort dans lequel estoient mille Espagnols et mille wallons; Sa Majesté a attaqué ledict fort; la plupart de ceux qui estoient dedans sont demeurés, et ne s'en sauva que bien peu, qui de vitesse ont rejoinct le gros de l'armée : de ceux de Sa Majesté il n'est demeuré que trois soldats tués et blessés. — Du 10 may. Le roy a continué de faire tous les jours quelque attaque à ses ennemis, et les a observés et serrés de si près qu'ils n'ont sçu enfin échapper. Après

avoir recognu l'assiette de leur camp, Sa Majesté fit donner, dès cinq heures du matin, dans un quartier desdicts ennemis, où estoient logés vingt-deux cornettes de cavalerie, qui se sont trouvées si estonnées qu'elles ont esté desfaictes sans aucune résistance. Il y a grand nombre de morts et de prisonniers, et plus de deux mille chevaux gagnés avec leurs bagages. Le reste de l'armée en a pris tel effroy, qu'ils se sont retirés en toute diligence, fuyant vers Paris, laissant leur artillerie, bagage et équipage. On estime que depuis ce dernier retour, le duc de Parme a perdu de six à sept mille hommes [1]. »

Les moindres succès étaient ainsi célébrés dans les camps, exaltés par des publications qui relevaient les espérances royalistes. On se battait en braves partisans, en bons chevaliers; mais on n'avait aucune ville forte pour appuyer ses mouvemens, aucune cité populeuse et de ressource; on courait entre Paris et Rouen sans tenir ni l'une ni l'autre de ces

1 « Bulletin des victoires qu'il a plu à Dieu envoyer au roy ès mois de may 1592. »

grandes municipalités. Supposez un éclatant succès aux armées catholiques, que seraient devenus la chevalerie du midi et les étrangers à sa suite, dans des provinces où les populations prenaient les armes au son du double tocsin de l'Hôtel-de-Ville et de la cathédrale ?

De toutes part on était aux prises. En Lorraine, le brave duc de Bouillon remportait un avantage sur les catholiques conduits par le sieur d'Amblize, grand maréchal de la province, « lequel s'estoit venu loger ès villages circonvoisins de Beaumont, petite villette peu forte de murailles et fossés, avec un gros d'armée de huict cents chevaux, deux mille hommes de pied, et quelques petites pièces. » Le duc de Bouillon, sur ces avis, rassemble en diligence toutes les forces dont il pouvait disposer, « et jugea estre besoin pour le service du roy de hasarder quelques combats aux ennemis, estimant que Dieu le rendroit victorieux. » Après plusieurs charges de part et d'autre, on entendit les canonnades qui se tiraient furieusement; c'était le sieur d'Amblize qui, renforcé par ses lansquenets, cherchait à gagner une montagne dont le sieur de Bouillon voulait se

rendre maître, « lequel fit de suite avancer les sieurs de La Perrière, Andiran et Pouilly, auxquels se vint joindre le sieur de Lopes, arrivant avec sa troupe. Là fut faicte la charge générale, telle que la cavalerie ennemie fut mise en déroute, n'ayant pu se sauver comme elle espéroit. L'artillerie est demeurée, toutes leurs cornettes et enseignes prises; plus de sept cents morts sur la place, entre lesquels est ledict sieur d'Amblize, et le reste est prisonnier, où il y a plusieurs capitaines. M. le mareschal de Bouillon a esté blessé de deux coups d'espée, l'un au visage sous l'œil droit, et l'autre au petit ventre, mais favorablement, graces à Dieu[1]. »

Et à Villemur, que devenaient les entreprises de Joyeuse! Rien d'étonnant que les catholiques fussent battus devant une ville zélée réformatrice. « Depuis long-temps M. de Joyeuse avoit Villemur pour object de son principal dessein, et pour en faciliter l'issue, il se campe devant, le dixième de septembre. Le sieur de Desme, capitaine de grande valeur

1 « Discours de la desfaicte des Lorrains devant Beaumont, le 14 octobre 1592, par M. le mareschal de Bouillon. »

et générosité, se jette, sans hésiter, dans Villemur avec un bon nombre d'arquebusiers. Tandis que M. de Joyeuse s'estoit avancé pied à pied et avoit dressé une batterie de huict pièces de canon et deux couleuvrines, les plus pratiqués et mieux discourrans sur le faict de la militie, présagèrent qu'un mesme jour mettroit fin au siége de Villemur et à la prospérité de M. de Joyeuse, et que la fortune (qui jusqu'à présent l'avoit si doucement œilladé) ne tarderoit pas à lui faire sentir les effects de sa bizarre inconstance. » En effet, malgré la vaillance du brave Joyeuse, « lequel déployant toute sa suffisance au mestier de la guerre, montra un haut courage et un bien grand bon sens », après des assauts réitérés sans aucun succès, les assiégés firent une sortie inopinée et tombèrent à l'improviste sur les troupes catholiques. Le duc de Joyeuse, voyant son armée dispersée, fit sonner la retraite; « mais ceste retraite lui fut si mal assurée, que les siens se croyant poursuivis par l'armée victorieuse, s'enfuirent à l'estourdie et se précipitèrent dans le Tarn. Le pont qu'il avoit basti estant coupé, causa la mort de presque tous ses

gens d'armes. » Joyeuse, au désespoir, ne put survivre à une si triste défaite; on le vit, se débattant au milieu de deux soldats qui voulaient le retenir, se précipiter dans le fleuve à la face de l'ennemi vainqueur, qui le poursuivait à outrance. « Vers la fin d'octobre, le corps de M. de Joyeuse a esté tiré de l'eau et porté à Villemur pour y estre enterré; et le Tarn se vit pendant un long espace tout plein et jonché des testes et des corps de ceux qui avoient eu recours à un élément si maupiteux [1]. »

Joyeuse, brave compagnon d'armes, qui mourait là de désespoir, se trouvait dans ce pays du Languedoc à peu près en la même situation que Henri de Béarn dans le centre de la France; il avait à lutter avec les cités ferventes huguenotes de Montauban, Castres, avec les paysans des Cévennes. Sa marche était lente, ses moyens arrêtés. Au reste, tous ces mouvemens militaires étaient encore sans résultats décisifs, et les esprits commençaient à se fatiguer. Quand rien n'indique la fin d'une lutte entre des opinions vivaces, la puissance d'un

1 « Le vray et entier discours du siége de Villemur, et de la desfaicte de M. de Joyeuse. » (Brochure.)

tiers parti s'accroît et se fortifie. La cause en est simple : c'est que lorsqu'on ne voit pas une issue probable dans le triomphe des opinions tranchées, on en recherche une dans le parti des transactions et des sentimens mitoyens. La force morale passe là.

CHAPITRE LXXXIX.

DÉMARCHES DE L'ESPAGNE POUR L'ÉLECTION D'UN ROI.

Etats de Reims. —Sans résultats. — L'Espagne presse pour la convocation des Etats réguliers. — Mouvement de troupes. — Garnison espagnole et napolitaine à Paris. — Correspondance de Philippe II pour dominer les Etats. — Arrivée des députés. — Corruptions.

1592.

La pensée dominante de Philippe II était la convocation des Etats du royaume. Il avait cette conviction profonde que le catholicisme étant la base de cette société, les députés qu'elle en-

verrait à la grande assemblée y apporteraient des dispositions favorables à l'unité d'une couronne posée sur la tête de l'infante et d'un roi type de la pensée religieuse. D'ailleurs les sacrifices d'argent étaient tout préparés, pour seconder un si haut intérêt; on en avait déjà beaucoup dépensé pour le soutien de la ligue : ce n'était pas au moment où l'on touchait le but qu'il fallait s'arrêter.

Le duc de Mayenne, et surtout le bureau municipal de Paris, ne pressaient pas l'élection d'un roi, événement qui limiterait dans d'étroites bornes le pouvoir qu'ils exerçaient sur les cités liguées. Un simulacre d'Etats avait été réuni à Reims, mais sans résultat, quoique Philippe II y eût délégué le duc de Feria. Les députés arrivaient lentement à Paris; et pour rehausser leur zèle, le roi d'Espagne leur envoyait une nouvelle lettre gracieuse et continuait les pouvoirs à son ambassadeur. Cette lettre était à peu près dans les mêmes termes que la précédente; tant Philippe II paraissait préoccupé du vaste objet de la délibération! « Nos révérends, illustres, magnifiques et bien-aimés; je desire tant le bien de la chrestienté et en parti-

culier de ce royaume, que voyant de quelle importance est la résolution qu'on traite pour le bon establissement des affaires d'iceluy, je veux que chascun sçache ce qui a esté cy-devant procuré de ma part et quelle assistance j'ay donnée et donne encore à présent. Je ne me suis néanmoins contenté de tout cela; j'ai voulu, en outre, desléguer par devers vous un personnage de telle qualité qu'est le duc de Feria, pour s'y trouver en mon nom, et de ma part faire instance que les Estats ne se dissolvent qu'on n'aye au préalable résolu le point principal des affaires, qui est l'eslection d'un roy; lequel soit autant catholique que le requiert le temps où nous sommes, à ce que par son moyen le royaume de France soit restitué en son ancien estre et derechef serve d'exemple à la chrestienté. Or, puisque je fais en ceci ce qu'on a vu et qu'on voit, la raison veut que ne laissiez par-delà escouler l'occasion et opportunité, et par ce moyen j'aye le contentement de tout ce que je mérite à l'égard de vostre royaume, en recevant une satisfaction, laquelle, quoyqu'elle vise purement à vostre bien, j'estimeray néanmoins estre fort grande

d'empressement à assembler les Estats-Généraux. On peut mesme soupçonner que la conduicte tortueuse que l'on tient par rapport à l'eslection de l'infante n'a d'autre but que de s'emparer de nostre argent, de retarder les Estats et d'arriver à leurs fins[1]. Ceste considération doict nous engager à ne pas nous commettre avant que la négociation soit dépouillée de toute incertitude et les Estats-Généraux bien dessinés. Il faut croire que les desputés ecclésiastiques et ceux des bonnes villes, comme on les appelle en France[2], et en général tous ceux intéressés à la justice et à la tranquillité, seront plus faciles à gagner et à moins de frais. Il faut s'en servir pour modérer les prétentions de la noblesse qui porte en général fort haut son ambition; de manière à ce que les uns servant de contrepoids aux autres, on puisse négocier plus aisé-

moral produit par ce succès; empescher la réussite des nesgociations de paix qu'il pourroit faciliter : disposez de 100 mille écus à cet effect; ne mesnagez rien, ni argent, ni peine. »

1 *Que la platica de que dan muestra en lo de la infanta con los rodeos per donde la llevan sea con fin de aprovechar se del dinero de aca y de alargar los estados y yr en caminando sus intentos.*

2 *Como gente llana.*

ment avec tous[1]. On dict encore, et j'ay lieu de le soupçonner, que le duc de Mayenne aspire à la première place de l'Estat; rien ne sçauroit nous convaincre davantage de sa mauvaise foy à l'esgard des droicts de l'infante que les raisons spécieuses dont il colore et ses retards et ses intentions ultérieures, car il est clair qu'il ne peut arriver au throsne sans léser nos intérests, puisqu'il est marié; tandis que ceux qui ne le sont pas, comme son nepveu, par exemple, offrent deux chances de succès pour une; ce que ne présente pas l'oncle. Faictes bien sentir ces raisons aux membres des Estats. Il paroist d'ailleurs que l'oncle et le nepveu ne sont poinct d'accord quant à leurs prétentions respectives; sçachez tirer party de ceste division[2]; il faut pour cela les maintenir dans des dispositions telles à nostre esgard, que l'un ignorant nos relations avec l'autre, ils en viennent à leur insçu à faire ma volonté[3].

1 *Y se podra con los unos hazer contrapeso a los otros y negociar mas con todos.*

2 *Y se procure sacar provecho desto.*

3 Il y avait : *la volonté de Sa Majesté*. Philippe II l'a effacé en écrivant en marge : ce mot est inutile; je crois qu'il ne convient pas de dire *de Sa Majesté*, il faudra le supprimer : (*non esta bien*

« Ayez la plus grande attention dans toute ceste négociation, et de quelque manière qu'elle tourne, de nous faire assurer les villes de Béarn qui confinent l'Espagne. Telle a esté la capitulation convenue avec le cardinal de Bourbon et plus tard avec ceux de la ligue, qui m'offrirent clairement ces provinces. Or il est juste qu'ayant rempli mes engagemens, ils accomplissent les leurs. Mentionnez égalment d'autres clauses favorables contenues dans ces capitulations, telles que la navigation et la sureté des Indes[1].

« Don Diego, ajoute-t-il dans une autre depêche, vous vous entendrez avec mon neveu pour la répartition des deux cent mille escus nécessaires à gagner les voix au moment des Estats; vous devez par ce moyen atteindre un bon résultat, c'est-à-dire obtenir de ces gens-là la promesse de vous servir, en leur donnant parole de la rescompense promise un an après l'effect obtenu[2]. »

decir de Su M^d como lo creo, y sera menester mudar lo). On peut remarquer ici cette locution habituelle et modeste de Philippe II: c'est toujours, *je crois*, *je pense* : (*yo creo*, *como lo creo*).

1 Archives de Simancas, cot. A 57⁴³⁹.

2 Archives de Simancas, cot. A 57⁴⁹⁸. Philippe à J. B. Taxis, 30 mai 1592.

« Juan Baptiste de Taxis; ce zèle que vous déployez pour mon fils et moy, c'est en faveur de l'infante qu'il faudroit plustost l'employer; en faveur de l'infante qui seroit un lien entre les deux couronnes; de l'infante dont les droicts sont mieux establis que ceux de tous les autres potentats ou princes. D'ailleurs, que ceux qui traictent de ceste affaire à Paris ne s'imaginent pas que nous allons nous laisser entraver sans cesse et donner nostre argent pour establir leur cause. Efforcez-vous tousjours à repousser le prince de Béarn; à remémorer ses anciennes pratiques, ses esdicts contre l'Eglise et ses chefs; dictes que c'est là un poinct arresté entre Sa Saincteté et moy [1]. C'est un malheureux contretemps que ceste nécessité où se trouve le duc de Parme mon neveu d'aller aux eaux de Spa pour réparer sa santé deslabrée, circonstance, comme je l'ay dict, bien triste, et par le vuide que va laisser sa place vacante, et par la rapidité avec laquelle les ennemys vont en profiter sans doute. Il ne faut cependant poinct fléchir de-

[1] Archives de Simancas, cot. A 57[5,6], J. B. Taxis, 10 août 1592.

vant cet irréparable accident; il faut soutenir et nostre resputation et celle des bons catholiques, et entraver par tous les moyens en vostre pouvoir, les projets et entreprises des hérétiques [1]. C'est avec une confiance d'autant plus grande que je vous adresse ces instructions, que vostre zèle et vostre intelligence [2] peuvent seuls nous soutenir, au moment où mon nepveu vient de nous faire faucte.

« Il ne faut pas perdre de vue les négociations [3] continuelles du prince de Béarn pour la paix. Remarquez bien que ses succès derniers ont pu luy en faciliter les voyes. Cependant je crois qu'en mettant tous vos soins à faire persévérer les catholiques dans ceste route de salut, comme il leur importe, vous parviendrez à les destourner d'une affaire de dupes. Après cela, pour donner des encouragemens au duc de Mayenne, pour ne pas luy laisser penser que je fais desfaut en présence des besoins de nostre saincte cause; enfin pour imprimer de la chaleur aux

1 *Embaraçar lo que se pueda los intentos de los hereses per los medios que mejor pudieres.*

2 *Vostra sabidaria.*

3 *Platicas.*

paroles[1], faictes distribuer la somme de cent mille escus, notamment au proficт dudict duc. Préparez-en la distribution de manière que tous ces gens-là ne soient pas tousjours à attendre de l'argent de cet endroict où tousjours on en donne[2]. Je félicite le duc de Guise de la noble persévérance qu'il monstre; je ne sçaurois mieux la recognoistre qu'en vous donnant l'ordre de faire compter de ma part cinq mille escus par mois à celuy qui si jeune a sçu se monstrer si ferme en toute circonstance[3]. »

Pour seconder le mouvement politique des États, Philippe II promit aussi des secours d'hommes. Des régimens espagnols et napolitains durent occuper Paris, que la gentilhommerie de Navarre menaçait à chaque moment. Les bourgeois étaient fatigués; les seize quarteniers, le bureau de ville même appelaient une aide de troupes régulières pour défendre leurs hautes murailles. On avait fait beaucoup d'efforts; pourrait-on les renouveler encore?

1 *Para dar calor alas palabras.*

2 *Donde tanto se ha dado.*

3 *Por conservarse tal en todo caso.* Tous ces mots sont ajoutés de la propre main du roi d'Espagne.

Les quarteniers partageaient les sentimens de Philippe II sur la nécessité de tenir les États-Généraux afin d'élire un roi; et pour favoriser les prétentions de l'Espagne n'était-il pas nécessaire d'avoir quelques régimens à la dévotion des bons partisans de madame l'infante? Telle était l'opinion des halles, des confréries, des métiers; tous avaient salué l'intervention de l'Espagne. Quand le duc de Parme avait marché sur Rouen, n'avait-on pas fait prières et processions à Sainte-Geneviève[1]? n'avait-on pas porté le reliquaire du glorieux martyr Saint-Denis[2]; et en Notre-Dame n'y

1 « M. de Neuilly, colonel; nous avons advisé faire prières à Dieu, et processions le jour de jeudi prochain au matin, partir de l'hostel de cette ville et aller à Saincte-Geneviève, afin qu'il plaise à la bonté divine assister nos chefs d'armées pour la prompte deslivrance de Rouen, vous priant à ceste cause de nous venir trouver à huict heures du matin au plus tard avec les capitaines et lieutenans de vostre quartier, pour nous accompagner en ceste procession. » 10 février 1592. — Pareil mandement aux autres colonels, quarteniers, dixainiers et conseillers de ville. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 284, vers.

2 « M. le Lièvres; ayant eu advis que les armées estoient sur le point de se joindre pour le secours de Rouen, nous avons désiré conjoindre avec leurs forces les prières d'un chascun, et à ceste fin résolu faire demain une procession sortant de

avait-il pas stations et actions de grâce pour les bonnes victoires des Espagnols, et la délivrance de Rouen, la cité confédérée[1]?

« Sire, écrivaient les seize quarteniers au roi d'Espagne; le repos de la France consiste à avoir promptement un roy, lequel, avant tout, soit agréable à Sa Majesté catholique, et tellement lié avec elle que il se puisse dire une mesme chose. Si la maison de Bourbon ne s'en fust esloignée par l'hérésie et l'assistance favorable qu'elle a faict et faict journellement à l'hérétique, pour abolir et ruiner du tout la religion catholique, c'estoit un assuré et prompt

l'église paroissiale de Sainct-Jehan pour aller en l'église de Sainct-Denis-du-Pas et de la Chartre, en laquelle procession sera porté le reliquaire du chef dudit glorieux martyr sainct Denis; vous priant nous y accompagner avec MM. les capitaines, lieutenans et enseignes de vostre colonelle. » 21 avril 1592. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 310 vers.

1 « Monsieur de Santeuil, colonel; ayant plu à Dieu par sa bonté deslivrer la ville de Rouen du siége, duquel de longtemps estoit environnée et pressée par les ennemis, nous avons estimé qu'il estoit de nostre devoir de luy en rendre grâces, ainsi qu'avons advisé faire cejourd'huy, incontinent après vespres en l'église Nostre-Dame; vous priant de vous rendre en l'hostel de cette ville à trois heures après midy pour nous accompagner en ladicte action de graces. » 28e avril 1592. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 311, vers.

remède de repos. Iceux exclus, faut regarder les princes qui ont droit sur ceste couronne, laquelle, attendu ce que dessus, est dévolue au droit d'eslection : M. le duc de Mayenne; on ne lui peut oster que la religion et l'Estat ne luy doivent beaucoup; mais Sa Majesté n'en peut faire un gendre, ce qui est nécessaire pour la guérison des maux de la France.—M. le duc de Lorraine pourroit suppléer à ce défaut, car il est veuf; mais il a des enfans qui pourroient un jour estre un fort object de grandes guerres. —La personne de M. le duc de Guise, descendu du roy Louis XII°, et duquel la mémoire est fort plausible en la France, car il fut appelé le père du peuple, est pour tenir un grand lieu à l'endroit de l'universel. Tellement que s'il se trouvoit quelques moyens pour contenter M. de Mayenne, et qu'il voulust favoriser tant soit peu monsieur son nepveu, les affaires seroient fort aisées et faciles; parce que mondict sieur de Mayenne ayant partie des gens de guerre à sa desvotion; d'autre part, grande partie desdicts gens de guerre de la noblesse, la pluspart des peuples et bonnes villes se souvenant du sang de feu M. de Guise injustement espandu pour

la cause de la religion et conservation de l'Estat, seroient fort disposés à favoriser l'accroissement de M. de Guise son fils, deslivré miraculeusement en ce temps si misérable pour la consolation des catholiques et espérance de leur triomphe. Quant à prendre le titre de roy, ne se peut faire comme anciennement par l'armée prestorienne, car il faut que l'on tienne en ce faict une forme d'Estats qui consistent des trois ordres de la France. Sur toute chose, faut, en attendant, conserver Paris comme la ville capitale, et en laquelle réside le principal siége de la religion et de la resputation de l'Estat; car si elle estoit perdue, il se feroit une merveilleuse altération ès autres villes qui ont accoutumé de suivre en toute chose l'exemple de ladicte ville de Paris. Pour ceste cause, faut promptement renforcer la garnison d'estrangers, laquelle s'est desjà fort dissipée, soit par mort ou autrement. Seroit bon d'adviser s'il ne seroit pas plus expédient et salutaire que ladicte garnison fust composée toute d'Espagnols naturels seulement, pour esviter la contention qui peut survenir entre soldats de diverses nations : non pas que jusqu'ici et les uns et les autres ne se soient

bien comportés modestement. Tout cela despend de la volonté de Sa Majesté catholique, laquelle devroit desjà avoir esté remerciée par une desputation de gens d'honneur à cet effect choisis par la ville de Paris, pour luy rendre grace de tant de bienfaits, libéralités et obligations desquelles Paris luy est redevable et aux siens; car il est certain que sans l'armée du roy catholique, sans les aumosnes et bons advis du sieur Mendoça son ambassadeur, Paris n'avoit plus de religion, de vie, de biens, d'honneurs; bref, Paris n'étoit plus Paris. Et partant, ne faut si long-temps estre en ceste ingratitude que de ne luy en aller rendre grace, et le supplier de vouloir continuer ses bonnes volontés envers ladicte ville, chose que l'on doit espérer que Sadicte Majesté fera, ayant montré qu'elle n'a rien en l'ame que secourir et subvenir à la religion affligée et aux vrais catholiques oppressés, n'ayant subject aucun d'ambition, luy ayant Dieu donné plus de grandeur en la terre que nul autre depuis Adam. Il ne se peut avec raison passer par oubliance le bien que ladicte ville a reçu de l'assistance de la garnison espagnole depuis le siége levé, ayant par leur

moyen esté garantie des infinies entreprises que les ennemis de Dieu ont faictes sur ladicte ville, lesquelles, à la fin, l'eussent ruinée et perdue sans les gens de guerre de Sadicte Majesté. C'est pourquoy il la faut honorablement remercier, afin qu'elle recognoisse que nous sentons et cognoissons tant d'obligations[1]. »

Cette garnison espagnole tant sollicitée par le peuple de Paris et son conseil de ville, pour la défense des priviléges de la cité, Philippe la promettait dans une autre de ses dépêches : « J. B. de Taxis; j'envoye, ainsi qu'on l'a demandé, le secours dont a besoin le party catholique à Paris; le duc de Mayenne, après de tels engagemens, ne reculera pas probablement devant la convocation des Estats. Vous me ferez sçavoir si cinq mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux sont suffisans pour assurer le calme, la liberté aux deslibérations desdicts Estats[2]. C'est pour le moment tout ce que

1 Archives de Simancas, cot. B 71 [32]. Lettre des seize de la ville de Paris.

2 *Y se aseguren los estados y resuelva en ellos libremente lo que conviene.*

l'on a pu distraire des régimens, dont on renouvellera les cadres au moyen de recrues levées en Allemagne. De telle sorte qu'avec ceste diversion de forces, celles que j'ay d'un autre costé, et enfin l'armée de Mayenne, nous puissions obtenir le double but de contenir l'ennemy et d'obtenir un prompt succès aux Estats. Dictes bien au duc de Mayenne quel service il me rendra à moy personnellement[1] en hastant l'issue de ceste affaire ; ajoutez que l'argent ne luy manquera pas[2] ; qu'il lui sera envoyé spécialement de Milan : les sommes sont prestes, si je vois que les choses marchent vers l'exécution que je desire[3]. Je vous ay laissé le maistre de disposer encore d'une somme de 200,000 escus pour nous rendre favorables les François récalcitrans[4], ou pour distribuer à ceux qui rendront quelques services importans, mais seulement après le service rendu. L'expérience ayant prouvé que l'on obtient plus par l'espoir de la ré-

1 *El servicio que hora a me.*
2 *Que no falta aca cuydado de que aya dinero para ello*
3 *Si se ve que se camina a la execucion.*
4 *Malcontentos.*

compense promise que par le payement anticipé[1]. »

Jointe à ces dépêches, était la note exacte de ce que coûtait un régiment espagnol en France. Ce régiment devait se composer de 3,000 hommes, divisés en 15 compagnies avec leur mestre-de-camp, 8 hallebardiers, 14 capitaines, 15 alfarezes ou porte-drapeau, 15 sergens, 120 chefs d'escouade ou caporaux, 371 porte-mousquets, juge et gens de justice, le capellan major ou aumônier, 600 arquebusiers, 2000 piquiers et corselets, 30 tambours, 15 fifres; et cette dépense s'élevait à 12,154 écus.[2].

1 *Por la experiencià que se tiene de que se haze mas con la esperanza de lo premio, que con la entrega anticipada.* (De la main de Philippe II.)

2 Maître-de-camp, 80 écus; huit hallebardiers, 32; quatorze capitaines, 560; quinze porte-drapeaux (*alferezes*), à 12 écus chacun, 180; quinze sergens à 5 écus chacun, 75; cent vingt caporaux (*cabos de esquadas*), à 3 écus chacun, 360; trois cent soixante quinze mousquetaires à 3 écus comptant chacun (à raison de vingt-cinq par compagnie), 1125; pour les augmentations ordinaires à 30 écus par compagnie, 450; pour la solde du sergent-major * (sergente mayor),

* Ce grade correspondait à celui de lieutenant-colonel. Dans ces dernières années seulement on a abandonné la dénomination de *sergent-major*, en Espagne, pour prendre celle de *teniente-colonel*.

Don Diégo de Ibarra envoyait également à Philippe II la note détaillée de ce que coûterait un régiment français au service de l'Espagne; maistre de camp, sergent-major, maréchal-de-logis, aumônier, chirurgien, prevôt avec archers, capitaines, lieutenans, 20 tambours, 10 fourriers, 40 caporaux, 40 lances, 120 mousquets, 300 piquiers, 410 arquebusiers[1]. « Ce serait

40; pour deux adjudans à 15 écus chacun, 30; pour un juge et avec lui les gens de justice qu'il est obligé de payer, 48; le capitaine de compagnie avec sergens, 45; aumonier supérieur (capellan mayor), 25; chirurgien major, 15; un fourrier major, 15; un tambour major, 12; plus la solde des trois mille soldats dudit régiment, y compris les officiers, s'élève à 12,164 écus ainsi répartis: pour la solde de six cents arquebusiers, en trois compagies, ainsi que doit les avoir le régiment, à raison de 4 écus chacun, 2400; pour la paie ordinaire de 2000 soldats des douze compagnies de piques à 3 écus chacun, 7200; pour les arquebusiers compris dans ces compagnies de piques, 800; pour les augmentations de solde des corselets des compagnies de piques, à raison de quarante corselets par chaque cent soldats, 960; plus, pour trente tambours, quinze fifres et quinze capellans secondaires, tous à trois écus chacun, 180; plus, pour les gratifications accordées à quelques soldats, en dehors du reste du régiment, 624.

La solde et dépense d'un régiment espagnol, ainsi composé, seront donc de 15,256 écus.

1 Pour la solde du maître de camp, 100 écus (telle est la solde qu'on leur donne en France); pour le sergent-major du régiment, 50; pour un maréchal-des-logis, 30; un

ajoutait Ibarra, à 5,344 escus que monteroit la solde mensuelle d'un resgiment d'infanterie françoise, à raison de 60 plaças l'escu. De manière que 10 resgimens ainsi formés cousteraient 53,440 escus. Mais la valeur des escus estant réduicte à 56 plaças chascun, cela éleveroit ceste solde à 56,252 escus, 36 plaças. Maintenant voicy ce que cousteroit par mois une compagnie de 50 lances françoises comme

aumônier, 20 ; un chirurgien, 15; un prevôt avec ses archers, 66 écus 40 plaças; pour neuf capitaines à 37 écus 40 plaças chacun *, 339; pour dix lieutenans, y compris celui de la compagnie du maître-de-camp, à 21 écus 40 plaças chacun, 216 écus 40 plaças; pour dix porte-drapeaux à 16 40, 166 40; pour vingt sergens (deux par compagnie), à 10 écus chacun, 200; pour vingt tambours à 5 écus chacun (deux par compagnie), 100; pour dix fifres à 5 écus chacun, 50; pour dix fourriers, *idem*, 50; pour quarante caporaux à 8 écus 20 plaças chacun (quatre par compagnie), 333 20; pour quarante lances (quatre par compagnie), à 6 écus chacun, 240; pour cent vingt mousquetaires à 6 écus 4 plaças chacun (douze par compagnie), 800; pour trois cents piquiers (trente par compagnie), à 4 écus chacun, 1200; pour quatre cent dix arquebusiers (quarante-un par compagnie), à 3 écus 20 plaças chacun, 1366 40.

* Monnaie de ce temps qui n'a plus de cours : elle valait deux liards de notre monnaie.

On compte toujours un capitaine de moins que le nombre des compagnies, parce que la compagnie du maître-de-camp avait seule un capitaine spécial et attitré.

elles sont payées aujourd'huy en France. Pour le capitaine, 50 escus; son lieutenant 30; le porte-étendard, 20; mareschal-des-logis 15; 46 soldats à 10 escus chascun, 575 escus, lesquels estant resduicts à 56 plaças par escus, font 615 escus 15 plaças. De manière que quarante compagnies de lances, c'est-à-dire 2,000 chevaux cousteroient 24,210 escus 30 plaças. Quant aux 1000 arquebusiers à cheval, il seroit difficile de bien préciser à quoy monteroit leur solde; approximativement on peut l'esvaluer au même taux que celle des compagnies de lances, c'est-à-dire à 12,105 escus 15 plaças. De sorte que le couste de ceste cavalerie s'éleveroit, pour 2000 chevaux et 1000 arquebusiers, à 36,315 escus 45 plaças. En reportant les despenses de l'infanterie de 10,000 hommes à 56,252 escus 36 plaças, la despense totale de ce corps d'armée de 13,000 hommes seroit par mois de 92,568 escus 24 plaças. » Ces renseignemens avaient été demandés par Philippe II à son ambassadeur à Paris; le roi, ayant le projet de solder lui-même des régimens français, s'enquérait avant tout de la dépense. Lorsque le duc de Parme d'un côté, et le duc de

Mayenne de l'autre, marchaient contre Henri IV, ces deux corps, appelée la *grande* et la *petite armée*, coûtaient par mois 261,000 écus à Philippe II.

Toutes les troupes espagnoles furent reçues à Paris avec un sentiment de joie populaire et de fêtes publiques. Les pieux habitans portaient eux-mêmes les vivres, faisaient des collectes pour les blessés[1], augmentaient la solde par des dons

1 Pendant le séjour des troupes espagnoles à Paris, il y eut quelques cérémonies, des usages populaires qui excitèrent l'émotion des Parisiens. « Le vendredy, jour et fête de saint Job, les Wallons firent une mascarade de la patience de Job ; allant et se promenant par les rues de Paris avec tout plein de gens à moitié nuds, qui avoient les bras sanglans et le corps peint, accompagnant avec des violons un homme monté sur un asne à reculons, qui représentoit le bonhomme Job, lequel tenant la queue de l'asne d'une main, en donnait la bénédiction aux passans, et avoit à ses costés un diable et une femme derrière qui se moquoient de lui. Et combien que cette farce fust à la mode de leur pays, et assez plaisante pour amuser des badauds passant, si fust-elle mal reçue de ceste populace parisienne, tellement que par-dessus le pont Nostre-Dame le peuple s'émut et commença à crier après eux, disant qu'il les falloit jeter dans l'eau, et que cela estoit faict en dérision de la religion, pour l'amour de l'asne qui donnoit la bénédiction de sa queue. » — La Ligue, 1593, in-fol., par M. de L'Etoile. Bibliothèque royale (salle des imprimés). Ceux qui ont visité l'Espagne retrouveront quelque chose de semblable dans les processions municipales pour la Fête-Dieu, où paraissaient *los gigantos* et *los ninos*.

volontaires. On pressait la main de ces vieux arquebusiers; on supportait la pesante cuirasse de ces hommes noircis de poudre et du soleil de Naples ou de l'Andalousie, de ces braves gardes wallones qui venaient défendre les murs de Paris. Les envoyés de Philippe II virent tout d'un coup leur crédit augmenter. Aussi le roi d'Espagne formula mieux ses prétentions. « Don Diégo de Ibarra; si j'en crois ce qu'assure le duc de Mayenne, les Estats devroient estre assemblés; soyez bien au courant de ce qui s'y passe; que rien ne se fasse sans que vous n'y ayez participé, et advertissez-moy de tout. Vous aurez vu sans doute les prétentions escrites de la main du duc de Mayenne. Vous aurez jugé combien elles sont différentes des premières. J'ay faict sçavoir mes résolutions à ce subject; mais elles ne doivent estre cognues par le duc de Mayenne que le jour ou la veille de l'assemblée des Estats, de peur que mescontent de ma response, il n'y puise de nouveaux motifs pour différer la convocation de l'assemblée[1]. »

1 Archives de Simancas, cot. A 57^{495}, 6 décembre 1592.

« Don Diego; quant aux gouvernemens et provinces que le président Jeannin, estant en Espagne, a demandés au nom du duc de Mayenne, il est impossible d'accorder la Normandie. C'est là une concession trop grande, que ne fera aucun des roys qui prendra la couronne : ceste province seroit dangereuse dans d'autres mains que celles du souverain. Je consens à ce qu'il soit donné au duc deux cent mille francs de rente, et le duché de Bourgogne en garantie; de plus, je luy promets deux cent mille ducats payables dans deux ans sur mes propres revenus. Je trouve juste que le nouveau roy paye les dettes que le duc de Mayenne a contractées durant le temps qu'il a esté à la teste des catholiques[1]. MOI LE ROI. »

« Duc de Feria; je prévois l'objection que l'on pourroit faire aux Estats-Généraux : sçavoir que si l'infante estoit recognue royne, les deux couronnes de France et d'Espagne pourroient estre réunies sur la teste de ceste princesse. Mon intention est que ces deux couronnes soient après sa mort divisées entre

1 Archives de Simancas, cot. A 57[40]. Philippe au même. — 6 décembre 1592.

ses enfans; tel est l'avantage du royaume de France, avantage que je fais assez sentir en repoussant mon eslection, en faveur de ma fille aisnée[1]. »

Tous ces mouvemens diplomatiques précédaient la convocation des Etats, qui se réunissaient lentement à Paris en face des troupes espagnoles[2]. Les Etats répondraient-ils aux volontés de Philippe II? proclameraient-ils l'infante reine et *propriétaire* du royaume de

1 Archives de Simancas, cot. A 57[446], 7 décembre 1592. — Confidence faite de la part de Sa Majesté catholique par Jérôme de Torrellas au cardinal de Joyeuse. Elle consiste à dire que le cardinal doit faire prévaloir dans les Etats-Généraux de France la reconnaissance de l'élection de l'infante, avec réserve du choix du mari à elle et au roi son père.

2 J'ai trouvé dans les registres de l'Hôtel-de-Ville les deux pièces suivantes, qui se rapportent à la convocation des Estats : « Monsieur le colonel; nous vous prions vous trouver mercredy matin en l'Hostel-de-Ville pour nous accompagner à aller à l'archevesché saluer M. le légat, et assister au service et cérémonies qui se feront en l'Eglise de Paris. » 4e janvier 1593. — Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 400. — « Monsieur André Canaye, quartenier, appelez quatre personnes de vostre quartier, savoir : deux officiers et deux des plus notables bourgeois, et vous trouvez jeudy prochain, à une heure après midi, en la grande salle de l'Hostel-de-Ville, pour procéder à la confirmation de la desputation pour l'assemblée des Estats. » 13e janvier 1593. — Pareil mandement aux seize quarteniers, aux conseillers et colonels. — Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 402 vers.

France, ainsi que le demandaient les dépêches du roi d'Espagne, ou adopteraient-ils les projets du tiers parti? suivraient-ils cet entraînement général vers les idées de transactions, caractère dominant de la grosse bourgeoisie, dont les parlementaires se proclamaient les organes auprès de Henri IV?

CHAPITRE XC.

PREMIÈRE ÉPOQUE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1593.

Composition des États. — Suspension de l'union. — Souveraineté reconnue par tous les partis. — Première question. — Quel sera le roi de France?

JANVIER 1893.

La souveraineté des Etats était ainsi admise, comme base fondamentale de toute organisation politique en France. Ligueurs, villes de l'union, gentilhommes, bourgeois catholiques, Philippe II, le duc de Savoie, l'empereur d'Allemagne, tous, excepté le prince de Béarn, pro-

clamaient comme un principe irrévocable le droit absolu des députés élus dans les trois ordres, pour choisir un roi et placer sur sa tête la grande couronne de la ligue catholique. Ces Etats-Généraux, réunion de clergé, noblesse et bourgeoisie, parlemens, cours des aides, finances, bailliages, sénéchaussées, avaient été convoqués par le duc de Mayenne en sa qualité de lieutenant général du royaume; des lettres envoyées aux baillis, prevôts, gens de tous les Etats, exprimaient le but de l'assemblée : « Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat et couronne de France : à tous présens et à venir, salut. L'observation perpétuelle et inviolable de la religion et piété en ce royaume a esté ce qui l'a faict fleurir si long-temps par-dessus tous autres de la chrestienté, et qui a faict décorer nos roys de très-chrestiens et premiers enfans de l'Eglise. Depuis, l'hérésie s'est glissée si avant dans le royaume que les catholiques même se sont, par un exemple prodigieux et nouveau, armés les uns contre les autres, et séparés, au lieu de se joindre ensemble pour desfendre leur religion. Nous les avons faict prier souvente-

fois de vouloir entrer en conférence avec nous, comme nous offrons de le faire avec eux; nous leur avons desclaré et au roy de Navarre mesme que s'il deslaissoit son erreur et se réconcilioit à l'Eglise, à nostre Sainct-Père et au sainct-siége, nous apporterions très-volontiers nostre obéissance et tout ce qui despendroit de nous pour faire finir nos misères; à quoy, comme chascun sçait, il a respondu qu'il ne vouloit estre forcé par ses subjects; il a adjouté qu'il se feroit instruire par un concile libre et général, comme s'il falloit des conciles pour une erreur tant de fois condamnée et resprouvée! Nous devons recognoistre que Dieu est grandement courroucé contre ce pauvre et désolé royaume, et qu'il nous veut encore chastier pour nos péchés. Les hérétiques nous reprochent les secours du roy catholique qu'ils voyent à regret; ils nous tiendroient pour meilleurs François si nous nous en voulions passer; à quoy nous nous contenterons de leur respondre que la religion en très-grand péril dans ce royaume a eu besoin de trouver cet appuy. En implorant le secours du grand roy, il n'a rien requis de nous, et n'avons faict de nostre costé

aucun traicté avec qui que ce soit à la diminution de la grandeur et majesté de l'Estat. Nous supplions donc les catholiques qui favorisent et assistent l'hérésie, de se séparer d'avec ladicte hérésie et les hérétiques, de bien considérer que demeurant contraires les uns aux autres, nous ne pouvons prendre aucun remède. Nous les supplions de le faire promptement, de se remettre devant les yeux que la religion doict passer par-dessus tous autres respects et considérations. Nous leur donnons advis que pour y procéder de nostre part avec plus de maturité de conseil, nous avons prié les princes, pairs de France, preslats, seigneurs et desputés des parlemens, villes et communautés de ce party, de se vouloir trouver en la ville de Paris le 17ᵉ jour du mois prochain, pour ensemble choisir sans passions le remède que nous jugerons en nos consciences devoir estre le plus utile pour la conservation de la religion et de l'Estat. Auquel lieu s'il leur plaist d'envoyer quelques uns de leur part pour y faire ouverture qui puisse servir à un si grand bien, ils y auront toute sureté, seront ouys avec attention et desir de leur donner contentement.

Ce que s'ils veulent entreprendre de bonne affection, l'espoir d'un prochain repos sera certain; et nous tous assurés que les catholiques assemblés, contre les hérétiques leurs anciens ennemys qu'ils ont accoutumé de vaincre, en auroient bientost la fin[1]. »

L'acte de convocation émané du duc de Mayenne était une manière de formuler les opinions de la bourgeoisie. On se gardait de rompre absolument avec Henri de Navarre: pourquoi ne se faisait-il pas catholique? voilà le grief que les parlementaires lui reprochaient; il l'avait refusé jusqu'ici; qui sait? plus tard, mieux éclairé peut-être, il viendrait au parti bourgeois. C'était un bon choix que le Béarnais catholique et sans conditions. Sur tous ces points les Etats avaient une mission immense; ils allaient fixer la loi fondamentale, par rapport à la succession de la couronne, et de plus, solennellement proclamer le principe religieux. Aussi toutes les provinces avaient mis un soin particulier à préparer leurs cahiers; toutes avaient député des fervens catholiques; mais les élec-

1 Collection des Etats-Généraux, tom. xv, pag. 253 et suiv.

tions s'étant faites sous l'influence du parti modéré, alors uni au duc de Mayenne, les Etats arrivèrent en majorité pour les idées de transactions et de paix publique.

Philippe II attachait le plus haut intérêt à cette convocation immédiate des Etats; Ibarra, l'un de ses ambassadeurs, se hâta d'écrire encore à son souverain sur les premières impressions qu'elle avait produites dans les esprits : « Les Estats seront assemblés certainement pour le 17 de ce mois. Nous aurons soin d'avoir des conférences antérieures, avant l'entrée en deslibération, avec les ducs de Lorraine, de Guise et de Mayenne. L'archevesque de Lyon s'y prépare un grand rôle; il penche visiblement pour le cardinal de Bourbon (le jeune). Si de Rome il ne nous arrive point quelque secours sur ce point, cela pourroit mal tourner pour nous[1]. Il paroist que la ferme intention du duc de Mayenne est d'adjourner l'eslection jusqu'à ce qu'on le choisisse; le duc de Feria est en mesure pour le faire désister de ce projet. La personne qui vient icy au nom du

[1] *Si de Roma no se remedia se puede hazer mal por nos otros.*

duc de Savoye cherche à lier des négociations pour que l'on fiance par mariage les enfans de l'infante et ceux du duc de Mayenne; en attendant, le duc de Savoye seroit eslu, et se flatteroit d'obtenir assistance et assentiment de Vostre Majesté. Ce qui est très-malheureux, c'est que le légat ne paroist avoir d'aussi précises instructions que nous le pourrions desirer pour l'exclusion des princes du sang. J'envoye en mesme temps à Vostre Majesté une desclaration aux Etats par le duc de Mayenne. J'apprendray également au roi la perte de Sainct-Valery et de quelques autres chasteaux dans lesquels la garnison wallonne s'est rendue à de bonnes conditions: cela est sans importance[1]. »

Le duc de Féria ajoutait: « J'ay escrit il y a quelques jours à don Juan de Idiaquez pour luy parler de la nécessité que nous aurions d'avoir à présent une bonne somme de deniers afin de gagner des voix. Et en ayant communiqué avec J. B. de Taxis, il m'a monstré l'ordre de Vostre Majesté pour disposer de deux cent mille escus

1 Archives de Simancas, cot. B 75[3].

payables dans un an; mais il seroit beaucoup mieux que ceste somme arrivast de suicte, plusieurs ayant maintenant la volonté de recevoir des présens en argent comptant, et il seroit à craindre plus tard qu'ils n'exigeassent des rescompenses d'une autre nature[1].» — « Les desputés arrivent, continuait don Diego de Ibarra, mais assez lentement; ceux de Guyenne, de Languedoc et de Périgord manquent encore. On dit même que ceux de Bourgogne ne sont pas investis du pouvoir d'élire un roy; ce qui seroit un nouvel embarras. On peut desmesler, à travers tout cela, que le duc de Mayenne tient à se faire confirmer et continuer la lieutenance du royaume. Dès lors je crains que ceux qui déjà nous estoient gagnés ne regardent comme inutile de se présenter. . . . . . .

« J'ay escrit à Vostre Majesté ce que l'on avoit résolu aux Estats, avec l'approbation du légat, relativement à une demande qu'ont faicte les catholiques qui suivent le parti ennemi. C'estoit pour qu'on ne les desservist pas au-

1 Philippe écrit encore: J'ai vu; il faut profiter avec habileté de tout cela : (*visto; es menester de aprovecharse de todo esto*). 26 janvier 1593.

près de Sa Saincteté. Il vient de paroistre un petit livre en forme d'advertissemens[1], que l'on donne aux desputés des Estats, sur ce qu'ils doivent faire. Il est trop volumineux pour que je l'envoye dans une despesche. Ce livre paroist pencher pour l'eslection du duc de Savoye, bien qu'il ne soit pas positivement nommé et que l'on ne sçache pas au juste ce que machine en cachette l'ambassadeur de ce prince. J'ay déjà signalé ces menées à Vostre Majesté dans une lettre particulière[2]. »

Les trois chambres qui composaient la grande assemblée étaient dominées par le parti modéré, mais fervent catholique. Partout alors où s'était réunie une expression sincère du pays s'était aussi produit l'esprit de nationalité, un désir d'en finir avec les guerres civiles qui désolaient la patrie. Les États-Généraux étaient

1 *En forma de advertimientos.*

2 « Nous avons vu icy, ajoute la dépêche, le duc d'Elbeuf; il n'est poinct encore libéré, et sa fille est tousjours en ostage dans les mains des gens du prince de Béarn, qui ne veut la relascher que lorsque la rançon de son père sera entièrement payée. Le duc d'Elbeuf se recommande donc encore à la générosité de Vostre Majesté; il me paroist d'ailleurs un loyal chevalier (*buen cavallero*) et très-affectionné au service de Vostre Majesté, ainsi que me l'a escrit don Mendo de Ledesma. »

décidés à une transaction définitive. La composition des bureaux se personnifia spécialement dans le Tiers-Etat; les députés Marteau, Depilles et Cordier furent chargés de la direction de l'assemblée politique. La présence des Etats suspendait le conseil de l'union, espèce de gouvernement provisoire qui déposait ses pouvoirs. Les députés réunissant tous les droits, exerçaient la plénitude de la souveraineté sur le plus fondamental des intérêts sociaux : l'élection d'un roi au milieu des élémens disparates et des prétentions diverses. Toutes les nuances du parti catholique reconnaissaient également ce droit : les huguenots seuls et quelques fractions du parti royaliste dévouées à Henri IV leur opposaient l'hérédité, principe qui, ne pouvant s'accorder avec l'élection déférée aux Etats, appelait invariablement le Béarnais à la couronne.

Les députés des provinces arrivaient lentement à travers mille empêchemens de route, quelquefois arrêtés par les soudards de Henri de Navarre; et lorsqu'ils étaient trop tièdes et politiques, emprisonnés par les partisans de la sainte-union. Ils venaient tous avec des senti-

mens modérés et la ferme intention de calmer les troubles qui depuis si longues années agitaient le royaume. Les grandes crises avaient fatigué la majorité du pays; la classe bourgeoise plus calme reprenait son ascendant; il se manifesta dans les Etats un besoin de transiger. Les fervens catholiques s'effrayaient déjà de cette tendance conciliatrice. « Tenez-vous fermes, disait un de leurs pamphlets. Ne vous séparez jamais que n'ayez pris ensemble une résolution salutaire au bien de la religion et de cet Estat. Jamais un grand et excellent ouvrage ne s'exécute précipitamment; il y faut garder des circonstances, des cérémonies et un ordre nécessaires pour l'amener à ses perfections, et ne faut qu'une petite faute bien souvent pour tout gaster, qui seroit un grand inconvénient en l'affaire qui se présente. Nostre Estat est monarchique; le peuple, ayant secoué le joug d'un roy tyran et refusant d'obéir à un roy hérétique, n'a point desiré l'estat populaire ou aristocratique, mais a toujours requis et demandé un prince souverain. Croyez, Messieurs, que l'issue de vostre assemblée doit estre l'eslection d'un roy catholique, et si vous le faic-

tes, vous en aurez un grand honneur, et les gens de bien auront ce qu'ils desirent. Si au contraire vous ne le faictes, vous establissez le roy de Navarre, et ruinez la religion, l'Eglise, la noblesse, le peuple et tout l'Estat. Si par après, pour desfendre nostre religion et nostre roy, il nous faut continuer la guerre, il y faudra pourvoir par bons moyens; aussi bien est-ce folie d'espérer paix et repos entre personnes de diverses religions, encore moins de penser que de bons catholiques puissent jamais aimer ni obéir de bon cœur à un roi hérétique; et comment aimeroient-ils celuy qu'ils tiennent pour ennemy de Dieu [1]? »

Les catholiques n'avaient pourtant point à désespérer des États-Généraux. La pensée des députés n'allait pas jusqu'à lutter avec le peuple des villes; ils avaient garde de rompre hautement avec l'Espagne, la puissante protectrice de la ligue et de la foi. « Sire, écrivait Ibarra à Philippe II, voici le moment où nous allons profiter des instructions de Vostre Majesté dans

1 Avertissement à MM les députés des Etats, assemblés en la ville de Paris au mois de janvier 1593. — Portefeuilles Fontanieu, nos 414-415.

les Estats-Généraux, lesquels estant assemblés, jettent un grand découragement chez les partisans du prince de Béarn, et ravivent au contraire l'ardeur des bons catholiques. La première séance a esté assez insignifiante. Le duc de Mayenne a faict une proposition relative à la desfense de Paris; le cardinal de Sens lui a respondu, et tous deux ont parlé avec convenance des hautes obligations que le royaume de France avoit à Vostre Majesté. Cela est de bon début. Il n'y avoit point encore un grand nombre de desputés; mais ils arriveront tous sous peu de jours, car ce qui les a retenus jusqu'à présent, c'est le doute que les Estats fussent réellement assemblés. J'ai les meilleures espérances[1] qu'avant la fin de ceste session nous aurons faict adopter une résolution qui nous sera favorable. M. de Rosne m'a dict que le duc de Mayenne luy avoit faict part des intrigues et des projets de l'archevesque de Lyon. Ce ne seroit rien moins que de placer la couronne sur la teste du duc de Savoye, par la raison, ajoute-t-il,

[1] *Granda esperança tengo.*

que c'est de tous les princes estrangers le seul qui convienne, et *parce qu'il seroit indifférent à Vostre Majesté que ce fust l'Infante Dona Catherina ou l'Infante Dona Isabel qui devinst royne; que c'estoit d'ailleurs ce que pourroit certifier le duc de Savoye luy-mesme*[1]; que cela seroit fort advantageux pour le duc de Mayenne qui marieroit son fils aisné avec la fille du duc de Savoye, et sa fille aisnée avec le fils aisné du mesme prince. J'ai respondu à de Rosne qu'il falloit croire que si pareille chose estoit, Vostre Majesté en auroit informé le duc de Savoye; or, que jusqu'à ce moment on ne pouvoit rien advancer de pareil. M. de Rosne m'a dict encore que l'intention de Vostre Majesté estoit, assure-t-on, de donner ou de troquer le Piémont et la Savoye contre les Estats de Flandre qui conviendroient très-bien à la France. Rosne m'a ensuite donné l'assurance de m'informer de tout ce qu'il apprendroit de

1 Ces lignes ont été soulignées dans la dépèche espagnole par Philippe II lui-même, qui a écrit en marge : *Ea hombre! menester sera de desenganar las desto; pues es muy contrario de la verdad.* Que signifie cela! il faut se hâter de les détromper; car ceci est entièrement contraire à la vérité.

nouveau. Il est possible que cet homme me trompe plus tard[1], mais pour le moment c'est celuy qui paroist le mieux intentionné pour nous[2]. »

Les Etats s'ouvrirent avec solennité[3]. Après

1 *Puede ser que este hombre me engane.*

2 Archives de Simancas, cot. B 78[178], 28 janvier 1593. — Don D. Ibarra à Philippe.

3 Le légat publia un bref et divers mandemens pour des stations et des jeûnes à l'occasion des Etats : « Philippe, par la grace de Dieu, cardinal de Plaisance, légat au royaume de France, à tout le clergé et peuple de Paris nos bien-aimés en Jésus-Christ, salut et apostolique bénédiction : nous entendons d'heure à autre, à nostre grand contentement, de quelle affection sont continuées les prières pour éloigner l'ire de Dieu; ce que nous devons faire en tous temps, mais principalement en cette saincte quarantaine, destinée par l'ordonnance des apostres au sacrifice de nos corps par le jeusne, de nos ames par l'oraison, et de nos biens par l'aumosne. A la persévérance desquels exercices desirant de nostre part vous enflammer de plus en plus, et faire qu'à vos œuvres pies soient encore joinctes les visites des lieux saincts et desvotes églises; nous avons bien voulu despartir à ceux qui durant ce sainct temps visiteront desvotement chascun d'iceux au jour qui lui sera assigné, les indulgences mentionnées à la fin du catalogue. Recevez donc ces spirituelles graces d'une affection vraiment chrestienne à la gloire de Dieu, et expiation de vos fautes passées; et vous souvenez, en faisant lesdictes visites, de prier Dieu pour l'accroissement et manutention de nostre saincte foy et religion catholique, apostolique et romaine, pour la conversion des pescheurs et extirpation des hérétiques; pour le salut et prospérité de Nostre Saint-Père. Priez pour le rétablissement de ce pauvre

la vérification naturelle et légale des pouvoirs et la division par chambre, les députés de la bourgeoisie eurent à s'occuper de deux questions fondamentales, à savoir : quel roi serait choisi et quel principe on proclamerait comme base constitutive de la société. Ces questions étaient difficiles ; il s'agissait d'un immense intérêt au milieu des prétentions diverses, et du trouble violent de doctrines et d'opinions jeté dans le pays.

Le duc de Feria reçut ordre non seulement

royaume, et qu'à cet effect il plaise à Dieu luy donner bientost un roy très-chrestien, et selon son cœur. » 27 février 1593.

S'ensuivent les stations données et octroyées aux églises de Paris pour tout le temps de la quarantaine : « le mercredi des cendres aux Pénitentes ; le prémier dimanche de carême à Sainct-Landry ; le second à Sainct-Severin, le troisième à Sainct-Benoist ; le jeudi, jour de l'Annonciation-Notre-Dame, aux religieuses de l'Ave-Maria ; et y a indulgence de plénière rémission pour ceux qui auront reçu le précieux corps de Nostre Seigneur Jésus-Christ, et pour ceux qui autrement les visiteront, dix ans de pardon et indulgence ; le quatrième dimanche à Sainct-Germain-le-Vieil ; le dimanche de la Passion à Sainct-Cosme ; le dimanche des Rameaux à Sainct-Jacques-de-la-Boucherie ; le jour de Pasque à l'Hostel-Dieu : ceux qui visiteront ces églises gagneront par jour sept ans de pardon et indulgence. Ceux qui en faisant lesdites stations et visites passeront dans quelques cimetières, et y diront un *requiem æternum*, etc., avec un *Pater* et un *Ave*, gagneront sept ans d'indulgence. » — *La Ligue*, 1593, in-fol. Biblioth. royale (salle des imprimés).

de gagner individuellement des suffrages, mais encore de reconnaître hautement le droit d'élection par les Etats, principe qui se rattachait intimement au choix d'un roi catholique pour le royaume de France. En pleine séance, le duc de Feria fit entendre de longues harangues; il mit successivement sous les yeux des Etats les grands services rendus par le roi son maître à la couronne, depuis son mariage avec Elisabeth, fille du roi Henri IIe : « Il n'y a personne qui ne sçache que pendant le règne de François IIe, aussitost que la nécessité se présenta, le roy catholique luy envoya d'Espagne de grandes armées sous la conduite du duc Carvajale; à Charles IXe il desputa de Flandre le comte d'Aremberg avec grand nombre de gens de cheval, et en autre temps le comte de Mansfeld, conduisant plusieurs troupes tant de cavallerie que d'infanterie. Tous ont faict la guerre en France avec autant de zèle et de valeur que si c'eust esté pour leur propre maison et patrie; chose qui vous est tellement notoire qu'il n'est besoin d'en discourir plus amplement. Mais, puis-je dire, je ne sçais vraiment

ce qu'on pourroit trouver de plus grand, de plus généreux ou de plus louable en un roy puissant que la patience du roy catholique parmy tant et de si grandes injures qu'il a reçues de vos roys. Plus tard, le traité d'union fut accordé, quoyqu'il apportast grande charge à mon roy; vous en avez la copie, lisez ce qui y est couché, vous n'y trouverez rien qui ne sente sa piété, rien qui puisse estre repris de gens de bien et zélateurs de leur religion. Sa Majesté Catholique a voulu pourvoir de bonne heure à vos affaires, de peur que vous ne vinssiez à vous perdre et ruiner de fond en comble; elle a foncé grandes sommes de deniers, et vostre roy a esté contrainct de se tourner du party de la religion. Depuis, il a fallu derechef fournir argent, et enfin on est entré en guerre ouverte. Le très-vaillant capitaine Alexandre Farnèse a deslivré des mains de l'ennemy cette noble cité de Paris, sur le poinct qu'elle se voyoit jà perdue : autant en a esté faict à Rouen. Le roy catholique, pour vous donner secours, a laissé ses affaires propres à son grand préjudice et désadvantage; il a tousjours eu par devers vous ses serviteurs pour vous ayder et secou-

rir ; il y a encore maintenant des gens de guerre qui exposent leur vie pour vostre délivrance, la solde desquels excède jà six millions d'or, sans que mon roy s'en soit prévalu d'aucune commodité ; il n'a cessé de penser et adviser par quel autre moyen il pourroit vous donner ayde et secours, et enfin (qui est le principal) il a faict tout devoir et instance pour la convocation et assemblée de ces très-célèbres Etats ; il a sollicité nos Saincts-Pères de vous chérir et espouser vostre cause, et m'a envoyé à vous pour vous assister en tout et partout. Lesquels offices et courtoisies semblent estre si beaux, si magnifiques, si assurés, si signalés que je ne sçais si la France ou autre royaume quelconque en a jamais expérimenté de semblable en son extresme nécessité. Nostre roy catholique estime que vostre conservation et salut consiste en ce que par vous soit eslu et desclaré un roy tellement zélé à la religion, que il ait aussi le moyen et puissance de mettre ordre à vos affaires, de vous desfendre, conserver et garantir de vos ennemis ; et bientost on verra l'Estat revenu à son ancienne beauté et splendeur. Mon roy toutefois vous prie en premier lieu, et sur

toutes choses, d'effectuer et accomplir le tout sans deslai et retardement, lequel ne pourroit faillir d'estre accompagné de très-grand danger; et pour vous oster toute occasion de deslayer et prolonger les affaires, promet, selon son ancienne amitié, de vous continuer le mesme ayde et secours, voire plus grand s'il est de besoin [1]. »

[1] « Harangue faicte en l'assemblée générale des trois Estats de France, le second d'avril, par le très-illustre et très-excellent duc de Feria, au nom du roy catholique, pour l'eslection d'un roy très-chrestien. » 1593. — On trouve ensuite : *Propositions du duc de Feria aux Etats.* 1re *proposition* : « Sa Majesté, desirante de voir assurer le faict de la religion en France, et l'Estat réintégré et resduict à sa primitive splendeur, ayant pensé aux moyens pour y parvenir, n'en trouve qu'un seul : il plut à Dieu de lui donner de la feue royne Isabeau sa femme, fille aisnée du roy Henry second, d'heureuse mémoire, madame l'infante Isabelle, sa fille aisnée. Il n'a plu à Dieu de conserver en vie aucun légitime héritier masle dudict roy Henry second, et par ainsi il est tout clair que selon droict de nature divin et commun, madame l'infante est légitime royne de ce royaume. Sa Majesté dict que l'on joigne à ce l'eslection, s'il est besoin, et que l'on desclare sadicte fille pour royne de ce royaume. Ceste princesse est, Dieu en soit loué, pleine de zèle et d'ardeur à l'endroict de la religion, honneste, vertueuse, tout ce qui se peut desirer, et, à l'exemple du roy son père, très-adonnée à toute raison et justice, et d'un naturel si benin, qu'il ne faut douter d'en recevoir toute amitié, faveur et graces. Il reste donc à regarder, Messieurs, si l'expédient vous plaist, car me voicy tout prest, avec ces autres personnes, ministres du roy, pour

Ces paroles étaient de nature à attirer bien des suffrages. Les catholiques pouvaient-ils oublier tout ce qu'ils devaient au roi d'Espagne? N'était-ce pas Philippe II qui avait pris si vivement leur cause? Si Paris avait été préservé du pillage et de l'hérésie, à qui le devait-on? Il y avait à peine deux années que ce mobile aurait entraîné les Etats; les motifs de l'Espagne auraient été appréciés et applaudis; mais les députés commençaient alors à être dominés par l'esprit modéré des parlementaires et de la bourgeoisie; leurs vœux étaient la paix. Pouvait-on l'avoir, cette paix, en se donnant à l'Espagne, en présence de l'armée de gentilshommes dévoués à Henri IV, si brave et si souvent victorieuse?

Après le duc de Feria, le nonce du pape parla longuement aux Etats. Quelle puissance

traiter au nom de Sa Majesté des conditions et en venir à une conclusion. Sa Majesté fournira une bonne armée de seize mille hommes de pied et quatre mille chevaux, laquelle sera entretenue deux ans entiers, la faisant rafraischir de temps à autres de nouvelles, avec grandes sommes de deniers. » Cette proposition fut appuyée par un notable discours de J. B. Taxis, qui s'efforça de prouver la légitimité des prétentions de la sérénissime infante. — FONTANIEU, portefeuille n° 422-423.

n'exerçait pas ce vigoureux cardinal de Plaisance, si dévoué à l'unité catholique? C'était le véritable roi du bas peuple, qui se réunissait en son bel hôtel, rue de la Platrière[1], pour le saluer tous les matins et solliciter sa bénédiction : « Les hérétiques cherchent à vous distraire entièrement, dit-il, de la desvotion et obéissance que comme vrays enfans de l'Eglise vous avez tousjours très-religieusement rendue au souverain chef d'icelle et au sainct-siége apostolique. Quelle apparence y a-t-il de penser que le chef de l'Eglise chrestienne veuille aucunement aider ou consentir à la ruine et dissipation de ceste très-chrestienne couronne? Quel bien en pourroit-il espérer et quel malheur n'en devroit-il craindre? Tous les papes n'ont-ils pas presté bon et assuré secours aux très-chrestiens roys de France? Il est impossible de voir jamais la France jouissante d'une paix et tranquillité assurée, ni d'aucune autre prospérité, tandis qu'elle gémira sous le tyrannique joug d'un hérétique. Nous sommes, à la vérité, très-aises de voir que le crime de recog-

1 Aujourd'hui Jean-Jacques-Rousseau.

noistre pour roy d'un royaume très-chrestien un; hérétique, relaps et obstiné vous semble trop atroce et énorme pour vous en confesser coupables; il est temps que descouvriez hardiment ce que vous avez dans le cœur, et s'il n'y a rien que de catholique, prononciez librement que vous ne desirez rien tant que de vous voir tous réunis sous l'obéissance d'un roy de nom et d'effect très-chrestien et vray catholique. C'est prudence d'avoir telle pensée, c'est magnanimité d'en poursuivre l'effect, et faire l'un et l'autre est une vertu parfaicte de tout point[1]. »

La harangue du légat était toute dans la pensée de l'exclusion de Henri de Béarn; elle appuyait les intérêts de l'Espagne, confondus avec le catholicisme. Porter une infante sur le trône, proclamer le concile de Trente comme loi fondamentale, tel était le but des instructions de Rome. L'élection d'Isabelle n'était pas sans difficultés; il n'en était pas de même de la grande loi du concile; les Etats ne demandaient

1 « Exhortation de monseigneur l'illustrissime cardinal de Plaisance, légat de Nostre Saint-Père le pape Clément VIII. » 1593.

qu'à en faire la concession, car leur penchant conciliateur n'affaiblissait en rien cette effervescence religieuse qui les dominait. Au reste, toutes ces discussions aux Etats n'étaient qu'une manière de cacher les intrigues réelles. Les paroles du duc de Feria et de Taxis n'étaient elles-mêmes qu'une expression officielle des intentions de l'Espagne et du pape. Toutes les affaires pour l'élection se faisaient en sous-main, et se déterminaient par d'autres mobiles que les discours publiquement proférés.

Les négociations s'engagèrent dès l'origine pour l'infante, qui, avec le consentement des Etats, deviendrait la femme de l'archiduc Ernest, frère de l'empereur. Dans une instruction envoyée au duc de Feria, celui-ci dut exposer les raisons pour lesquelles le roi catholique ne pouvait donner sa fille qu'à un prince de son sang. « Sa Majesté n'avait qu'un fils unique encore jeune, qui ne pouvait se marier de long-temps; de plus, une fois marié, on ne sait pas si Dieu lui accordera des enfans, faute desquels la sérénissime infante est seule héritière de l'Espagne et de tous les royaumes, terres et seigneuries qui en dépendent. — Sa Majesté ca-

tholique est issue de la maison d'Autriche, si haute et si puissante et si digne d'être conservée pour le bien de la chrétienté. Ensuite, ne fallait-il pas, autant que possible, maintenir la pureté du sang entre les princes souverains? Cela fortifie l'amour et l'obéissance des sujets, qui est une des considérations de laquelle Sa Majesté ne peut se départir ni se désister sans donner un grand dégoût et faire naître des dangers qui entraîneraient des inconvéniens notables. Le roi catholique voulait donner sa fille à l'archiduc Ernest, vu qu'il était prince bon catholique et d'une vie si religieuse et exemplaire, qu'elle peut servir de modèle; il est vaillant, aimable, d'un abord facile; aimant les gens d'honneur, naturellement généreux, homme d'un âge mûr, assez versé dans les lettres et qui sait diverses langues, et l'on ne doit pas douter que bientôt il ne se fasse à vos mœurs et coutumes à votre grand contentement[1]. En somme, il faut dire aux Etats que

1 *Es valeroso, amigable, façil en la comunicacion, amador de hombres honrrados, liberal de su natural, hombre de edad madura, que no ignora las letras y que sabe diversas lenguas e no se deve dudar que en breve no se acomode a vostras condiçiones y costumbres muy a contentamiento vuestro.*

comme il n'y a pas princesse au monde qui puisse mieux convenir que la sérénissime infante, il nous paraît que difficilement on trouvera un prince qui la puisse mieux aider et assister que l'archiduc Ernest, de manière qu'en faisant plaisir au roi catholique, ils feront ce qui convient le mieux à leurs intérêts [1]. »

Les Etats se réunirent sur cette première proposition des envoyés d'Espagne; ils trouvaient des motifs pour la discuter. D'abord la loi salique n'excluait-elle pas les femmes? et l'infante pouvait-elle être élue? puis, la qualité d'étranger ne s'appliquait-elle pas sans contestation à l'archiduc Ernest? N'y avait-il pas assez de princes français, de braves et dignes champions du catholicisme pour les donner en épousailles à madame l'infante? Etait-ce morgue de la maison d'Espagne? mais elle pouvait à peine aller de pair avec les Mayenne, les Guise et les Bourbon. Il lui convenait bien d'avoir de la fierté, au moment où elle sollicitait des Etats la couronne de France! C'est avec tout ce parlage

1 *Razones qué mueven al rey catholico a no poder casar la serma infanta su hija mayor con ninguno otro que con un principe de su sangre.* — Archives de Simancas, cot. B 75[3].

bourgeois que les députés repoussaient quelques unes des prétentions de Philippe II, protecteur du peuple et des seize quartiers de Paris.

Le légat, qui avait si vivement favorisé l'élection de l'infante, se plaignit avec aigreur aux Etats de ces hésitations : toujours des retards, toujours des faux-fuyans! « Messieurs, nous attendions de vous toute autre réponse que celle que vous avez baillée hier. Si la proposition que vous avez faicte ne nous plaisoit, il eust esté à propos, ce nous semble, qu'il vous eust plu nous en faire une autre. A quoy sert-il de nous faire des demandes sur une femme si n'en voulez point, et estre si fort attachés à vostre loy salique que n'en voulez desmordre aucunement? Ce sont des pertes de temps très-dangereuses; il se faut haster à faire un roy catholique; le danger de la religion n'est pressé que par trop; et croyez que le prince de Béarn, par sa feintise, vous en ôtera les moyens si vous tardez beaucoup. Or, pour tousjours y apporter de nostre part ce que nous pouvons, nous venons proposer un autre moyen en rien contredisant à vos loix qu'appelez fondamentales. Elisez pour roy, s'il

vous plaist, l'archiduc Ernest, premier frère de l'empereur. Le roy catholique l'aydera et assistera tout ainsi et par les mesmes moyens qu'il a offerts pour l'infante; ce que l'on promettra pour luy sera inviolablement gardé comme si ce fust pour elle; et afin qu'en puissiez demeurer tant plus assurés, il se contentera de la marier avec luy. Il y a diverses raisons qui vous doivent convier à ce party. Premièrement il est prince très-catholique et zélé de la religion; il vous peut apporter des commodités non petites de son propre crû; si vous luy faictes cet honneur que de l'eslire, outre le secours du roy, il amènera quelques bonnes troupes siennes propres, comme facilement il peut par le moyen de ses parens ou amis. Vous me direz qu'il n'est pas né en France: je vous l'avoue; mais aussi n'est-il contre vos loix et coustumes d'avoir pour roy un Allemand. Vous avez eu des roys qui ne sont venus d'autre part: lisez quelques histoires que mesme les François ont escrites, vous trouverez que l'archiduc de sa première tige est françois, et que par Marie, dernière duchesse de Bourgogne, il en a une assez fraische et

bonne partie; d'ailleurs, vous trouverez qu'il n'est chose nouvelle que les royaumes, ès nécessités urgentes, se sont servis des estrangers, et s'en sont fort bien trouvés. Bref, Messieurs, nous ne voyons ny ne saurions comprendre quel autre prince de par le monde vous peut tomber plus à propos que l'archiduc, vous priant d'y vouloir penser et résoudre: et nous en faire response sans aucun deslay[1]. »

Les Etats, toujours dominés par le party parlementaire et national, ne firent point attention à cette lettre si singulièrement impérative; ils répondirent nettement aux ambassadeurs d'Espagne et au légat: « Messieurs; sur la proposition que vous nous avez faicte de la part de Sa Majesté catholique d'eslire et desclarer pour roy l'archiduc Ernest, nous aurions desiré donner une response conforme à vos desirs, par rapport aux grandes obligations que nous avons à Sadicte Majesté à laquelle nous devons, après Dieu, la conservation de la religion et nostre salut, comme aussi nous avons esté bien informés des hautes qualités dudict archiduc, digne

1 Collection des Etats-Généraux, tom. xv, pag. 308.

et capable en tous points de commander un si puissant royaume comme est celuy de France. Cependant nous vous supplions de prendre en bonne part si nous vous représentons que nos loix et coustumes nous empeschent de recognoistre et nommer un roy qui ne seroit pas de nostre nation; le naturel des François s'y oppose. Si nous adoptions ce conseil, nous renforcerions nos ennemis, car il destruiroit plustost nostre cause qu'il ne la fortifieroit : ce qui est loin des intentions de Sa Majesté Catholique; elle ne veut approuver que des résolutions qui puissent ruiner les hérétiques et conserver la religion en ce royaume. Si Sadicte Majesté Catholique veut avoir pour agréable l'eslection d'un de nos princes pour estre roy, lequel seroit donné en mariage à l'infante sa fille, nous luy aurons une infinie obligation, et nous pourrions, par le moyen de ce remède, mettre fin à nos misères en conservant la religion et l'Estat; chose qui seroit bien difficile si le contentement des François de tenir un prince de leur nation, n'est pas soutenu par l'auctorité, protection et forces de Sa Majesté. Si la volonté de Sa Majesté est telle que

vous autres, Messieurs, ayez charge et pouvoir de traiter, nous desputerons des personnages de bonne volonté pour conférer avec vous, de nostre part, et prendre ensemble les moyens et conditions pour terminer ceste bonne œuvre. Et nous ferons cognoistre dans nos rapports que nous ne desirons rien tant que de donner contentement et satisfaction à Sa Majesté[1]. » L'élection de l'archiduc étant ainsi repoussée, malgré les vives instances du roi d'Espagne et du légat, c'était un échec pour le parti de la sainte-union; ce parti avait été si cruellement affaibli par les dernières mesures du duc de Mayenne! Ses forces municipales étaient éteintes; les parlementaires triomphaient, et la grosse bourgeoisie avait ses intérêts, ses instincts pour le roi de Navarre converti au catholicisme, grande négociation prête à s'entamer[2].

Le duc de Savoie aurait-il plus de faveur? Dans toutes les phases de la sainte-union, il lui avait prêté ses forces : le duc, intime allié de l'Espagne, époux d'une infante, était une des

1 Archives de Simancas, cot. B 75[47].
2 Voir le chapitre XCII pour les conférences de Surènes.

pures expression du parti catholique; pourquoi ne se tournait-on pas vers lui? Le même motif de la loi salique et de l'indignité des étrangers, fit repousser le duc de Savoie. A vrai dire, il n'existait donc plus de chances que pour les deux combinaisons suivantes : 1° l'infante mariée à un prince français; 2° un prince français, soit dans l'ordre de succession, et alors le Béarnais; soit par élection, et alors un fils de la maison de Lorraine, Guise ou Mayenne.

Le tiers parti parlementaire entourait un autre candidat de son choix. La première élection du vieux cardinal de Bourbon avait eu ses plus intimes applaudissemens; ne pourrait-on pas saluer roi son neveu le cardinal de Vendôme, alors cardinal de Bourbon? n'avait-il pas le même droit, puisque le Béarnais ne s'était pas encore converti? Les hommes du parlement trouvaient là un moyen de tout concilier, l'hérédité et la foi catholique; c'était une transition pour arriver à Henri de Navarre, s'il abjurait enfin l'hérésie. Le cardinal de Bourbon s'était lui-même posé comme le chef de ces consciences mitoyennes, qui n'osaient aller à un parti tranché. Les gros bour-

geois, timides, intéressés, voulaient élever un prince qui ne les compromît avec personne, pas même avec l'Espagne, laquelle n'avait rien à opposer à cette combinaison d'un Bourbon cardinal; ne l'avait-elle pas déjà une fois approuvée dans le vieux oncle de Henri IV?

CHAPITRE XCI.

NOUVELLES INTRIGUES POUR L'ÉLECTION D'UN ROI.
DÉPÊCHES DES AMBASSADEURS.

Dépêches d'Ibarra à Philippe II. — Le duc de Mayenne à l'ambassadeur à Rome. — Instruction. — Dépêche du duc de Feria. — De l'envoyé de Savoie. — Portrait des personnages en scène. — Le duc de Mayenne et les ambassadeurs espagnols. — Décision sur l'infante. — Traité avec le duc de Mayenne.

1593.

Pour bien comprendre toutes les intrigues qui allaient se développer, il est bon de mettre au jour les dépêches des ambassadeurs espagnols, des envoyés de Savoie et de toute la famille de Lorraine, documens où les plus in-

times pensées des partis sont révélées. Ces dépêches ne ménageaient personne; les ambassadeurs observaient à Paris, étudiaient toutes les dispositions pour se préparer toutes les chances; ils devaient compte à leur cour de leurs veilles, des faits qu'ils avaient appris, du mouvement des opinions qui secondaient leurs intérêts ou les contrariaient. Chaque jour de nouvelles lettres étaient envoyées par les trois agens actifs de l'Espagne à Philippe II.

« Entre le duc de Mayenne et son neveu de Guise, écrivait don Diégo d'Ibarra, il y a peu de conformité, et l'oncle en a de grandes jalousies; et encore que de ma part j'aye faict ce que j'ay pu pour les persuader à une bonne intelligence, il ne m'a pas esté possible. S'il est vray que Mayenne ne procède avec la vérité et sincérité qu'il doit, je crois qu'il ne sera pas mal à propos de luy entretenir ce contre-poids. L'on dict, pour chose certaine, que Sa Saincteté a faict cardinal l'évesque de Plaisance, légat en ce royaume. C'est un homme fort entendu et qui monstre tousjours avoir grand desir de servir Vostre Majesté. Si l'affaire passe en avant, il accomplira et aydera beaucoup à la brièveté

de l'assemblée des Estats, car il a tousjours esté de nostre advis. Il est partisan du duc de Guise, et par conséquent non trop confident à son oncle. Les recognoissances et offices qu'on luy fera de la part de Vostre Majesté pourront beaucoup avec luy, car il a des prétentions et peu de biens[1]. »

Quelques jours après il ajoutait : « Il y a eu hier une assemblée du président Jeannin (délégué du duc de Mayenne) et M. de La Chastre avec Richardot et moy sur les matières d'eslection qu'on a commencé de traicter : et on y a introduict M. de La Chastre pour assurer le duc de Guise qu'on ne traicte aucune chose à son préjudice; car les suspicions sont fort vives parmy eux. Ils se sont arrestés en l'eslection de Mme l'Infante, en proposant tousjours l'affaire pour difficile, et pour le remède, l'argent. Outre ce qu'il faudra satisfaire à chascun de ceux qu'ils appellent princes et avec quelques dons de vous, la première chose qu'ils mettent en avant est que Vostre Majesté s'oblige de l'assister avec quatre millions par an pour

1 Mss. Dupuy, vol. XLIV, fol. 99, vers.

les deux premières années de sa royauté, lesquels entreront en France en argent, pour estre despendus par les officiers ordinaires du royaume en la forme qu'on a usé quand il y avoit un roy. Que madame l'infante vienne en brief, et que dedans peu de temps elle ayt à se marier avec l'advis des princes et officiers de la couronne; et sur ce propos se laissèrent dire que ce seroit en se conformant à vostre volonté, ce que j'ai eu du plaisir à ouyr. Que les capitaineries, offices, gouvernemens et garnisons des places ne pourront estre tenus par estrangers; et ce qu'ils voudront pour le moins en cecy, sera que l'on observe tout ce que les roys passés ont promis et gardé. Une grosse somme d'argent dès à présent pour gagner les personnes qui sont avec le prince de Béarn, et entretenir celles qui suivent nostre party. Le faict des Estats est tousjours mis pour un accessoire; ils disent qu'ils passeront par ce qui sera arresté avec les princes[1]. »

La méfiance de l'Espagne pour le duc de Mayenne, cette faveur qu'elle portait au duc de Guise jusqu'à ce point de ne pas le repous-

1 Mss. Dupuy, vol. XLIV, fol. 103.

ser pour époux de l'infante, excitaient du mécontentement dans l'esprit du fier cadet de la maison de Lorraine. Pourquoi ne le choisirait-on pas pour roi? n'avait-il pas rendu plus de services à la sainte cause que ce rejeton à peine né de la branche aînée de sa race? et d'ailleurs l'Espagne avait-elle tenu ses engagemens? où étaient ces forces, ces moyens dont elle faisait un si grand appareil? Le duc de Mayenne s'en exprime dans une dépêche chiffrée adressée au commandeur de Dyon, ambassadeur de la ligue auprès du pape. « Vous sçaurez, Monsieur, que sur tant d'assurances que l'on m'avoit données que nous serions, sur l'occasion de l'assemblée des Estats, assistés des forces et moyens que nous pouvons desirer, pour faire en peu de temps de grands progrès, j'en avois conçu des espérances si certaines que je puis dire n'avoir séjourné à Paris qu'en l'attente de leurs effects. Il faut que j'advoue que je me suis trouvé bien esloigné et desçu de ce que l'on m'avoit promis, quand j'ay vu le duc de Feria et Taxis; tant plus en l'espace de quinze jours, je les ay pressés de s'ouvrir à moy de ce que leur maistre vouloit et pouvoit faire pour nous ayder à sortir des

misères, tant moins en ay-je pu avoir de lumières; je crains bien fort que leur dessein et leur pouvoir ne respondent aucunement au besoin ny à la nécessité de nos affaires. Je vous ay touché le faict d'argent; ils n'ont voulu fournir plus de dix-huict mille escus par mois pour toutes choses; jugez si cela a esté suffisant pour payer et entretenir les forces et donner quelques moyens à mes amis. Maintenant vous parleraije de l'armée? Quel grand effort pouvons-nous entreprendre avec environ quatre mille hommes de pied et cinq à six cents chevaux qui encore diminuent tous les jours et seront resduicts à néant ou à un fort petit nombre avant que nous commencions d'attaquer quelque chose? Quant aux forces de Sa Saincteté, il n'y a pas plus de mille hommes. J'ay prié le légat de faire une despesche à Sa Saincteté pour luy faire trouver bon qu'au lieu de ce qui manque du nombre d'hommes promis, l'on fist icy une levée de douze cents François pour les compléter. Ce secours par ce moyen seroit de plus grande considération; il vous sera facile, à mon advis, de la porter à ceste résolution, car la despense n'en sera pas plus grande. »

Le duc de Mayenne voyait avec répugnance l'éleotion de l'infante, parce que, déjà marié lui-même, il ne pouvait partager la couronne avec elle; il écrivait bien au roi d'Espagne qu'il le seconderait efficacement, car là était la source des bons doublons et des subsides; mais dans l'intimité, le duc de Mayenne travaillait pour lui-même. Il ne peut le dissimuler dans des instructions préparées pour Rosne, qu'il allait envoyer auprès du pape. Ces instructions pouvaient ainsi se résumer : « Créer des difficultés pour toute autre eslection que la mienne; et si cette dernière est accordée, promettre à Sa Majesté Catholique la cession de la Provence et une autre province de France à sa convenance, en laissant entendre pourtant que ce sera la Picardie; céder encore Blavet en Bretagne à Sa Majesté, à la condition qu'elle s'obligera à secourir cette province quand besoin sera; de plus les places d'Ardes, Calais, Bologne et Chatelet, lesquelles quatre sont en ce moment au pouvoir des ennemis. Accorder dans Rome la préséance à l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique, ainsi que cela a eu lieu jusqu'à ce jour, sur l'ambassadeur françois.

Avec cela, Sa Majesté fournira un secours de douze mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux, tous payés par elle; dans les douze mille fantassins, six mille seront auxiliaires et les six autres au service et serment de France; Sa Sainctеté fournira en outre l'argent pour le payement de quatre mille Suisses dans le même but. On donnera à M. de Guise à sa satisfaction la province de Guyenne, comme lui demande la Bourgogne et la Champagne en simple suzeraineté pour son frère. Si on ne peut s'accorder sur cette eslection ainsi présentée, il faudra se tourner vers les propositions faictes à l'égard de l'infante et de M. de Guise; mais alors on exigera six cent mille écus comptans ou bien assurés, et tous les autres articles dont il a été question en cette hypothèse. Le sainct-père seroit la caution de ce mariage[1] et le garant de ces bénéfices promis. Alors il faudra demander trois mille onces d'or pour que le duc puisse dégager la Bourgogne de ceste somme, et aussitost après ces conditions remplies, l'armée entrera, et

1 *Seria fiador S. S del casamiento.*

aura lieu l'eslection de l'Infante avec le duc de Guise[1]. »

Toutes ces intrigues petites, étroites, ces vues intéressées qui retentissaient dans le public, ce morcellement du territoire, avançaient les affaires de Henri le Béarnais. Tandis que ses compétiteurs se partageaient la France, se disputant un sceptre en mille pièces, le roi de Navarre actif, habile surtout, attirait à lui toutes les convictions incertaines, multipliant à tous les promesses, conquérant les villes une à une, en achetant d'autres par de l'argent et des dignités. Henri était en rapport avec tous, n'avait de répugnance pour personne, alors que les opinions extrêmes préféraient s'exposer à une ruine complète plutôt que de céder sur un point de discipline ou de doctrine religieuse. Une dépêche de l'envoyé de Savoie donne une juste idée de ces mouvemens des partis et du caractère des personnages dans cette vaste scène d'intrigues qui se croisent et se neutralisent.

« Ce seroit chose trop longue de discourir de

1. Archives de Simancas, cot. B 78[1] [6].

toutes les humeurs des parties intéressées aux affaires de la France, dit l'envoyé; pour ce, je traicteray seulement des princes les plus nécessaires. Le Navarrois de religion calviniste, si aucune y en a, a grand desir de se maintenir par les calvinistes en opinion de grand observateur de religion; toutefois il a eschappé souvent, et croit toutes choses d'une autre façon. Pour l'intérest il ne changera pas de religion, et s'il le faict, il sera d'accord avec les siens, et feindra. Il est courageux et soldat, mais sans discipline militaire, plutôt comme chef de soudards et bannis que comme général d'une armée. Il est libéral, agréable, un peu moqueur et gausseur; faict profession de bon François, grand amateur de la noblesse; et encore qu'il monstre d'oublier les injures, mais en effect il en a bien souvenance. Il est adonné surtout au plaisir de la chair; mais cela ne l'affectionne pas, et trouve moyen de le conjoindre avec les armes. — Mayenne est tenu pour un soldat à l'espagnole, non pas à la françoise; il est posé et calme, sans arrest et exécution. En cela il n'est pas Espagnol. Il est très-grand ennemy de la peine et

des nécessités, et de son naturel très-induict au repos et à ses plaisirs. — Conty, le premier de la maison de Bourbon après le Navarrois, est quasy inhabile, sourd, mal parlant et demy fol. — Le cardinal de Vendosme, à présent de Bourbon, est tenu pour pire que le Navarrois, encore plus avec l'instruction de Bellesano son maistre et du cardinal de Lenoncourt, homme au jugement de tous tenu pour athéiste. — Le comte de Soissons est dict un très-gracieux et assez religieux prince, mais pauvre et malcontent. — De Guise, je ne sçay qu'en dire, parce que je suis ignorant. — De Nemours, Vostre Altesse le cognoist mieux que moy. Je diray seulement de luy qu'il faict profession de grands sentimens, et par conséquent ennemy des estrangers, principalement des Espagnols, et qui a des desseins, par le moyen du gouvernement de Lyon, sur le Dauphiné et la Provence. — Nevers est homme qui présume beaucoup de soy comme vieil Italien; croit qu'il devoit estre arbitre de toutes les affaires de France, et n'ayant jamais esté employé, reste desgousté, ayant demeuré un long temps en suspend; finalement, quand

il a vu Paris à sa dernière nécessité, pour en estre gouverneur s'en vint au camp de l'ennemy, mais Dieu l'en chastia si bien que, de là à deux jours, Paris fut deslivré; et luy, en la mesme armée navarroise, pour moquerie, estoit appelé gouverneur de Paris[1]. »

Il fallait cependant arriver à une fin, et les catholiques ardens devaient s'entendre, pour empêcher tout mouvement qui porterait le roi de Navarre à la couronne, car sa conversion ne serait que *feintise*, comme le disait l'envoyé de Savoie; les Etats seuls pouvaient décider la question; et comment allaient-ils la résoudre? se prononceraient-ils pour l'infante d'Espagne? adopteraient-ils un terme moyen? Le duc de Feria écrivait à Philippe II : « Les Estats-Généraux desirent prendre une résolution; et l'on m'a dict qu'ils proposeront la Sérénissime Infante mariée avec un prince françois. Le duc de Mayenne abhorre ce moyen plus que toutes les choses du monde, et particulièrement par rapport au duc de Guise, son nepveu, lequel pendant sa destention avoit

1 Mss. de Colbert, in-fol. marocq. roug. doré, vol. XVIII, pag. 314.

cessé tout rapport avec son oncle, et l'on m'assure qu'il préféreroit livrer la couronne au Grand-Turc, avant de consentir à l'eslection d'un roy de sa nation, excepté toutefois luy-mesme. Tous les François détestent grandement le seul nom d'estranger, quoique quelques hommes sages cognoissent que le seigneur archiduc Ernest est le seul roy qui pourra restaurer la justice et le bon gouvernement dans le royaume, ce que l'on ne peut attendre d'aucun des autres[1]. »

Le même jour nouvelle dépêche du duc de Feria à Philippe II : « J'ai parlé au duc d'Aumale, et il s'est offert franchement de sacrifier sa fortune et sa vie pour le service de Vostre Majesté et de la Sérénissime Infante; c'est à mon advis l'homme le plus sincère entre tous les autres. Le duc d'Elbeuf parle de la mesme manière; on ne peut pas faire grand cas de ses paroles; il est sans expérience et il n'est pas homme de pouvoir ni

1 Archives de Simancas, cot. B 75[26 à 30]. — *La generalidad aborreçe mucho el nombre de estrangero aunque algun hombres cuerdos conocen que el sgr archiduque Hernesto es solo el rey que podra restaurar la justiça y el buen governio deste reyno, loqual no se pueda esperar de ninguno de los otros.*

de conseil. Le marquis de Rosne est venu avec les ducs, mais je n'ay pu conférer avec luy, quoyque plusieurs fois je luy aye parlé sur nos desseins ainsi que J. B. Taxis. C'est l'amy intime du duc de Mayenne, et il suivra toujours sa fortune. L'archevesque de Lyon nous aidera, ne seroit-ce que pour avoir le chapeau de cardinal, chose qu'il desire extresmement[1]. Le président Jeannin est l'homme qui s'est montré le moins affectionné au service de Vostre Majesté[2]. Depuis que je traite icy, il n'a cherché à me voir une seule fois. Villars, qui a reçu les pouvoirs de la ville de Rouen, dict qu'on ne peut rien attendre si on n'effectue pas ce que l'on a promis; c'est un homme si effronté[3] qu'il est bien nécessaire que Vostre Majesté soit prévenue de ceste réponse, afin de juger ce qu'elle doit faire. La cause de tout ceci est dans l'irrésolution avec laquelle procède le duc de Mayenne[4]. »

1 *Para aver un capelo, cosa que el sumamente dessea.*

2 *El pressid^te Jeannin es el hombre que menos se ha mostrado aficionado al servicio de V. M.*

3 *Apoderado.*

4 Archives de Simancas, cot. B 75^26 à 30.

L'obstacle était donc toujours ce duc de Mayenne, indolent, intéressé. N'y avait-il nul moyen d'arriver jusqu'à lui et de le faire changer d'avis? L'Espagne n'avait-elle pas en ses ressources un mobile pour le rattacher à ses opinions, afin de proclamer les droits de l'Infante? Ce mobile fut trouvé : « Le duc de Mayenne vient d'appeler J. B. Taxis et Diégo de Ibarra (se hâte d'écrire le duc de Feria), et leur a dict qu'il accepteroit volontiers l'eslection de la Sérénissime Infante avec un prince françois, et qu'aussitost on pourroit en arrester les conditions; quant à luy, il ne pouvoit rendre obéissance et soumission que lorsque ladicte Infante sera entrée dans le royaume, mariée avec ce prince françois, et luy, entretenu dans sa charge de lieutenant-général, comme il est à présent. Ledict duc de Mayenne nous fit part du desir qu'il avoit d'une entrevue avec nous chez le légat. J'y suis allé accompagné des principaux ministres de Vostre Majesté, et là, en présence des cardinaux, des princes et ambassadeurs, des ducs de Lorraine et de Mercœur, il se resjouit beaucoup de l'honneur que Vostre Majesté faisoit à la maison de Lorraine en choi-

sissant dans son sein l'époux de la Sérénissime Infante; et les ducs qui estoient présens, le cardinal de Sens et les ambassadeurs des princes absens dirent tous qu'ils acceptoient la proposition faicte par Vostre Majesté de donner l'Infante à un prince françois; cependant il estoit nécessaire de garder le secret. Tous ont juré de l'observer d'une manière inviolable, et pour ceste raison la responsе ne sera pas donnée par les Estats; on retardera la décision jusqu'à l'arrivée du premier des deux envoyés extraordinaires que Vostre Majesté va expédier, lequel fournira un mémoire de vos conditions. Voyant que ceste affaire traisnerait en longueur, je ne me suis pas contenté de ce moyen; j'ay insisté pour que les Estats me donnassent eux-mesmes la response; mais le duc de Mayenne n'a point approuvé ceste manière d'agir. Tout ce retard ne peut servir qu'à favoriser la cause hérétique du prince de Béarn[1]. »

Il n'y avait jamais rien de net, rien de précis dans la conduite du duc de Mayenne; il se

1. Archives de Simancas, cot. B 75[49] à [13].

tournait à droite et à gauche, cherchant partout ses intérêts. L'Espagne avait voulu dominer les États-Généraux ; elle n'y avait point réussi. Il y a des temps où les choses en viennent à ce point que la corruption elle-même est impuissante : le duc de Mayenne exprimait mieux la majorité ; son parti était plus français ; et ce ne fut que lorsque le prince fit quelques démarches pour se rapprocher de l'Espagne que les Etats adoptèrent, et encore dans un sens vague, l'une des propositions du duc de Feria. En effet, quelques jours après, la réponse solennelle et officielle des États fut donnée dans le sens de l'alliance : « M. le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat et couronne de France, et les princes ici assemblés, ayant pris conseil des officiers de la couronne, des principaux seigneurs et gens du conseil d'Estat, sont d'advis que l'on doit dire à M. le duc de Feria et autres ministres d'Espagne, que les Estats tiendront tousjours à très-grand honneur et obligations infinies s'il plaist à Sa Majesté de donner la Sérénissime Infante sa fille à un prince françois, sous les conditions qui seront trouvées justes et raisonnables, comme lesdicts

Estats l'ont ci-devant faict entendre et baillé par escrit. Mais sur la proposition qui a esté faicte auxdicts Estats par M. le duc de Feria et autres ministres du roy d'Espagne de créer présentement et establir une royauté, lesdicts Estats estiment qu'il seroit non seulement hors de propos, mais encore périlleux pour la religion et pour l'Estat de faire ceste élection et desclaration en un temps où nous sommes peu fortifiés et d'hommes et de moyens. Mais continuant en la volonté qu'ils ont ci-devant déclarée à Sadicte Majesté de luy donner tout le contentement qu'ils pourront aux justes et légitimes conditions, ils se réservent d'en deslibérer plus avant lorsqu'ils verront une armée preste, par le moyen de laquelle leurs deslibérations et résolutions pourront estre soutenues et exécutées. Et cependant supplient très-humblement Sadicte Majesté Catholique, en la personne de ses ministres, de faire préparer et advancer les forces desquelles elle prétend nous faire secourir [1]. »

1 Réponse des Etats aux propositions du duc de Feria. — Mss. Fontanieu, ann. 1593.

Les Etats subordonnaient ainsi leur concours à l'appui que l'Espagne leur prêterait. Les bourgeois, les parlementaires, les députés des Etats pris dans ces trois opinions ne repoussaient pas absolument l'Infante; seulement ils voulaient que cette combinaison fût appuyée de forces suffisantes pour vaincre la chevalerie huguenote. Le duc de Mayenne avait depuis modifié ses opinions; autant il était opposé à l'Espagne dans le principe, autant il semblait alors s'en rapprocher. Ce changement dans les opinions du duc de Mayenne pourrait être expliqué par une dépêche de l'ambassadeur de Savoie au duc son maître. «Les desmarches et prétentions de M. de Mayenne ont fort altéré les affaires. Je dirai donc à Vostre Altesse qu'avant que le duc de Feria arrivast en ceste ville, lorsqu'il estoit à Soissons avec ledict duc de Mayenne, ils entrèrent en capitulation de ce que ledict sieur de Mayenne voudroit avoir du roy d'Espagne afin de le faire parvenir à son dessein pour l'Infante. Le traité en fut faict pour la somme de six cent mille escus payables à certains termes, dont le duc toucha lors en pur don, comme m'a dict le duc de Feria, tant comptant qu'en

assignations, la somme de cent quarante mille escus, et se fit lors une promesse signée par eux par laquelle, outre la somme susdicte, ledict sieur de Mayenne s'estoit faict promettre que on l'acquitteroit des dettes qu'il disoit avoir faictes pour le soulagement de ce parti, lesquelles donneroit par desclaration, outre qu'on lui promettoit cent mille escus de rente en France. A ceste heure que l'on a voulu venir à la résolution en faveur de l'Infante et du duc de Guise, il a faict donner par desclaration plus de deux cent mille escus de dettes, prétendant, suivant ladicte promesse, huit cent mille escus tant en comptant que en bonnes assignations, et le gouvernement de Champagne pour son fils, outre les cent mille escus de rente. En sus de tout cela, il demande la continuation pendant deux années à venir de dix mille escus le mois qu'il a jusqu'ici reçu de pension. L'offre que l'on lui a faicte a esté de lui faire payer cent mille escus six mois après que l'Infante seroit arrivée, et autant autres six mois après; et pour le regard des six cent mille restant, de lui en donner bonnes assignations sur les plus clairs deniers du duché de

Bourgogne. Et pour le regard du surplus, le duc de Guise s'offre de lui remettre la principauté de Joinville que l'on lui faict valoir cinquante mille escus de rente, et le surplus jusqu'aux cent mille escus de rente, à prendre sur le revenu de Champagne, lui présentant au lieu du gouvernement de Champagne celui de Normandie. Le cardinal de Plaisance faict tout ce qu'il peut pour accommoder les affaires; mais ledict de Mayenne le tient pour partial, et croit que pour le gagner on luy a donné espérance de le faire parvenir à estre un jour pape. L'on a continué de consulter et conférer tous les jours, et finalement la résolution de M. de Mayenne a esté qu'il estoit content de signer avec les autres officiers de la couronne une promesse qui sera tenue secrète de nommer et choisir pour roy et royne des François M. de Guise et l'Infante, quand ils verront assurances suffisantes pour le mariage proposé, et des forces et moyens pour pouvoir résister à l'ennemi, et faire ladite résolution et nomination dès à présent. Dans la vérité, ledict duc de Mayenne est tant enflé d'ambition qu'il ne consentira jamais que l'on vienne à

choisir un roy autre que luy; il est ennemy de tous ceux qui veulent en nommer autre; encore qu'il dise de faire ladicte promesse par escrit, j'ay opinion qu'il ne le fera jamais. Madame de Mayenne ne s'est pu tenir de me dire qu'il ne consentira jamais que le duc de Guise ait la couronne[1]. »

Il a été difficile de peindre et d'exactement dessiner toutes ces prétentions qui s'élevaient alors dans les États-Généraux ou en dehors pour proclamer un successeur à Charles X; tout était intrigue, et la force municipale commençait à être hors de question. Quand il s'était agi du catholicisme, haute et grande question sociale, d'une lutte franche et décidée contre la réforme, alors les halles, les métiers, le peuple en un mot, s'était montré, avait jeté son bras nerveux dans la lutte. Mais ici tout se résumait en manœuvres sourdes et intéressées; on se disputait les lambeaux de territoire; on stipulait de l'argent, des pensions pour soi, pour sa famille. Ce n'était pas pour soutenir de si petites choses que s'étaient ar-

1 Mss. de Mesmes, tom. XI, in-fol. cot. 8931/2.

mées les confréries; elles marchaient pour de plus vastes intérêts. Dans cette décadence de la grande cause municipale et catholique, les parlementaires pouvaient s'élever à une certaine puissance, préparer une transaction définitive; ils laissaient les ambassadeurs se quereller, le duc de Mayenne disputer quelques questions d'intérêts privés, et les esprits modérés sous les deux tentes, engageaient des conférences particulières pour arriver à une solution désirable dans la tourmente publique.

CHAPITRE XCII.

SECONDE ÉPOQUE DES ÉTATS. — RAPPROCHEMENT DES DEUX OPINIONS MODÉRÉE ET CATHOLIQUE. — CONFÉRENCES DE SURÈNE.

Situation du tiers parti. — Offres des royalistes. — Indication des conférences. — Séances à Surène. — Trêve. — Le roi sera-t-il catholique? — Résultat des conférences. — Pamphlets contre les arrangemens. — Correspondance du duc de Feria et d'Ibarra sur les députés à Surène.

1593.

Dans ces hésitations des Etats pour l'élection d'un roi, les deux expressions du parti modéré cherchèrent à se voir, à s'aboucher, indépendamment de leurs extrémités belliqueuses.

A mesure que le tiers parti politique et négociateur grandissait, il était naturel qu'il voulût faire prévaloir son importance : les royalistes vivaient sous la tente de Henri de Navarre, en opposition avec les huguenots austères; les parlementaires, au milieu de Paris, au sein de la bourgeoisie, et en opposition avec les ligueurs ardens. Comme après tant d'épreuves les sentimens devenaient plus calmes et plus réfléchis, le tiers parti faisait chaque jour de nouveaux progrès. Il eut enfin, sous l'influence des États de Paris, ses conférences régulières, moyen en quelque sorte de convenir des faits d'ordre et de paix publique qu'il cherchait à faire triompher dans les crises de la patrie[1].

Les propositions de rapprochement vinrent des catholiques sous la tente de Henri de Navarre, qui étaient violemment entraînés à en

1 « Sire Adrien-Danes, quartenier; trouvez-vous avec vos cinquanteniers et dizainiers demain matin en l'hostel de ceste ville pour nous accompagner en la procession qui se fera, en laquelle sera porté le chef de Monsieur Sainct-Denis de l'église Saincte-Croix, en celle de Sainct-Denis-de-la-Chartre, où sera dict et célébré le service divin, pour prier Dieu d'assister les desputés partis pour conférer avec les ennemis. 27e avril 1593. » —Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XIII fol. 414 vers.

finir, parce qu'ils craignaient l'excommunication et les foudres romaines. Depuis leur réunion à l'armée des huguenots et cette obéissance qu'ils accordaient à un prince hérétique, les royalistes étaient tout inquiets de leurs rapports avec Rome. Ils ne voulaient point renoncer à leur croyance, fouler aux pieds l'idole du pape, comme les ministres calvinistes et la brave chevalerie du Béarn; et pourtant, sous un prince réformé, ne combattaient-ils pas les catholiques? ne marchaient-ils pas contre la sainte association?

Dans ces circonstances, le marquis de Pisany (Saint-Goard) eut mission de se rendre auprès du pape en leur nom pour « baiser les pieds de Sa Saincteté et luy présenter ses lettres de créance, se congratuler avec luy de sa promotion et eslection au pontificat, laquelle apportera à ce royaume beaucoup de contentement et repos. Sainct-Goard devoit expliquer les causes qui avoient donné aux susnommés subjects de tenir le parti de Sa Majesté : que lors du décès du défunct roy, celuy qui règne maintenant tenoit le lieu de la seconde personne en leur armée, lequel es-

tant accompagné de beaucoup de qualités dignes de roy, ils ont estimé ne luy pouvoir desnier le droit que Dieu luy avoit donné, sans offenser leurs consciences. Qu'auparavant l'avoir eslu, le roy auroit promis, desclaré, juré et protesté de maintenir la religion catholique, garder et conserver les ecclésiastiques en leurs prérogatives, dignités et honneurs, laquelle desclaration et promesse auroit esté enregistrée en tous ses parlemens. Et qu'à présent, pour obvier aux ruines et pertes de ce royaume qui se commettent sous le prétexte de religion, ils ont unanimement supplié sadicte Majesté de trouver bon d'estre instruit de la religion catholique, à quoi il auroit faict response comme il a toujours faict par cy-devant qu'il estoit docile et prest à recevoir ladicte instruction; ce qui estoit un préjugé à l'encontre des huguenots et une grande espérance pour les catholiques[1]. »

Cette instruction était signée spécialement par le duc de Nevers, le garde des sceaux Chiverny, Charles de Montmorency, François d'O

1 Carton Fontanieu. Ann. 1592.

et Revol, chefs des royalistes unis à Henri de Navarre. Le marquis de Pisany avait eu jusqu'alors peu de succès; il fallait se décider à un parti, si l'on ne voulait encourir la foudroyante excommunication. Les royalistes écrivirent longuement aux modérés de la sainte ligue, pour solliciter des conférences intimes, afin de se rapprocher, en posant un terme aux crises politiques. « Les princes, prélats, officiers de la couronne et autres seigneurs catholiques, ont tousjours eu pour principal point la conservation de la religion catholique, et se sont d'autant roidis avec leurs armes et moyens, en la desfense de la couronne sous l'obéissance de Sa Majesté quand ils ont vu entrer en ce royaume les estrangers envieux de la grandeur de ceste monarchie et de l'honneur et gloire du nom françois, car il est trop évident qu'ils ne tendent qu'à le dissiper. Tous les bons François, zélateurs, doivent donc y obvier de tous leurs pouvoirs; le vray moyen seroit une bonne réconciliation entre ceux que le malheur tient ainsi divisés et armés à la destruction des uns et des autres; car sur ce fondement la religion

catholique seroit restaurée, les églises conservées, le clergé maintenu en ses dignités et biens, la noblesse reprendroit sa force et vigueur pour la desfense et repos du royaume; les villes se remettroient de leurs pertes, par le restablissement du commerce et des arts; les champs se remettront en leur culture; Dieu seroit servi et le peuple jouiroit d'un assuré repos. A ceste cause, lesdicts princes et autres seigneurs, au nom de tous et avec le congé de Sa Majesté, ont voulu par cet escrit, signifier au sieur duc de Mayenne et autres personnes assemblées en la ville de Paris, que s'ils veulent entrer en conférence et communications des moyens propres pour assoupir les troubles, et desputer quelques bons et dignes personnages pour s'assembler en tel lieu qui pourra estre choisir entre Paris et Saint-Denis, ils y en enverront et feront trouver de leur part pour recevoir et apporter toutes bonnes ouvertures. Ils s'assurent que les moyens se trouveront pour parvenir à ce bien, protestant devant Dieu et les hommes que si ce moyen est rejetté, la coulpe du mal qui en adviendra ne pourra ny devra justement estre imputée qu'à ceux qui par

tels refus seront notoirement recognus en estre la seule cause. Faict à Chartres, 25 janvier 1593[1]. »

Après quelques hésitations, les députés des Etats acceptèrent l'offre de ces conférences[2]. Il

1 Mss. de Mesmes, intitulé : *Mémoires du règne de Henri III*, in-fol., tom. III, n° 8777/4, fol. 86.

2 Les princes et seigneurs catholiques qui sont encore à présent en ceste ville de Chartres ont, avec nouvelle permission de Sa Majesté, voulu faire entendre par cest escript, à l'assemblée de Paris, que dans le 15e jour du mois prochain, ils leur feront plus particulière desclaration de ce qui dépend d'eux pour l'acheminement et résolution de la conférence tant en ce qui touche les suretés que autres choses qui y écherront. Pendant lequel temps, s'il plaisoit auxdicts seigneurs qui sont en ladicte assemblée d'advertir lesdicts princes des noms ou de la qualité et nombre des personnes qu'ils voudront à ceste fin desputer, cela ayderoit à avancer d'autant plus la conclusion, laquelle Dieu veuille par sa grâce adresser au seul but de la conservation de la religion catholique et de l'Estat. — 29 mars 1593. — Réponse. Messieurs, par vos dernières lettres, vous demandez que nos conférences soient remises jusqu'au 15 de ce mois. Nous eussions plutost desiré de l'avancer, tant nous l'estimons nécessaire pour le bien commun des catholiques; mais, puisqu'il ne se peut faire autrement, nous attendrons vostre commodité et le temps qu'avez pris, pourvu que ce soit sans plus différer. Nous desputerons douze personnes d'honneur et de qualité, qui ont de l'intégrité, du jugement aux affaires, et sont très-desireux de voir la religion catholique, apostolique et romaine, en sureté et le royaume en repos. Vous aviez choisi le lieu pour la conférence entre ceste ville et Sainct-Denis, et nous l'avons accepté, ou tel autre qu'aurez plus agréable. Ne languissons plus, Messieurs, en l'attente. — Mss. de Mesmes, *ibid.*

y avait alors tendance aux arrangemens; on voulut en finir avec la guerre civile. Il y a des temps où cette impatience se montre partout, ressort de tous les faits; vainement voudrait-on alors courir encore aux batailles; la paix est dans les opinions, et la puissance de la modération triomphe. La paisible bourgeoisie reste maîtresse du pays.

Saint-Denis, puis Surène, furent les lieux indiqués pour ce règlement des intérêts du tiers parti. Les deux premières séances se passèrent en débats sans intérêt. Dans la troisième, on arrêta une trève de dix jours à quatre lieues de circonférence. Les principaux députés de la sainte-union étaient l'archevêque de Lyon, l'évêque d'Avranches, l'abbé de Saint-Vincent-de-Laon, André de Brancas, chevalier, lieutenant-général de Normandie; le comte de Belin, gouverneur et lieutenant-général de la vicomté et prévôté de Paris; Jeannin, président au parlement de Dijon; J. de Portalier, baron de Talme, député de la noblesse de Bourgogne; Louis de Montigny, député de la noblesse de Bretagne; le sieur de Montolin, député du comté de Champagne; Le Maistre, président au parlement de Paris;

Bernard, avocat au parlement de Dijon, député de Bourgogne; Honoré du Laurens, conseiller et avocat-général au parlement de Provence. On leur adjoignit le duc de Villeroy, alors absent. Leur pouvoir consistait à comparaître, au nom des princes et États de l'union, aux conférences, ouïr les ouvertures et propositions du parti contraire, y répondre selon leur prudence, et faire d'eux-mêmes telles propositions et ouvertures qu'ils jugeraient utiles à la réunion des catholiques, à la conservation de l'Église catholique, apostolique et romaine; pour, lesdits moyens discourus et discutés, en faire le rapport à l'assemblée des États de l'union, qui prendraient sur le tout la mesure la plus utile et convenable. Les députés des seigneurs attachés à Henri IV étaient l'archevêque de Bourges, MM. de Chiverny, de Bellièvre, de Rambouillet, de Schomberg, de Pontcarré, de Thou, Revol, tous conseillers au conseil d'État, auxquels on adjoignit le seigneur de Vic, gouverneur de Saint-Denis[1].

La quatrième séance fut ouverte par l'arche-

1 4 mai 1593. — *Collection des États-Généraux*, tom. XV, pag. 412.

vêque de Bourges, expression d'une petite fraction du clergé qui n'avait point adopté la ligue. Il exposa l'état misérable de la France; la paix seule pouvait effacer les traces des discordes civiles. Alors l'archevêque de Lyon, au nom de la sainte ligue, répondit : « De nostre part, nous n'apportons aucune passion; mais une pure et sincère volonté de trouver quelque bon et salutaire conseil à la conservation de la religion catholique et de l'Estat; nous desirons, au prix de nostre sang, transmettre sûre et entière à la postérité une religion si chèrement conservée par nos pères. » Arrivant au moyen de guérir les plaies publiques, il posa en fait que l'hérésie en était la source; à elle seule il fallait attribuer le saccagement des temples, la démolition des autels, la misère des villes : « La paix, les catholiques la demandent, pourvu que ce soit la paix de Dieu et de l'Eglise, cette paix pour laquelle Jésus-Christ est venu séparer le père d'avec le fils, et commander de quitter biens, parens et alliances[1]. Pour jeter les fondemens d'une heu-

1 *Le duc d'Aumale au comte de Mansfeld.* — « La conférence avec les catholiques contraires continue tousjours, et n'en faut rien appréhender de préjudiciable au serment que

reuse et solide paix, il faut que les catholiques soient unis, pour maintenir la religion et combattre l'hérésie. »

L'archevêque de Bourges répliqua : « Si vous n'establissez pour base de la paix l'obéissance au roy et prince souverain, c'est en vain que vous parlerez de sauver la religion; ce roy ne peut être que celuy donné de Dieu et de la nature, et qui a des droits par l'ordre de succession et les lois anciennes du royaume, étant issu de tige royale et de la famille de sainct Louis. Au reste, je ne vous présente point un roy idolâtre; il ne suit pas non plus la loy de Mahomet; il est chrestien, il croit en un mesme Dieu, en une mesme foy, en un même symbole; il est seulement séparé par quelques erreurs touchant les sacremens, desquelles il sera facile de le retirer après l'avoir

nous avons faict à la conservation de nostre religion et le très-humble respect que nous devons à Sa Majesté Catholique. — Bien vous dirois-je que sans argent et forces il sera malaisé de rendre nos desputés et ceste ville disposés à ce que vous et moy desirons ; car la nécessité est si grande parmi eux, qu'ils n'ont rien d'agréable que ce qui les retirera de leur misère, qui est telle que ceux qui la voient ne la peuvent imaginer. — Archives de Simancas, cot. B 77 [48].

recognu. S'il n'est pas tel qu'on le desire, il faut tascher de le rendre tel; employez-vous donc tous à ce bon œuvre, je vous en conjure par communs vœux et intercessions. On a bonne occasion d'espérer ce qu'on demande de luy; il l'a promis plusieurs fois, et notamment à son avènement à la couronne[1]. »

« En effect, répliqua Monseigneur de Lyon, la paix et prospérité des Estats dépendent principalement de l'obéissance au prince et de la concorde des subjects; mais ceste concorde ne peut exister s'il y a diversité de religion; l'expérience des trente années passées l'a assez démontré. Tous les jours nous desirons recognoistre un roy et chef souverain; c'est le vœu de toutes les provinces; il faut que ce roy soit prince très-chrestien de nom et d'effect, digne de la piété de

1 C'est vers le milieu de ces conférences de Surenne que commence le fragment inédit d'un journal de Paris trouvé chez Pithou, et déposé aux archives judiciaires du royaume. Ce journal va du 17 mai au 6 novembre 1593. M. de Monmerqué, qui a bien voulu m'en communiquer une copie, l'attribue à un bourgeois de Paris. Je ne partage pas l'opinion du magistrat, à qui l'histoire nationale doit tant de précieuses découvertes; je crois que ce journal est d'un parlementaire. C'est moins le récit des caquetages de rue qu'une notice exacte de tout ce qui se passe dans les corps judiciaires de Paris.

ses ancestres. Recognoistre et avouer un hérétique pour roy dans ce royaume très-chrestien, l'amé de l'Église, l'ancien ennemy des hérésies, c'est chose contraire à tout droit divin et humain, aux canons ecclésiastiques, aux conciles généraux, aux lois primitives et fondamentales de cet Estat. » M. de Lyon invoqua l'autorité du concile de Latran, lequel concile imposait à tous les princes le serment d'exterminer les hérétiques, d'en purger leurs royaumes, terres et juridictions; autrement ils étaient excommuniés, et leurs sujets absous du serment de fidélité et obéissance. Ce concile avait été adopté par toute la chrétienté, notamment en France; le serment que les rois prêtaient à leur sacre, était tiré mot à mot dudit concile.

L'archevêque de Bourges, infatigable, prit de nouveau la parole : « L'Escriture ne recommande rien tant que l'obéissance due aux roys et princes souverains; elle est pleine d'exemples du respect que les prophètes et les anciens chrestiens leur portoient. On ne lit pas que les anciens prophètes se soient opposés et rebellés à leurs roys, mais les honoroient, les assistoient et estoient de leur conseil. Néron, Domitien, Dio-

clétien étoient tyrans et persécuteurs de l'Eglise; toutefois, ils n'ont jamais perdu leur auctorité ni l'obéissance de leurs peuples; Constance, Julien l'apostat, Valens, Zénon, Anastase, Héraclius, Constantin IV et V, étoient hérétiques; néanmoins jamais l'obéissance ne leur a esté desniée. A l'égard des lois fondamentales, je réponds que ny les Estats du royaume, ny le roy même n'ont pu violer la loy de succession de cette couronne qui est perpétuelle, et ne peuvent oster ce que la nature et la loy ont acquis[1]. »

En entendant ce discours de l'orateur du tiers parti, l'archevêque de Lyon s'écria : « Nous n'avons jamais presté serment de fidélité au roy de Navarre. Au contraire, nous avons juré solennellement de ne le recognoistre jamais. Six papes, Grégoire XIII et XIV, Sixte V, Urbain VII, Innocent IX et Clément VIII, ont expressément défendu de lui obéir. » Les députés parlementaires, vivement émus, s'étant retirés pour la réponse à faire, l'archevêque de Bourges répliqua : « Dans les Sainctes

1 *Collection des États-Généraux*, tom. xv, pag. 419.

Escritures chascun trouve des argumens en faveur de ses opinions; mais le vrai sens est dans les prédications de Jésus-Christ et de ses apostres : il faut craindre Dieu, honorer le roy; toute ame est subjecte aux puissances ordonnées de Dieu; agir autrement, c'est résister aux volontés du Créateur, et être perturbateur du repos et tranquillité publics. Au demeurant, le roy est un prince grand, généreux, dans la vigueur de l'âge, capable non seulement de gouverner le royaume, mais de le défendre contre les estrangers, et de se rendre redoutable à ses voisins, ce qui sera d'un grand appuy pour la défense de l'Eglise. Messieurs, compter sur le secours et promesse du roy d'Espagne, c'est s'appuyer *parieti inclinato et materiæ depulsæ*[1]. »

Dans la sixième séance, tenue le 10 mai, l'archevêque de Bourges pria tous les députés de s'expliquer aussi franchement que lui. « Nostre intention peut facilement s'interpréter, répondit l'archevêque de Lyon; nous n'avons eu qu'un but en entreprenant ceste conférence, c'est la réu-

[1] mai 1593. — *Collection des États-Généraux*, tom. XV, pag. 456.

nion de tous les catholiques, assurer la religion et conserver l'Estat; en tout, nous conformer à l'advis de nostre Sainct-Père. — Mais, dit l'archevêque de Bourges, que répondez-vous sur la conversion du roy? ne voulez-vous pas nous aider à le faire catholique? — Plust à Dieu, Monseigneur, qu'il fust bon catholique, et que nostre Sainct-Père en fust bien satisfaict[1] ! »

L'archevêque de Bourges ouvrit la septième séance par un discours dans lequel il exposa de nouveau que le principal moyen de pacifier le royaume était la reconnaissance d'un roi : « Nous vous avons dict que nous n'en cognoissions autre selon Dieu et l'ancienne observance du royaume, qu'en la personne du roy appelé à la couronne par ordre successif, qui est sans controverse et lequel ne nous avez nié. Vous arguez seulement le défaut de qualité religieuse que nous desirons comme vous pour réunir les cœurs et les volontés de ses subjects, en un même corps d'Estat sous son obéissance. Eh bien! Henry de Navarre est décidé à prendre à l'égard de la religion les moyens que ses principaux servi-

1 10 mai 1593. — *Collection des États-Généraux*, tom. XV, pag. 478.

teurs lui ont conseillés. Sçavez-vous que le roi vient d'adresser une ambassade au pape pour obtenir la main-levée des excommunications prononcées contre lui, et qu'il a convoqué à Mantes un bon nombre d'évêques et autres prélats et docteurs catholiques, pour être instruit et se bien résoudre avec eux de tous les points concernant la religion catholique[1] ? »

L'archevêque de Lyon, dans la huitième séance, lut le rapport de ce qui s'était passé à la précédente; puis, abordant les ouvertures faites par les catholiques modérés, il dit, à l'égard de la conversion, que personne ne la rejetait; c'était même la plus courte voie pour terminer les maux de l'État. Mais la plupart, et principalement l'ordre de l'Eglise, tiennent cette offre pour fort suspecte et que cette conversion était plutôt un coup d'État que de religion. Une maladie si invétérée ne pouvait se guérir qu'avec une rare et extraordinaire grâce et miracle spécial de Dieu. « L'hérésie est hypocrite; elle dissimule quelque temps pour arriver à son but; nous avons l'exemple d'un roy et d'une royne

1 17 mai 1593. — *Collection des États-Généraux*, tom. XV, pag. 484.

d'Angleterre; Henry VIIIe et Élisabeth. Le meilleur conseil et expédient à suivre est de laisser le jugement de cette conversion au pape, véritable soleil de la foy, qui sçaura bien fondre le mensonge s'il y en a; au surplus, Messieurs, les bons catholiques confèreront entre eux, et vous sera donnée bientost ample réponse[1]. »

Le 5 juin, à l'ouverture de la neuvième séance, l'archevêque de Lyon s'excusa d'avoir tant tardé à répondre : « Vous nous avez parlé de la conversion du roy de Navarre; il est à désirer qu'elle soit vraie et sans fiction; mais on a lieu de croire que c'est chose feinte et suspecte; la foy s'annonce par des œuvres; s'il avoit vraiment le repentir, il blasmeroit et détesteroit publiquement son erreur. Au reste, il ne nous appartient pas d'approuver ou d'improuver ladicte conversion; nous en laissons le jugement à nostre Sainct Père le pape, qui seul a auctorité d'y pourvoir. — La conversion du roy, répondit l'archevêque de Bourges, amènera sûrement un grand nombre de ses subjects à son imitation; le roy y veut procéder bientost et

1 20 mai 1593, *Collection des États-Généraux*, tom. xv, pag. 497.

si solennellement, que toute la chrestienté cognoistra son intention et sincérité; il a deslibéré de se retirer à Sa Saincteté, et désire lui donner toute satisfaction, rendre tout respect et soumission, et prêter l'obédience comme les roys ses prédécesseurs. »

L'archevêque de Lyon s'écria que tout ce qui avait été dit sur la conversion du roi de Navarre n'était que raison humaine et considérations d'Etat, « et ces raisons ne sont moyens capables de recevoir la grace de Dieu. Nous trouvons bon l'offre qu'on faict de rendre à Sa Saincteté le respect et soumission qui luy appartient; mais il faut que ce soit par une vraie humilité chrestienne et obéissance filiale. On doit remettre entièrement la conversion à son jugement, et sans conditions, car ce seroit un schisme dangereux et pernicieux. »

Il y eut de longues discussions concernant le temporel : « Ceste couronne ne dépend que de Dieu seul, répétait Monseigneur de Lyon; au reste, le pasteur de l'Eglise universelle doit avoir la cognoissance de ceste affaire; il n'y a que Sa Saincteté qui puisse apporter remède. — Que ferons-nous donc, répliqua l'archevêque

de Bourges? joignez-vous avec nous; prions nostre Sainct Père qu'il fasse ce bien à la France; M. de Mayenne peut beaucoup nous aider, agissons de concert. »

Tout se résumait en pourparlers. On apercevait que les catholiques ligués n'avaient pas confiance en la conversion de Henri de Navarre, acte immense pour réunir les esprits. N'avait-il pas déjà secoué le saint joug de l'Eglise? et cette croyance qu'il avait ainsi trahie, ne pouvait-il pas l'abandonner une seconde fois? Le 11 juin eut lieu la dixième et dernière réunion; on était convenu de ne plus procéder que par écrit; dès lors l'archevêque de Bourges remit à l'assemblée un écrit signé de lui et de MM. Chiverny, Bellièvre, de Schomberg, Camus, de Thou et Revol, dans lequel on résumait tous les débats qui avaient eu lieu dans les précédentes conférences, et on répondait aux objections présentées par les députés de l'union[1]. On y faisait d'immenses concessions; les royalistes proposaient la soumission au

[1] 11 juin 1593. — *Collection des État-Généraux*, tom XV, pag. 533.

pape; la conversion de Henri IV, sans autre condition que la reconnaissance de ses droits héréditaires à la couronne.

On s'était vu; on s'était entendu sur bien des points. Quelles que fussent les nuances sur les articles particuliers, était arrivée cette conclusion inévitable que s'il n'y avait pas possibilité d'admettre au trône ni la famille de Lorraine, ni l'infante d'Espagne, il fallait un roi catholique à une nation ardente dans sa foi; d'où la conclusion naturelle que la conversion de Henri de Navarre était la nécessité de son avènement. Ainsi, pour bien juger la position, il fallait se placer au milieu de la société alors fatiguée de luttes. Il y avait quelques années que le tiers parti formait une exception; maintenant il était la force, parce que la lassitude et un profond besoin de paix se faisaient sentir. Henri de Navarre avait-il encore à hésiter? Si la majorité n'était plus à la ligue, elle n'était pas venue aux huguenots; l'union des deux fractions catholiques se détachant des extrémités formait un imposant parti. Henri de Navarre devait, en se rangeant sous sa bannière, profiter de l'opinion bourgeoise, dominer la

puissance parlementaire : et pour cela il fallait se rattacher au catholicisme.

Les résultats de modération que devaient préparer les conférences de Surène n'étaient pas de nature à plaire aux opinions extrêmes, à la ligue des villes, aux associations communales et religieuses. Dans la crainte qu'il n'en advînt un accommodement, capable de nuire à l'autorité municipale et catholique de Paris, ou que les conférences n'exerçassent une action sur les esprits lassés, les seize quarteniers, tous les hommes influens sur le peuple, firent paraître une protestation, déclaration et désaveu contre l'accord et les articles de la conférence requise par ceux du parti du roi de Navarre : « Le salut des catholiques, disait-on dans ce pamphlet, ne despend de la volonté d'un hérétique et de ses adhérens. Au contraire, c'est le moyen de ruiner leur cause. C'est l'ordinaire des hérétiques et de leurs adhérens d'user des peaux de lion et de renard, afin que, manquant l'une, ils ayent recours à l'autre. Protestent les catholiques que si par-dessus leurs remonstrances, telle conférence se faict, et que par le moyen d'icelle leur cause en soit indubitablement re-

tardée ou empirée, de demander, comme pour lors, vengeance à Dieu de tels inconvéniens et de toutes les misères du peuple; désavouant ladicte conférence comme inutile, non nécessaire, dangereuse, importante, scandaleuse et desfendue. Sommant au surplus MM. les desputés des Estats, sans s'arrester à ceste conférence, ny à la corruption du conseil, d'instamment passer outre en l'exécution de leur charge, dépendant d'un seul point qui est d'eslire et nommer un roy qui ne soit et n'ait esté hérétique, fauteur ny adhérent; mais catholique puissant et débonnaire pour conserver la religion et maintenir l'Estat, sous le bon plaisir de Sa Sainсteté et du roy catholique; suivant la résolution faicte en l'assemblée générale tenue en ceste ville de Paris au mois de juin 1592. Ceci a été affiché par les carrefours de la ville de Paris, le 25e jour d'avril 1593[1]. »

Et puis, que de présages interprétés contre cette maudite conférence, bâtarde union des

[1] Cette déclaration fut envoyée imprimée par l'ambassadeur Taxis à Philippe II, qui a entouré d'une ligne toutes les phrases citées; derrière cette espèce d'accolade se trouve un B (*Bien* ou *Bueno* probablement).

traîtres politiques ! « La fille du curé de Sainct-Jacques, mariée à un procureur de la ligue, accoucha de deux enfans, l'un vivant, bien composé ; l'autre, mort, est un monstre estrangement difforme. M. Le Cousturier l'anatomisa, et remarqua que ce monstre avoit une teste plate et pelue, grosse comme un œuf de poule. Ceste teste estoit joincte au corps entre deux espaules, sans col, et il n'y avoit apparence d'yeux; toutefois se trouvoient deux ampoules comme deux petites cerises; au nez n'y avoit qu'une narrine; la bouche faicte comme le bec d'un canard; il n'y avoit point d'oreilles; la partie qu'on appelle poiçtrine estoit derrière entre les espaules, et n'y avoit aucun bras; toutefois sur l'espaule sénestre y avoit apparence de main mal formée. On ne trouva dans le corps ny cœur, ny poumons, ny foye, ny aucun intestin. » Et aussitôt un pamphlet parut contenant la claire interprétation de ce que dessus : « Ceste femme, c'est la France qui a engendré deux enfans que depuis elle a tousjours nourris; l'un, qui est l'enfant dédié à Dieu, qui représente le corps des vrais catholiques de l'union saincte; l'autre, c'est l'enfant dédié au

diable, qui représente le corps des hérétiques, schismatiques, politiques et leurs fauteurs. Tous ensemble font le corps de la synagogue de Satan, représenté par le monstre susdict, la difformité duquel se trouve estre en leur chef le Béarnois, qui est en sa vie et mœurs difforme et monstrueux. En ce chef des hérétiques, schismatiques et politiques ne se trouve aucun œil; partant sont aveugles, et comme tels cheminent en ténèbres. La beauté de la teste de l'homme est une belle bouche au lieu de laquelle ce monstre avoit un bec de canard, qui représente les politiques fauteurs des hérétiques, lesquels, comme le canard qui vient boire à la belle eau claire, aussitost va fourrer son bec dans la bourbe; ainsi font les politiques qui viennent avec nous dans nostre Eglise, en la sacrée messe et presdication du sainct Evangile, et aussitost qu'ils en sont sortis retournent barboter en la race boueuse, les desirant ou l'un d'eux pour leur roy. Ce corps n'a aucun bras qui signifie le Béarnois, chef des hérétiques, estre sans noblesse et sans justice, car la noblesse et justice sont représentées par le bras qui porte le glaive. Ceste main, que l'on voit

sortir d'une espaule, est la main vengeresse de Dieu qui destruira par feu les hérétiques, politiques et leurs fauteurs. Ce monstre n'a point de cœur, c'est-à-dire qu'entre les hérétiques n'y a aucun cœur propre à estre agréable à Dieu, qui demande un cœur contrit, humilié, plein d'espérance et charité chrestienne. Le cœur des hérétiques, politiques, est endurci, souillé de tout vice et péchés, fier, arrogant, rejettant toute créance chrestienne. Voilà les imperfections qui sont en ce monstre mort, qui nous représente au vif les imperfections qui sont au corps de la synagogue d'erreur, l'unique espouse de Satan, qui a pour chef en ce pauvre royaume de France, le Béarnois, comme les hérétiques d'Angleterre ont pour chef ceste chienne de Jézabel, royne dudict Angleterre [1]. »

Philippe II était non moins inquiet que les fervens ligueurs de Paris des résultats des conférences de Surène, principe d'une transaction désirée. Quand Ibarra sut que les États-Généraux allaient s'occuper de ces conférences,

1 Mss. Dupuy, vol. 770, fol. 215.

il se hâta d'indiquer à son maître ce qu'on pouvait craindre ou espérer des députés catholiques délégués à Surène[1]. « J'envoye à Vostre Majesté les noms des desputés des Estats-Généraux qui vont aux conférences provoquées par les catholiques attachés au parti du Béarnois. — *Pour le clergé.* — 1° L'archevesque de Lyon. Il a promis de bien aller[2], et nous saurons s'il tient parole. — 2° L'évesque d'Avranches. On avoit désigné d'abord l'évesque de Senlis, qui nous estoit plus desvoué[3]; mais il a craint de se mettre dans les mains de l'ennemi. — 3° L'abbé Sainct-Vincent. On espéroit que le curé Boucher seroit choisi; c'est un de nos zélés partisans, très-ferme dans le service de Vostre Majesté; mais celui-ci n'est pas mauvais[4]. — *Pour la noblesse.* — 4° Le baron de Talme, desputé de Bourgogne. Les desputés de Bourgogne sont suspects en général et soumis à l'influence du duc de Mayenne. Ce desputé-ci entre au-

1 Archives de Simancas, cot. B 78[234]. — Don D. de Ibarra à Philippe II.

2 *Andar bien.*

3 *Era mucho mejor sujeto.*

4 *Pero este no es malo.*

tres n'est pas bon [1]. — 5° M. de Montigny, desputé de Bretagne. Il paroist des meilleurs et des plus sûrs, mais.... [2]. — 6° M. de Montolin, desputé de Troyes. Il passe pour bon. — *Pour le tiers-estat.* — 7° M. Bernard, desputé de Bourgogne. C'est un homme de science et de grande fortune; on le dit bon catholique; c'est lui pourtant que le duc de Mayenne a desiré. — 8° M. le président Le Maistre, desputé de Paris. On n'a pas grande confiance en lui [3]. — 9° M. du Laurens, desputé de Provence. Il est des mieux intentionnés, et montre du zèle pour le service de Vostre Majesté. — *Pour le duc de Mayenne et son conseil.* — 10° Le président Jeannin. Il suffit de savoir qu'il est desvoué au duc de Mayenne. — 11° L'admiral Villars. Il cherchera tousjours à soutenir le parti qui luy offrira le plus de bénéfice [4]. — 12° M. de Belin, gouverneur de Paris. Personne peu sûre et affectionnée à l'autre parti. Voicy ceux que le prince de Béarn doit en-

1 *Este en particolar no es bueno.*

2 *Parece de los mas seguros y mejores, pero....*

3 *No se tiene mucha satisfaction del.*

4 *Tinara a lo que entendiera la piede ser de mas provecho.*

voyer à la conférence : M. de La Curt, premier président de Rouen; le colonel Schomberg; M. de Bellièvre, homme de lettres distingué, qui jusqu'à ce jour avoit esté neutre; de Thou; l'évesque du Mans; l'évesque de Bourges; l'évesque de Nantes; M. de Chiverny, qui estoit garde du scel de Henry III[1]. » Sur tous ces députés, l'ambassadeur n'ajoute aucune note, aucun jugement diplomatique : Philippe II s'en étonne dans ses observations. Ce qu'il lui importait de savoir, c'était l'esprit de la fraction catholique qui vivait sous les tentes de Henri de Bourbon. Il connaissait les hommes de la ligue, les zélés défenseurs des intérêts populaires; mais le tiers parti, comment ne pas dire ses desseins, ses intentions, l'esprit et les croyances de chacun de ses députés?

Des conférences de Surène datent la naissance, le progrès et les développemens d'un clergé national, moins soumis à la hiérarchie

1 En face de tous ces noms le roi d'Espagne écrit : *Como! no sa dize mas de todos estos que mas importeria de saber.* — Comment! ne dit-on rien de plus précis sur tous ceux-là qu'il m'importerait de connaître surtout!!

romaine, à la tête duquel s'était placé l'archevêque de Bourges. L'Eglise gallicane, transformation territoriale du principe universel et catholique, tiers parti religieux, se montra de nouveau après la haute tentative du catholicisme souverain par la ligue. Tous ceux des prélats qui n'osèrent adopter la réforme, telle qu'elle s'était produite dans le grand siècle de Luther, se rattachèrent à cette idée d'une Eglise avec des garanties locales, à ce système mixte d'une double souveraineté pontificale et royale sur la hiérarchie des clercs; moyen de s'entendre avec le pouvoir et de conserver les honneurs, les bénéfices et les propriétés ecclésiastiques.

CHAPITRE XCIII.

MOUVEMENT D'INQUIÉTUDE DES CALVINISTES. — CONVERSION DE HENRI IV.

Plaintes des ministres calvinistes sur la conduite de Henri IV. — Lettres du ministre Spina. — De Duplessis-Mornay. — Requête des calvinistes. — Les pauvres Albigeois. — Préparatifs de la conversion. — Engagemens envers les calvinistes. — Motifs de la conversion. — Procès-verbal à Saint-Denis. — Acte d'abjuration. — Profession de foi. — Lettre au pape. — Explication diplomatique sur l'abjuration adressée à Elisabeth; sa réponse. — Protestation du légat.

1593.

J'ai dit les actives démarches qui avaient été faites par Henri de Navarre pour s'attacher le parti catholique. Prince habile, il ne s'était pas seulement contenté d'une déclaration qui assu-

rait à tout jamais le libre exercice de la foi romaine ; il avait encore manifesté le désir de s'instruire de ses dogmes, de ses miracles, de ses merveilleuses légendes ; il avait offert de se soumettre au concile général, comme à un arbitre suprême, en matière de foi ; Henri envoyait une ambassade spéciale à Rome, auprès du pape Grégoire ; puis auprès de Clément, afin de parfaitement convenir d'avance des résultats de son abjuration. Pourrait-il dès lors compter sur l'appui des pontifes ? M. d'Ossat et l'évêque de Paris, Gondi, esprits de tiers parti, s'étaient chargés de cette mission, car Henri était hérétique, relaps ; et comment dès lors obtenir son absolution ? L'Espagne, qui avait repris son ascendant à Rome, devait traverser toutes les tentatives et empêcher les résultats politiques de ce retour du roi de Navarre aux lois générales de la vieille société, acte immense d'avenir.

Il y avait long-temps que le parti calviniste s'inquiétait des démarches du noble chef qu'il avait choisi, et de ses rapports intimes avec les catholiques. Dès que la brave chevalerie huguenote l'avait vu se rapprocher des parle-

mentaires et du tiers parti, elle avait jugé que le roi de Navarre, sans conviction profonde, sans véritable conscience religieuse, adopterait cette idolâtrie romaine contre laquelle toute la réforme avait saisi les armes. Ce prince tout de chair, adonné au vin, aux femmes, roi de débauche et de plaisir, nouveau Salomon, n'allait-il pas suivre l'impulsion de ses intérêts, le parti qui conviendrait le mieux à son repos et à sa plaisance? Ingrat pour les siens, parjure envers cette brave et noble chevalerie qui seule avait servi ses premières armes et salué son drapeau, Henri allait-il passer à cette Eglise, fille d'Ante-Christ, qui avait couvert de boue ses images, et flétri sa personne de l'excommunication?. . . . .

Ainsi raisonnaient les ministres austères; ils s'en exprimaient même sans aucun ménagement. Le sévère ministre Spina écrivait à Henri IV : «Sire, c'est la meilleure et plus saine partie de vos pauvres subjects qui parle maintenant à vous et se plaint à vous de vous-mesme. Dieu a retiré partie de ses bénédictions de dessus vous, et il n'accompagne plus vos armées de ses faveurs; vostre changement est

cause de ces changemens, car qui s'esloigne de Dieu, Dieu s'esloigne de luy. Sire, ce sont des paroles que vous ne pouvez mespriser sans mespriser vostre ame et vostre Estat. Ce sont les trophées de vostre victoire d'Ivry qui vous ont haussé le courage; c'est environ ce temps-là que vostre fortune commença à ravaller. Auparavant vous recognoissiez Dieu pour auteur de vos victoires, et luy en rendiez sacrifices et louanges; mais on a vu depuis qu'enflé de tant de succès et vous voyant devant la ville capitale de vostre royaume accompagné de tous les princes du sang et de la plus belle noblesse, vous commençastes à vous appuyer sur les bras de la chair et desdaigner vos anciens serviteurs; desquels vous avez tiré autrefois le sang et la substance; vous vous mistes plus que jamais à rechercher les femmes, vous laissant emporter aux vanités et voluptés. Dieu qui vous aimoit ne vous laissa pas porter bien loin ce péché, car le honteux lèvement du siége de Paris en fut la punition. Hélas! nous faudra-t-il donc dire de vous ce que l'Escriture-Saincte dict des mauvais princes : « Dieu donne des roys en sa fureur! » Salomon, le plus sage et plus accom-

pli prince qui fut oncques et qui néanmoins à leur induction se fit payen et idolastre! Il faut destester les vicieux, affectionner les gens de bien, chastier les meschans et recognoistre les bons. Si vous n'aimez rien moins que ceux qui ont couru vostre fortune et qui vous ont apporté sur leurs espaules de deçà la rivière de Loire, et permettez que leur condition soit pire que sous les desfuncts roys vos prédécesseurs, les esloignant de toute charge et dignités, sera-ce pas aux ligueurs un subject de rire? sera-ce pas aux bons catholiques un subject de croire que quand ils vous auront presté l'espaule pour monter sur le throsne de la royauté, vous leur donnerez du pied au cul comme aux autres? Car se pourroit-on promettre autre chose d'un homme qui à tous propos quitte ses vieilles amitiés pour de nouvelles, qui va si souvent au change de ses affections? Sire; nostré premier grief est de voir Dieu si mal servi; quel reproche, quel opprobre de voir un roy de religion resformée et en mœurs si difformes! Vous promettez aux catholiques romains de conserver leur religion, et vous n'avez point soin de la vostre. Quel

desir avez-vous monstré pour que la paix fust remise en l'Eglise? qui avez-vous mis en besogne pour cet effect? Pardonnez-nous, Sire, si nous prenons la liberté de vous dire la vérité; la longueur de la maladie et la violence de nostre mal nous font perdre patience. Le peuple est chargé de tailles insupportables et trois fois plus grandes que ne levoient vos prédécesseurs. Il me reste un scrupule, savoir : si caresser vos ennemis, ceux qui vous ont trahi tant de fois, ceux qui cherchent vostre mort et la ruine de vostre Estat, et au contraire gourmander et desdaigner ceux qui ployent volontairement sous le joug de vostre obéissance, ceux qui sacrifient leurs jours pour vostre conservation; si, dis-je, ce sont les effects d'une vraye générosité de cœur; j'avois tousjours oüy dire que le propre d'un grand cœur c'est de faire tout le contraire de ce que vous faictes : craignez vos ennemis, vous voilà mesprisé; mesprisez vos amis, vous estes odieux. Je ne veux pas par le récit de nos desfaucts ramentevoir tous nos malheurs; à peine avons-nous du temps pour nous plaindre de ceux qui nous arrivent tous les jours; je ne veux pas vous enseigner l'art de

régner; mais, Sire, un sommeil vous a assoupi; il est plus que temps de vous resveiller; si c'est une erreur, chassez-en le nuage et prenez lumière et instruction de ceux qui peuvent vous donner conseil fidèle et salutaire. David avoit failli lourdement; il vous a laissé le patron de sa repentance en sept ou huict de ses psaumes! Mon encre est destrempée de mes pleurs et mon papier est lavé de mes larmes et puis desséché du vent de mes soupirs auxquels, pour faire fin, j'adjouteray ce souhaict du plus profond de mes entrailles : que nostre Dieu veuille amender vos desfauts, accroistre vos vertus et vous remplir de toutes ses bénédictions tant spirituelles que temporelles au bien de cet Estat, à la paix de vos subjects et à la ruine de vos ennemis! Ainsi soit-il[1]. »

Les ministres avaient raison d'exhaler ainsi leurs plaintes : pour qui étaient désormais les grâces et les faveurs? qui avait les amitiés du roi? ces catholiques qui naguère poursuivaient les cornettes blanches et fleurdelisées de Henri de Navarre. On savait d'ailleurs que la volonté

1 Biblioth. royale, mss. de Colbert, n° 11.

de Henri était de changer de croyance, de secouer la réforme en adoptant la foi romaine : on avait donc combattu pour un ingrat, un impie, un apostat; tels étaient les murmures du camp. Partout arrivaient des plaintes et des requêtes. Où le roi voulait-il conduire ceux qui l'avaient élevé sur le pavois? Non-seulement les ministres du saint Evangile faisaient entendre leurs douleurs austères; mais encore les amis, les confidens du Béarnais. Tous rappelaient à sa mémoire les assemblées belliqueuses qui se réunissaient pour la défense commune de leur foi, aux époques de persécution, et par-là les calvinistes semblaient menacer le roi de se choisir un autre protecteur.

Sire, écrivait Mornay à Henri, roi de Navarre : « Je vous supplie croire que rien ne se traicte en nostre assemblée contre vostre service. On ne parle point de faire la guerre; il n'y a point dessein de servir à l'ambition des grands ny à l'avarice des gouverneurs. Le but de toutes les Eglises qui parlent ici par les desputés très-bien auctorisés à cet effect, n'est autre que leur conservation; chose fort saincte et légitime, mais laquelle se rend tous les jours plus

difficile par l'artifice de nos ennemys qui vous animent contre nous, se faisant fort de nous donner tant de traverses qu'enfin ils nous fassent perdre patience. Cela pourtant ne nous esmeut nullement de sortir des bornes de nostre devoir. Nous nous tenons aux voies douces; nous abhorrons le contraire; nous ne desirons autre protecteur que vous. C'est à vous de retenir tousjours ceste qualité en nostre endroict, nous desfendant contre ceux qui nous veulent du mal, et nous establissant en tel repos d'esprit que nous n'ayons plus à songer à subsister. Le mal croist tous les jours, on ne nous tient en France que comme la lie du peuple; nous y vivons sans crédit, intéressés en l'exercice de nostre religion, en la justice et en ce qui est de nostre sureté. Ces griefs ne sont en une province seule, mais en toutes, et ont tellement touché le cœur de tous en même temps qu'on se résout de s'appuyer pour se tenir debout, sans attendre l'espoir de s'eslever quand on sera par terre. Je vous représenteray encore en moindres mots ce à quoy on s'est résolu: c'est que tout ainsi qu'on veut jusqu'à la mort persister en l'obéissance qu'on vous doit, vivre

en paix et ne chercher la guerre en façon quelconque, aussi s'est-on résolu de subir plustost mille guerres et mille morts que de relascher un seul point de ce qui est absolument nécessaire à la conservation générale des Eglises. Je crois que vous ne condamnerez point un si sainct desir, pour lequel effectuer vous avez souffert tant de peines autrefois et couru tant de hazards avec nous[1]. »

Les calvinistes prenaient ainsi leurs précautions; ils se réunissaient en assemblée pour se préparer à saisir les armes. Leur langage était jusqu'ici digne, modéré; ils n'abdiquaient pas le protectorat du roi leur vieil ami; ils ne repoussaient pas cette bonne épée du Béarnais qui les avait guidés aux champs de la victoire; mais ils craignaient l'avenir! Henri de Navarre allait cesser de leur appartenir. Sous quelle loi le calvinisme se placerait-il désormais? Le roi comprenait tout le danger de ce mouvement du parti réformateur dans son armée; là étaient ses serviteurs zélés, les hommes sur lesquels

[1] Lettre de Duplessis-Mornay, écrite à Henri IV, sur une assemblée de ceux de la religion prétendue réformée, 1593. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8476, fol. 78.

il pouvait compter. Le calvinisme était le principe de son pouvoir, le fondement de ses alliances, la force de ses batailles, le point autour duquel se ralliait un grand parti. Il venait d'en éprouver toute la puissance; car par cela seul qu'il était huguenot, tous les pauvres Vaudois des vallées de Lucerne, Pérouse, Saint-Martin se reconnaissaient ses sujets; et leur première épître reposait tout entière sur la ferveur de la foi réformée, dont Henri IV s'était posé le chef[1].

1 Lettre au roi, des habitans des vallées de Lucerne, Pérouse et Saint-Martin, étant de la religion prétendue réformée, qui se reconnaissent pour sujets du roi. — Bibl. du Roi, mss. de Dupuy, vol. 441. — « Sire, ce grand Dieu qui faict régner les rois a mis le plus beau sceptre de l'Europe ez-mains de Vostre Majesté. Un temps étoit qu'à peine un tout seul l'eust-il espéré, ou bien eust semblé plustost songer que prophétiser. Mais ce Dieu régnant faict tout ce qu'il veut au ciel et en terre. C'est luy, Sire, qui vous a rendu maistre et seigneur de la Gaule Cisalpine. La Transalpine sera aussi vostre quand il dira le mot, ou seulement qu'il veuille. Le marquisat de Saluces s'en reviendra à vous et Milan encore. Ces vallées, Lucerne, Pérouse et Sainct-Martin sont déjà il y a un an vostres, et servent à vostre Dauphiné de bastions et murailles que le souverain ouvrier a bâtis de ses mains. Murailles, dis-je, murées jusqu'au ciel! C'est beaucoup : mais n'y a-t-il autre chose? Voire, Sire; car avec ces murailles de Dieu, cornues et très-hautes, vous aurez conjoinctement des murailles et forteresses toutes vives. Ce sont vos peuples, Sire, qui logent les entrailles de ces vallées, garnisons

« Sa Majesté, advertie que quelques ministres parloient en leurs presches de sa conversion, fit appeler les seigneurs de ladicte religion et les ministres qui estoient en la cour, et furent assemblés par trois fois devant luy. M. le mareschal de Bouillon se trouva aux deux premières, et le roy leur ayant annoncé la résolution qu'il avoit prise de se convertir, le mi-

de nature imprenable, peuples, dis-je, surnommés Vaudois et renommés par l'antiquité, consacrés maintenant et à jamais au service de vostre grandeur. Ils ont faict déjà oblation de leurs biens à Vostre Majesté. Ils ont sacrifié au service d'icelle leurs propres corps et vies. Ils ont voué eux et leurs enfans pour vivre et mourir sous vostre couronne. En un mot, Sire, les voilà tous vostres. Ils vous recognoissent pour leur roy et souverain seigneur depuis le grand jusqu'au petit. La fidélité par eux jurée ez-mains de Monseig. Lesdiguières vous demeurera, Sire, inviolable, et esprouverez ces peuples les plus obéissans de vos subjects. Si supplient très-humblement Vostre Majesté, Sire, tous ces peuples unanimement, les recognoistre pour vos peuples et les avoir en vostre sauvegarde et protection, comme Vostre Majesté leur a promis en parole de roi. Sur quoi reposons et avons nostre plus grande confiance, après Dieu, lequel nous supplions de vous couronner de sa grâce et vous faire régner un jour au ciel comme il vous a fait régner sur la terre à sa gloire. » Du Villar, au val Lucerne, le... septembre 1593, — De Vostre Majesté, très-fidèles subjects et serviteurs, les peuples des vallées de Lucerne, Pérouse et Saint-Martin, qui sont à la religion réformée, et en leurs noms, Digame, ministre de la parole de Dieu, au Villar, mais natif de Gascogne.

nistre La Faye luy dict assez timidement : Sire, nous sommes grandement desplaisans de vous voir arracher avec violence du sein de nos églises; ne permettez point, s'il vous plaist, qu'un tel scandale nous advienne. Le roy luy respondit : Si je suivois vostre advis, il n'y auroit plus ni roys ni royaume dans peu de temps en France; je desire de donner la paix à tous mes subjects et le repos à mon ame; advisez entre vous ce qui est de besoin pour vostre sureté, et vous assurez cependant que je seray tousjours prest à vous donner toutes sortes de contentement[1]. »

Ces paroles étaient bien dures pour de vieux et fidèles compagnons d'armes : que signifiaient ces menaces, donner la paix à tous ses sujets? Le roi ingrat ne se souvenait plus des services. N'allait-on concéder qu'un simple édit de tolérance, comme au temps des persécutions sous Charles IX et Henri III? avait-on pris les armes pour un si misérable résultat? Avait-on fait un roi pour le voir s'engloutir dans le papisme? Et cette protection qu'on promettait, en

1 Mss. de Colbert, vol. 14, fol. 89 vers.

quoi consisterait-elle ? Dans leurs nouvelles requêtes, les calvinistes conservaient les formes du plus profond respect : « Sire, vos bien obéissans subjects de la religion réformée remercient Dieu et vous aussi de ce que leurs ennemis qui vous ont séparé d'eux, quant à la profession extérieure de la religion, n'ont pu encore vous dérober la sincère affection de laquelle leurs députés leur ont rendu un nouveau et surabondant tesmoignage. Aussi est-il malaisé, voire du tout impossible, d'effacer sitost de vostre mémoire ceux que le sentiment d'une mesme religion, la société de mesmes périls et persécutions, la joye commune de mesme deslivrance, et la longue expérience de tant de services fidèles y ont gravés avec un style de diamant ; le souvenir de ces choses vous suit et vous accompagne partout : il interrompt vos plus importantes affaires, vos plaisirs plus ardens, vostre dormir plus profond, pour vous représenter comme en un tableau vous-mesme à vous-mesme ; non pas tel que vous estes aujourd'huy, mais tel que vous estiez lorsque poursuivi à outrance des plus grands princes de l'Europe, vous alliez conduisant au port de

salut ce petit vaisseau contre lequel les tempestes et orages s'estoient eslevés. Nos ennemys veulent faire servir vostre auctorité pour instrument de notre ruine; hé! que nostre misère et nostre mort fust la borne de leurs mauvais desseins, nous nous exposerions encore au feu de leurs persécutions tyranniques et à la rage des Sainct-Barthélemy sanglantes. Mais quoy! ils nous frappent pour blesser Jésus-Christ; ils tentent de dissiper ses Eglises, de bannir son royaume de vostre royaume, de fermer la bouche à tous ceux qui l'invoquent en esprit et en vérité; les laisserons-nous faire? demeurerons-nous les bras croisés? ne nous opposerons-nous point à eux? Si ferons, Sire, car nous fascherions Dieu, en mesprisant les moyens qu'il nous a donnés pour conserver la pureté de son service. Nous vous adjurons au nom de Dieu de travailler de vostre costé à empescher l'effect de leurs injustes deslibérations, de vous roidir contre leurs mauvais conseils, de dissiper leurs meschantes pensées, de ruiner leurs machinations et entreprises; et nous travaillerons pour vous y ayder. Vostre douceur, vostre modestie les rend audacieux; nostre longue et extresme

patience les provoque à entreprendre contre nous. S'ils ne vous obéissent, s'ils ne s'accommodent à la paix que vous desirez, s'ils continuent à affecter l'inégalité, mère de toute confusion, nous tascherons de faire en sorte que l'appréhension du péril leur apprenne la modestie et l'équité que vostre desbonnaireté et notre patience ne leur ont encore pu apprendre. Nous leur ferons pratiquer la loi commune; nous leur demanderons œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied. S'il bannissent Jésus-Christ de vos villes où ils sont les plus forts, nous bannirons leurs idoles de celles où nous sommes en force; s'ils nous proscrivent, nous les proscrirons; nous leur rendrons en tout la pareille; nous leur ferons ce qu'ils nous feront; tels moyens sont justes à ceux auxquels ils sont nécessaires, et légitimes à ceux qui n'ont point d'autres ressources et d'autres desfenses humaines. En cela, ils ne se pourront plaindre que d'eux, car ils commencent le désordre. Nous opposerons au prétexte de vostre auctorité qu'ils allègueront contre nous, vostre bonne volonté envers nous. S'ils se vantent de vous avoir, pour s'estre emparés

de vostre corps, nous nous vanterons d'avoir vostre esprit qui, estant libre, se range tousjours de nostre côté et est tousjours avec nous. Les romanisques feront la guerre à l'Evangile, c'est-à-dire la coignée s'eslèvera contre celuy qui la tient; les hommes s'armeront contre le Dieu des armées, contre le Tout-Puissant; le tout contre le rien; les soldats de l'Antechrist contre ceux de Jésus-Christ. Le combat est sans hasard; la victoire nous est assurée. Nous disons avec le prophète : « Si l'Eternel n'eust point esté pour nous lorsque les hommes se sont eslevés contre nous, il nous eussent engloutis tous vivans. » Sire, vous pouvez représenter à ceux qui se promettent si bon marché de nous, combien l'expérience de vos prédécesseurs les doit esloigner de leur espérance. La pluspart de l'Europe avoit conjuré la ruine d'une poignée de fidèles sans dignités, sans retraite, sans argent, sans amis et sans forces, sans aucun moyens pour se desfendre. Le pape aiguisoit les cousteaux des princes, et le roy d'Espagne leur forgeoit des cuirasses de ses doublons; les Suisses fournissoient leurs régimens, les ducs de Lorraine et de Bar leur tra-

hisons et oppressions. Qu'en est-il advenu? Dieu a soufflé sur eux comme poussière. Que devons-nous conclure de ces miraculeuses assistances de Dieu? Non, non, il n'en faut pas faire la petite bouche; si nos ennemis recommencent, s'ils veulent encore faire la guerre à Jésus-Christ, il chassera ceste fois les ténèbres papales de tout le royaume; voilà comment nous sommes intimidés des menaces de nos adversaires; voilà les issues que nous espérons de la guerre qu'ils nous feront. Partant, nous vous supplions très-humblement de répugner à leur audace, de leur remontrer leur vanité et leurs folies, de leur commander de laisser régner Jésus-Christ doucement et paisiblement en vostre royaume, de peur qu'il ne se courrouce, que sa colère ne s'embrase. Qu'ils n'espèrent plus de patience de nous. Si vous ne les retenez, si vous ne nous faictes justice d'eux, nous aurons recours à Dieu qui nous la fera immédiatement[1]. »

Les termes respectueux et un peu déclamatoires de la requête des calvinistes cachaient à

1 Requête au roi par ceux de la religion, 1593. — Mss. de Colbert, vol. XXXI, rég. en parchem.

peine la ferme résolution de prendre les armes, de se chercher un chef au cas où Henri de Navarre, ce vieux fils des batailles calvinistes, ne protégerait plus les intérêts de la réforme. Ces menaces de révolte effrayaient le Béarnais, invariablement décidé alors à la conversion au catholicisme. Que voulait-on? la tolérance; on l'aurait la plus large, la plus absolue. Craignait-on les catholiques? mais sous la tente du roi on avoit vécu avec eux; on avait fraternisé sous la cornette blanche. Ce fut afin de rassûrer les esprits que les princes et officiers catholiques, unis au roi de Navarre, signèrent la charte suivante : « Nous, princes et officiers de la couronne et autres seigneurs du conseil du roy, voulant oster à ceux de la religion diete resformée toute occasion de doubter qu'au traicté qui se faict à présent à Suresnes, soit accordé chose au presjudice de ladicte religion resformée et de ce qui leur avoit esté accordé par les édicts des desfuncts roys, attendant la résolution qui pourroit estre prise pour le restablissement et entretenement du repos de ce royaume, avec l'advis des princes, seigneurs et autres notables person-

nages tant de l'une que de l'autre religion que Sa Majesté a advisé assembler en ceste ville de Mantes le 20[e] juillet; promettons tous par la permission de Sadicte Majesté, qu'en attendant ladicte résolution, il ne sera rien faict et passé en ladicte assemblée par les desputés de nostre part, au presjudice de la bonne union et amitié qui est entre lesdicts catholiques qui recognoissent Sa Majesté et ceux de ladicte religion. Promettons aussi advertir les desputés estant à Suresnes de nos présentes résolutions et promesses par nous faictes comme jugées nécessaires pour esviter toute altercation entre les bons subjects de Sa Majesté. — François d'Orléans, Charles de Montmorency, Roger de Bellegarde, François Chabot, de Biron, Gaspard de Schomberg et Jean de Levis. »

C'était là une simple déclaration de confraternité d'armes, une promesse de tolérance religieuse. Etait-ce assez pour rassurer les ardens huguenots, quand ils voyaient surtout le roi si disposé à adopter la religion catholique? Que deviendraient-ils avec un prince sur

1 FONTANIEU, portefeuilles, ann. 1593.

lequel ils ne pouvaient compter et qui s'agenouillait devant le pape?

En face de ces plaintes, Henri IV, toujours entouré par le parti parlementaire et la bourgeoisie, pénétré de la nécessité de l'abjuration afin d'opérer la soumission de la ligue, écrivait à toutes les cours du royaume : « Monsieur le président ; ne voulant laisser aucun scrupule à mes bons subjects catholiques sur ce que j'ay de long temps et plusieurs fois protesté en ce qui touche la religion, que j'estois et suis net de toute opiniastreté et prest à recevoir instructions sur les différends qui sont cause de schisme en l'Eglise ; et afin que pour le regard de ceux qui maintiennent ce royaume en troubles, il soit tout clair que autre chose les y pousse que le zèle duquel ils se servent à la ruine qu'ils ont jurée de ceste couronne ; j'ay voulu prendre le temps et loisir à présent, nonobstant que autres affaires pressées me pourroient encore dispenser de vacquer à ladicte instruction, ayant, pour ce faire, advisé d'appeler un nombre de preslats et docteurs catholiques près de moy en ceste ville au 15ᵉ jour de juillet prochain, très-disposé à re-

cevoir et suivre ce que par bons renseignemens l'on me fera cognoistre appartenir à la vraye piété et religion; de quoy je vous ay bien voulu advertir, et par un mesme moyen vous dire que voulant aussi profiter de ce jour pour regarder et pourvoir aux autres affaires de ce royaume, j'ay aussi résolu d'assembler à ceste fin le plus grand nombre que faire se pourra de princes, seigneurs et autres notables personnages, afin d'apporter et contribuer chascun à ce que sa capacité et devoir commun au bien public luy suggéreront, et d'autant que j'entends que vous soyez de ce nombre, je vous prie ne faillir de vous rendre en ceste dicte ville pour mettre la main à un si bon œuvre et si nécessaire[1]. »

Et le même jour il écrivait également de Mantes à M. l'évêque de Chartres : « Le regret que je porte des misères où ce royaume est constitué par l'ambition d'aucuns qui, sous le faux prétexte de la religion duquel ils se couvrent, ont enveloppé et tiennent lié avec eux en ceste guerre le peuple ignorant leurs mauvaises intentions; et le desir que j'ay de re-

1 Mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. 9675 E.

cognoistre envers mes bons subjects catholiques la fidélité et affection qu'ils m'ont tesmoignées, et continuent encore chascun jour à mon service par tous les moyens qui peuvent despendre de moy; m'ont faict résoudre, pour ne leur donner aucun scrupule, s'il est possible, à cause de la diversité de ma religion en l'obéissance qu'ils me rendent, de recevoir au plustost instructions sur le différend dont procède le schisme qui est en l'Eglise, comme j'ay tousjours faict cognoistre et desclaré que je ne la refuserois; et n'eusse tant tardé, sans les empeschemens notoires qui m'y ont esté continuellement donnés. J'ay advisé d'appeler un nombre de preslats et docteurs catholiques; vous estes l'un de ceux desquels j'ay ceste bonne opinion. A ceste cause, je vous prie de vous rendre en ceste ville près de moy dans le 15[e] jour de juillet où je mande aussi à aucuns autres de vostre profession se trouver en mesme temps, pour tous ensemble rendre à l'effect les offices despendant de vostre devoir et vocation. Vous assurant que vous me trouverez disposé et docile à tout ce que doibt un roy très-chrestien, qui n'a rien plus vivement

gravé dans le cœur que le service de Dieu et la manutention de sa vraye Eglise[1]. »

Cette instruction religieuse, sollicitée par Henri IV, eut lieu tout à la fois à Chartres et à Mantes, tandis qu'une suspension d'armes mettait un terme aux opérations belliqueuses. La cérémonie de l'abjuration s'annonça en toutes ses pompes à Saint-Denis : « Le dimanche, entre huict et neuf heures du matin, lorsque le roy sortit pour aller en la vieille abbaye, les princes, officiers de la couronne et autres gens de la noblesse formoient un nombre de mille et plus, marchant tous devant luy[2]; les Suisses de la garde

1 Mss. de Colbert, cot. n° 11. — Henri IV au duc de Nevers (de sa main). 14 juillet 1593, de Saint-Denis. « Mon cousin; pour ce que le temps approche auquel j'ai assigné mon instruction, à laquelle je suis plus résolu que jamais, je vous prie, suivant ce que je vous ai escrit, vous haster de me venir trouver et amener avec vous tous ceux de vos quartiers auxquels j'ay mandé mon intention, afin qu'ils ayent à se rendre en l'assemblée que je fais faire en ce lieu, où il y a desjà un bon nombre de prélats. Hastez-vous donc, je vous en prie, afin de n'avoir le regret que vous auriez si vous n'y aviez assisté. » Mss. Béthune, vol. cot. 9114, fol. 12.

2 « Environ six heures du soir dudict jour 22e juillet, jour de la Magdelaine, le roy arriva à Sainct-Denis avec grande resjouissance de tous les assistans et grands cris de *vive le roy;* même s'y trouvèrent plusieurs habitans de Paris faisant et criant comme les autres. » — *Journal manuscrit d'un parlementaire.*

avec le tambour battant, à la teste desquels, suivant l'institution ancienne, marchoit le prevost de l'hostel, assisté d'un lieutenant de robe courte et de plus de cinquante archers revestus de leurs hocquetons. Les rues par lesquelles Sa Majesté devoit passer furent toutes tendues et tapissées et le chemin tout couvert d'herbes et de fleurs. Sa Majesté estoit vestue d'un habit de satin blanc, chausses et pourpoint avec le long bas de soie blanche et souliers blancs, revestue d'un manteau noir et chapeau de mesme couleur. Arrivé qu'il fut au grand portail de ladicte église, estoit assis en une chaise le sieur archevesque de Bourges, revestu de son habit d'archevesque, et demanda au roy : « Qui estes ? » lequel respondit : « Je suis le roy. — Que demandez-vous ? — Je demande à estre reçu en l'Église catholique et romaine. » Le sieur de Bourges ajouta : « Le voulez-vous ? — Oui, je le veux et le desire. » Lors ledict sieur de Bourges luy présenta un livre, et à l'instant Sa Majesté se mit à genoux, et, teste nue avec beaucoup de tesmoignage d'un cœur contrit, fit sa profession. La desvotion fut remarquée très-

grande en Sa Majesté, laquelle pendant la consécration et élévation de l'Eucharistie eut perpétuellement les mains jointes, les yeux adorant l'Eucharistie, ayant frappé sa poitrine trois fois tant à l'élévation de l'Eucharistie que du calice. La messe finie, fit faire Sa Majesté largesses au peuple de quatre cents escus en grands blancs, et après avoir esté reconduite par les mesmes gardes qui l'avoient menée, fit faire l'aumosne de trois mille pains et trois mille sols par la ville[1]. »

Henri de Navarre désirait imprimer de la grande solennité à cette réconciliation avec l'Église catholique; il était hérétique, relaps. S'il n'y avait autour de lui de hauts prélats, des gentilshommes catholiques, des bourgeois dévoués, la ligue ne nierait-elle pas sa conversion? Il fallait parler aux esprits et créer à la royauté nouvelle un parti du clergé; opposer la foi orthodoxe à la foi orthodoxe, diviser ainsi complètement l'opposition religieuse et politique de la sainte-union. Voilà ce qui explique les grandes discussions de doctrines, les lon-

1 FONTANIEU, portefeuilles, nos 416-417.

gues conférences de Mantes et de Saint-Denis sur la conversion. Il était à craindre que si toutes les formalités légales n'étaient remplies, les membres ardens de la sainte-union n'attaquassent la régularité de la belle et grande cérémonie. Il faut se reporter à l'époque de la toute-puissance catholique : quand la société était pleine de croyances, un acte de foi était comme le symbole politique de la royauté, comme la constitution qui la rattachait aux formes sociales. Pour donner un incontestable caractère à l'abjuration royale, Henri écrivit de sa main à plusieurs des curés de Paris les plus modérés, afin qu'ils répandissent cette bonne nouvelle dans leurs paroisses et vinssent l'instruire des véritables dogmes [1].

1 « M. Benoist ; dès l'heure que j'ai eu la volonté de penser à ma conversion, j'ay jeté l'œil sur vous pour estre l'un de ceux duquel j'auray l'assistance fort agréable en ceste occasion. Advisez donc au moyen de me venir trouver et me donner à Dieu, afin que j'y apporte ce qui despendra de mon auctorité. Cependant que j'aye part en vos prières, et vous assurez de ma bonne volonté en vostre endroict. Et sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, M. Benoist, en sa saincte et digne garde. » Escrit à Mantes, le 5e jour de juin 1593, HENRY ; et plus bas, Potier. — Mss. du *Journal parlementaire de* 1593, déjà cité. — Les curés qui reçurent de semblables lettres furent ceux de Saint-Sulpice et de Saint-Médéric.

Le clergé de Saint-Denis, l'archevêque de Bourges, cette portion de la hiérarchie ecclésiastique qui s'était attachée à la fortune de Henri IV, consigna dans une longue charte toutes les moindres démarches du roi pour son abjuration. On constata comment la conversion s'était faite, les miracles que la foi avait opérés dans le cœur du Béarnais, toutes choses qu'on voulait justifier à la cour de Rome. « L'an mil cinq cent quatre-vingt-treize, le jeudi vingt-deuxième jour du mois de juillet, suivant la convocation des preslats et docteurs catholiques indiquée par le roy en la ville de Mantes, continuée en celle de Sainct-Denis pour, par leurs bons enseignemens, estre esclairci des difficultés qui le tenoient séparé de l'Église catholique, apostolique et romaine; sont comparus en l'abbaye de ladicte ville, en l'hostel de Monseigneur illustrissime prince et révérendissime cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen et primat de Normandie : très-révérend père en Dieu Monseigneur Regnaut, patriarche, archevesque de Bourges, primat d'Aquitaine, grand aumosnier de France; Philippe Dubosc, éves-

que de Nantes; Louis, évesque de Séez; Descombleaux, évesque de Maillejais; Nicolas de Thou, évesque de Chartres; Claude, évesque du Mans; René de Daillon, nommé à l'évesché de Bayeux; Jacques David Du Perron, nommé à l'évesché d'Evreux; Louis Seguier, doyen de l'église cathédrale de Paris; Jean de la Volucir, abbé de la couronne; Vincent Got, archidiacre et chanoine d'Avranches; Emard de Chavignac, curé de Sainct-Sulpice-lès-Paris, docteur en théologie; frère Nicolas Esselin, et Jean Gobelin, religieux de l'Abbaye de Sainct-Denis, docteurs en théologie; frère Olivier Béranger, religieux de l'ordre de Sainct-Dominique; Antoine Chauveau, curé de l'église de Sainct-Gervais, et Claude Morenne, curé de Sainct-Médéric[1]; maistre Claude Gouyne, docteur en droit canon, doyen et chanoine en l'église cathédrale de Beauvais; tous lesquels, après avoir conféré de l'occasion

1 « Le vendredy 11e dudict mois de juillet, ouï le bruict par la ville de Paris, que M. Benoist, docteur en théologie et curé de Sainct-Eustache, et M. Moreame, curé de Sainct-Médéric, invités pour l'instruction du roy, étoient allés à Sainct-Denis; ce qui se trouva vray. » (*Journal manuscrit d'un parlementaire.*)

pour laquelle ils estoient mandés, advisèrent qu'ils ne pouvoient pour lors prendre résolution, et qu'il estoit nécessaire de parler premièrement à Sa Majesté, et entendre plus particulièrement ce qu'elle désiroit d'eux et de la façon qu'il luy plairoit tenir pour son instruction. Le soir, estant Sa Majesté arrivée, ils se présentèrent en sa chambre, auxquels elle fit entendre vouloir, premièrement que parler à toute la compagnie, commencer à conférer avec trois ou quatre d'entre eux; et commanda que l'archevesque de Bourges, les évesques de Nantes et du Mans, et Du Perron nommé à Evreux, se trouvassent le lendemain sur les dix heures à son lever. Le lendemain vingt-troisième, sur les trois heures après midi, tous les preslats s'assemblèrent, et Monseigneur l'archevesque de Bourges fit rapport de ce qui s'estoit passé le matin au cabinet du roy entre Sa Majesté, luy et les autres évesques; et estant entrée sur les sept ou huict heures, après avoir faict sortir toutes autres personnes, leur avoit dict que dès son avènement à la couronne, à la prière de ses bons et loyaux subjects de tous ordres, il avoit résolu et promis recevoir in-

struction pour se réunir à l'Église catholique, apostolique et romaine, et ne l'ayant pu faire sitost, pour les continuelles guerres et traverses que luy ont données ses ennemis; touché de compassion de la misère et calamité de son peuple, cognoissant aussi que plusieurs excellens personnages en doctrine et piété contredisoient aux opinions qui le tenoient séparé de l'Eglise, esclairé et inspiré de l'esprit de Dieu, il avoit désiré avec sureté de sa conscience pouvoir contenter sesdicts subjects. Pour cet effect, seroit entré en discours par diverses fois avec plusieurs hommes doctes catholiques, lesquels luy avoient assuré que l'Église catholique, apostolique et romaine estoit la vraie Église, à laquelle appartenoit l'interprétation des Sainctes Escritures; et se seroit résolu se réunir en ladicte Eglise et recevoir instruction. A ceste fin, auroit convoqué une assemblée de prélats et personnes ecclésiastiques, pendant le temps de laquelle convocation, certains personnages catholiques et doctes l'avoient instruit touchant quelques uns des points, nomméement du sacrement de l'Eucharistie, duquel il estoit presque entièrement ins-

truit; mais qu'il desiroit en estre plus à plein enseigné, comme aussi des autres points dont il n'estoit assez esclairci. Sur quoi estant entrés en conférences, ils auroient demeuré cinq heures, et sans intermission parlé et rendu raison à Sa Majesté des principaux points controversés; et Sa Majesté auroit faict démonstration d'estre contente et satisfaite, et leur auroit desclaré qu'elle se trouvoit amplement instruite et assurée en sa conscience, et partant ne vouloit plus différer et desiroit d'estre reçue dès dimanche en l'Eglise, aller à la messe et avoir l'absolution nécessaire. Et pour ce, leur ordonna de dresser la profession de foy telle qu'ils estimeroient qu'il la faudroit faire, et luy apporter dès le soir pour la voir. Sur ce rapport, fut advisé entre lesdicts sieurs, deslibérer et résoudre entre eux touchant l'absolution de Sa Majesté; si sans attendre mandement du Sainct-Siége, elle se pouvoit donner, de quelle façon on y procéderoit, ou bien si l'on renverroit le tout à Sa Sainteté. Et comme lesdicts sieurs deslibéroient, Sa Majesté envoya demander si ladicte profession de foy estoit faicte et dressée, laquelle ayant esté lue

en pleine compagnie, fut approuvée et portée par lesdicts archevesques de Bourges et trois autres nommés à Sa Majesté; lesquels de retour rapportèrent que Sa Majesté l'avoit lue tout du long. Et l'assemblée continuant la deslibération; après plusieurs raisons desbattues de costé et d'austre; enfin pour plusieurs grandes considérations, mesmement pour la nécessité du temps, le péril de mort auquel est Sa Majesté à cause de la guerre, et qu'elle ne peût aller ni envoyer commodément à Rome; enfin pour ne laisser une si belle occasion de la réunion d'un si grand prince à l'Église, fut arresté que l'absolution de l'excommunication luy seroit donnée par Monseigneur l'archevesque de Bourges, selon la forme contenue au pontifical, à la charge que Sa Majesté enverra vers Nostre Sainct-Père le pape, sitost que commodément faire se pourra, pour le recognoistre et promettre obéir aux mandemens justes et raisonnables de l'Église. Et le vingt-quatrième dudict mois, s'estant lesdits prélats et autres ecclésiastiques assemblés en la chambre dudict cardinal et de là allés tous ensemble trouver Sa Majesté, auroient esté intro-

duits dans son cabinet, et là leur avoit desclaré que parce qu'il n'avoit voulu conférer qu'avec trois ou quatre d'entre eux, n'estoit qu'elle ne les estimast tous très-dignes, mais parce que en plus grande compagnie il eust esté mal aisé d'esviter quelque confusion; et fit de nouveau ladicte desclaration qu'il avoit faicte le jour précédent, adjoutant qu'il avoit esté instruit et satisfaict des principaux doubtes auxquels il estoit; partant vouloit vivre et mourir en l'union de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, assubjectir sa foy et créance en la doctrine qui est enseignée en icelle, et qu'on ne devoit trouver estrange si jusqu'ici il en avoit faict difficulté, ayant pris nourriture et instructions du contraire, de laquelle il ne s'estoit voulu légèrement despartir, le salut de son ame luy estant plus cher que toute autre chose, et s'il n'eust pensé estre de son salut de faire ce qu'il faict, il ne le feroit pour quatre royaumes. Il desiroit se présenter demain en l'Eglise pour y estre reçu. Ce qu'entendu par lesdicts prélats et ecclésiastiques, ils en auroient rendu graces à Dieu, loué et gratifié Sa Majesté de ceste bonne volonté. Et le diman-

che vingt-cinq dudict mois, sur les neuf heures du matin, sont comparus en ladicte église tous les preslats, ecclésiastiques et abbés susnommés, et outre, M. Henry de Magnon, évesque de Digne; Charles Miron, évesque d'Angers; Jean Touchard, abbé de Bellozane, et maistre René Benoist, docteur en théologie, curé de Sainct-Eustache, à Paris; tous lesquels comparans, comme aussi les religieux, sous-prieurs du couvent de ladicte abbaye, se seroient acheminés en ordre et avec la croix aux portes de ladicte église, où estant mesdicts sieurs les prélats revestus d'habits pontificaux, se seroit rendu et présenté aux portes d'icelle église, très-haut et très-puissant prince Henry, roy de France et de Navarre, accompagné de plusieurs grands princes, seigneurs et officiers de la couronne et autres gentilshommes en grand nombre convoqués par Sa Majesté, ses gardes suisses et autres gardes du corps, tant écossais que français, marchant devant luy; et ayant Sa Majesté la teste nue et descouverte et mis les deux genoux en terre, auroit requis l'absolution de ladicte excommunication, et à cet effect abjuré toute erreur et hérésie contraire à la religion

catholique, apostolique et romaine, ensemble faict profession de la foy selon icelle Eglise, et baillé la promesse de son obéissance au Sainct-Siége et à Nostre Sainct-Père, signée de sa main. Soudain les prières et oraisons accoustumées estant faictes, auroit esté absous de ladicte excommunication par ledict sieur archevesque de Bourges, remis et réintégré à la participation des sacremens d'icelle Eglise, et de là conduict au grand autel, Monseigneur le cardinal de Bourbon l'accompagnant et les prélats et autres allant devant. Et s'estant Sa Majesté mise à genoux devant ledict grand autel, après avoir faict sa prière, auroit de nouveau réitéré sa profession de foy, et s'estant levée auroit baisé l'autel, et à l'instant auroient esté rendues graces à Dieu et le cantique *Te Deum* chanté, pendant lequel ledict seigneur roy s'est retiré en un oratoire préparé derrière le grand autel où il auroit esté reçu au sainct sacrement de pénitence. Après ladicte confession, s'est retourné au siége qui luy estoit préparé devant le grand autel, pour ouyr la grand'messe du Sainct-Esprit, qui auroit esté célébrée pontificalement par

Monseigneur l'évesque de Nantes, pendant laquelle Sa Majesté s'est comportée fort dévostement et révéremment; laquelle finie, Sa Majesté se seroit retirée en la mesme compagnie en son palais et logis, et après le disner auroit assisté à la prédication faicte par l'archevesque de Bourges, et après la prédication, aux vespres dictes dans le chœur de ladicte abbaye[1]. »

Dans ce formulaire d'abjuration on avait cherché à éluder la plupart des difficultés sérieuses. Il y avait excommunication par le pape, et un simple archevêque prononçait l'absolution! Henri de Navarre était hérétique, relaps, et il suffisait d'une contrition sans pénitence pontificale pour l'absoudre! C'était le renversement de toute la hiérarchie ecclésiastique. On prenait pour prétexte, le danger de mort, par suite des chances de batailles; mais ce danger n'existait-il pas depuis long-

1 Mss. de Colbert, pièces originales, in-fol. M. R. D., tom. 1, pag. 234. Ajoutez à tous ces détails les faits et les pièces rapportés dans la vie du cardinal Du Perron, un des grands négociateurs. — Paris, Debure, 1768, in-8°. Il y a une copie fautive du procès-verbal de la conversion dans les pièces de l'histoire de Toulouse par Lafaille.

temps pour le Béarnais, sans qu'il manifestât le désir de se convertir? Le véritable motif, c'était donc une transaction politique, mobile purement terrestre pour gagner une couronne; et cela pouvait-il justifier la précipitation apportée à cet acte immense? car alors le principe religieux étant encore le principe social, adopter une formule de croyance c'était se soumettre à une charte, à une constitution politique.

Au reste, le texte de cette abjuration était une renonciation absolue à la foi calviniste, à ce drapeau qui avait armé une brave et noble gentilhommerie; Henri de Navarre reconnaissait et confessait tous et un chacun des articles contenus au Symbole de la Foi, duquel use la sainte Eglise romaine : « Je recognois la saincte Eglise catholique, apostolique et romaine, mère et supérieure de toutes les Eglises; promets et jure la vraye obédience, ainsi que l'ont rendue les roys de France nos prédécesseurs au Sainct-Père de Rome, successeur de sainct Pierre, chef des apostres et vicaire de Jésus-Christ. J'approuve sans aucun doute et fais profession de tout ce qui a été décis et

terminé, et déclaré par les saincts canons et conciles généraux, et rejette, réprouve et anathématise tout ce qui leur est contraire et toutes hérésies condamnées, rejetées et anathématisées par l'Eglise. En ceste foy catholique, hors laquelle il n'y a point de salut et nul ne se peut sauver, et dont je fais présentement profession, je promets, moyennant la grace de Dieu, persister entièrement et inviolablement jusqu'au dernier soupir de ma vie.[1] » Dans les idées du temps, c'était ici abdiquer les lois d'un parti pour passer à un autre.

A peine cette conversion était accomplie, qu'Henri IV se hâta d'en tirer les fruits : pourquoi avait-il reconnu et salué la foi romaine? dans quel but abaissait-il sa tête devant la vieille société? Pour consolider son ascendant, pour grouper autour de lui les villes de la ligue, pour jeter la confusion et le désordre parmi les puissances qui résistaient à sa couronne; il écrivit donc à toutes les cités, afin de

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8935, fol. 43 v°. — Profession de foi faite par Henri IV lors de son absolution. — Ce n'est qu'une longue paraphrase du symbole des apôtres. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8935, fol. 39 v°.

leur annoncer cette grande nouvelle : quel obstacle pouvait s'opposer encore à son autorité royale? Henri était roi de naissance et catholique. « Nos amés et féaux, disait-il, suivant la promesse que nous fismes à nostre advènement à ceste couronne, et la convocation par nous faicte des prélats et docteurs de nostre royaume, pour entendre à nostre instruction par nous tant desirée et tant de fois interrompue par les artifices de nos ennemis; enfin nous avons, Dieu mercy, conféré avec lesdicts prélats des points sur lesquels nous desirions estre esclaircis, et après la grace qu'il a plû à Dieu nous faire, par l'inspiration de son Sainct-Esprit, que nous avons recherché de tous nos vœux et de tout nostre cœur pour nostre salut; et satisfaict par les preuves que lesdict prélats et docteurs nous ont rendues, par les escrits des apostres, des saincts-pères et docteurs reçus en l'Eglise; recognoissant l'Eglise catholique, apostolique et romaine estre la vraye Eglise de Dieu, pleine de vérité, et laquelle ne peut errer, nous l'avons embrassée et sommes résolus d'y vivre et mourir, dont nous vous avons bien voulu advertir, pour vous resjouir d'une si

agréable nouvelle, et confondre par nos actions les bruits que nos ennemis ont faict courir jusqu'à ceste heure, que la promesse que nous avions cy-devant faicte estoit seulement pour abuser nos bons subjects et les entretenir d'une vaine espérance, sans aucune volonté de la mettre à exécution. De quoy desirons qu'il soict rendu grace à Dieu par processions et prières publiques [1]. HENRI. »

En même temps le roi écrivait au pape son acte de soumission et d'obédience. De Rome devait venir sa force, car toute la puissance de la ligue résultait de son union avec le pontife : « Très-Sainct-Père ; je me suis volontiers soumis le dimanche 25e juillet; j'ai ouy la messe et joinct mes prières à celles des autres bons catholiques, comme incorporé en ladicte Eglise, avec ferme intention de persévérer toute ma vie et de rendre l'obéissance et le respect dus à Vostre Sainctete et au saint-siége, ainsi qu'ont faict les roys très-chrestiens mes prédécesseurs. Et m'assurant, très-Sainct-Père, que Vostre Sainctete

1 Mss. de Béthune, nº 9114, fol. 91. 25 juillet 1593. — *Voyez* aussi « Lettres closes du roy, envoyées à ses cours de parlement touchant sa conversion. » Paris, P. L'Huillier.

ressentira la joie de ceste action qui convient au lieu où il a plu à Dieu de la constituer, j'ay bien voulu (attendant que sur ce je lui rende plus ample devoir, comme dans peu de jours je desputeray à cet effect vers elle une ambassade solemnelle et de personnages de bonne et grande qualité) lui donner, par ce peu de lignes, ce premier tesmoignage de ma desvotion filiale envers elle. La suppliant très-affectueusement l'avoir agréable et recevoir d'aussi bonne part comme elle procède, d'un cœur très-sincère et plein d'affection[1]. »

Il avait bien raison le roi d'envoyer une ambassade à Rome. Henri IV voulait obtenir la pacification du royaume par sa conversion, et il venait d'apprendre la publication qu'avait faite le cardinal légat contre la validité des actes de Saint-Denis. Le cardinal de Plaisance, en effet, avait aperçu la portée politique de l'abjuration royale; s'il n'en atténnait l'effet moral, c'en était fait de la ligue. Henri de Navarre était catholique; que pouvait-on désormais lui opposer? Alors,

1 Mss. de Mesmes, in-fol., tom. XII, n° 8931/₁₇.

avec cette autorité populaire que possédait l'image vivante de la grande figure papale, le légat éleva la voix dans un monitoire solennel[1], et le placard suivant fut affiché dans toutes les ville de l'union : « Philippe, par la grace de Dieu, prestre, cardinal de Plaisance, du titre de Sainct-Onuphre, légat latéral de nostre Sainct-Père le pape Clément VIII, et du sainct-siége apostolique au royaume de France; à tous les catholiques du mesme royaume, salut en Nostre Seigneur. Nous avons entendu que Henry de Bourbon, soy-disant roy de France et de Navarre, a faict assembler quelques prélats et autres personnes ecclésiastiques de son party en la ville de Sainct-Denis, où il a encore invité quelques uns du party catholique; et ce, principalement sous le semblant et prétexte vouloir estre par eux absous de l'excommunication dont il a esté nommément lié par le sainct-siége apostolique. Et d'autant que ceux-là notam-

1 On se justifiait dans le clergé de Paris d'avoir assisté à l'abjuration comme d'un crime. *Voy*. Epistre envoyée par M. le curé de Saint-Médéric aux catholiques de Paris, 1593, in-8° (rare). — Claude Morenne, curé de Saint-Médéric, à Jacques Jullian Leu et Saint-Gilles. — Paris, in-8° (très-rare).

ment qui ont le jugement plus imbécille pourroient, par ce moyen, estre induicts à quelque erreur, nous avons pensé estre du devoir de nostre charge d'admonester tous et chascun les catholiques, afin que nul n'en puisse prétendre cause d'ignorance, que, puisque le pape, d'heureuse mémoire, Sixte V, a nommément desclaré ledict Henry de Bourbon hérétique, relaps et impénitent, chef, fauteur et défenseur manifeste des hérétiques, et comme tel avoit damnablement encouru les sentences, censures et peines ordonnées par les sacrés canons et constitutions apostoliques; il appartient à nostre sainct-père, privativement à tous autres, de cognoistre et juger de ceste affaire. Et par conséquent, tout ce que par lesdicts preslats ou autres personnes ecclésiastiques de quelque condition, dignité, estat et prééminence qu'ils puissent estre, sera sur ce faict attenté ou négocié, sera du tout nul et de nul effect et valeur; et que le mesme Henry de Bourbon, en vertu de l'absolution qui par aventure luy sera donnée de faict par ceux qui n'ont aucun pouvoir de ce faire, ne pourra ny devra en aucune manière estre resputé absous, ni ceux qui par après le favo-

riseront en quelque façon que ce soit, moins subjects qu'auparavant aux peines et censures establies contre les fauteurs d'hérétiques. Exhortons le plus qu'il nous est possible tous vrais catholiques qui jusqu'à présent sont demeurés fermes en la desfense et manutention de la religion catholique, apostolique et romaine, de ne se laisser décevoir en chose principalement de si grande importance, et qui regarde non seulement l'intérest de ce royaume de France, mais aussi de toute la chrestienté. Et quant à ceux qui jusqu'ici ont suivi et favorisé ledict Henry de Bourbon, nous les admonestons par l'intime miséricorde de Dieu, de ne vouloir accumuler erreur sur erreur, et de ne se rendre plus désormais auteurs de nouveaux schismes, desquels ils devroient plustost s'estre retirés, cessant de favoriser l'hérétique. Finalement, pour le regard des ecclésiastiques du party des catholiques que nous avons entendu avoir esté invités par ledict Henry de Bourbon, encore que nous estimions qu'aucun d'eux ne se transportera en ceste ville-là qui est de l'obéissance de l'hérétique; toutefois nous avons pensé estre de nostre devoir les advertir de ce que dessus,

et leur desfendons expressément, selon l'auctorité qu'il a plu au sainct-siége nous despartir, qu'aucun d'eux n'ait à se transporter en tel conventicule; que si aucuns osent contrevenir à ceste desfense en assistant à iceluy ou à ce qui s'y fera, nous leur faisons sçavoir qu'ils s'exposeront, ce faisant, au danger d'encourir sentence d'excommunication, avec privation des bénéfices et dignités ecclésiastiques qu'ils pourroient obtenir [1]. »

Indépendamment de cette publication émanée de l'autorité puissante du légat, toutes les chaires de Paris retentirent de violentes déclamations contre l'abjuration de Henri de Navarre. Il y eut neuf sermons prononcés à Saint-Merry par maître Jean Boucher sur « la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution de Henry de Bourbon, prince de Béarn »; et maître Jean Boucher avait pris pour texte l'Evangile du jour : *Attendite à falsis prophetis*, « Séparez-vous des faux prophètes. » Et chers frères, cette conversion n'était-elle pas en tout nulle? L'excommunication n'a-t-elle pas atteint

1 Mss. de Mesmes, in-fol. vol. cot. 8777/5.

ce chien pourri de Béarnais? Et quel pouvoir avait M. l'archevêque de Bourges pour absoudre un relaps? Voilà le faux prophète dont il faut s'éloigner. A quoi peut-on comparer la race des hypocrites? cherchez-le : elle ne se trouvera que dans ce qui est immonde et abominable! Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! vous n'estes que bastons de ronce qui croissez dans la boue, qui n'avez aucune racine! Oh! les meschans, les pervers hypocrites, animaux tachetés et mouchetés de diverses bigarrures; autruches grossières et pesantes; cygnes blancs par dehors, mais dont la chair est noire et dure; vous estes des paons au beau plumage, mais avez pieds de larrons, teste de serpens et voix de diable. Vous èstes les aspics qui se coulent et tuent sans faire douleur; vous estes singes qui contrefaictes l'homme pour tout perdre et gaster, comme ce singe d'Antioche qui, dansant sur le théastre habillé en belle demoiselle, perdit toute sa contenance pour ramasser les noix qu'on lui jetoit! Et combien ne sont pas damnés, archidamnés les antechrist hypocrites qui se sont tapis dessous l'abri d'une feincte dévo-

tion ou abjuration, et ainsi ont servi d'instrument au diable! Voyez Hérode, qui vouloit surprendre et faire mourir Jésus-Christ sous le prétexte de le venir adorer; et Julien l'Apostat, qui contrefit le chrestien, voire se fit moine et raser la teste, jusqu'à ce que parvenu à l'empire, une fois bien assuré et en force, il osta les droits, honneurs et immunités des gens d'église et confisqua leurs revenus : il y a plus de mille peintures de pareils hypocrites et favoris du diable : Hennerick, roy des Vandales, fit démonstration de catholique pour pacifier son royaume; une fois paisible, usa de toute cruauté, jusqu'à fermer les églises et bannir les évesques. Combien ne sont pas coupables ceux qui favorisent pareilles transformations, qui heurtent leurs testes contre la dureté du rocher, à ceux qui sont les auteurs d'un schisme. Peut-on les appeler évesques? Sainct Cyprien ne dit-il pas, dans son épistre LIIe, que celui qui ne garde l'unité d'esprit et la conjonction de paix et se sépare de la société des prestres, celui-là ne peut estre ny avoir la puissance et l'honneur des évesques? Ils commettent deux fautes énormes, impardonnables : l'une de se

séparer de l'union de l'Eglise, l'autre de désobéir aux supérieurs; car l'Eglise de Rome est seule souveraine; c'est là qu'est établi le siége de Dieu sur les nations et les royaumes, comme il est dict dans Jérémie; seule elle a l'auctorité pour juger de la conversion vraie ou fausse, et ne faict rien à ce propos, qu'on soit évesque, archevesque, primat ou patriarche[1]! » Ces saintes paroles de maître Jean Boucher retentissaient parmi le peuple. Jamais puissance plus grande que cette prédication de paroisse où se pressait la multitude ardente confondue au pied des autels, agenouillée devant la croix bénite ou le saint de la confrérie.

Néanmoins l'effet de la conversion était produit. Il n'y avait plus d'obstacle sérieux dans le sein du parti catholique contre Henri IV. L'abjuration faisait arriver le roi dans le système social; et dès lors toutes les opinions ardentes qui s'agitaient en dehors n'étaient plus

1 Mss. Dupuy, vol. 559. — « Sermons de Jean Boucher, docteur en théologie, docteur de Sainct-Benoist. Paris, Chandret, 1594. — Douay, jouxte la copie de Paris, 1594, in-8°. — On trouve aussi cinq sermons du P. Ponthoise, théologal de Poitiers, l'an 1593. Paris, 1594 in-8° (rare).

qu'une difficulté à vaincre par le temps et l'habileté. Si sous ce rapport la position de Henri de Navarre était singulièrement améliorée, elle l'engageait dans un nouveau mouvement politique qui brisait ses vieilles alliances, qui compromettait ses anciens intérêts, à l'extérieur surtout; car ses traités étaient tous particulièrement fondés sur une communauté de principes religieux. Qu'allaient devenir ses alliances avec les Suisses, l'Allemagne, le Danemarck, la Suède et l'Angleterre qui l'avait si puissamment secondé? Il suffit de suivre l'ambassade de Bongars en Allemagne pour comprendre toute l'importance des rapports de Henri de Navarre avec les princes réformés, le palatin du Rhin, le grand-duc de Bade, l'électeur de Saxe, les républiques municipales de Strasbourg, Cologne, Hambourg, Lubeck; et ces rapports, allait-on les briser tout d'un coup[1]?

Quelques jours après son abjuration, Henri IV envoya auprès d'Elisabeth, sa vieille alliée, le

[1] Toutes les pièces des ambassades de Bongars en Allemagne sont recueillies dans deux volumes manuscrits. Biblioth. royale, fond nouveau, in-fol.

sieur de Morlans, chargé de lui faire part de sa situation. « Il devoit représenter l'estat misérable du royaume lorsque Sa Majesté estoit parvenue à la couronne; les forces que l'Espagnol avoit en France et les intrigues qu'il conduisoit pour l'eslection d'un roi à sa desvotion et de sa propre famille. Il avoit fallu chercher des remèdes à un danger aussi imminent. C'est alors que furent proposées des ouvertures avec les princes et seigneurs catholiques. On jugea à propos d'y adhérer, car aux extresmes maladies les remèdes ne doivent estre rejettés. Brief, Sa Majesté s'estoit vue obligée de faire sa conversion. Elle supplioit ladicte dame royne d'Angleterre de prendre en bonne part ce qui a esté tenu jusqu'à présent; et croire que Sa Majesté ne fera jamais rien où elle n'ait tout le regard qui se peut à la sureté, repos et contentement de ceux de la religion à qui elle doit sa conservation comme elle en a reçu fidèle service. Et pour ce que Sa Majesté a entendu qu'on a voulu donner quelque ombrage à ladicte dame que Sa Majesté s'accommodoit par ses traités non seulement avec ses subjects, mais avec le roy d'Espagne à son préjudice,

ledict sieur de Morlans lui dira et assurera qu'il n'a encore ouvert aucun propos de traicté avec ledict roy, qui au contraire, par ses actions, faict bien voir que sa volonté en est aliénée. Si quelque chose en est mise en avant, Sa Majesté n'y entendra en aucune sorte, et respondra seulement qu'elle ne peut rien advancer sans la volonté de ladicte dame royne avec laquelle elle est particulièrement liée. La suppliant semblablement conserver Sa Majesté en ses bonnes graces, la favoriser tousjours de son amitié, et d'autant que les ennemys de Sa Majesté dressent plus grands efforts contre elle, luy vouloir estre d'autant plus favorable et continuer son bon service[1]. »

Quand Elisabeth eut connaissance des projets de Henri IV, le noble protecteur des huguenots, elle ne se tint plus de dépit et de colère. Les dépôts manuscrits conservent encore la lettre autographe qu'elle écrivit en réponse aux dépêches du roi : « Ah ! quelles douleurs ! et quels regrets et quels gémissemens j'ay sentis en mon ame par le son de telles nouvelles que

1 Fait à Saint-Denis, juillet 1593. Mss. de Colbert, in-fol. M. R. D. vol XIX, p. 127 v°.

Morlans m'a contées! Mon Dieu! est-il possible qu'aucun mondain respect dût effacer la terreur que la crainte divine menace! Pouvons-nous, par raison même, attendre bonne sequelle d'actes si iniques? — Celui qui vous a maintenu et conservé par sa merci, pouvez-vous imaginer qu'il vous permist aller seul au plus grand besoin? Or, cela est dangereux de mal faire pour en espérer du bien : encore espérois-je que plus saine inspiration vous adviendra. Cependant je ne cesserai de vous mettre au premier rang de mes desvotions, pour que les mains d'Esaü ne gastent les bénédictions de Jacob. Et où vous me promettez toute amitié et fidélité, je confesse l'avoir chèrement méritée, et ne m'en repentiray, pourvu que ne changiez de père (autrement ne seray pour vous que sœur bastarde de par le père); car j'aimeray tousjours mieux le naturel que l'adopt; je desire que Dieu vous guide au droict chemin et meilleur sentier. Vostre très-assurée sœur, Sire, à la vieille mode; avec la nouvelle je n'ay que faire. ELISABETH[1]. » La reine exagérait l'ex-

1 Bibl. du Roi, mss. de Colbert, in-fol. — M. R. D. vol. coté 16, fol. 329.

pression religieuse de sa douleur, parce qu'elle sentait la portée de l'abjuration de Henri de Navarre, acte politique qui dénaturait les principes de l'alliance, et bouleversait l'équilibre des relations d'Etat à Etat en Europe. Plus tard Elisabeth se calma par l'assurance qu'elle reçut du Béarnais, qu'au fond de sa conscience la réforme avait encore tout son pouvoir. Indifférent d'ailleurs sur les croyances, Henri de Navarre se moquait et se gaussait de sa propre abjuration. « J'arrivai hier soir de bonheur, escrivait-il à sa belle maîtresse, et fus importuné de Dieu garde jusqu'à mon coucher. Nous croyons la trève, et qu'elle se doit conclure aujourd'hui; pour moi, je suis à l'endroict des ligueurs, de l'ordre de Sainct-Thomas. Je commence ce matin à parler aux évesques, outre ceux que je vous mandois hier. Pour escorte je vous envoie soixante arquebusiers, qui valent bien des cuirasses. L'espérance que j'ai de vous voir demain, retient ma main de vous faire plus long discours. Ce sera demain *que je ferai le saut périlleux*. A l'heure que je vous escris, j'ai cent importuns sur les espaules qui me feront haïr

Sainct-Denis comme vous faictes Mantes. Bon jour, mon cœur; venez demain de bonne heure, car il me semble qu'il y a desjà un an que je ne vous ai vue. Je baise un million de fois les belles mains de mon ange et la bouche de ma chère maistresse [1]. »

Ce fut donc moins l'inspiration de Dieu, la parole des évêques et des prêtres qui amenèrent l'abjuration de Henri que de sérieuses réflexions sur sa position politique. Quand l'assemblée catholique de Surène eut dénombré ses forces, il fallut vite aller à elle. Le Béarnais craignait une défection des seigneurs qui s'étaient unis à lui depuis la mort de Henri III; il s'était maintenu par eux; il les avait ménagés; il devait leur donner aujourd'hui le pouvoir, car ils étaient la force; les huguenots ne devenaient plus que des auxiliaires. Dès lors Henri de Navarre se résolut à sa conversion; il ne s'agissait que de choisir un moment opportun pour ne pas trop profondément blesser les huguenots; et surtout il fallait

1. 23e juillet 1593. — Henri IV à la marquise de Mousseaux; *Mémoires de M. de L'Estoile*, mss. cot. P, n° 30. — *Supplément franç.* 1605/5.

les préparer à ce brusque changement dans la croyance de leur chef. Henri accomplit tout avec une grande habileté politique; sans briser ses alliances à l'extérieur, il fit une immense concession à la vieille société catholique. Il se posa roi de France avec les conditions de durée et de force.

CHAPITRE XCV.

TROISIÈME ÉPOQUE DES ÉTATS. — SITUATION DE PARIS. — PRÉTENDANS A LA COURONNE DE FRANCE. — TRIOMPHE DE LA LOI SALIQUE.

Le peuple de Paris. — Résultat de la trêve. — Actes de la municipalité. — Tergiversations des Etats. — Intrigues. — Action du parlement. — Proclamation de la loi salique. Suspension des Etats. — Adoption du concile de Trente.

1593.

Au milieu de ces tendances diverses des Etats-Généraux, de ces délais interminables dont chaque intrigue était accompagnée, l'opinion catholique et ligueuse de Paris s'appauvrissait. De braves chefs avaient été pendus à Montfau-

con; d'autres s'exilaient volontairement. La majorité des seize quarteniers était encore dévouée aux halles et aux confréries, aux immunités municipales; mais son action se trouvait complètement neutralisée par la grande influence bourgeoise et parlementaire. Les trèves qui venaient d'être conclues ou prolongées avaient atténué quelques unes des préventions que les partis conservaient les uns envers les autres. Bien des gentilshommes du camp de Henri de Navarre venaient jusqu'aux portes de Paris, y entraient librement au moyen de passeports; et à leur tour les bourgeois allaient à Saint-Denis visiter les tentes de Henri, qui multipliait les témoignages d'amitié et de familiarité royales envers ces habitans de Paris, grande cité qu'il convoitait déjà comme sa bonne ville. Les visites devinrent si fréquentes qu'on fut à la fin obligé de les défendre à moins d'autorisation spéciale.

Le duc de Mayenne ne voulait pas se livrer pieds et poings liés au Béarnais. La capitale de la ligue n'en était pas réduite à se rendre sans conditions; ne savait-on pas la finesse de Henri de Navarre, les alertes de guerre, toutes les

ruses qu'il avait employées pour surprendre Paris durant le siége? Aussi les chefs ne négligeaient-ils aucun moyen de garde et de sûreté. On publia au son de trompe, sur toutes les places et carrefours, un ordre sévère de police militaire : « Département et lieux où seront trouvés les princes et seigneurs aux alarmes et occasions qui se présenteront : Monseigneur le duc de Guise se tiendra et promènera dans la ville ayant M. Langlois, eschevin, avec luy, et donnera l'ordre par toute la ville par-delà l'eau. Monseigneur le duc d'Aumale prendra la charge du rempart depuis la porte Sainct-Antoine jusqu'à celle Sainct-Denis; M. le maréchal de Rosne le rempart depuis la porte Sainct-Denis jusqu'à la porte Neuve; M. le mareschal de Sainct-Paul se rendra au bastion de l'Arsenal, à la teste de la rivière jusqu'en Grève, avec M. Devaux, eschevin. M. de La Bourdaisière se tiendra dans l'Arsenal. — Deçà l'eau : M. de Mayenne se promènera par toute la ville, comme il verra nécessaire, ayant le sieur Pichonnat, eschevin, avec luy; M. le mareschal de La Chastre pourvoiera au Palais en la cité et aux deux Chastelets;

M. de Chazeul se rendra en la Tournelle et prendra charge de la muraille jusqu'à la porte Sainct-Marceau; M. de Toire se rendra depuis la porte Sainct-Marceau jusques à celle de Sainct-Michel; le prevost des marchands se trouvera en l'Hostel-de-Ville; le gouverneur où il advisera estre nécessaire; M. le procureur de ville assistera M. le gouverneur, s'il est besoin. » Juillet 1593[1].

Après ces précautions toutes militaires pour que la ville ne fût point surprise, on publia également un nouvel ordre pour la police de la cité. « Règlement que monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat et couronne de France, a ordonné estre observé en ceste ville de Paris pendant la trève générale : Desfenses sont faictes à toutes personnes, de quelque parti et qualité qu'il soit, de tenir aucun propos scandaleux au désavantage de l'union des catholiques, ny user de paroles insolentes qui puissent esmouvoir à sédition, sur peine d'amende arbitraire et punition corporelle. Sont aussi faictes desfenses à toutes personnes du parti contraire d'entrer en ceste ville sans permission ou passeport, à peine d'estre

1 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 422.

retenu comme prisonnier de guerre. Ceux qui entreront en vertu de permission, seront tenus laisser leurs arquebuses et pistolets au capitaine de la porte, qui ne les rendra sinon au sortir; et seront iceux forains tenus desclarer leurs noms et le lieu où ils iront loger. Les hosteliers seront tenus porter chascun jour à l'eschevin du quartier, les noms, surnoms et qualités de leurs hostes, et pareillement les bourgeois qui retireront en leurs maisons leurs amis ou autres, feront le semblable, sur peine de forte amende. Avant d'entrer, on visitera les chariots, charrettes aux barrières, afin d'obvier aux surprises. Les capitaines qui entreront en garde le matin feront faire la descouverte aux environs avant que d'abattre le pont-levis et ouvrir les grandes portes. Les bourgeois et habitans de la ville qui voudront sortir pour leurs affaires seront tenus en advertir leurs capitaines et prendre passeport des prevost des marchands et eschevins, lequel contiendra les lieux où ils voudront aller, et laisseront personnes pour aller aux gardes et satisfaire aux charges ordinaires comme les autres bourgeois[1]. »

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 426 vers.

Toutes ces précautions étaient prises, tandis que les Etats-Généraux continuaient avec une lenteur réfléchie leurs délibérations politiques. Dès l'origine de ces États, on a vu que la question qui avait préoccupé tous les esprits était celle de la succession à la couronne. C'était là le profit matériel de toutes les intrigues. La souveraineté de la France, ce vieux et noble trône, valait bien la peine que d'actives ambitions s'agitassent pour l'obtenir. Je répète que deux partis existaient bien distincts sur cette question de la succession à la couronne : 1° le parti français, mais ligueur, qui repoussait tout accommodement avec Henri de Navarre; celui-là se portait tout à la fois sur le duc de Mayenne et l'héritier de Guise; il aurait également adopté l'un ou l'autre de ces princes pour roi de la monarchie. Avec eux on ne sortait d'aucune loi fondamentale. Ils étaient Français, mâles et catholiques; 2° le parti de la sainte-union, tellement pénétré de l'alliance intime avec l'Espagne, qu'il eût tout sacrifié au protecteur du catholicisme, au prince qui d'ailleurs jetait à pleines mains les doublons pour arriver

à sa grande pensée. Cette dernière intrigue éprouva plusieurs transformations. Dans l'origine, je l'ai dit déjà, le roi d'Espagne, se tenant au principe pur de l'élection, aurait voulu porter toutes les voix des États sur le prince Ernest d'Autriche auquel il aurait donné l'infante; et par-là sa politique restreignait le centre de l'unité européenne dans sa famille. Cette combinaison n'ayant pu réussir, Philippe II avait un moment songé à l'élection du duc de Savoie, qui, époux d'une infante, préparait à l'Espagne la même sécurité; enfin, échouant encore dans ce double projet, il se contentait de l'élection de l'infante, sous la condition d'épouser un prince français, et par condition secrète, le duc de Guise[1].

Avant d'arriver à ce résultat, il y avait eu

1 « On ne sauroit remédier à la fiction continue du prince de Béarn que par l'élection d'une royauté catholique, qui à l'instant puisse couper queue à ce venin. Sa Majesté, nonobstant qu'elle se voit destombée de vos bonnes grâces, et que ne luy ayez donné aucun particulier contentement, préférant le service de Dieu à toute autre chose, dict et déclare : que moyennant que incontinent vous fassiez roy propriétaire de ceste couronne, et *in solidum*, comme l'on dict, la sérénissime infante sa fille Isabelle, et d'entre les princes françois, y compris toute la maison de Lorraine, celuy que Sa Majesté voudra choisir, il sera tenu

bien des aigreurs, bien des disputes entre les ambassadeurs espagnols et l'aîné de la famille de Lorraine. Dans une entrevue avec le duc de Mayenne, le duc de Feria, don Bernardino de Mendoça, Juan Baptista de Taxis et Ibarra, soutinrent tous quatre que le fait seul de l'hérésie enlevait tous droits à l'hérédité : les Bourbons étant hérétiques, ne pouvaient occuper le trône. Une fois les Bourbons exclus, la loi salique est annulée d'elle-même, et la couronne de France revient de droit à la fille du puissant roi catholique, nièce de vos derniers monarques; voulez-vous admettre le mode d'élection? l'infante sera élue, ne serait-ce que par reconnaissance; où en serait la France, où en seriez-vous sans les secours du roi d'Espagne notre maître?

de la marier avec luy. Pour le regard des secours, il offre le mesme qu'il a faict par le passé. Par cecy Sa Majesté aura faict tout ce que humainement elle peut pour empescher la ruine en ce royaume et les inconvéniens qui en pourront survenir à toute la chrestienté. Et où l'expédient ne vous fust agréable, il s'en descharge devant Dieu et les hommes, et en laisse la coulpe à ceux qui en auront esté cause. Nous vous prions, Messieurs, qu'il vous plaise résoudre sur ce faict promptement, et nous en faire entendre vostre volonté. » — Proposition de l'envoyé espagnol Ibarra. Mss. Fontanieu, ann. 1593.

Le duc de Mayenne montrait de l'hésitation, retardant de tous ses moyens une réponse : « Croyez-vous, leur dit-il un jour, que les François presteront volontiers l'oreille à l'abolition de la loy salique? vous ne réussirez jamais. Il vous faudroit une armée nombreuse, des monceaux d'or; sans cela le seul soupçon de vos desseins rangera la plupart des desputés du côté du roy de Navarre. Nous sçavons, reprit don Bernardino de Mendoça, que les Estats non-seulement accepteront l'infante; mais encore c'est eux qui la demanderont au roy son père; vous seul, M. de Mayenne, vous y opposez [1]. Au reste, ajouta-t-il, nous vous montrerons que nous n'avons pas besoin de vous. — Je ne vous redoute pas, répliqua le duc de Mayenne; sans mon concours, jamais personne ne réussira! — Vous vous trompez, s'écria le duc de Feria, nous n'avons qu'à vous oster le commandement de l'armée, le donner au duc de Guise, et vous restez un personnage sans pouvoir

1 Le paquet coté B 82 aux archives de Simancas est composé en entier de gros mémoires écrits en français, en espagnol et en latin, pour établir les droits de l'infante Isabelle au trône de France.

aucun. — Mais avec un seul mot, répliqua vivement le duc de Mayenne, je vais vous faire expulser du royaume; je puis faire soulever la France contre vous. Je ne suis point icy soumis à vos caprices; je n'ai aucune loy à recevoir de vous; votre manière d'agir est pour moy un moyen de m'esloigner de vous. »

Les ambassadeurs espagnols accusaient le duc de Mayenne de s'entendre avec le prince de Béarn, de recevoir de toutes mains, et de trahir la cause catholique qu'il fallait décidément confier au duc de Guise[1]. Le duc de Mayenne flétrissait à son tour le duc de Feria et Taxis d'accusations de toute espèce; c'étaient des hommes vaniteux, à double face, intrigans de nature, capables de perdre la cause catholique. Les choses en vinrent à ce point que le

1 Nous voilà dominés dans Paris (*seno reados en Paris*) par ce duc de Mayenne réuni aux catholiques; il a même resserré ses liaisons avec les ennemis des catholiques; et enlevé à son neveu ses derniers amis au moyen de présens (*con dadivas*). Il a bien voulu nous faire entendre que tout cela lui venait de l'argent qu'il avait reçu de Votre Majesté en août et septembre; mais il paraît certain qu'il a reçu jusqu'à 30,000 écus de la main et du consentement du prince de Béarn. Il le nie effrontément; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne manque pas d'argent (*la verdad es que no le falte dinero*). — Archives de Simancas, B 82.

duc de Mayenne jeta son gant de défi aux ambassadeurs espagnols[1].

Ces différens étaient connus des bourgeois de Paris, qui commençaient à se fatiguer des violences de la guerre; les Etats ne résolvaient rien de positif, laissaient tout en suspens; où allait-on avec ces interminables disputes? La chevalerie royaliste dévastait la province; l'Espagne ne fournissait pas des forces suffisantes pour délivrer le territoire. Le tiers parti grandissait de toutes ces hésitations, de ce besoin de paix publique qui animait toutes les classes. D'ailleurs, le revenu municipal était épuisé, les chefs du peuple frappés par le coup d'Etat contre les Seize. Le cri de trève et de paix se faisait entendre parmi la bourgeoisie; Mayenne la protégeait hautement. Le duc de Feria écrivait à Philippe II : « Mayenne nous a représenté, à D. Diégo et à moi, qu'il convenoit de prolonger la trève de trois mois, en ajoutant une foule de prétextes à ses raisons. Il estoit forcé, disoit-il, d'envoyer à Rome et en Espagne pour savoir positivement la volonté de

1 Je donnerai plus tard cette curieuse et chevaleresque correspondance.

Sa Majesté et de Sa Sainctetè quant à l'élection d'un roy et au mariage royal proposé; enfin, quant à sa gratification particulière, il m'a dict qu'il ne pouvoit se contenter de moins que ce qui est mentionné sur sa note[1]. « Dans un temps si court, a-t-il ajouté, que feront les forces que vous annoncez, en supposant qu'elles arrivent? — Un temps si court!... ai-je interrompu; mais ignorez-vous le temps depuis lequel vous leurrez Sa Majesté Catholique de l'assurance d'eslire un roy? Oubliez-vous les despenses effrayantes que luy coustent et cette guerre et vos gratifications qui vous arrivent régulièrement de Flandre? Avez-vous donc perdu la mémoire de ceste armée qui est descendue en Normandie au temps, au jour marqué, et qui pour cela a cousté le double[2]? »

Ce fut dans ces circonstances que les parlementaires crurent indispensable de prendre position et de relever la grande cour, dominée jusqu'alors par l'esprit de la ligue. Cette cour

1 *No pudiendo contentar se con menos de lo pedido en su papel.*

2 *Tan grande exercito que para juntar le al tiempo offrecido havia costado al doble.* — Archives de Simancas, cot. B 78[121].

avait jalousie des Etats-Généraux; pourquoi ne se prononcerait-on pas à l'encontre de leurs incertitudes? n'était-ce pas au parlement à proclamer les principes? On n'y avait pas songé plus tôt, parce que la force municipale dominait toutes les résistances; mais cette force étant alors affaiblie, rien n'empêchait la magistrature de suivre sa ligne avec assurance. L'acte qui proclama la loi salique ne fut point une de ces mesures réfléchies que les corps politiques préparent d'avance; elle arriva spontanément, comme elles se manifestent presque toujours dans les crises, lorsque l'opinion pousse les esprits réunis à un parti décisif. Alors il suffit à un homme de prendre la parole pour entraîner une majorité qui ne se fait pas, mais que les événemens ont faicte toute seule. C'est ainsi qu'un corps politique le plus faible, le plus incertain, peut être conduit aux mesures les plus violentes et les plus prononcées. « Le 23ᵉ jour de juin 1593, M. de Marillac, lors conseiller en la cour de parlement, seconde chambre des enquestes, estant au bureau de ladicte chambre, représenta à ladicte compagnie que l'on traitoit en l'assemblée des

Estats plusieurs choses de grande conséquence qui sembloient obliger la compagnie d'ouvrir les yeux pour adviser à ce qu'il seroit bon de faire. Il représenta que l'on proposoit d'eslire un roy, et que le parlement s'y devoit opposer, déduisant cela plus au long; et enfin il conclut qu'il seroit à propos de desputer deux de chaque compagnie pour aller tous ensemble en la grande chambre deslibérer sur cela. Ce discours estonna la plus grande part de ceux de la compagnie, non qu'ils ne l'approuvassent grandement tous, mais une partie par crainte qui estoit grande, d'autant que le danger n'estoit pas moindre que de la vie, et partie par opinion que cela ne serviroit de rien. Ledict sieur de Marillac insistoit tousjours, disant qu'ils estoient obligés de faire quelque chose en une affaire si importante; qu'ils estoient officiers de la couronne, et qu'ils devoient au moins arrêter quelque acte qui servist à la postérité pour tesmoigner qu'il n'avoient point approuvé ce qui se faisoit par violence. Enfin on accorda de desputer quelqu'un avec luy, qui fut un des conseillers de la mesme chambre, M. de Soulfourt. La première chambre desputa

MM. Fayes et Le Prestre. Le vendredy 25 juin, lendemain de la Sainct-Jean, les chambres furent assemblées; et comme l'on commençoit à deslibérer, arriva en la cour M. le président Vetus, envoyé par M. de Mayenne, qui pria de remettre l'assemblée à lundy, car le dimanche prochain il concluroit la trève. Et le lundy 28, le parlement s'assembla, et au lieu de parler de la trève, de laquelle seulement M. de Mayenne pensoit que l'on dust traiter, on s'arresta principalement sur la nomination d'un roy dont on parloit aux Estats. La cour manda les gens du roy qui, ayant entendu le subject de l'assemblée, prirent, par la bouche de M. Molé, faisant lors la charge de procureur général, leurs conclusions fort généreuses et convenables au subject: « Voyez les principes! magistrats très-ornés, s'écria Edouard Molé; je ne disputerai pas si le royaume de France appartient à Isabelle, à Claudia ou bien à Marguerite; mais je vous exhorterai à conserver intègre la loi salique, corroborée par la vétusté et par tant de siècles! Vous, hommes, choisissez un homme; saluez un roy et non une royne, et sauvez par vostre courage la France, depuis si long-

temps affectée de tant de maladies [1]. » Et sur icelles, la cour deslibérant, s'en ensuivit l'arrest qui fut rendu. Les opinions se portèrent non à remontrer, mais à casser tout ce qui se faisoit aux Estats contre la loy salique et les loix fondamentales du royaume; et comme l'on vit le cours et consentement des opinions, quel-

1 Voici un fragment du discours d'Edouard Molé : « *Non facilè dijudicatur amor verus et fictus, nisi incidat aliquod ejusmodi tempus, ut quasi aurum igne, sic fidelis benivolentia insigni periculo perspici possit. Quod a legatis Hispaniæ actum est, id jam jam eorum, regisque catholici animum facilè probabit, credo. Id omne studium, operam, auxiliares copias, ingens auri pondus, et pollicitus est, et præstitit : idque non alio-vorsum à se fieri, quàm ut et disciplina ecclesiastica, et respublica gallicana nullum detrimentum pateretur, pluribus litteris mandatis credi imperavit. At nunc in regno decernendo filia sua rationem haberi postulat. Videte, principes, vosque viri ornatissimi, ut qui exteros toties à servitute liberastis, ope, consilio, juvistis, vobis adsitis ipsi, prudentiamque vestram, in rebus vestris, in vestrâ salute tuendâ ne desiderari sinatis. Cæterum, quod propositis non respondeo, in promptu causa est. Contra negantem principia non esse disputandum, jamdudum in animum induxi meum. Itaque regnum Galliæ, an Isabellæ, an Claudiæ, liberis, an Margaritæ potius debeatur non disceptabo : sed vos adhortabor, ut legem salicam, tot annorum vetustate corroboratam, tot judiciis confirmatam servetis integram; vos viri, virum; regem, non reginam habete præ oculis; et Galliam innumeris vexatam morbis virtute vestrâ liberate brevi.* » — Bibliot. roy.; Mss. *Mémoires* de l'Estoile, cot. P.. nº 30; supplément franç. 425/3, fol. 130. — Je n'ai pas besoin de dire qu'il ne s'agit pas des Mémoires imprimés.

qu'un interrompant, proposa qu'il estoit bon d'envoyer à l'heure mesme demander audience à M. de Mayenne, afin que l'arrest qui interviendroit pust estre exécuté auparavant que l'on sçust ce qu'il contenoit : ce qui fut approuvé, et à l'instant on envoya vers M. de Mayenne qui donna l'heure entre onze et douze pour ceste audience. Ainsi la deslibération fut parachevée et l'arrest conclu tel qu'il est publié, et M. le président Le Maistre, desputé pour l'aller faire entendre à M. de Mayenne avec quelques conseillers. Sur le point de partir, il vint un gentilhomme de la part dudict sieur de Mayenne, prier la compagnie de remettre l'audience à une heure après midy [1]. Cela estonna un peu la compagnie, craignant que l'on voulust esluder l'action; mais il fallut faire bonne mine : ainsi chascun se retira pour aller

1 « Pendant que mesdicts sieurs de la cour estoient assemblés, M. de Belin vint au Palais, du costé des buvettes, et demanda à parler à M. le président Le Maistre, et Damours, conseiller. Ils vinrent parler à luy auxdictes buvettes, et il leur dict que M. de Mayenne désiroit parler à eux après midy, ce qu'ils rapportèrent au corps de la compagnie, qui desputa encore M. de Fleury pour les accompagner. » — *Journal inédit d'un parlementaire*, du 17 mai au 6 novembre 1593.

disner à la haste. Incontinent après, M. le président Le Maistre et vingt conseillers, entre lesquels estoit le sieur de Marillac, se rendirent au Palais, et de là partirent à pied, passant sur le quay des Augustins, pour aller trouver mondict sieur de Mayenne; et le trouvèrent accompagné de peu de personnes (entre lesquelles estoient M. l'archevesque de Lyon et M. de Rosne). M. le président Le Maistre, après avoir quelque peu discouru des droits de la couronne et de l'intérest de ce qui se traitoit, de l'ordre qui s'estoit passé au parlement, ce que contenoit la résolution prise, il finit son discours en ces mots: « Et partant, Monsieur, la cour m'a donné charge de vous dire qu'elle a cassé et casse tout ce qui se faict et se fera cy-après en l'assemblée des Estats, contre la loi salique et les loix fondamentales du royaume. » M. de Mayenne se montra estonné de ce langage et de ceste manière de parler; il respondit peu de paroles, disant : « Vous vous fussiez bien passés de donner un arrest de si grande importance sans m'en communiquer. » Et aussitost la compagnie se retira. Et depuis, M. de Mayenne prit occasion de conférer avec le président Le Maistre et quelques conseil-

lers; mais il ne put trouver ny accommodement, ny les fléchir. Ledict sieur de Mayenne se résolut de casser cet arrest; il n'osa l'entreprendre[1], le voyant appuyé de tant de gens de qualité, et sçachant la compagnie tellement affermie qu'ils avoient tous faict serment de perdre plustost la vie que de se despartir de leur arrest[2]. »

Le texte de cet arrêt nous a été conservé; long-temps les vieux parlementaires le gardèrent dans les annales de leur famille, comme

1 « Le vendredy matin, 2 juillet, environ les sept heures, les desputés de la cour virent M. de Mayenne, qui leur dict qu'il estoit fort marry que l'arrest eust esté faict sans luy en communiquer; mais que puisque ç'en étoit, n'y ayant plus de remède, il les prioit de ne procéder plus en telle sorte. M. de Neuilly rapporta le tout à la cour; l'arrêt fut enregistré. » — *Journal d'un parlementaire*, du 17 mai au 6 novembre 1593.

2 Mss. de Colbert, pièces originales in-fol. M. R. D: vol. cot. 1, fol. 220. — Dans les registres du parlement, le mercredi 30 juin 1593, on lit : « Le discours de M. Le Maistre achevé, le sieur duc de Mayenne nous respondit qu'un chascun avoit pu voir comme depuis le gouvernement de l'Estat par luy, il s'estoit employé à la manutention de la religion catholique : on pouvoit s'assurer de luy qu'il ne feroit rien contre la religion catholique ny contre l'Estat; il eust desiré que pour le rang qu'il tient en France et pour l'importance de la chose, la cour, auparavant que de donner son arrest, luy en eust faict parler. Pour ce qui regardoit l'establissement proposé de l'infante d'Espagne, il feroit ce qu'il estimeroit à propos; mais qu'il pouvoit assurer

un titre d'honneur et de dévouement envers la royauté, qu'ils avaient pourtant contribué à proscrire. Dans les grandes crises, les individus s'attribuent toujours des résultats qui se sont faits tout seuls, par la marche naturelle des choses. L'arrêt fut le premier mouvement légal de l'opinion, et dans l'histoire des révolutions, même turbulentes, l'acte législatif qui les consacre est une force pour le présent et l'avenir, car il régularise le cri désordonné des masses : « Sur la remontrance cy-devant faicte, disait le parlement, par le procureur du roy, et la matière mise en deslibération, la cour, toutes les chambres assemblées, n'ayant comme elle n'a jamais eu autre intention que de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine en l'Estat et couronne de France sous la protection d'un roy très-chrestien, catholique et françois, a ordonné et ordonne que remontrances seront faictes cette après-disnée par M. le président Le Maistre, assisté d'un bon nombre

la cour qu'il ne feroit rien au préjudice de sa conscience, pour l'intérest de la religion, de son honneur et resputation, et de la profession qu'il faisoit d'estre bon François, et de ne souffrir une domination estrangère. »

de ladicte cour, à M. de Mayenne, lieutenant de l'Estat et couronne de France, en la présence des princes et grands officiers, estant de présent à Paris, à ce que aucun traité ne se fasse pour transférer la couronne en la main de princes ou princesses étrangers, que les lois fondamentales de ce royaume soient gardées, et les arrêts donnés par ladicte cour pour la déclaration d'un roi catholique et françois soient exécutés; et qu'il ait à employer l'auctorité qui luy est commise, pour empescher que sous le prétexte de la religion, le throsne ne soit transféré en mains estrangères contre les lois du royaume, et pour venir le plus promptement que faire se pourra au repos du peuple, dans l'extresme nécessité duquel il est rendu; et néanmoins dès à présent a desclaré et desclare tous faicts accomplis et qui se feront cy-après pour l'establissement d'un prince ou princesse estrangère nul et de nul effect et valeur, comme faicts au préjudice de la loy salique et autres loys fondamentales du royaume de France[1]. »

1 28 juin 1593. — Arrêt donné en la cour de parlement de Paris; Bibliothèque Royale, rec. de pièces in-8°. cot. 149/26, pièce 7.

Le parlement, qui avait si puissamment secondé la ligue à l'origine, se trouvait ainsi engagé dans une voie de transaction; il s'était associé au mouvement religieux et bourgeois; il s'en retirait avec cette bourgeoisie mécontente. Par son arrêt le parti de l'Espagne était complètement écarté, car l'infante se trouvait sous le coup de deux incapacités : d'abord la loi salique; puis sa qualité d'étrangère. Toute la question allait s'agiter entre la maison de Lorraine et celle de Bourbon. C'est ainsi du moins que l'interprétaient les parlementaires, car ils ne voulaient point rompre avec le duc de Mayenne, dont ils reconnaissaient et saluaient le titre de lieutenant-général du royaume. Il y avait bien une fraction du parlement d'intelligence avec Henri IV; mais les deux autres étaient aussi dessinées; la première pour le duc de Mayenne; la seconde pour le cardinal de Bourbon, tête royale improvisée par le tiers parti. L'arrêt laissait toutes les prétentions en suspens.

Cette décision subite du parlement avait surpris les Etats-Généraux, s'avançant avec lenteur à leur but de temporiser avec les événe-

nemens, pour tirer de la crise une élection nationale. Quand ils virent que le parlement s'était si nettement prononcé, la plupart des députés réclamèrent une suspension des Etats, afin de seconder, par l'absence du pouvoir électeur, le triomphe de l'hérédité, en faveur de Henri IV. Il y eut donc interruption de séances; mais dans celle qui termina leurs travaux, voulant hautement rendre hommage à la puissance catholique, expression de la société, ils proclamèrent encore une fois le serment à la ligue, et la souveraineté du concile de Trente. « En ceste assemblée, M. le duc de Mayenne fit une belle et éloquente proposition, assura les Estats de la sincérité de ses intentions, qui ne tendoient jamais à autre but qu'à l'advancement de l'honneur de Dieu et au salut de ce royaume. Il trouvoit bon, puisque, pour plusieurs grandes considérations, on ne pouvoit prendre si promptement une résolution des principales affaires, de licentier quelques desputés pour informer au vray les provinces de tout ce qui s'estoit passé, pourvu que le corps des Estats demeurast en son entier; il exhortoit à continuer tous en bonne union et concorde,

si on vouloit voir réussir les communs desirs à quelque bon effect; et jugeoit très à propos de renouveller le serment qui avoit esté dressé, adjoustant le contentement qu'il recevoit de la résolution desdicts Estats sur la publication du sainct concile de Trente. Et après avoir fini, commanda au secrétaire de faire la lecture à haute voix de la forme du serment : « Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat royal et couronne de France, les princes, pairs et officiers de la couronne, et les desputés des provinces, faisant et représentant le corps des Estats-Généraux de France, assemblés à Paris pour adviser aux moyens de desfendre et conserver la religion catholique, apostolique et romaine, et remettre ce royaume tant affligé en son ancienne dignité et splendeur, promettons et jurons de demeurer unis ensemble pour un si bon et sainct effect, et de ne consentir jamais, pour quelque accident et péril qui puisse arriver, qu'aucune chose soit faicte à l'advantage de l'hérésie et au préjudice de nostre religion, pour la desfense de laquelle nous promettons aussi d'obéir aux saincts décrets et ordonnances de Nostre Sainct-Père et

du Sainct-Siége, sans jamais nous en despartir[1]. »

« Pour remédier à toutes les misères et calamités introduictes en ce royaume par l'hérésie, nous ne trouvons remède plus présent et efficace qu'en l'observation du sainct concile universel de Trente, lequel a si sainctement desterminé ce que les vrais catholiques doivent fermement croire, et resfuté si vertueusement toutes les erreurs que ce misérable siècle avait produictes, qu'on y recognoist une manifeste assistance de la grace du Sainct-Esprit : à ces causes disons, statuons et ordonnons que ledict sainct sacré concile universel de Trente sera reçu, publié et observé purement et simplement en tous lieux et endroicts de ce royaume, comme présentement en corps d'Estats-Généraux de France, nous le recevons et publions. Et pour ce, exhortons tous archevesques, évesques et prélats, enjoignons à tous autres ecclésiastiques d'observer et faire observer, chacun en ce qui dépend de soy,

1 Serment prêté par les princes, seigneurs et députés. — Collection des Etats-Généraux, 1593.

les décrets et constitutions dudict concile. Prions toutes cours souveraines, et mandons à tous autres juges, tant ecclésiastiques que séculiers, de quelque condition et qualité qu'ils soient, de le faire publier et garder en tout son contenu, selon sa forme et teneur, et sans restrictions ni modifications quelconques[1]. »

La conduite des États-Généraux, dont l'action était ainsi suspendue, ne doit pas être appréciée par le petit nombre d'actes émanés de cette assemblée des provinces. Les pouvoirs sont souvent utiles à une cause, moins par ce qu'ils font que par ce qu'ils empêchent de faire. On a jugé sévèrement les Etats de 1593, parce qu'ils ne conclurent rien; mais n'est-ce point à eux qu'on doit toutes les résistances passives aux intrigues qui se croisaient pour l'élection d'un roi? Ils ne suivirent pas l'engouement général des populations ligueuses, voulant proclamer Ernest d'Autriche, le duc de Savoie et l'infante. Aux exigences impérieuses, ils

1 Déclaration sur la publication du concile de Trente. — Collection des Etats-Généraux, 1593.

opposèrent un système qui, en concédant quelque chose, aboutissait néanmoins à refuser le concours nécessaire à l'élection immédiate d'un souverain étranger. S'ils avaient brusquement repoussé les prétentions de l'Espagne, s'ils avaient heurté la puissante intervention du roi catholique, ils auraient déterminé une crise; en temporisant, ils l'évitèrent. Peut-on oublier qu'on leur doit les conférences de Surène, la trève qui en fut la suite, le rapprochement des partis, l'utile fusion des opinions dans le besoin généralement senti de la paix publique?

CHAPITRE XCVI.

CARICATURES. — PAMPHLETS. — ÉCRITS POLITIQUES.

L'opinion publique. — Esprit des caricatures. — Contre le légat, le duc de Feria. — Le duc de Mayenne. — Madame de Montpensier. — Les Seize. — Satire Ménippée. — Tableau burlesque des États. — Des princes ligueurs. — Harangues moqueuses. — Placards pour Henri IV.

1593.

La conversion de Henri IV avançait grandement la question politique ; mais les mouvemens qui décident de la destinée des empires ne se prononcent avec énergie qu'alors qu'ils sont secondés par l'opinion publique. Dans la durée

des temps, il arrive des situations où la ruine d'un système est dans l'air. Quand ces temps éclatent, les gouvernemens ont beau redoubler d'habileté, chaque accident est un danger, chaque tête d'homme un obstacle; l'heure a sonné; tout marche à la destruction. Depuis que le duc de Mayenne, chef de la bourgeoisie avait frappé son coup d'Etat contre les chefs populaires des quartiers de Paris, il s'était fait un revirement d'opinion publique, surtout dans la petite bourgeoisie, si ligueuse il y avait seulement une année! On appelait la fin de la crise. Les disputes entre les prétendans à la couronne, ces hésitations des Etats, tout jetait du ridicule sur la marche du conseil de l'union et des chefs, qui ne savaient pas s'entendre eux-mêmes dans les périls de la cause catholique.

Les parlementaires, gens d'esprit et d'études, avaient très-bien saisi ce retour d'opinion publique. Le seizième siècle était l'époque de la caricature et des pamphlets : Luther, l'école allemande et gènevoise, plus récemment l'école de Hollande et de Flandre, avaient popularisé ces jets d'une mordante colère qui allaient droit à l'intelligence des multitudes. On s'emparait

des ridicules d'un homme ou d'une chose; puis on les jetait en pâture à la foule moqueuse. Il y avait dans cette population du seizième siècle un besoin de farces, de folies, de mascarades burlesques, un mélange de religion et de débauche. On chantait les filles d'amour et les saintes confréries; on retraçait des images vivantes pour inspirer les douleurs, la pitié ou le mépris. Jamais la caricature n'avait été plus spirituelle; elle se manifeste dans toutes les émotions, les croyances de l'époque : c'est le diable qui souffle à d'Epernon les mauvais conseils contre les catholiques; c'est le diable encore qui entraîne aux enfers huguenots et politiques. Les intentions, les rôles, les ridicules sont parfaitement reproduits, et prennent une couleur, une vie remarquables sous la main de l'artiste[1].

Les parlementaires s'emparèrent de cette arme puissante, dès qu'elle fut dans l'opinion et qu'elle leur fut favorable. Paris fut inondé de pamphlets, de caricatures et de saisissantes

[1] *Voyez* le curieux recueil intitulé : La Ligue, 1593. — Bibliothèque royale, salle des imprimés.

inspirations. On représentait le duc de Feria sous la forme d'une grosse poule, coiffée d'un énorme bonnet rouge avec plumet, portant sur le dos une longue *escoubette* (balais), et tenant entre ses pates de devant une petite chouette (sans doute l'infante). Il est en conférence avec monseigneur le légat, beau coq à longues plumes, accoutré d'un camail rouge et armé d'une arbalète au bout de laquelle se trouve un petit poisson, pour représenter l'hameçon de saint Pierre, qui retirait beaux deniers plutôt que les âmes de l'abîme du purgatoire[1]..

« Le 1er août 1591, contre la muraille de la porte Sainct-Innocent par laquelle on entre aux halles, on trouva peinte une droslerie en laquelle le duc de Mayenne estoit représenté avec de grands cizeaux qu'on appelle des forces, qui estoient au-dessus de luy; après lesquels il suoit fort et travailloit pour les avoir; mais il n'y pouvoit atteindre. Et y avoit un escrit au-dessus en grosses lettres : *Je ne puis avoir mes forces*[2].

1 *La Ligue*, 1593, in-fol. (recueil de caricatures). Bibliot. royale, salle des imprimés.

2 *La Ligue*, 1593, in-fol., *ibid.*

« Au logis de Marc-Antoine, au faubourg Sainct-Germain-des-Prés, fut trouvée peinte contre une muraille une femme monstrant sa nature descouverte, et un grand mulet auprès, qui avec son grand kat vouloit monter dessus. A la teste de la femme y avoit escrit : Mme de Montpensier, et au dessus du mulet : monseigneur le Légat[1]. » Quand Henri IV eut pris Chartres, les parlementaires racontaient, pour atténuer le crédit populaire des ligueurs, que le jour de mercredi-saint, le prédicateur de la Sainte-Chapelle, à Paris, engagea son âme au diable devant toute l'assistance au cas que le Béarnais entrât dans Chartres, « pour ce, dict-il, qu'il a faict Dieu cocu et a couché avec nostre mère l'Eglise, l'appela chien, hérétique, fils de putain, athée et tyran[2] »; et pourtant le Béarnais était entré dans Chartres. Ensuite « on avoit trouvé un monstre marin et beste incognue[3], laquelle nul homme peut cognoistre, tuée et recouvrée par grand labeur et combat en une rivière d'eau douce de six pieds de

1 *La Ligue*, 1593, in-fol. Bibliot. royale, salle des imprimés.
2 *La Ligue*, 1593, in-fol., *ibid.*
3 *La Ligue*, 1593, in-fol., *ibid.*

profondeur, pesant cinq cents livres, neuf pieds de long»; et ce monstre quel était-il, si ce n'est la ligue? « puis, un hareng de couleur rouge comme un brasier, jetant comme des flammes de son corps avec des caractères et certaines lettres marquées de l'un et l'autre costé du dos, fut pris à la pesche du hareng en mer.» Quel était-il encore, si ce n'est le symbole de cette association séditieuse soufflant le feu de la discorde dans tout le peuple?

Des vers et épigrammes, des huitains et dixains circulaient par les rues; on affichait « que les Seize[1] avoient pris possession des piliers sis à Montfaucon; mais il n'y en avoit que seize; si par hazard ils estoient davantage! ce seroit bien dommage et le subject d'un grand différend. Mais, ô merveille! le gibet n'étoit-il pas faict à deux estages? et entre le haut et le bas, il pourroit en porter trente-

1 Les Seize ont jà pris possession
Des seize piliers de Montfaucon :
Pourvu aussi qu'ils ne soient davantage;
S'ainsi estoit, seroit grand dommage,
Et en danger d'un différend entre eux:
Non, non, le gibet est fait à deux estages;
Il en tiendra, haut et bas, trente-deux.

deux! Et vous, messieurs les Espagnols, ils sont beaux et blonds vos doublons; demi-Maures que vous êtes; faites-en chercher encore dans vos jaunes sablons; ou bien retournez-vous-en basanés, car Paris vous renvoie avec cent pieds de nez[1]. Ce n'est pas l'embarras, vous nous promettez grandement, et vous tenez peu vos promesses : pour vous découvrir il faut être fièrement retord; vous êtes des pipeurs; prenez bien garde à vous : quand le ciel cessera de nous envoyer la grêle, il vous écrasera; si vous nous avez faict entrecrever les yeux, nous vous balafrerons à vous tous le visage[2].

1 *Aux Espagnols, sur leurs doublons.*

O qu'ils sont et beaux et blonds
Vos doublons!
Faictes-en chercher encore,
Demi-More
Parmi vos jaunes sablons;
Ou bien vous en retournez,
Basanés;
Paris, qui n'est vostre proie,
Vous renvoye
Avec cent pieds de nez.

2 *Aux Espagnols.*

Espagnols, Espagnols, vous nous promettez fort,
Et ne nous tenez rien de toutes vos promesses :
Vous estes des matois, vous avez des finesses
Que pour les descouvrir il faut bien estre accort.
Vous avez de long-temps tous juré nostre mort;
Nous ne nous firons plus à toutes vos caresses :
Vous desirez nourrir parmi nous le discord,
Et pour nous animer vous louez nos prouesses....

Braves docteurs de la ligue, par votre union folle, du manteau de la religion vous faites une cape à l'espagnole[1]. Et toi, prédicateur Boucher, flambeau de la guerre civile et porte-enseigne des méchans, si tu n'es esvêque des villes, tu seras évesque des champs[2]. Toi, avocat d'Orléans, si tu voulois te pendre, ce seroit bonne action : si tu veux sauver quelque chose de ton bien, jette-toi à l'eau; tu gagneras ta corde[3]. Et que signifie cette double croix que portent

Vous estes des pipeurs, prenez bien garde à vous;
Quand le ciel sera saoul de pleuvoir dessus nous,
Il versera sur vous sa gresle et son orage,
Et nous serons la gresle et l'orage des cieux :
Si vous nous avez faict entrecrever les yeux,
Nous vous écraserons à vous tous le visage.

1 *Des docteurs de l'union.*

Les docteurs de feinte union
Pensent, par leur doctrine folle,
Du manteau de religion
Faire une cape à l'Espagnole.

2 *Au prêcheur Boucher.*

Flambeau de la guerre civile,
Et porte-enseigne des meschans,
Si tu n'es évesque de ville,
Tu seras évesque des champs.

3 *A l'avocat d'Orléans.*

Si pendre tu voulois, tu ne ferois que bien,
Puisqu'on ne peut avoir de toi miséricorde :
Mais si tu veux sauver quelque peu de ton bien,
Va te jeter à l'eau, tu gagneras ta corde.

messieurs les ligueurs? C'est qu'en la ligue on crucifie Jésus encore une fois[1]. Dieu nous garde de vous, ligueurs! Car, sans croire à Dieu et à son Fils, vous mangez les reliques et avalez le crucifix[2]. Vous avez rasé et uni la France, et voilà pourquoi on vous nomme l'union[3]; il faut que chacun trouve ce qui lui appartient : Paris a ses douze quarteniers; il y a à Montfaucon seize piliers, chacun a ainsi son bénéfice[4]. Il ne reste plus que douze des Seize, car les quatre premiers ont été perchés comme ra-

1 *Sur les doubles croix de la ligue.*

Mais dictes-moi que signifie
Que les ligueurs ont double croix?
C'est qu'en la ligue on crucifie
Jésus-Christ encore une fois.

2 *D'où sont dits les zélés de l'union.*

Dieu garde messieurs les catholiques
Sans croire à Dieu ni à son fils,
Qui avez mangé les reliques
Et avalé le crucifix.
On pense que c'est pour vos zèles
Que l'on vous nomme les zélés :
Mais vous avez ce nom des ailes
Parce que bien vous volez

3 L'esprit malin qui vous manie
Sous couleur de religion,
La France a rasé et unie :
De là est dicte l'union.

4 *Sur Montfaucon et les Seize.*

A chascun le sien, c'est justice;
A Paris seize quarteniers,
A Montfaucon seize piliers,
C'est à chascun son bénéfice.

miers[1]. Vous faictes vœu, bons Parisiens, d'un navire d'argent à Notre-Dame; mais l'on ne s'acquitte d'un vœu que lorsqu'on est sur le rivage. Quel est l'insensé qui veut le payer estant au fort de la tempête[2]? Deux se disputent la couronne; ils en perdent l'appétit : l'un pour avoir trop grosse tête, l'autre pour avoir nez trop petit[3]. »

Le plus mordant de ces pamphlets, fut celui qui est parvenu jusqu'à nous sous le titre de: *Satire Menippée* ou *de la vertu du catholicon d'Espagne et de la tenue des Estats de Paris*; œuvre complète, collection plutôt qu'unité

1 *Sur la penderie de quatre des Seize.*

Le pauvre Paris tant endure
Qu'impossible est que plus il dure;
Pensez-y bien, si vous voules,
On y pend déjà les zélés.

De seize ils sont réduicts à douze,
Et faut que le reste se houze,
Pour après les quatre premiers
Estre perchés comme ramiers.

2 *Sur le vœu d'un navire d'argent fait à Notre-Dame-de-Lorette par le prevôt Marteau.*

Faire aux sainct quelques vœux en péril de naufrage,
Et puis s'en acquitter quand on est au rivage,
C'est chose bien louable, et blasmer ne la veux :
Mais qui est l'insensé qui veut payer ses vœux
Estant encor en mer au fort de la tempeste?
Thevet ne vit jamais une si grosse beste.

3 *De deux qui briguent la royauté.*

Deux ont mis le royaume en queste,
Mais ils en perdront l'appétit;
L'un pour avoir trop grosse teste,
Et l'autre le nez trop petit.

d'ouvrage, préparée par les parlementaires[1]. « Vous ne sçavez pas les vertus du catholicon d'Espagne, sans doute? Pendant qu'on faisoit les préparatifs et eschafauds au Louvre, et qu'on attendoit les desputés de toute part qui de mois en mois se rendoient à petit bruict, il y avoit en la cour dudict Louvre deux charlatans, l'un espagnol et l'autre lorrain, qu'il faisoit merveilleusement bon voir vanter leur drogue et jouer tout le long du jour. Le charlatan espagnol estoit fort plaisant; à son eschafaud estoit attachée une grande peau de parchemin escrite en plusieurs langues, scellée de cinq ou six sceaux d'or, de plomb et de cire, avec des titres en lettres d'or, portant ces mots : « Lettres du pouvoir de l'Espagnol et des effects miraculeux de sa drogue appelée *higuiero.* »

« Maintenant, servez d'espion au camp, aux tranchées, à la chambre du roy et en ses conseils, bien qu'on vous cognoisse pour tel, pourvu qu'ayez pris dès le matin un grain de *higuiero*, quiconque vous taxera sera estimé huguenot; soyez recognu pour pension-

1 On a souvent commenté la satire *Menippée;* la plus curieuse des éditions est celle de Ratisbonne, 1726, 3 vol. in-8°.

naire d'Espagne, trahissez, désunissez les princes; pourvu qu'ayez un grain de catholicon en la bouche, on vous embrassera. N'ayez point de religion, mocquez-vous à gogo des prestres et mangez de la chair en caresme en despit du pape, il ne vous faudra autre absolution qu'un peu de catholicon. Voulez-vous bientost estre cardinal? frottez une corne de votre bonnet de *higuiero*, il deviendra rouge et serez faict cardinal, fussiez-vous le plus incestueux et ambitieux primat du monde. Quant au charlatan lorrain, il n'avoit qu'un petit escabeau devant luy, couvert d'une vieille serviette et dessus une tirelire d'un costé, et une boëte de l'autre, pleine aussi de catholicon dont toutefois il desbitoit fort peu, parce qu'il commençoit à s'esventer, manquant de l'ingrédient plus nécessaire qui est l'or. »

Cette curieuse publication donnait l'abrégé des états de Paris tiré des Mémoires de Mlle de Lalande, des secrètes confabulations d'elle et du petit Commolet. « Après la procession, où l'on vit maistre Pelletier, curé de Sainct-Jacques, habillé de violet, la couronne et la barbe faicte de frais, une brigantine

sur le dos, avec l'espée et le poignard, une hallebarde sur l'espaule gauche, qui suoit et haletoit pour mettre chascun en rang, marchoient trois petits moinetons et novices, cinquante ou soixante religieux et six capucins ayant un morion en teste et au-dessus une plume de coq. Entré dans la salle des Estats, on admiroit l'arrangement et les peintures historiées des tapisseries; l'une d'elles contenoit le portraict fort bien tiré de son long de M. le lieutenant-général (Mayenne), habillé en Hercule *gallicus*, tenant en sa main des brides sans nombre, anxquelles estoient enchevestrées des veaux, aussi sans nombre. Au-dessus de sa teste comme en une nue, y avoit une nymphe qui avoit un escriteau portant ces mots: *Gardez-vous de faire le veau*. Et par la bouche dudict sieur lieutenant, en sortoit un autre où estoient escrits ces mots : *Je le ferai*. Après que l'assemblée fut entrée bien avant dedans la grande salle, la place fut assignée à chascun. «M. le lieutenant de l'Estat et couronne de France, crioit un héraut, montez là-haut en ce throsne royal, en la place de vostre maistre; M. le duc de Guise, mettez-vous tout le fin premier pour ce coup sans

préjudice de vos droits avenirs; Mme de Montpensier, mettez-vous sous vostre neveu; M. le primat de Lyon, laissez là vostre sœur et venez icy prendre votre rang. »

« Le bruit et la mauvaise odeur passés, M. le lieutenant commença à parler en ceste façon : « Messieurs, vous serez tous tesmoins que depuis que j'ay pris les armes pour la saincte ligue, j'ay tousjours eu ma conservation en telle recommandation, que j'ay préféré de très-bon cœur mon intérest particulier à la cause de celuy qui sçaura bien se venger de ses ennemis. Par nostre bonne diligence nous avons faict que ce royaume, qui n'estoit qu'un voluptueux jardin, est devenu un grand et ample cimetière universel, plein de force belles croix peintes, bières, potences et gibets. Arrivé donc que je fus en ceste ville, après avoir envoyé guérir la ville d'Orléans de trop d'aise et interdire le commerce de Loire, j'en voulus faire autant en ceste ville. Et bien m'en prit, en quoi Mme ma mère, ma sœur, ma femme, et la cousine d'Aumale m'assistèrent fort catholiquement; et n'eusmes autre plus grand soin et sollicitude qu'à soulager et

descharger tous les desvots habitans de la pesanteur de leurs bourses. Messieurs, il n'est en la puissance d'aucun de pardonner à un hérétique relaps, et le pape mesme ne sauroit lui donner l'absolution, fust-ce à l'article de la mort; et si le pape s'en vouloit mesler, nous le ferions excommunier luy-mesme par notre mère la Sorbonne, qui sçait plus de latin et boit plus catholiquement que le consistoire de Rome. C'est donc sur quoy il nous faut principalement insister par quels moyens nous empescherons la paix et rendrons la guerre immortelle en France. Tant qu'il y aura de ceste race Bourbonnienne, jamais ni moy ni les miens ne régnerons sans querelle; c'est pourquoy vous ne devez douter que je feray tout ce que je pourrai pour m'en desfaire. Pour le moins une chose me console, c'est que si les ennemis tiennent Sainct-Denis où les rois sont enterrés, nous en tenons les joyaux, reliques et ornemens royaux qui sont fricassés pour eux, par mon frère de Nemours qui a faict fondre la couronne. Messieurs, nous avons un ennemy qui ne dort pas et qui use plus de bottes que de souliers; vous y donnerez ordre, et vous

vous garderez des escrouelles et de tomber du hautmal si vous pouvez. »

« Alors plusieurs entonnèrent : *ó crux ave, spes unica*, etc. Quelques uns de l'assemblée le trouvèrent mauvais. Toutefois chascun chanta. Le bransle fini, le sort tomba à M. le cardinal de Pellevé, lequel se levant sur ses pieds comme une oie, fit de très-profondes révérences : « Messieurs, s'écria-t-il, je suis à vostre commandement, pourvu que, comme bons catholiques, vous vous soumettiez aux archi-catholiques princes lorrains et super-catholiques espagnols qui aiment tant la France et desirent tant le salut de vos ames qu'ils en perdent la leur, dont c'est grand'pitié, et vous prie y adviser de bonne heure. Je vous servirai de père-confesseur et à la France aussi, si elle a l'esprit de se laisser mourir bonne catholique et faire les Lorrains et Espagnols ses héritiers, comme je vous en prie tous en général et en particulier : vous assurant, après M. le légat, que vos ames ne passeront point par le feu de purgatoire, estant assez purgées par les feux que nous avons allumés ès quatre coins et au milieu de ce royaume. Quant à l'eslection d'un

roy, je donne ma voix au marquis des Chaussous; il n'est pas cognu; mais bon catholique, apostolique et romain, je le vous recommande et moy de mesme. — Parlons des nécessités et oppressions du clergé, ajouta M. l'évesque de Lyon qui a grande réputation d'éloquence; vous y adviserez, s'il vous plaist; pour mon regard, je mettrai peine que ma marmite ne soit renversée. Chascun advisera à se pourvoir si bon lui semble; et de ma part je ne desire point la paix, que premièrement je ne sois cardinal, comme on m'a promis et comme je l'ai bien mérité. Courage, mes amis, exposez vos vies et ce qui vous reste de biens pour M. le lieutenant et pour ceux de sa maison; ce sont bons princes et bons catholiques et qui vous aiment tout plein. Demanderiez-vous un plus beau roy et plus gros et plus gras qu'il est? c'est, par sainct Jacques, une belle pièce de chair, et n'en sçauriez trouver un qui le pèse. Quant à vous, MM. les ecclésiastiques, à la vérité j'y perds mon latin, et vois bien que si la guerre dure, il y aura beaucoup de pauvres prestres; aussi vostre salaire n'est pas en ce monde, mais en l'autre où une très-grande troupe attend ceux qui

pastiront et mourront pour la saincte ligue. »

« Le sieur archevesque ayant fini avec grande esmotion de corps et de voix, il demanda permission tout bas à Mme de Montpensier de se retirer pour changer de chemise. MM. Rose, de Rieux, d'Avray firent des harangues merveilleuses, l'un sous son roquet et camail portatif, l'autre en se mettant la main à la gorge qui lui démangeait. En me retirant sur le soir, j'entendis qu'en la première session des Estats on avoit mis en deslibération de quel bois on se chaufferoit le caresme suivant, et sur quel pied l'union marcheroit. J'ai aussi sçu depuis que le résultat du conseil portoit qu'on feroit plusieurs caresmes en l'an ; on y fit aussi desfense de vendre des œufs de couleur après Pasques ; fut aux femmes enjoinct de porter des hausse-plis sans craindre le babil des sages-femmes; on murmura aussi que les carrosses seroient censurés et les mulets bannis de Paris. Quelques uns dirent que si le roy de Navarre se faisoit catholique, il falloit que M. le lieutenant-général se fist huguenot. Quant à l'élection d'un roy tout neuf, elle ne fut pas sans dispute, parce que les uns proposoient qu'il valoit mieux entrer en

respublique comme les anciens Gaulois; les autres demandoient la démocratie anarchique; les autres l'oligarchie athénienne. Aucuns parlèrent d'un dictateur perpétuel; il y a quelque apparence qu'ils parleront d'avoir un roy. Voilà à peu près ce que j'ai pu apprendre et que je puis rapporter de ce qui se passa aux Estats de Paris. On dit que le primat de Lyon ne dort ni jour ni nuict pour esclore un escrit qui fera poser les armes à tout le monde. Nous verrons en peu de temps ce que sera. »

Il y avait de l'esprit dans ce pamphlet, des applications ingénieuses, des personnalités vives contre les hommes qui avaient présidé aux Etats : on se moquait de leurs lenteurs, des choix qu'ils avaient faits, de la politique qu'ils avaient suivi. Les parlementaires se gaussaient des ambassadeurs espagnols, du légat, de Mme de Montpensier, si profondément ligueuse, de M. de Mayenne, grosse pièce de chair, de la maison de Lorraine avec ses ambitieuses temporisations; toutefois ce pamphlet ne donne des Etats qu'une peinture fausse et ridicule. Comme tout gouvernement qui ne pose pas des résultats saillans et prompts, la ligue s'était usée. Il n'y a rien

qui tue un parti comme l'incertitude; les Etats n'avaient rien décidé, négociaient pour tout et sur tout; abandonnés de l'opinion extrême des catholiques, ils ne s'étaient pas complètement rattachés aux parlementaires, et c'est ce qui les perdit. Pourtant, je le répète, ils amenèrent le grand point de la réconciliation des opinions modérées; ils avaient préparé la fusion des catholiques des deux camps dans les conférences de Surène; ensuite la trève qui précéda la paix. C'étaient des services; une assemblée qui représente réellement un pays, tend toujours au triomphe des principes, à l'ordre et à l'intérêt de la société.

A mesure que les difficultés s'accroissaient pour la ligue, le tiers parti devenait plus hardi; c'est le mouvement naturel des opinions; et le 28 octobre 1593, il fit afficher par les rues de Paris une longue proclamation au profit de Henri IV qu'il appelait à la couronne : « Depuis la mort de Henri III jusques à la conversion de vostre roy, disoit-il, les armes des catholiques semblent aucunement justes; mais à présent qu'il a pris la religion de ses prédécesseurs, sans laquelle il luy estoit difficile, voire im-

possible de régner, est-il très-malaisé et plus impossible de l'en empescher, soit que le pape l'admette ou non. S'il le reçoit, qui le refusera? s'il fait le contraire, qui peut s'opposer, persévérant en la religion catholique, à ce qu'il soit recognu et obéi et qu'il ne s'accroisse de jour en jour? Sera-ce le mariage de la fille d'Espagne? il ne s'y faut pas attendre; sera-ce le secours des estrangers? il est trop pesant et pour eux et pour vous; seront-ce les princes qu'on appelle catholiques? ils sont trop foibles et enveloppés ès filets de l'ambition et de l'avarice dont il n'est besoin vous faire long discours. En ceste part, mes bons amis, est le grand mal qui vous presse, et d'où il vous faut eschapper, s'il est possible. Je trouve un seul remède : vous vous dictes tous François et catholiques; monstrez par effect que vous l'estes. Vostre ville est la capitale et l'exemple du royaume; unissez-vous tous ensemble, et qu'il n'y ait plus de divisions; quittez vos inimitiés publiques et particulières; ostez de vos cœurs tout desir de vengeance; cessez de vous injurier et surnommer; secouez le joug insupportable de tant de petits princes; qu'en pouvez-vous espé-

rer? Recognoissez (comme je vous exhorte) celuy qui vous est donné de Dieu pour roy, et lequel auparavant vous avez confessé le pouvoir estre, embrassant vostre religion comme il a faict, en laquelle tant de princes, seigneurs et peuple infini l'ont suivy, lesquels sçauront et pourront tousjours vous y maintenir et conserver. Et en ce faisant vous jouirez de la tranquillité qu'ont eue vos pères. Dieu vous en fasse la grace[1]. »

Alors on commençait à placarder en tous les carrefours les caricatures extravagantes de la ligue : une belle estampe coloriée représente sa pauvreté et ses lamentations. Une femme hideuse, toute déguenillée, est gisante au pied des murs de Paris ; derrière elle se trouve un diable tout vert, jouant sur le violon l'air : *Vous reviendrez en nos enfers*. Madame la Ligue s'écrie piteusement « qu'elle avoit voulu joindre les fleurs de lys à un sceptre estranger; Dieu avoit abattu son dessein : qu'alloit-elle faire chétive? où alloit-elle se retirer? étoit-ce sur l'espagnole rive? elle n'avoit plus de palais; son sceptre estoit le baston que portoient les

1 *La Ligue*, 1593, par l'Estoile, in-fol. Bibliot. royale (salle des imprimés).

gueux. Adieu, ô France, je t'ay trop affligée[1]. » Et l'on distribuait aussi le portrait de la ligue infernale, grande religieuse avec la teste couronnée de serpens, d'aspics et vipères, à double visage, deux griffes énormes au lieu de pieds: elle avoit les yeux sanglans, la cervelle creuse, la bouche écumante; elle avoit le cœur d'acier, le corps d'une diablesse, la langue de sorcière et l'habit d'une abbesse[2]. »

1 J'ai voulu (mais le ciel a ruiné mes menées)
Joindre les fleurs de lys à un sceptre estranger;
J'ay encontre leur roy les villes mutinées;
Enfin, enfin le Ciel, d'une force divine,
Quand plus je te tenois, t'a mise en liberté!

Que désormais ferois-je? où irois-je, chétive?
Pour les maux que j'ay faicts il me convient cacher.
Dois-je me retirer sur l'espagnole rive,
Ou dans quelque désert, ou sous quelque rocher?

Je n'ay plus de palais, je n'ay qu'un tas d'ordure
Où je gis languissante avec de vils habits;
Une escuelle de bois j'ay pour toute vaisselle;
J'ay pour sceptre un baston tel que portent les gueux.

Après tant de larcins et tant de pilleries,
Je me vois indigente et trespasser de faim;
Le huguenot de Dieu punit mes voleries.

Je m'en vais aux enfers; mais que je sois jugée,
Je vous feray sçavoir quel sera mon arrest.
Adieu, ô France, adieu, je t'ay trop affligée;
Je sçais que ma présence à bon droict te desplaist.

2 C'est le portrait d'une religieuse
Ayant les yeux sanglans et la cervelle creuse,

A-t-on besoin de dire l'impression profonde que faisaient de telles publications sur les esprits ? Les parlementaires les multipliaient dans leurs réunions secrètes. Il n'était pas de magistrat, de savant politique qui ne polît son épigramme latine, ou qui ne lançât son dizain, sa larmoyante satire en ce bon vieux français qui plaisait tant à Pasquier. Quand un pouvoir s'affaiblit, qu'il perd de son ascendant moral et de sa puissance sur les esprits, tous les coups portent pour hâter sa ruine. La caricature moqueuse, le pamphlet léger ne peuvent atteindre une autorité d'énergie et de grandeur ; c'est une piqûre à un colosse ; mais dans les derniers jours d'un pouvoir débile, chaque coup est mortel ; et la ligue en était là !

Deux faces en un corps, visant de tous costés
Pour mieux dissimuler ses grandes cruautés :
La ligue a de surplus les deux pieds griffonnés
Pour aller et venir vers les plus obstinés ;
Elle a le cœur d'acier, le corps d'une diablesse,
La langue de sorcière, et l'habit d'une abbesse.

RÉSUMÉ.

ÉPOQUE DU GOUVERNEMENT MUNICIPAL ET CATHOLIQUE DE PARIS.

1588 — 1593.

Le gouvernement municipal et catholique de Paris eut cinq ans de durée, et je viens d'en suivre l'histoire pleine d'émotions et de vie. Au moment où finit cette partie du grand drame populaire des confréries et des halles, la restauration de Henri IV se prépare. On pourrait

dire qu'elle est faite; car un mouvement politique est accompli, lorsqu'il est dans l'opinion et que tous les bons esprits le désirent. A la fin de 1593, après la conversion du roi de Navarre, la ligue, n'ayant plus de motif sérieux aux yeux des bourgeois, dut aller de décadence en décadence jusqu'à sa grande ruine. L'entrée de Henri IV à Paris fut un fait inévitable. La question n'était plus alors catholique, mais espagnole; le mouvement vaste et tout religieux qui s'opposait au triomphe du Béarnais s'était transformé en une intrigue, et l'intrigue tomba devant les intérêts de la société.

En examinant de près les différentes phases de la révolution populaire dont je viens de retracer tous les détails, on apercevra diverses nuances qui marquent sa durée. Après les barricades, toutes les classes de la population prennent part au mouvement. Un grand enthousiasme salue l'expulsion du roi, l'organisation d'un large système municipal. La bourgeoisie tout entière partage les sentimens des halles; l'Hôtel-de-Ville agit, gouverne, arme ses citoyens, défend ses remparts; les quarteniers convoquent le peuple

qui remue les bonnes arquebuses, les longues couleuvrines au service de sa religion et de la cité.

Dans la seconde période, la bourgeoisie se fatigue ; cette énergie d'un moment se calme devant les intérêts. Les bourgeois avaient fait une émeute ; ils n'avaient pas voulu une révolution. Les parlementaires, associés d'abord au mouvement populaire, se placent en tête de cette opinion mixte. Ici commence les démarches du tiers parti, que les catholiques considèrent comme une trahison. De là, les mesures fortes et sanglantes des seize quarteniers, expression de la ferveur et du dévouement de la multitude : c'est la période démocratique de la ligue. Le peuple est maître de toute l'autorité ; il l'exerce avec ses violences. Il y a dès lors des résistances énergiques, une guerre de courage et de fanatisme.

Le duc de Mayenne, qui s'était posé en tête du parti bourgeois et parlementaire, vient au secours de la classe moyenne ; il prépare, avec l'appui de ses hommes d'armes, une sorte de contre-révolution au profit des esprits modérés, des classes de transaction, contre le

peuple ardent. Plusieurs des seize quarteniers sont livrés au bourreau. Le conseil municipal choisit d'autres chefs; il passe lui-même sous l'empire des idées de modération. La ligue existe encore; les villes restent unies par des liens puissans; mais le peuple est hors de question; il est gouverné et ne gouverne plus.

Les Etats-Généraux de 1593 viennent atténuer l'énergie du mouvement de la ligue. Les députés, fervens catholiques, arrivent avec le désir de mettre un terme aux tourmentes du beau royaume de France; s'ils n'ont aucune prédilection pour Henri de Navarre, ils n'ont pas de répugnances invincibles. Ils ne lui demandent plus qu'une adhésion absolue aux lois générales et constitutives de la société, et Henri IV défère à ce vœu des députés par son abjuration.

Le parti calviniste joue un rôle de fidélité et de dévouement sous la tente de son vieux chef le Béarnais. Il a désormais pour appui presque la moitié de l'Europe qui, adoptant ses opinions, défend sa cause. Les doctrines huguenotes trouvent peu de sympathies en France; le principe du *libre examen*, puissant levier de li-

berté et de civilisation, n'est point compris par ces confréries municipales, habituées à la vie toute matérielle et locale de la commune.

C'est toujours l'action d'un principe philosophique trop avancé, tourmentant l'existence actuelle des populations, leur croyance de vierges dorées, de légendes pieuses, de saintes histoires qui se liaient à leur berceau[1], à la cathédrale de leur affection, à la cloche de leur Hôtel-de-Ville. Quand donc j'ai décrit avec quelque chaleur cette résistance de la société catholique, je n'ai point, vieux ligueur, saisi l'arquebuse pour la défendre contre la marche de la réforme, grand fait du seizième siècle; j'ai seulement cherché à rendre, dans sa bruyante et douloureuse énergie, cette ligue des villes catholiques, protégeant leur liberté et leur croyance, comme les vieux Romains défendaient l'autel de la patrie, leurs fêtes riantes, leurs libations d'encens, de vins et de fleurs, contre l'austère prédication chrétienne, qui remuait le cirque, les temples, le Capitole et les divinités brillantes de l'Olympe.

1 Je ferai l'histoire des doctrines catholique et réformatrice dans le 8e et dernier volume.

La ligue, dans ses derniers jours, perdit de sa grandeur primitive; les hommes qui la dominèrent firent de la petitesse avec la force populaire, et ce n'est point ainsi que voulaient la conduire ou la combattre les deux hautes têtes du système catholique et huguenot, Philippe II et Élisabeth. La ligue était pour le roi d'Espagne le principe de toute une politique universelle. La France s'abaissant sous la domination de Philippe et d'un sceptre de famille, les Pays-Bas et la Hollande se replaçaient d'eux-mêmes sous la couronne espagnole; les flottes du grand roi ceignaient Londres de leurs myriades de voiles, et soulevaient les fermens catholiques en Angleterre et en Écosse. Élisabeth connaissait toute la portée de cette vaste conception de Philippe II; elle préparait partout des obstacles, et les alliances de la *pauvre vieille*, comme elle le répète dans ses dépêches, tendaient à opérer le morcellement de la monarchie espagnole par la triple ligne des Pyrénées, de la France et de l'Italie. A cette fin elle se servait du principe huguenot.

Henri IV, l'expression de l'indifférentisme religieux, se posa comme une transaction entre

ces deux systèmes; il n'abandonna point, par son abjuration, l'alliance anglaise, pas plus que ses amitiés pour sa brave chevalerie huguenote. Dans la paix de Vervins, il ménagea tout à la fois l'Angleterre et l'Espagne. Henri est en politique ce qu'il fut en matière religieuse, indifférent pour les personnes, oublieux des services, se plaçant entre les systèmes pour s'en créer un à lui seul, dans ses intérêts personnels et dans ceux de la couronne qu'il posait sur sa tête.

L'activité de Philippe II fut déjouée dans toute cette affaire de la ligue, parce qu'il ne sut rien faire d'une manière décisive, parce que ses agens étaient plutôt hommes à petite habileté, à intrigues de personnes qu'à grand mouvement d'opinions et de choses. Ils agirent avec trop de turbulence, se croisant les uns les autres, mécontentant les princes, dépensant des monceaux de doublons que l'insatiable avidité des hauts vassaux de France dévorait sans résultats pour la question agitée entre les deux croyances.

Ce qui manque surtout dans cette révolution, comme dans la plupart des mouvemens popu-

laires, c'est un caractère d'homme fortement trempé qui s'empare de l'énergie des masses pour créer quelque grande chose. Prenez un à un tous ces princes de Lorraine; courageux de cœur, tout multitude de sentimens, ils s'arrêtent au moment d'agir, quand il s'agit de jeter la couronne sur leur large front. Le duc de Mayenne, haut posé, est sans décision; épais de corps et d'esprit, usant aux batailles toutes ses forces morales, il n'est plus rien qu'un esprit mitoyen au milieu de deux partis, mécontentant l'un et l'autre, sans se prononcer pour Henri IV, seule ressource qui restait à l'opinion bourgeoise et modérée. Le légat offre cette volonté de fer que rien n'arrête, parce qu'elle était le résultat d'une mission de conscience, conviction profonde et religieuse de la haute destinée du catholicisme. Qu'importaient les obstacles, les malheurs des batailles, le triomphe passager des huguenots devant la pensée éternelle? Le Béarnais est l'homme supérieur, parce qu'il est véritablement dans son rôle; il ménage tout, fait des concessions sur tout, et reste maître d'un terrain que personne ne sait défendre. Il n'y avait plus qu'un

dénoûment possible, la reconnaissance haute et formelle de Henri IV : elle s'opéra par le mouvement naturel des choses; elle était accomplie six mois avant l'entrée à Paris de la brave gentilhommerie, victorieuse sous la cornette blanche!

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XCV.

RÉSUMÉ.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

7

7

